OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX.2

gazette officielle du QUÉBEC

Quebec official gazette

109e ANNÉE
23 AVRIL 1977
No 16

AVIS JURIDIQUES

PARTIE 1

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au réglement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a.'2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
- a) transport général de personnes.
- b) transport général de choses.
- c) transport de matières en vrac.
- d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).

2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
- a) vérification de permis.
- b) autres affaires.

2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
- a) affaires contestées.
  - — transport général de personnes.
  - — transport général de choses.
  - — transport de matières en vrac.
  - — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
- b) affaires non contestées.
  - i. membre siégeant seul.
    - — transport général de personnes.
    - — transport général de choses.
    - — transport de matières en vrac.
    - — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
  - ii. au moins trois membres.
    - — transport général de personnes.
    - — transport général de choses.
    - — transport de matières en vrac.
    - — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
- c) vérification de permis.
- d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
- e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission «proprio motu»:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-11435
Q-503599-P-007
JEAN ROCK DIONNE
53, Rouville
Baie-Comeau (Qué.)
Intimé

Attendu qu'en date du 24 juillet 1975, la Commission rendait les décisions no QCV-2346 et QCV-2347 par lesquelles elle voulait corriger le nom de Jean-Rock Dionne pour celui de Jean-Rock Dionne Inc., le tout conformément aux lettres patentes produites originalement dans les dossiers;

Attendu que lesdites lettres patentes indiquaient plutôt que le nom de la compagnie était «J.R. Dionne Inc.»;

Attendu que cette question d'identification est maintenant régularisée à la suite de décisions rendues par la Commission par des demandes en ce sens, lesdites décisions portant les numéros QCV-8167 et QCV-8396;

Attendu que les décisions QCV-2346 et QCV-2347, par la correction qu'elles apportaient, n'ont pas servi à régulariser les dossiers et qu'au surplus, leur maintien en vigueur risquerait d'apporter une nouvelle confusion dans les dossiers;

Considérant les faits ci-dessus;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

67743-o

Révoquer les décisions no QCV-2346 et QCV-2347.

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-19851
25779-V-D-1
WILLIAM EGLIN LIMITED
R.R. 1, Chatham (Ontario)
Au Québec:
c/o Allaire, L'Heureux, Valiquette, Blain avocats
630, Sherbrooke ouest, suite 400
Montréal (Qué.) H3A 2M6

Nouvelle publication:

Le présent texte remplace le texte publié dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10, du 12 mars 1977, à la page 2630, sous le numéro de rôle M-19851:

Texte amendé:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Des frontières Québec–Ontario à Montréal (tous les ports d'entrée), pour le transport de bestiaux destinés aux clients de Chatham Sales and Exchange Limited (Origine du mouvement: localités situées dans les comtés de Essex, Kent et Lambton).

Le service sera donné en conjonction avec le permis X-1113 de l'*Ontario Highway Transport Board*.

Rôle M-20434
40003-D-192-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASS'N.
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)

Suppléments 15 et 16 au tarif no 170-B, MF-I.C.C. no 187, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, comportant certaines réductions dans les taux de transport applicables entre DuPage Country (Illinois) et certains endroits au Canada; depuis Montréal (Québec) et un rayon de 25 milles autour de cette ville, jusqu'à Bristol (Tenn.). Des renseignements détaillés sont contenus dans la requête.

Supplements Nos. 15 and 16 to Canada–United States Tariff No. 170-B MF-I.C.C. No. 187 reflecting certain reductions in transportation rates between DuPage Country, Illinois and points in Canada; from Montreal, Québec and 25 mile radius to Bristol, Tenn. Complete details are contained in the application.

Rôle M-20451
30007-D-65-TF
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307 Peachtree St. NE
Atlanta, GA

Supplément 55 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce, no 319-C (Sud des Etats-Unis–Québec), ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec (Canada), d'autre part;

A la section 2 (liste alphabétique des endroits de la province de Québec, vers lesquels et depuis lesquels le transport effectué est soumis à des taux de classe, cette liste indiquant également le numéro du point de base qui doit être utilisé pour déterminer le numéro de clé de base applicable, tel qu'il est publié à la section 7; cette liste indique aussi le nom des transporteurs desservant chacun desdits points): plusieurs sections ont été modifiées afin d'inclure le service fourni par Hemingway Transport Inc.

Modification des dispositions réglementaires:

Le numéro 800 (service de protection contre la chaleur ou le froid) a été modifié en prévoyant la non-application de ce poste par The Mason and Dixon Lines, Incorporated.

Le numéro 810-15 a été ajouté pour fournir un service de protection contre la chaleur ou le froid, lorsque le transport est effectué par The Mason and Dixon Lines, Incorporated.

Le numéro 4770 a été modifié en y ajoutant Altamonte Springs (Fl.), comme destination supplémentaire.

Sous le numéro 5095, il est établi un taux d'espèces réduit applicable aux pièces en fonte ou aux pièces forgées non autrement désignées, depuis Saint-Jean (Québec), Canada, jusqu'à Naples (Fl.).

Supplement 55 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.–Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, applying between points in Southern United States, on the one hand and points in the Province of Québec, Canada, on the other hand:

In section 2 (Alphabetical list of points in the Province of Québec, from and to which class rates apply showing the rate group number to be used in arriving at the applicable rate basis number as published in Section 7 and Carriers Serving), various stations have been amended so as to show service via Hemingway Transport, Inc.

Modification of Governing Provisions:

Item 800 (Protective Service-Heat or Cold) was amended by providing non-application via Mason and Dixon Lines, Incorporated, The.

Item 810-15 was added to provide for protection from heat or cold, when via Mason and Dixon Lines, Incorporated, The.

Item 4770 was amended by adding Altamonte Springs, FL, as an additional destination therein.

Established reduced commodity rate on CASTINGS, NOI, or FORGINGS, NOI, from St. John's, Québec, Canada, to Naples, FL, in Item 5095.

Rôle M-20452
40003-D-193-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N.
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ont.)

Raoul Martineau Inc., de Sherbrooke (Québec), demande l'autorisation d'augmenter ses taux locaux. Ces augmentations varient entre 6.7% et 10% selon le service exigé par l'expéditeur. Les renseignements détaillés touchant ces changements sont contenus dans la requête. Les nouveaux taux entreront en vigueur le 1er juillet 1977, conformément à l'article 2.58.1

Raoul Martineau Inc., Sherbrooke, Québec, applies to increase local rates. Increase vary from 6.7 to 10% depending on service required from shipper. Complete details of change are provided in the application. New rates to be effective July 1, 1977 in accordance with Article 2.58.1

Rôle M-20529
4246-V-D-1
RAOUL SÉNÉCAL TRANSPORT LIMITÉE
2254, Louis-Veuillot
Montréal (Qué.) H1N 2N4

Nouvelle clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport ci-après décrit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne spécialisée -

De Montréal à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) pour le transport de protoxide d'azote liquide, par citerne criogénique, pour le compte de Canadian Liquid Air Ltd. — Air Liquide Canada Ltée (destination au point du Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse).
Condition:
Pour donner le service précité, la détentrice du permis devra utiliser une remorque-citerne de type criogénique appartenant à l'expéditrice susmentionnée.

Rôle M-20530
24123-V-D-2
MIRAGE ST-HYACINTHE INC.
1515, rue St-Charles, La Providence
(St-Hyacinthe) (Qué.) J2T 1X4

Nouvelle demande:
La requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services suivants, lesquels étaient déjà détenus par la requérante et furent annulés vu le non-paiement des droits prescrits pour le renouvellement des permis conformément aux articles 2.48 et suivants du Règlement 2 (1976) et ses amendements:
Service 1:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
Des producteurs d'oeufs sis dans la zone 4, tel que décrit à l'annexe « A » du Règlement 9 et de ses amendements concernant la mise en vente en commun des oeufs de consommation dans la province de Québec, à La Providence, pour le transport d'oeufs au poste de classification situé dans ladite localité et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de la Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec.
Service 2:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
De La Providence à tous points situés dans la province de Québec pour le transport d'oeufs classifiés et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de la Fédération des Producteurs d'Oeufs de Consommation du Québec.

Rôle M-20533
M-505653-D-002
M-505653-001
LEMAY, ALAIN
1579, Trépanier, Chomedey
Ville Laval (Qué.) H7W 3G5

Le requérant, détenteur du permis M-505653-001, catégorie Artisan, région 10, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer son permis pour la région 06, catégorie Artisan, sans changement d'adresse.

Rôle M-20535
M-506328-D-002
M-506328-001
BARRY, ROBERT
1040, Lafrenière
La Prairie (Laprairie) (Qué.)

Le requérant, détenteur du permis M-506328-001, catégorie Artisan, région 10, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer son permis pour la région 06, catégorie Artisan, sans changement d'adresse.

Rôle M-20536
1548-DY
54-DYA-D-1
(M-600913)
LOCATION TRANS-NORD INC.
625, Autoroute 640
Saint-Eustache (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:
Location à long terme, de véhicules autres que des véhicules privés pouvant être utilisés comme autobus, par un locataire ayant droit de faire du transport de personnes et dûment autorisé par la loi ou expressément autorisé par la Commission des transports, à prendre à louage de tels véhicules automobiles et à les utiliser dans l'exploitation de son permis;
Location à court terme, de véhicules automobiles de type «autobus d'écoliers» à des transporteurs scolaires liés par contrat au sens du Règlement numéro 11.
Conditions:
Ces services sont sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location des véhicules automobiles.

Rôle M-20537
M-201782-D-4
M-201782-001
MARTELLINO, JOSEPH
118, 16e Rue
Laval-des-Rapides (Laval) (Qué.)
H7N 1K7
et
M-207841-001
HOGUE, GAÉTANE, MME

Demande de transfert:
Martellino, Joseph, demande à la Commission de transférer à:
Hogue, Gaétane, Mme
776, Camille
Fabreville (Laval) (Qué.)
H7P 2Z9
le permis no M-201782-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-20538
M-207280-D-1
M-207280-001
ABITBOL, MAURICE
1819 ouest, de Maisonneuve, app. 401
Montréal (Qué.) H3H 1K1
et
M-207836-001
DAOUST, PIERRE

Demande de transfert:
Abitbol, Maurice, demande à la Commission de transférer à:
Daoust, Pierre
4226, Brébeuf
Montréal (Qué.)
H2J 3K7
le permis no M-207280-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-20539
M-203623-D-2
M-203623-002
CHRONAS, ANTONIOS
8234, de l'Epée, app. 3B
Montréal (Qué.) H3N 2G1
et
M-207838-001
MICHAELIDIS, CONSTANTIN

Demande de transfert:
Chronas, Antonios, demande à la Commission de transférer à:
Michaelidis, Constantin
5765, Milan
Brossard (Qué.)
J4Z 2A7
le permis no M-203623-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-20542
M-204000-D-5
M-204000-003
COURCELLE, MARCEL
6483, McLynn, Montréal (Qué.)
H3X 2R5
et
M-207834-001
BLAIS, RAYMOND

Demande de transfert:
Courcelle, Marcel, demande à la Commission de transférer à:
Blais, Raymond
1775, André
Vimont, ville de Laval
H7M 2W8
le permis no M-204000-003 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-20543
M-203557-D-4
M-203557-002
BOUTHILLETTE, GUY
2532, Bercy
Montréal (Qué.) H2K 2V8
et
M-207828-001
DI MAULO, DONAT

Demande de transfert:
Bouthillette, Guy, demande à la Commission de transférer à:
Di Maulo, Donat
2050, St-Thimothée
Montréal (Qué.)
H2L 3P6
le permis no M-203557-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-20544
M-205286-D-3
M-205286-002
MALDJIAN, GARABED
240 Spring Garden
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
H9B 1S6
et
M-207732-001
NARINIAN, ARAKSI, MME

Demande de transfert:
Maldjian, Garabed, demande à la Commission de transférer à:
Narinian, Araksi, Mme
2599, Terrasse de Louisbourg
Montréal (Qué.)
H3M 1L5
le permis no M-205286-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-20545
M-203557-D-3
M-203557-003
BOUTHILLETTE, GUY
2532, Bercy
Montréal (Qué.) H2K 2V8
et
M-204252-004
PARENTE, LUIGI ANTONIO

Demande de transfert:
Bouthillette, Guy, demande à la Commission de transférer à:
Parente, Luigi Antonio
7136, St-Hubert
Montréal (Qué.)
H2S 2M9
le permis no M-203557-003 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-20546
M-201315-D-4
M-201315-002
DUMOULIN, CLAUDE
7219, Louis-Hébert
Montréal (Qué.) H2E 2X3
et
M-207820-001
LOPES, FRANKLIN

Demande de transfert:
Dumoulin, Claude, demande à la Commission de transférer à:
Lopes, Franklin
3933, Rivard
Montréal (Qué.)
H2L 4H8
le permis no M-201315-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle Q-11088
23779-V-D-4
EXPRESS MARCO INC.,
336, rue Principale,
East Broughton,
(Beauce) (Qué.) G0N 1G0
Adresse correspondance:
61, rue Ville-Marie,
Thetford Mines,
(Mégantic) (Qué.) G6G 5N2

Modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services suivants:
Longue distance - route restreinte - équipement spécialisé - rayon - contrat -
De Tring-Jonction à ailleurs dans la province de Québec dans un rayon de 600 milles, pour le transport par remorques spécialement agencées à cette fin, et retour avec marchandises avariées ou refusées, de tous les produits en fibre de verre, à l'exception des piscines, fabriqués par et pour le compte de Modern Fiberglass & Metal Inc.
Longue distance - route restreinte - équipement spécialisé - contrat -
De Tring-Jonction aux frontières Québec–Ontario, tous ports d'entrée, (destination: la province d'Ontario) pour le transport par remorques spécialement agencées à cette fin, et retour avec marchandises avariées ou refusées, de tous les produits en fibre de verre à l'exception des piscines, fabriqués par et pour le compte de Modern Fiberglass & Metal Inc.
Longue distance - route restreinte - équipement spécialisé - contrat -
De Tring-Jonction aux frontières Québec–Nouveau-Brunswick, tous les ports d'entrée, (destination, les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile-du-Prince-Edouard), pour le transport par remorques spécialement agencées à cette fin, et retour avec marchandises avariées ou refusées, de tous produits en fibre de verre, à l'exception des piscines, fabriquées par et pour le compte de Modern Fiberglass & Metal Inc.

N.B. — *Cet avis remplace celui publié à la page 3299 de l'édition numéro 13 du 2 avril 1977, lequel est nul et de nul effet.*

Rôle Q-11323
25880-V-D-1
DUPRÉ, RÉAL
600, 2e Rue ouest
Barraute
(Abitibi) (Qué.)
J0Y 1A0

Nouvelle demande:
Réal Dupré s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivantes:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Champneuf à Montréal et tous points situés dans un rayon de 50 milles de Montréal pour le transport de bois préposé pour le compte de J.J. Cossette Inc.
Condition et restriction:
L'émission de ce permis entraîne la suppression totale des services de transport autorisés par son permis de vrac no M-501852.

Rôle Q-11324
22811-V D-1 TF
CHARLES-AIMÉ BOUCHER
359, rue Paradis
Matane (Matane) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux de 10% pour le transport qu'il effectue pour le compte de Gilles Thibault, agent distributeur pour la Brasserie Labatt Ltée, situé à Matane.

Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-11325
2510-A D-1 TF
VISITE TOURISTIQUE DU QUÉBEC INC.
3765, boulevard Hamel
Québec (Qué.) G2E 2H1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation de taux et tarifs comme suit:

1. Tour de ville de Québec	$ 9.00 par personne
2. Tour de Ste-Anne-de-Beaupré	$10.00 par personne
3. Le combiné, Québec et Sainte-Anne-de-Beaupré	$16.00 par personne
Pour les enfants de moins de 15 ans	1/2 prix

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-11326
2566-A D-1 TF
LES TOURS DU VIEUX QUÉBEC LTÉE
3765, boulevard Hamel
Québec (Qué.) G2E 2H1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation de taux et tarifs comme suit:

Tour de la ville de Québec	$ 9.00 par personne
Enfants de moins de 15 ans	1/2 prix

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-11327
25546-V-D-2
MARINEAU ET LEPAGE ENR.
(en société)
150, rue Viger, Beauport
(Qué.) G1B 1L7
et
PROVOST CARTAGE INC.
(1930-V)
7887, avenue Grenache
Ville d'Anjou
Montréal H1J 1C4
Requérants conjoints

Modification de permis:
Transport par remorquage - contrat
Demande est faite d'autoriser Marineau et Lepage Enr., à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Provost Cartage Inc., selon les clauses *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *l*), *m*), *o*) et *t*) dudit permis no 1930-V.

Rôle Q-11328
3653-V-D-13
THETFORD TRANSPORT LIMITÉE
1829 nord, boulevard Smith
C.P. 305
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.)
G6G 5T2

Modification de permis:
La partie requérante désire ajouter à son permis no 3653-V le service additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - équipement spécialisé -
De Robertsonville à Trois-Rivières, Drummondville, Sorel, St-Hyacinthe, Granby, Bromont, Magog, Coaticook et retour, pour le transport de marchandises importées et/ou destinées à l'exportation par containers.

Rôle Q-11329
Q-600,356-D 1 (1552-DY)
LOCATION DES ÎLES INC.
Havre-aux-Maisons
Îles-de-la-Madeleine
(Qué.) G0B 1K0

Nouvelle demande:
La partie requérante, Location des Îles Inc., demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de donner un service de location de véhicules de promenade à court terme au public en général aux Iles-de-la-Madeleine.

Rôle Q-11330
Q-600,056-D3 (849-DY & 2267-DYV)
ROBERT TÊTU LIMITÉE
81, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G5R 3Y7
Place d'affaires et siège social:
Case postale 100
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
Adresse de correspondance

Droit additionnel:
La partie requérante Robert Têtu Limitée, détentrice du permis 849-DY qui se lit comme suit:
849-DY: Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade à 81, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, «aux clients seulement pendant que leurs voitures sont en réparation ou sous la garde du détenteur, ou en attendant la livraison d'un véhicule neuf».
demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service additionnel suivant:
2267-DYV: Location d'automobiles et camionnettes (jusqu'à 1 1/2 tonne) restreinte à ses clients pendant les réparations à leur véhicule ou dans l'attente de la livraison d'un véhicule neuf ou usagé.

Rôle Q-11331
25884-V-D-1
DESJARDINS, GERMAIN
138, 17e Rue, St-Rédempteur
(Lévis) (Qué.) G0S 3B0
et
(13963-V)
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boul. Wilfrid-Hamel
Québec G2E 2G7

Nouvelle demande:
Transport par remorquage - contrat -
Demande est faite d'autoriser Germain Desjardins, à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Speedway Express Ltd. selon les clauses *a*) et *b*) dudit permis no 13963-V.

Rôle Q-11332
5311-V-D-11
V. BOUTIN EXPRESS INC.
1397, rue Savoie
C.P. 400
Plessisville
(Mégantic) (Qué.)
G6L 2Y8

Modification de permis: Clause *c*)
La partie requérante qui détient un permis dont la clause *c*) se lit comme suit:
c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De Plessisville, Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster, Laurierville, St-Pierre-Baptiste, Ste-Sophie, St-Ferdinand, Princeville, Dosquet, St-Agapit et Ste-Agathe-de-Lotbinière à Montréal, via routes 5, 20 et 9 à Trois-Rivières, via routes nos 5 et 34, à Sherbrooke, via routes nos 1, 5 et 49 et les points intermédiaires, et retour.
Restriction re/ clause *c*):
En donnant les services autorisés par la clause *c*) ci-dessus, la détentrice n'aura pas droit au retour via la route 1.
demande à la Commission des transports du Québec pour que la susdite clause *c*) se lise, à l'avenir, comme suit:
c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De Plessisville, Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster, Laurierville, St-Pierre-Baptiste, Ste-Sophie, St-Ferdinand, Princeville, Dosquet, St-Agapit et Ste-Agathe-de-Lotbinière à Montréal, via routes 5, 20 et 9, à Trois-Rivières, Shawinigan et Grand'Mère, via routes 5, 34, 13 et 19, à Sherbrooke, via routes 1, 5 et 49 et les points intermédiaires, et retour.
Restriction re/ clause *c*):
En donnant les services autorisés par la clause *c*) ci-dessus, la détentrice n'aura pas droit au retour via la route 1.

Rôle Q-11333
23654-V-D-6
ARCAND & ARCAND INC.
351 est, 1re Avenue
Amos (Abitibi) (Qué.)
J9T 1H6

Modification de permis:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le droit additionnel suivant, relatif à la clause *b*) de son permis.
Droit additionnel re/ clause *b*):
En donnant le service autorisé par la clause *b*) de son permis, la détentrice aura le droit de faire la cueillette et la livraison à et entre les points intermédiaires situés sur la route 117 entre Amos et Montréal.
Ladite clause *b*) se lit présentement comme suit:
b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
b) D'Amos à Montréal, Longueuil, Boucherville, Laval, Ville-Marie et Chibougamau, et retour, pour le transport d'équipement et de machinerie lourde, pour le compte de Harricana Metal Inc.

Rôle Q-11334
10794-V D-1 TF
G. COURCHESNE TRANSPORT INC.
289, Chemin St-Cyrille
Route 122, St-Cyrille
(Drummond) (Qué.)
G0C 1H0

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs de l'ordre de moins de 10% en ce qui concerne sa clause à contrat pour Dupont of Canada Ltd.

	Anciens taux	*Nouveaux taux*
Drummondville à Asbestos	$ 6.87	$ 7.49
Drummondville à Thetford Mines	9.40	10.25
Drummondville à St-Grégoire	9.40	10.25
Minimum par voyage	22 1/2 tonnes	22 1/2 tonnes
Surtemps de chargement et déchargement	$18.00	$19.75

Rôle Q-11335
996-DYV D-1 TF
LOCATION PORT-JOLI INC.
St-Jean-Port-Joli
(L'Islet) (Qué.)
G0R 3G0

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses tarifs de location selon son permis 996-DYV.
Les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-11340
Q-200590-5-D
TARDIF & CÔTÉ INC.
202, Lachance
Beaupré (Qué.)
G0A 1E0

Le requérant demande à la Commission la supression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de Beaupré.
Q-200590-001
QPT-0485 (11-7-74)
Tardif & Côté
202, Lachance
Beaupré (Qué.)
G0A 1E0

Rôle Q-11341
Q-202487-2-D
PRATTE, LUC
201, rue St-Aimé, app. 3
Louiseville (Qué.)
J5V 2B3

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de Louiseville 04-4702-V.
Q-202487-001
QPT-2969 (7-7-76)
Pratte, Luc
201, rue St-Aimé, app. 3
Louiseville (Qué.)
J5V 2B3

Rôle Q-11342
Q-202415-2-D
JONES, CONRAD
Box 214
New Richmond (Qué.)
G0C 2B0

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de New Richmond 01-0426-VT.
Q-202415-001
MPT-787 (18-6-74)
QPT-2863 (27-4-77)
Jones, Conrad
Box 214
New Richmond (Qué.)
G0C 2B0

Rôle Q-11343
Q-201866-2-D
POULIN, MATHIAS
La Guadeloupe
(Frontenac) (Qué.)
G0M 1G0

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de la Guadeloupe 03-2446-V.
Q-201866-001
QPT-0380 (17-6-74)
Poulin, Mathias
La Guadeloupe
(Frontenac) (Qué.)
G0M 1G0

Rôle Q-11344
Q-201742-2-D
BOUCHARD, GEORGES (MÉDOR)
396, St-Pascal
Les Éboulements
(Charlevoix) (Qué.)
G0A 2M0

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de Les Éboulements 03-1206-SD.
Q-201742-001
QPT-0321 (14-6-74)
Bouchard, Georges (Médor)
396, St-Pascal
Les Éboulements (Charlevoix) (Qué.)
G0A 2M0

Rôle Q-11345
Q-201204-3-D
PARADIS, ARMAND
C.P. 5
Ste-Françoise
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 3B0

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de Ste-Françoise 03-0811-P.
Q-201204-001
QPT-140 (6-11-74)
Paradis, Armand
C.P. 5
Ste-Françoise (Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 3B0

Rôle Q-11346
Q-200381-3-D
CÔTÉ, VICTOR
400, route 2
Grondines, (Portneuf) (Qué.)
G0A 1W0

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de St-Charles de Grondines.
Q-200381-002 (12-7-74)
QPT 0523
Côté, Victor
400, route 2
Grondines (Portneuf) (Qué.)
G0A 1W0

Rôle Q-11347
Q-200272-2-D
LANNEVILLE, ANTONIO
201, 70e Rue
St-Théophile
(Champlain) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission la supression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans l'agglomération A.42 Shawinigan.
Q-200272-001 (24-10-74)
QPT-2349
Lanneville, Antonio
201, 79e Rue
St-Théophile
(Champlain) (Qué.)

Rôle Q-11348
Q-200280-2-D
O'CONNOR, ROMAIN
C.P. 1608
Gaspé-Sud (Qué.)
G0C 1K0

Le requérant demande à la Commission la supression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de Chandler.
Q-200280-2-D (16-7-74)
QPT-0598
O'Connor, Romain
C.P. 1608
Gaspé-Sud (Qué.)
G0C 1K0

Rôle Q-11349
Q-200708-2-D
LEMIEUX, ADRIEN
139, avenue St-Michel
Beauport (Qué.)
G1C 1E8

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de son permis pour le service de taxi qu'il donnait dans l'agglomération A.30 L'Est du Québec.
Q-200708-001
QPT-1172 (1-8-74)
Lemieux, Adrien
139 avenue St-Michel
Beauport (Qué.)
G1C 1E8

Rôle Q-11350
Q-200447-3-D
POULIN, ALZIRE
8783, Alexandre
Ville d'Anjou
Montréal (Qué.)

Le requérant demande à la Commission la supression totale de ses permis pour le service de taxi qu'il donnait dans la municipalité de St-Maxime.
Q-200447-001
QPT-0372 (10-7-74)
Q-200447-002
QPT-0373 (10-7-74)
Poulin, Alzire
8783, Alexandre
Ville d'Anjou
Montréal (Qué.)

Rôle Q-11352
Q-202681-2-D
GILLES DUMAS ENRG.
(Dumas, Gilles)
808, Sacré-Coeur
St-Félicien (Qué.)
G0W 2N0

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire de taxi pour les municipalités suivantes: St-Félicien 02-9024-V, St-Prime 02-9010-VL, St-Méthode 02-9041-SD, Notre-Dame-de-la-Doré 02-9042-P.

Rôle Q-11353
Q-202681-1-D
GILLES DUMAS ENRG.
(Dumas, Gilles)
808, Sacré-Coeur
St-Félicien (Qué.)
G0W 2N0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour les municipalités suivantes: St-Félicien 02-9024-V, St-Prime 02-9020-VL, St-Méthode 02-9041-SD, Notre-Dame-de-la-Doré 02-9042-P.

Rôle Q-11354
Q-202691-1-D
BERNIER, ARMAND
Rue Adams
Gaspé (Gaspé)
G0C 1R0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour l'agglomération de Gaspé A-31.

Rôle Q-11355
262-N D-4 TF
TRAVERSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE
195, Notre-Dame, Ouest
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup)
Québec, (Qué.)
G0L 4K0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour l'année 1977.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants:

Passagers:	*Tarif réduit*	*Tarif général du 22 juin au 6 septembre*
1. Passagers:		
adultes	$ 4.00	$ 4.25
enfants âgés de 6 ans et moins de 12 ans	2.25	2.50
enfants de moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit
Passagers en groupe:		
groupe de plus de 15 personnes, mais moins de 30 personnes, par personne	3.25	3.50
groupe de 30 personnes ou plus, par personne	3.00	3.25
Note: pour des groupes, les prix sont toujours à discuter.		
Véhicules:		
2. Automobiles, jeeps, camionnettes, wagonnettes	9.00	9.50
3. Remorques tirées par des automobiles de promenade		
jusqu'à 10 pieds de longueur (3.048m)	7.00	8.00
de 10 à 15 pieds (3.048m à 4.79m)	10.00	12.00
de 15 à 20 pieds (4.79m à 6.10m)	16.00	18.00
de 20 à 30 pieds (6.10m à 9.14m)	21.00	25.00
de 30 à 40 pieds (9.14m à 12.19m)	28.00	35.00
4. Bicyclettes	1.00	1.00
5. Motocyclettes	3.00	3.00
6. Camions et roulottes motorisées:		
jusqu'à 24 pieds (7.31m)	16.00	21.00
de 24 à 30 pieds (7.31 m à 9.14m)	27.00	32.00
de 30 à 40 pieds (9.14m à 12.19m)	35.00	40.00
de 40 à 50 pieds (12.19m à 15.24m)	45.00	50.00
de 50 à 65 pieds (15.24m à 19,81m)	60.00	65.00
7. Autobus	32.00	33.00
8. Skider	21.00	25.00

9. Véhicules portant une charge qui dépasse les dimensions du véhicule: le taux régulier, plus $1.50 du pied (0.350m) additionnel ou $0.13 du pied carré (0.0920m) additionnel. Le plus élevé des taux s'appliquera.

Règlements:

1. Le passage du conducteur n'est pas inclus dans le tarif.
2. Tous les véhicules qui ont une réservation sont les premiers à monter à bord du traversier.

Rôle Q-11356
3411-A-D-1
3411-A
AUTOBUS ST-BASILE LTÉE
394, rue de l'Église
St-Basile
(Portneuf) (Qué.) G0A 3G0
3323-A
AUTOCAR PORTNEUF INC.
655, Côte Joyeuse
St-Raymond
(Portneuf) (Qué.) G0A 4G0

Demande de transfert de permis:

Autocar Portneuf Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer le permis no 3411-A détenu par Autobus St-Basile Ltée le tout en conformité avec l'article 36 de la Loi des transports.

Le permis se décrit comme suit:

Permis 3411-A: Classe de permis: Autobus service no 1, dans les limites de la paroisse de St-Basile à l'église paroissiale du même nom les dimanche et jours de fête; service no 2, de St-Basile aux différents endroits situés dans un rayon de 60 milles et retour; restrictions: Re: Service no 2, ce service est restreint aux voyages à charte-partie pour le compte des organisations paroissiales de St-Basile.

Rôle Q-11357
Q-200122-2-D
Q-200122
GIRARD, ARTHUR
1205, avenue Courcelette
Val-Bélair (Qué.)
G0A 1G0
Q-202700
ROCHETTE, JEAN
1021, rue Déry
Val-Bélair (Qué.)
G0A 1G0

Demande de transfert:

Girard, Arthur, demande à la Commission de transférer à:

Rochette, Jean
1021, rue Déry
Val-Bélair (Qué.)
G0A 1G0

le permis no Q-200122 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Val-Bélair 03-2050-V.

Rôle Q-11358
Q-201794-2-D
Q-201794

LANGLOIS, LÉOPOLD

210, Flemming, C.P. 387
Schefferville (Qué.) G0G 2T0
Q-202675

DELPHIS MALLAIS

(Mallais, Delphis)
303, Laurentide
Schefferville (Qué.) G0G 2T0

Demande de transfert:
Langlois, Léopold, demande à la Commission de transférer à:
Delphis Mallais
(Mallais, Delphis)
303, Laurentide
Schefferville (Qué.)
G0G 2T0
le permis no Q-201794 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Schefferville 10-9901-V.

Rôle Q-11359
Q-201683-2-D
Q-201683

TARDIF, FÉLIX

Rue du Centre Récréatif
Ste-Perpétue (L'Islet) (Qué.) G0R 3Z0
Q-202692

TARDIF, ALAIN

Ste-Perpétue (L'Islet) (Qué.)
G0R 3Z0

Demande de transfert:
Tardif, Félix, demande à la Commission de transférer à:
Tardif, Alain
Ste-Perpétue
(L'Islet) (Qué.)
G0R 3Z0
le permis no Q-201683 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Ste-Perpétue 03-1306-SD.

Rôle Q-11360
Q-201759-2-D
Q-201759

MILLER, WILFRID

2465, Evangéline, app. 318
Giffard (Qué.) G1E 6G8
Q-202697

DRAPEAU, GILLES

260, Léo T. Julien
Notre-Dame-des-Laurentides (Qué.)
G0A 2S0

Demande de transfert:
Miller, Wilfrid, demande à la Commission de transférer à:
Drapeau, Gilles
260, Léo T. Julien
Notre-Dame-des-Laurentides
G0A 2S0
le permis no Q-201759 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-11361
Q-200166-2-D
Q-200166

NADEAU, HORACE

778, Grand Champlain
Québec (Qué.) G1K 4J5
Q-202698

(MME DANIELLE GENEST) ENR.

(Genest, Danielle, Mme)
538, Belle-vue Ouest
Lac St-Charles (Qué.) G0A 2H0

Demande de transfert:
Nadeau, Horace, demande à la Commission de transférer à:
(Mme Danielle Genest) Enr.
(Genest, Danielle Mme)
538, Belle Vue Ouest
Lac St-Charles (Qué.)
G0A 2H0
le permis no Q-200166 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-11398
Q-202005-2-D
Q-202005

LAMBERT, ROGER

Gagnonville (Saguenay) (Qué.)
G0G 1K0
Q-202680

JEAN-CLAUDE RICHARD

(Richard, Jean-Claude)
82, rue 30, Gagnon (Qué.)
G0G 1K0

Demande de transfert:
Lambert, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Jean-Claude Richard
(Richard, Jean-Claude)
82, rue 30
Gagnon
G0G 1K0
le permis no Q-202005 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Gagnon 09-9749-V.

Rôle Q-11399
Q-200442-2-D
Q-200442
LARIVIÈRE, ANTONIO
St-Prosper (Dorchester) (Qué.)
G0M 1Y0
Q-202702
TAXI HUGUETTE ENRG.
(Maheux, B. Huguette Mme)
8140, rue Bernier
St-Prosper (Dorchester) (Qué.)
G0M 1Y0

Larivière, Antonio, demande à la Commission de transférer à:
Taxi Huguette Enrg.
(Maheux, B. Huguette Mme)
8140, rue Bernier
St-Prosper (Dorchester) (Qué.)
G0M 1Y0
le permis no Q-200442 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Prosper 03-2204-SD.

Rôle Q-11400
Q-201851-3-D
Q-201851
LATULIPPE, GILLES
84, des Ormes, Québec (Qué.)
G1L 1M6
Q-202704
JEAN J. ASSELIN
(Asselin, Jean-Jacques)
27, rue St-Albert
Ste-Thérèse-de-Lisieux (Qué.)
G1B 1L9

Demande de transfert:
Latulippe, Gilles, demande à la Commission de transférer à:
Jean J. Asselin
(Asselin, Jean-Jacques)
27, rue St-Albert
Ste-Thérèse-de-Lisieux (Qué.)
G1B 1L9
le permis no Q-201851 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Giffard, A-32.

Rôle Q-11401
Q-202519-2-D
Q-202519
HAMEL, GILBERTE MME
2786, Maufils
Québec 3 (Qué.)
G1J 4L3
Q-202705
HAMEL, GAÉTAN
2786, Maufils
Québec 3 (Qué.)
G1J 4L3

Demande de transfert:
Hamel, Gilberte, Mme, demande à la Commission de donner à:
Hamel, Gaétan
2786, Maufils
Québec 3 (Qué.)
G1J 4L3
le permis no Q-202519 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-11402
22461-V D-3 TF
LEVESQUE, HENRI
71, route du Fleuve
Ste-Luce-sur-Mer
(Rimouski) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de produits pétroliers par citerne pour le compte d'Impérial Oil Ltd.

L'augmentation demandée est comme suit:

De Rimouski à	*Anciens taux*	*Nouveaux taux*
Cabano	1.91¢ par gallon	2.23¢ par gallon
Ste-Anne-des-Monts	1.79¢ par gallon	2.09¢ par gallon
Rivière-du-Loup	1.34¢ par gallon	1.57¢ par gallon
Amqui	1.15¢ par gallon	1.35¢ par gallon
Matane	.97¢ par gallon	1.13¢ par gallon
Trois-Pistoles	.94¢ par gallon	1.10¢ par gallon
Mont-Joli	.55¢ par gallon	.64¢ par gallon
Tarif additionnel par arrêt-Stations de services seulement	$10.00 par arrêt	$11.70 par arrêt
Minimum	9,000 gallons	9,000 gallons
Temps supplémentaire après 1 heure pour chargement et 1 heure pour déchargement		$20.00
Livraison hors de la route régulière ou détour occasionné par cette livraison	$0.86 du mille parcouru	$1.01 du mille parcouru

Rôle Q-11409
Q-503409-D-006
LEPAGE, CLAUDE
C.P. 457, 70 place Lepage
Ste-Anne-des-Monts
(Gaspé-Ouest) (Qué.)
G0E 2G0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.1*b* groupes 1, 3, 4, 5, et les rebuts de bois.

Rôle Q-11410
Q-503409-D-007
LEPAGE, CLAUDE
C.P. 457, 70 place Lepage
Ste-Anne-des-Monts
(Gaspé-Ouest) (Qué.)
G0E 2G0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.1*b*, groupes 1, 3, 4, 5, et les rebuts de bois.

Rôle Q-11411
Q-504730-D-002
GAGNÉ, RENÉ
187, Principale
St-Léon
(Lac-St-Jean) (Qué.)
G0W 2S0
et
Q-506002-D-002
CÔTÉ, BERNARD
69, Sacré-Coeur
Sacré-Coeur-de-Marie
(Lac-St-Jean) (Qué.)
G8B 1A6

Demande de transfert:
Gagné, René, demande à la Commission de transférer à:
Côté Bernard
69, Sacré Coeur
St-Coeur-de-Marie
(Lac-St-Jean) (Qué.)
G8B 1A6
le permis Q-504730-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2, catégorie Artisan.

Rôle Q-11412
Q-505618-D-004
G. THIBODEAU & FILS INC.
52, Principale
Ste-Christine
(Portneuf) (Qué.)
J0H 1H0

Requête en révision:
La requérante demande à la Commission de réviser la décision QCV-8294, rendue le 11 janvier 1977.

Rôle Q-11413
Q-504859-D-002
ASPHALTE VEL COUR LTÉE
R.R. no 1, C.P. 4,
Grantham-Ouest
(Drummond) (Qué.)
J2B 6V2

La requérante demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 4, catégorie Entrepreneur, pour le transport de sable, pierre concassée et asphalte.

Rôle Q-11414
Q-504406-D-002
MAHEUX, SIMON
873, avenue Ste-Thérèse
Ste-Thérèse-de-Lisieux (Qué.)

Requête en révision:
Le requérant demande à la Commission de réviser la décision QCV-6076, rendue le 23 janvier 1976.

Rôle Q-11415
Q-505945-D-002
TREMBLAY, ROSAIRE
24, Bacon
Port-Cartier
(Duplessis) (Qué.)
G5B 1V2

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 9, catégorie Entrepreneur, pour le transport du bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage et l'ébranchage.

Rôle Q-11416
Q-505687-D-002
OUTILLAGE SEPT ILES LTÉE
180, Napoléon
Sept-Iles
(Duplessis) (Qué.)
G4R 3M0

La requérante demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 9, catégorie Entrepreneur, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.1, groupes 1 et 4.

Rôle Q-11418
Q-505656-D-004
LUDGER GUAY INC.
1261, Notre-Dame
St-Félicien
(Roberval) (Qué.)

Requête en révision:
La requérante demande à la Commission de réviser la décision QCV-8222 I. rendue le 27 décembre 1976.

Rôle Q-11419
Q-505487-D-001
DUBUC, JEAN-CLAUDE
38, rue Patry
Victoriaville
(Arthabaska) (Qué.)

Le requérant qui possède l'attestation Q-505487-D-001 demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 4, catégorie Artisan.

67743-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-11159	22-03-77	M-205254-D-002, R-1 DOMINICO VENDETTI Révision de permis	4795	05-06-76	M-15746	Rejetée
MCR-3322-C	18-03-77	16611-V-DS-1 PORT CARLING MARINE TRANSPORT LIMITED Requérante-venderesse 21409-V ANDREWS TRUCKING LIMITED Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir» les 27, 28, 29 septembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18121	

La Commission:
1. procédant à la révision de la décision rendue en cette cause en date du 20 décembre 1976 par un Commissaire seul, déclare cette décision nulle et annulée à toutes fins que de droit;
2. procédant sur la demande de transfert, autorise le transfert du permis 16611-V jusqu'à date détenu par Port Carling Marine Transport Limited, à Andrews Trucking Limited et déclare ce permis transféré par les présentes.

MCR-3382-TF-C	23-03-77	11044-V-D-3-TF G.G. TRANSPORT INC. Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.	9151	23-03-77	M-18460	

La Commission corrige la décision MCR-3382-TF datée du 7 février 1977 en y ajoutant à la page 7 avant la restriction, ce qui suit:

Colis — Classe 1 *Nombre de colis*	*Zones 1 et 2*
Le premier colis	$2.05
Les 19 suivants	$1.25 *
Les 20 suivants	$0.65
Tous les suivants	$0.55

(Le tout conformément aux tarifs fixés pour le Montréal-Métropolitain sauf pour le tarif marqué d'un astérique « * »)

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3553-TF	17-03-77	4356-V-D-2-TF J.M.F. TRANSPORT LTEE Modification de tarif	5476	26-06-76	M-16361	

La Commission:
1. prend acte du désistement partiel de la requérante.
2. rejette la partie de la requête référée en audience publique, vu désistement produit.

MCR-3534	17-03-77	20878-V-D-4 LES ENTREPRISES JEAN-PAUL ROBERT INC. Droit additionnel	4023	08-05-76	M-15373	

La Commission:
1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise la requérante, Les Entreprises Jean-Paul Robert Inc., à effectuer le transport suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
Avec les marchandises transportées par le service autorisé en vertu de la clause accordée par la décision MCS-1913 du 3 août 1976, la détentrice pourra transporter en sac de la moulée et des ingrédients qui entrent dans la préparation des moulées, de Québec à ailleurs dans la province de Québec, pour le compte de Nutribec Ltée.

MCR-3555	22-03-77	25020-V-D-1 LES SERVICES DE LIVRAISON SEMA ENRG. Nouvelle demande	4814	05-06-76	M-15831	

La Commission:
1. fait droit en partie à la présente requête;
2. autorise Les Services de Livraison Sema Enrg., Sema Delivery Services Reg'd, (Gustave Sénécal), 3905 est, rue Sherbrooke, Montréal (Qué.) à donner le service suivant:
Transport restreint - service local - contrat -
De tous points à tous points situés à l'intérieur des limites de la ville de Montréal pour le transport de courrier pour le compte de l'Alliance des Professeurs de Montréal Inc.
Restriction:
À la demande de la requérante, la présente autorisation ne confère aucun droit ni privilège à l'extérieur des limites de la ville de Montréal nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale numéro 6319.

MCR-3562	22-03-77	25314-V-D-1 CLIPPER SHIP SUPPLY LTD. Nouvelle demande	6491	14-08-76	M-17114	Rejetée
MCR-3563	21-03-77	9404-V-C-1 ETHIER & FRERES ENRG. Intimée 1392-V FOURNIER TRANSPORT LTEE Requérante Vérification de permis	460	24-01-76	M-13618	

La Commission constate et déclare que Ethier & Frères Enrg., détenteur du permis 9404-V n'a pu établir et faire la preuve qu'au cours de l'année 1975 et particulièrement entre les mois de mars et août 1975, il a donné au public un service de transport général dans le cadre des trois (3) clauses *a*, *b* et *c* de son permis.

MCR-3564	22-03-77	25037-V-D-1 DANNIE COTTON Nouvelle demande	4814	05-06-76	M-15834	Désistement
MCR-3568	29-03-77	25119-V-D-1 ARMAC TRUCKING INC. Nouvelle demande	5475	26-06-76	M-16357	Rejetée
MCR-3570 MCS-2262	29-03-77	1079-V-D-6 GENESSE TRANSPORT INC. Droit additionnel	6491	14-08-76	M-17117	Désistement
MCR-3586	28-03-77	23758-V-D-2 RAYMOND DUMONT Modification de clause	6220	31-07-76	M-16983	

La Commission:
1. accorde la requête telle qu'amendée;

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

2. autorise le requérant, Raymond Dumont, à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - circuit -

De Montréal à la frontière Québec–Ontario (port de sortie: Pointe-Fortune) à destination de Hawkesbury, L'Orignal, Alfred, Plantagenet, Rockland, Orléans et Ottawa en Ontario et retour via le port d'entrée de Hull, à Hull et Grenville ainsi que les points intermédiaires situés sur la route 148, entre Hull et Grenville, ainsi qu'à Dorion et Montréal via les routes 40 et 20, pour le transport de journaux et des circulaires qui doivent y être insérées, pour le compte de *The Gazette*.

Condition:

Ce permis est complémenté par le permis no X-2216 émis par le ministère des Transports et Communications de l'Ontario, en date du 10 janvier 1975.

MCS-1751-C	07-10-76	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant 15601-V-D-7 DURHAM TRANSPORT LIMITED DURHAM TRANSPORT INC. Intimées Décision de correction conformément à l'article 2.59.2 du Règlement 2.	1363	21-02-76	M-14098	La Commission: corrige la décision no MCS-1751 en date du 5 avril 1976, accorde la modification de clause à Durham Transport Inc. au lieu de Durham Transport Limited.
MCS-2259-TF	23-03-77	996-V-D-3-TF GEO. BROWN CARTAGE INC. Modification de tarif	6365	07-08-76	M-16993	Désistement
MCS-2254	18-03-77	10566-V-D-2 BESSETTE & VEGIARD LTEE Modification de clause	4809	05-06-76	M-15761	Désistement
MCS-2257	23-03-77	25280-V-D-1 DEMENAGEMENT SAVARIA ENR. Nouvelle demande	6215	31-07-76	M-16957	

La Commission:

1. fait droit à la présente requête amendée;
2. autorise Déménagement Savaria Enr. / Savaria Movers Reg'd. (Savaria, Jean-Guy) à donner les services suivants:

Classes: 1) Transport restreint - service local - article 51
2) Transport restreint - longue distance - rayon - article 51

Services:

1) Montréal–Métropolitain

2) Montréal à ailleurs dans la province, dans un rayon de 200 milles de Montréal, dans les deux (2) cas, pour le transport de pianos, orgues, coffre-forts, classeurs à l'épreuve du feu et équipement de restaurant, par équipement spécialisé tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

3. fixe les taux de la façon suivante:

Un camion et deux hommes: $28 de l'heure
trois hommes: $34 de l'heure
quatre hommes: $40 de l'heure

Minimum: $28

Ce tarif est valable dans le Montréal–Métropolitain.

En dehors du Montréal–Métropolitain à ailleurs dans la province $0.70 du mille parcouru, aller et retour plus le chargement et le déchargement au tarif honoraire du Montréal–Métropolitain ci-haut.

MCS-2258	23-03-77	1623-V-D-3 STAR TRUCK TAXI ASSOCIATION LIMITED Droit additionnel	9205	13-12-75	M-13198	Rejetée
MCS-2263	29-03-77	19749-V-D-13 GERARD HARBEC TRANSPORT INC. Droit additionnel	6221	31-07-76	M-16985	Désistement
MCS-2266	24-03-77	9646-V-D-3 LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC. Droit additionnel	6501	14-08-76	M-17217	

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise la requérante, La Cie de Transport de Berthierville Inc., à effectuer le transport suivant:

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

1) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - équipement spécial -

2) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - équipement spécial -

1) De Berthierville à tous les points de la province de Québec, à l'exception des Iles-de-la-Madeleine, Québec et toutes les localités situées dans les comtés de Rimouski, Bellechasse, Matane, Matapédia, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud, pour le transport de poteaux métalliques d'une longueur de 65 pieds et plus, munis et/ou accompagnés de leur potence, et transportés sur des véhicules télescopiques agencés de chèvres à l'avant ou à l'arrière, selon le besoin, pour la protection de la potence et permettant le transport des poteaux de 100 pieds, et retour avec marchandises avariées, pour le compte de Polcan Poles Sectionals Canada;

2) De Berthierville à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée); destination: tous les points de l'Ontario; pour le transport de poteaux métalliques d'une longueur de 65 pieds et plus, munis et/ou accompagnés de leur potence, et transportés sur des véhicules télescopiques agencés de chèvres à l'avant ou à l'arrière, selon le besoin, pour la protection de la potence et permettant le transport des poteaux de 100 pieds, et retour avec marchandises avariées, pour le compte de Polcan Poles Sectionals Canada.

Droit additionnel:

La requérante aura le droit d'utiliser des remorques à timons.

MCS-2268	29-03-77	17546-V-D-1 J.M.E. TRANSPORT INC. Modification de clause, droit additionnel	6204	31-07-76	M-16873	

La Commission:

1. annule du permis existant la clause *c*) qui se lit comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - rayon -

c) De Boucherville à Granby et à Cowansville, pour le transport de produits pétrolifères en vrac, pour le compte de Imperial Oil Ltd.

2. prend acte du désistement partiel de la demande relativement aux clauses suivantes:

1) Transport restreint - longue distance - rayon -

1) De Granby aux endroits situés dans un rayon de 35 milles des limites de la ville de Granby, pour le transport de produits pétrolifères en vrac par camions citernes.

2) Transport restreint - longue distance - rayon -

2) De Boucherville aux endroits situés dans un rayon de 75 milles sur la Rive-Sud du St-Laurent, pour le transport de produits pétrolifères en vrac, pour le compte de Imperial Oil Ltd.;

3. modifie les clauses *a*) et *b*) existantes du permis lesquelles dorénavant se liront comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -

a) De Montréal à Granby, via routes nos 132, 20, 30 et 112 ou via routes nos 10 et 139, pour le transport de produits pétrolifères en vrac par camions-citernes.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

b)

Service 1.

De Montréal à St-Hyacinthe, via routes nos 20 ou 116 pour le transport de produits pétrolifères achetés par la Société Coopérative Agricole de Granby

Service 2.

De Montréal à St-Germain via routes 20 ou 132 et 116 pour le transport de produits pétrolifères achetés par la Société Coopérative Agricole de Granby.

Service 3.

De Montréal à Notre-Dame-du-Bon-Conseil via routes 20, 116, 259 et 122 pour le transport de produits pétrolifères achetés par la Société Coopérative Agricole de Granby.

Service 4.

De Montréal à Massueville (St-Aimé) via routes nos 20 ou 132, 116 et 235 pour le transport par citerne d'huile résiduelle lourde (bunker C) achetée par la Coopérative Agricole de Granby.

Service 5.

De Montréal à Laurenceville via routes 20, 30, 112 et 243 ou via routes 132, 10 et 243 pour le transport par citerne d'huile résiduelle lourde (bunker C) achetée par la Coopérative Agricole de Granby.

MCV-6671-C	29-03-77	M-506756-D-001 MICHEL D'AMBREMONT Requérant-cédant M-502340-D-001 RICHARD PARISEAU Requérant-acquéreur Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.	153	11-01-75	M-10115	Accordée
MCV-10766-C	21-03-77	M-503234-D-001-C-002 GINETTE MARLEAU Requérante-cédante GAETAN RODIER Requérant-cessionnaire Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.	8284	30-10-76	M-18067	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10747	16-03-77	M-500903-D-186, 158, 185, 187, 188, 189, 190, 191 R.N.R. TRANSPORT LTEE Demandes de permis E-10	7784	09-10-76	M-16062 M-16114 M-16182 M-16128 M-16126 M-16124 M-16122 M-16120	Accordée
MCV-10748	18-03-77	M-500903-D-192 R.N.R. TRANSPORT LTEE Demande de permis E-10	7785	09-10-76	M-16132	Désistement
MCV-10749	18-03-77	M-500903-D-196 R.N.R. TRANSPORT LTEE Demande de permis E-10	7785	09-10-76	M-16134	Désistement
MCV-10750	18-03-77	M-500903-D-194 R.N.R. TRANSPORT LTEE Demande de permis E-10	7784	09-10-76	M-16063	Désistement
MCV-10751	18-03-77	M-500903-D-195 R.N.R. TRANSPORT LTEE Demande de permis E-10	7784	09-10-76	M-16065	Désistement
MCV-10752	18-03-77	M-500903-D-193 R.N.R. TRANSPORT LTEE Demande de permis E-10	7784	09-10-76	M-16064	Désistement
MCV-10753	17-03-77	M-507432-D-001 HECTOR DUBUC Nouvelle demande	6922	28-08-76	M-17322	Accordée
MCV-10754	17-03-77	M-506545-DS-001 ANDRE THIBODEAU Requérant-cédant M-507309-D-001 JEAN-PIERRE THIBODEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Tribune » les 4, 5, 6 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18901	Accordée
MCV-10769	18-03-77	M-507362-D-1 MICHEL MERCIER Nouvelle demande E-5	6011	24-07-76	M-16836	Accordée
MCV-10798	22-03-77	M-500682-DS-001 THEODORE COTE Requérant-vendeur M-507287-D-001 WAYNE A. MASSON Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 20, 21, 22 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15700	Rejetée
MCV-10799	22-03-77	M-507294-D-1 THOMAS MUNKITTRICK INC. Nouvelle demande E-5	4793	05-06-76	M-15729	Rejetée
ML-1123	24-03-77	M-600856-D-1 LOCATION FARNHAM ENR. Nouvelle demande	6719	21-08-76	M-17239	Désistement

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-1028-TF	22-03-77	602-A-MH-4-TF SERVICE DE LIMOUSINES MURRAY HILL LTEE Modification de tarif			M-20044	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 24, 25, 26 janvier 1977 en vertu de l'article 2.70.1 du Règlement no 2.				
MPV-1031-T	28-03-77	2117-A-D-16, D-15 LES TOURS MAISONNEUVE INC. Nouvelles demandes	5894	17-07-76	M-16708 M-16709	Désistements
MPT-10865	25-02-77	M-205424-D-4 SIMON DESBIENS Requérant-cédant M-207643-001 FERNAND BOUTHILLIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1141	29-01-77	M-18877	Accordée
MPT-10865-C	29-03-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant M-205424-002 SIMON DESBIENS Intimé-cédant M-207643-001 FERNAND BOUTHILLIER Intimé-cessionnaire Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement 2.	1141	29-03-77	M-18877	

La Commission:

1. Maintient les item 1, 2, 5 et 6 de la décision MPT-10865 datée du 25 février 1977;
2. Corrige les item 3 et 4 de ladite décision en changeant l'agglomération A-7 Terrebonne par l'agglomération A-17 Terrebonne.

MPT-11184-I	01-04-77	M-200727-001 YVON ROY Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée-émis *instanter*
MPT-10841	24-02-77	M-202835-D-2 LUCIEN PICARD Requérant-cédant M-207569-001 MME NOELLA LADOUCEUR Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1099	29-01-77	M-18666	Accordée
MPT-10844	24-02-77	M-203923-D-26 BOISVERT TAXIS INC. Requérante-cédante M-207604-001 LOUIS JOSEPH Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1106	29-01-77	M-18730	Accordée
MPT-10851	24-02-77	M-201313-D-65 AMAR ENTREPRISES INC. Requérante-cédante M-207176-002 MME CARMEN TROTTIER DE ROY Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1098	20-01-77	M-18659	Accordée
MPT-10850	24-02-77	M-206676-D-1 DENIS COTE Requérant-cédant M-207308-002 MARGUERITE KOZAK Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1105	29-01-77	M-18726	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10853	25-02-77	M-201308-D-002 DANIEL GUERREIRO Requérant-cédant M-207618-D-001 MARCELINO CANHAO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1128	29-01-77	M-18793	Accordée
MPT-10871	25-02-77	M-201834-D-2 GILLES BOISMENU Requérant-cédant M-205326-012 R.D. TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1141	29-01-77	M-18879	Accordée
MPT-10872	25-02-77	M-200528-D-5 ANDRE STARK Requérant-cédant M-207608-001 KHALIL HELOU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1125	29-01-77	M-18762	Accordée
MPT-11051	25-02-77	M-201782-D-3 JOSEPH MARTELLINO Requérant-cédant M-205326-011 R.D. TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1133	29-01-77	M-18818	Accordée
MPT-11067	25-02-77	M-200865-D-2 VICTOR THERRIEN Requérant-cédant M-207656-001 RENE PAQUETTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1148	29-01-77	M-18956	Accordée
MPT-11038	25-02-77	M-202872-D-2 ANTHONY RONALD MACDONALD Requérant-cédant M-207620-002 TAXI NEWMAN-LAFLEUR INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1149	29-01-77	M-18959	Accordée
MPT-11064	25-02-77	M-203326-D-2 ELIAS SHAMSHOUM Requérant-cédant M-204433-008 CLAUDE DESJARDINS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1145	29-01-77	M-18907	Accordée
MPT-11089	25-02-77	M-201527-D-21 GERSZON FRENKEL Requérant-cédant M-206923-002 DANIEL MIRON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1126	29-01-77	M-18784	Accordée
MPT-11087	25-02-77	M-202563-D-39 PAUL POCE Requérant-cédant M-207593-001 EARL HOPE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1126	29-01-77	M-18763	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-11122	25-02-77	M-207174-D-1 MME IOANNA KOMNINAKIS Requérante-cessionnaire M-207646-001 MME HUGUETTE TROTTIER Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1144	29-01-77	M-18889	Accordée
MPT-11136	18-03-77	M-204516-D-2 MAURICE HENAULT Requérant-cédant M-201185-003 ANTONIO BALAMONTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1503	12-02-77	M-19630	Accordée
MPT-11117	25-02-77	M-203856-D-81 WILFRID POIRIER LTEE Requérante-cédante M-207632-001 ROBERT TREMBLAY TAXI Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1134	29-01-77	M-18826	Accordée
MPT-11133	18-03-77	M-202198-D-2 MALTEZOS SPIRIDON Requérant-cédant M-207675-001 GEORGE AMBELIOTIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1503	12-02-77	M-19629	Accordée
MPT-11139	18-03-77	M-202685-D-2 SIMON AMIEL Requérant-cédant M-207669-001 MME HORTENSE HUOT Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1502	12-02-77	M-19622	Accordée
MPT-11157	25-03-77	M-203387-D-5 JEAN-GUY DORE Requérant-cédant M-207785-001 PIERRETTE LEMMETTI LANGLOIS Requérante-cessionnaire Transfert de permis			M-20253	Désistement
MPT-11158	25-03-77	M-206161-D-4 GILLES RIVEST Requérant-cédant M-207655-001 MME JACQUELINE RIVEST Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1498	12-02-77	M-19584	Accordée
MCR-3509-TF	09-03-77	24654-V-D-2-TF HUTTON TRANSPORT LTD. Modification de tarif	1129	29-01-77	M-18800	Accordée
MCR-3512-TF MCS-2226-TF	09-03-77	21347-V-D-5-TF TRANSPORT ROBERT (QUEBEC) 1973 LTEE Modification de tarif	1335	05-02-77	M-19552	Accordée
MCR-3546-TF MCS-2246-TF	17-03-77	20978-V-D-5-TF FREEPORT TRANSPORT INC. Modification de tarif	1498	12-02-77	M-19588	Accordée
MCR-3548-TF	18-03-77	30004-D-230-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	1312	05-02-77	M-18514	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:

1. fait droit partiellement à la présente requête;
2. autorise la requérante, Canadian Transport Tariff Bureau Association, 555, Dixon Road, Rexdale, Ontario, (au Québec: 1434, rue Ste-Catherine ouest, Suite 404, Montréal), à modifier ses tarifs «Bulk Commodity Tariff No. 600, Q.T.C. No. 3235» tel que demandé pour les Règles 10 et 130; à augmenter de 8% les Règles 500, 530, 550 et 1000; à augmenter de 10% les Règles 90, 140, 170, 210, 240, 250 et 260;
3. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision, soit les Règles 90, 140, 170, 210, 240, 250 et 260;
4. Cette modification de taux deviendra en vigueur le 46e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la première phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré sinon, cette décision deviendra exécutoire le 16e jour suivant la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec*.

MCR-3561-TF	28-03-77	22490-V-D-1-TF CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. Modification de tarif	2708	23-03-76	M-14472	La Commission: fixe le tarif K.E.S. et en décrète l'entrée en vigueur le 1er avril 1977.
MCR-3525-TF	15-03-77	30003-D-195-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC Modification de tarif	1498	12-02-77	M-19585	Accordée
MCR-3526-TF	17-03-77	30003-D-192-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	1330	05-02-77	M-19074	Accordée
MCR-3527-TF	17-03-77	30003-D-193-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	1330	05-02-77	M-19514	Accordée
MCR-3560-TF	25-03-77	30004-S-22-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif en vertu des articles 2.64 et 2.66 du Règlement no 2. Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 30, 31 mars et 1er avril 1977.			MRS-3610	

La Commission:

1. accepte partiellement la requête;
2. autorise la requérante, Canadian Transport Tariff Bureau Association, 1434, rue Ste-Catherine ouest, bureau 404, Montréal, Québec, à majorer ses taux pour le tarif spécial CTQ no 4119, entre Montréal et Toronto, pour le transport de cigarettes, cigares et tabacs manufacturés, comme suit:

de 1.20 à 1.23 cwt pour 40,000 livres
de 1.14 à 1.18 cwt pour 45,000 livres

Les taux autorisés représentent des augmentations approximatives de 10% sur les taux en vigueur au 23 octobre 1976 et fixés à 1.20 et 1.14 cwt par la décision MCR-3367-TF du 21 janvier 1977.

Conditions:

1) La présente décision entre en vigueur à compter de ce jour et demeure en vigueur jusqu'à ce que la Commission statue à nouveau sur ledit tarif spécial CTQ no 4119 en autant que dans les quinze jours de la date de la présente décision, la requérante fasse publier pendant trois (3) jours consécutifs, dans un ou plusieurs journaux de langue française publiés dans toutes les régions où cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification et fournisse à l'administrateur au siège social de Québec ou à l'administrateur adjoint au bureau de Montréal, suivant le cas, dans les vingt (20) jours de la date de la présente décision, les pages du ou des journaux dans lesquels ledit avis a été publié.
2) En conformité avec les dispositions de la section 3 du chapitre IX du Règlement no 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission des transports du Québec peut, par une décision ultérieure, amender ou rescinder la présente décision.

MCR-3469	22-02-77	22024-V-DS-1 TRANSPORT MARCEL BRUNET INC. Mise-en-cause MARCEL BRUNET CAMILLE BRUNET GASTON GAGNIER Requérants-vendeurs PAUL VERVILLE RAYMOND VERVILLE RICHARD VERVILLE Requérants-acquéreurs Transfert d'actions			M-19673	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 16, 17, 18 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.				
MCR-3551 MCS-2247	14-03-77	655-V-D-2 JIM LYNN TRANSPORT INC. Requérante-venderesse TRANSPORT JIM LYNN (1976) INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	1320	05-02-77	M-18980	Accordée
MCR-3477	25-02-77	4294-V-DS-1 A.S. TRANSPORT GENERAL ENR. Requérante-venderesse 21777-V TRANSPORT GABRIEL ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 29, 30 novembre et 1er décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19663	Accordée
MCR-3535	15-03-77	14456-V-D-1 JEAN-PAUL PICHE Droit additionnel	1150	29-01-77	M-18979	Accordée
MCR-3536	14-03-77	20667-V-D-5 JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Droit additionnel	1157	29-01-77	M-19039	Accordée
MCR-3537	15-03-77	10270-V-D-1 TRANSPORT RENE MEGRE INC. Modification de clause	1135	29-01-77	M-18840	Accordée
MCR-3538	14-03-77	25711-V-D-1 DENIS LAROCQUE Nouvelle demande	1334	05-02-77	M-19530	Accordée
MCR-3539	15-03-77	25652-V-D-1 LUCKHART TRANSPORT LIMITED Nouvelle demande	1149	29-01-77	M-18978	Accordée
MCR-3549	14-03-77	12922-V-D-1 GERARD DEMERS Requérant-cédant SERVICE DE LIVRAISON ANDRE LALONDE Requérante-acquéreur Transfert de permis	1156	29-01-77	M-19036	Accordée
MCR-3552	21-03-77	25693-V-D-1 SERGE LAPORTE Nouvelle demande	1337	05-02-77	M-19567	Accordée
MCR-3557	23-03-77	17495-VD-1 JOSEPH MATTE Modification de clause	1339	05-02-77	M-19572	Accordée
MCR-3558	23-03-77	25697-V-D-1 MARIUS ROBINSON Nouvelle demande	1149	29-01-77	M-18977	Accordée
MCR-3559	23-03-77	17198-V-D-1 CERSON TRANSPORT LIMITED Droit additionnel	9652	30-12-76	M-18709	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;

2. autorise la requérante Cerson Transport Limited, R.R. no 4 Kincardine, Ontario, au Québec: 200 St-Jacques, Bureau 900 Montréal, permis 17198-V à ajouter à son permis le service suivant:

Classe:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Service:

De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) à Montréal pour le transport de bétail originant des comtés de Bruce et Huron en Ontario.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Condition:
Ce permis sera opéré conjointement avec le permis no X-829 de l'Ontario Highway Transport Board.
3. fixe et décrète en vigueur à l'expiration des délais légaux le tarif suivant:
Pour le transport de bétail des comtés de Bruce et Huron de la province d'Ontario à Montréal:
$1.65 le cent livres, min. 24,000 livres.

MCR-3565	28-03-77	13301-V-D-3 N. NOURY TRANSPORT INC. Droit additionnel	7946	16-10-76	M-17959	

La Commission:
1. fait droit à la requête amendée devant se lire comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De l'usine de la Coopérative Agricole de Granby située à St-Charles-Borromée aux usines ou entrepôts de la Coopérative Agricole de Granby situés à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Ste-Anne-de-la-Pérade, Louiseville, St-Germain-de-Grantham, St-Aimé, Granby et Lawrenceville et retour pour le transport de produits laitiers, des sous-produits entrant dans la composition des produits laitiers et de la machinerie servant exclusivement à la fabrication desdits produits laitiers.
Restrictions:
a) Les produits laitiers mentionnés au permis excluent le transport du lait et de la crème.
b) Le transport sera effectué avec des camions n'excédant pas 5 tonnes de capacité.

MCR-3566	28-03-77	25176-V-D-1 LES TRANSPORTS DELAUNAIS ENRG. Nouvelle demande	5774	10-07-76	M-16611	Désistement
MCS-2253 TF	17-03-77	40003-D-185-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS Modification de tarif	1690	19-02-77	M-19634	Accordée
MCS-2234	17-03-77	25714-V-D-1 JEAN-PIERRE BELAND Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. Voituriers-rouliers Nouvelle demande	1335	05-02-77	M-19534	Accordée
MCS-2242	15-03-77	25704-V-D-1 BEURRERIE LAFRENIERE LTEE Nouvelle demande	1157	29-01-77	M-19038	Accordée
MCS-2244	17-03-77	25412-V-D-1 GUY LEPAGE Nouvelle demande	7612	02-10-76	M-17579	Accordée
MCS-2260	21-03-77	524-V-DS-2 J.B. BAILLARGEON EXPRESS LTEE Requérante-venderesse LES MESSAGERIES BAILLARGEON & LAPALME INC. Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 20, 21, 22 janvier 1977 en vertu de larticle 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19808	Accordée
MCS-2264	21-03-77	24399-V-D-3 MAURICE GARCEAU INC. Droit additionnel	1334	05-02-77	M-19532	Accordée
MCS-2265	21-03-77	318-V-D-5 BELOEIL ST-HILAIRE TRANSPORT INC. Modification de clause	1334	05-02-77	M-19533	Accordée
MCV-10841-I	04-04-77	M-506204-001 DOUGLAS ROBERTSON Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée - émis *instanter*

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10845-I	06-04-77	M-506604-001 GERARD BOULET Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée - émis *instanter*
MCV-10860-I	04-04-77	M-501424-004 ANGELO SOLITIERO EXCAVATION ENRG. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée - émis *instanter*
MCV-10862-I	04-04-77	M-506513-001 MICHEL REVER Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée - émis *instanter*
MCV-10865-I	01-04-77	M-506216-002 ARMAND DUGUAY Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Rejetée
MCV-10871-I	05-04-77	M-507540-001 CLAUDE PARENTEAU Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée - émis *instanter*
MCV-10767	17-03-77	M-507397-D-001 RICHARD GOUIN Nouvelle demande Ā-6	6369	07-08-76	M-17026	Rejetée
MCV-10768	17-03-77	M-507188-D-001 DENIS CHARBONNEAU Nouvelle demande E-6	3258	10-04-76	M-14849	Rejetée
MCV-10770	17-03-77	M-505588-D-002 GILBERT MARTEL Demande de permis E-6	6370	07-08-76	M-17030	Accordée
MCV-10771	17-03-77	M-505588-D-004 GILBERT MARTEL Demande de permis E-6	6370	07-08-76	M-17032	Rejetée
MCV-10772	17-03-77	M-506897-D-001 KENNETH MELANÇON Nouvelle demande E-10	8275	08-11-75	M-11921	Rejetée
MCV-10773	17-03-77	M-506157-D-011 TRANSPORT R. & G. INC. Changement de région	7246 9286	11-09-76 11-12-76	M-17403	Accordée
MCV-10779	24-03-77	M-502647-DS-001 JEAN-PAUL BERGERON Requérant-cédant M-507349-D-001 ROBERT TOUTLOFF Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 25, 26, 27 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17432	Accordée
MCV-10780	25-03-77	M-505337-DS-001 GUY CHARLEBOIS Requérant-cédant M-507545 EDGAR RUEST Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Droit» les 3, 4, 5 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19990	Désistement

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10781-CSE (1977)	23-03-77	M-500240-CSE-2 JEAN-CLAUDE GAMACHE Demande de permis E-8			M-20242	Accordée
MCV-10782-CSE (1977)	23-03-77	M-500418-CSE-3 LEO LAURENCE Demande de permis E-8			M-20241	Accordée
MCV-10783-CSE (1977)	23-03-77	M-504332-CSE-2 LAURIEN SASSEVILLE Demande de permis E-8			M-20244	Accordée
MCV-10784-CSE (1977)	23-03-77	M-502700-CSE-2 FERNAND REGIMBALD Demande de permis E-8			M-20243	Accordée
MCV-10785-CSE (1977)	23-03-77	M-506691-CSE-2 MAURICE ROZON Demande de permis E-6			M-20240	Accordée
MCV-10786-CSE (1977)	23-03-77	M-506957-CSE-3 PAUL BELANGER Demande de permis E-7			M-20239	Accordée
MCV-10787-CSE (1977)	23-03-77	M-506645-CSE-2 ROMA LEFEBVRE Demande de permis E-6			M-20238	Accordée
MCV-10788-CSE (1977)	23-03-77	M-502000-CSE-2 ROGER HOTTE Demande de permis E-10			M-20237	Accordée
MCV-10790-CSE (1977)	23-03-77	M-503370-CSE-2 ROGER LEROUX Demande de permis E-6			M-20236	Accordée
MCV-10791-CSE (1977)	23-03-77	M-502425-CSE-3 JEAN-PAUL DESGRANGES Demande de permis E-6			M-20235	Accordée
MCV-10792-CSE (1977)	23-03-77	M-506032-CSE-3 PAVAGE A. BRODEUR Demande de permis E-6			M-20234	Accordée
MCV-10793-CSE (1977)	23-03-77	M-502856-CSE-2 FERNAND CORBEIL Demande de permis E-6			M-20233	Accordée
MCV-10794	23-03-77	M-507703-D-001 C.A. CARTER INC. Nouvelle demande Extraprovinciale-Entrepreneur			M-20078	Accordée
MCV-10795	23-03-77	M-507508-D-002 EUGENE GALIPEAU Nouvelle demande Extraprovinciale-Entrepreneur			M-20076	Accordée
MCV-10796	23-03-77	M-507508-D-003 EUGENE GALIPEAU Nouvelle demande Extraprovinciale-Entrepreneur			M-20077	Accordée
MCV-10797	23-03-77	M-507703-D-002 C.A. CARTER INC. Nouvelle demande Extraprovinciale-Entrepreneur			M-20079	Accordée

AUDIENCES PUBLIQUES

MCV-10800	24-03-77	M-507434-D-1 R. GORDON MILLER Nouvelle demande E-6	6922	28-08-76	M-17321	Accordée
MCV-10801	29-03-77	M-507384-D-001 YVAN CHAMPAGNE INC. Nouvelle demande E-6	6209	31-07-76	M-16903	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10802-CSE (1977)	23-03-77	M-504033-CSE-3 ANDRE RIOPEL Demande de permis E-10			M-20196	Accordée
MCV-10803-CSE (1977)	23-03-77	M-504413-CSE-5 PIERRE DUBOIS Demande de permis E-5			M-20197	Accordée
MCV-10804-CSE (1977)	23-03-77	M-501869-CSE-2 GASTON HENAULT Demande de permis E-8			M-20318	Accordée
MCV-10805-CSE (1977)	23-03-77	M-501845-CSE-3 MAURICE SAVARD Demande de permis E-8			M-20319	Accordée
MCV-10806-CSE (1977)	23-03-77	M-502246-CSE-2 MARCEL GIRARD Demande de permis E-10			M-20327	Accordée
MCV-10807-CSE (1977)	23-03-77	M-504707-CSE-2 JEAN RIENDEAU Demande de permis E-10			M-20326	Accordée
MCV-10808-CSE (1977)	23-03-77	M-503593-CSE-2 FRANÇOIS BOYER Demande de permis E-6			M-20325	Accordée
MCV-10809-CSE (1977)	23-03-77	M-507376-CSE-2 PAUL-EMILE BOYER Demande de permis E-6			M-20329	Accordée
MCV-10810-CSE (1977)	23-03-77	M-505451-CSE-2 GABY SASSEVILLE Demande de permis E-8			M-20322	Accordée
MCV-10811-CSE (1977)	23-03-77	M-501897-CSE-2 NORMAND ST-PIERRE Demande de permis E-8			M-20323	Accordée
MCV-10812-CSE (1977)	23-03-77	M-500263-CSE-2 LUCIEN PELLETIER Demande de permis E-8			M-20321	Accordée
MCV-10813-CSE (1977)	23-03-77	M-502865-CSE-2 RAYMOND PERREAULT Demande de permis E-5			M-20320	Accordée
MCV-10814-CSE (1977)	23-03-77	M-504328-CSE-3 CONRAD DESROSIERS Demande de permis E-10			M-20201	Accordée
MCV-10815-CSE (1977)	23-03-77	M-500808-CSE-2 MAURICE THOUIN Demande de permis E-6			M-20199	Accordée
MCV-10816-CSE (1977)	23-03-77	M-501158-CSE-3 PERCY MIELKE Demande de permis E-7			M-20198	Accordée
MCV-10817-CSE (1977)	23-03-77	M-502520-CSE-4 EDWARD J. KELLY Demande de permis E-7			M-20191	Accordée
MCV-10818-CSE (1977)	23-03-77	M-503020-CSE-2 THEODORE McDUFF Demande de permis E-6			M-20192	Accordée
MCV-10819-CSE (1977)	23-03-77	M-504759-CSE-4 PAUL-YVES LABRECQUE Demande de permis E-6			M-20193	Accordée
MCV-10820-CSA (1977)	23-03-77	M-504470-CSA-4 DESIRE ROUSSEL Demande de permis A-10			M-20324	Accordée
MCV-10821-CSA (1977)	23-03-77	M-505285-CSA-2 GERARD RICHARD Demande de permis A-5			M-20328	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10822-CSA (1977)	23-03-77	M-501492-CSA-2 GABRIEL COTE Demande de permis A-5			M-20202	Accordée
MCV-10823-CSE (1977)	23-03-77	M-504565-CSE-3 ANDRE LEMOYNE Demande de permis E-10			M-20194	Accordée
MCV-10824	23-03-77	M-502841-CSE-3 LEO FORGET Demande de permis E-7			M-20189	Accordée
MCV-10825-CSE (1977)	23-03-77	M-505702-CSE-3 ARMAND GAMACHE Demande de permis E-6			M-20190	Accordée
MCV-10826-CSE (1977)	23-03-77	M-506784-CSE-2 JEAN-MAURICE BERTHIAUME Demande de permis E-6			M-20195	Accordée
MCV-10827	29-03-77	M-500974-DS-001 LEONARD CYR Requérant-cédant M-507593-002 GERALD THEORET INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 3, 4, 5 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19888	Accordée
MCV-10828	29-03-77	M-505157-DS-001 GERALD THEORET Requérant-cédant M-507593-001 GERALD THEORET INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 3, 4, 5 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19887	Accordée
MCV-10829	24-03-77	M-502841-D-002 LEO FORGET Requérant-cédant M-507536 J.A. FORGET & FILS INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1140	29-01-77	M-18869	Accordée
MCV-10830	24-03-77	M-505702-D-002 ARMAND GAMACHE Requérant-cédant M-507477 ARMAND GAMACHE INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	9289	11-01-77	M-18500	Accordée
MCV-10683	01-03-77	M-506360-DS-001 RUSSELL FRASER Requérant-cédant M-507114-002 JACQUES LEFEBVRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 5, 6, 7 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19669	Accordée
MCV-10685	25-02-77	M-505708-DS-001 JEAN-LOUIS DAIGLE Requérant-cédant M-507547 LEO PAQUIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1167	29-01-77	M-19063	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10762	17-03-77	M-504537-DS-001 AURELE MORIN Requérant-vendeur M-507548 LAURENT BARIL Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 3, 4, 5 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18834	Accordée
MCV-10776	24-03-77	M-503253-DS-001 JEAN-PAUL MAURICE Requérant-cédant M-506827-002 GUY LEROUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 6, 7, 8 janvier 1977 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-20018	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
MPN-1970	31-03-77	24941-V-PN-10 PITT COUNTY TRANSPORTATION CO. INC.	M-20463	Rejetée	
MPN-1971	31-03-77	25818-V-PN-1 CHARLES L. SR. PERRY	M-20464	Rejetée	

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-1115-TF	16-03-77	M-600500-D-1-TF, 1405-DY, 2043-DYV NORMAND BEAUDOIN AUTOMOBILE INC. Modification de tarif	1498	12-02-77	M-19586	Accordée
ML-1100	03-03-77	2111-DYV-DS-1 M-600623 LOCATION DE VEHICULES TOUTE ETOILE ENRG. Requérante-cédante LOCATION DE VEHICULES TOUTE ETOILE INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 17, 18, 19 janvier 1977 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19675	Accordée
ML-1117	14-03-77	12290-V-D-5 LARIVIERE TRANSPORT LTEE Droit additionnel	1334	05-02-77	M-19531	Accordée
ML-1118	21-03-77	4389-V-D-8 RIGAUD TRANSPORT INC. Droit additionnel	1337	05-02-77	M-19568	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-1119	21-03-77	331-V-D-10 MCCRUM TRANSPORT LIMITED Droit additionnel	1338	05-02-77	M-19569	Accordée
ML-1120	23-03-77	1550-V-D-7 H. LAPALME TRANSPORT LTEE Droit additionnel	1149	29-01-77	M-18974	Accordée
ML-1121	18-03-77	1531-DY et 2235-DYV ROYMARINE LEASING LIMITEE Nouvelle demande	1159	29-01-77	M-19045	Accordée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, chapitre 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-3124	3775-A-S-1 MRS-3572 LIONEL RACINE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin», les 24, 25, 26 février 1977.	La Commission déclare comme irrecevable la présente requête.
MS-3125	20995-V-S-1 MRS-3579 CINQUINO BROTHERS TRANSPORT INC.	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 23, 24, 25 février 1977. Accordée.	Du 1er avril 1977, au 1er décembre 1977.
MS-3127	17-DYA-SI (M-600181) MRS-3616 IAC LIMITEE	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 9, 10, 11 mars 1977. Accordée.	Du 23 mars 1977, au 22 mars 1978.
MS-3129	25824-V-S-1 MRS-3577 ROGER SUREAU Voiturier-remorqueur 17376-V KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier	Demande parue ans le journal «Le Devoir» les 21, 22, 23 février 1977. Accordée.	Du 24 mars 1977, au 23 mars 1978.
MS-3132	23478-V-S-6 MRS-3608 GAS INCORPORATED	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 28 février et 1, 2 mars 1977. Accordée.	Du 25 mars 1977, au 24 mars 1978.
MS-3133	2254-DYV-S-1 (M-600914) MRS-3609 L.S. SPORT ENRG.	Demande parue dans le journal «La Voix de l'est» les 28 février et 1, 2 mars 1977. Rejetée.	
MT-63	23478-V-SI-3 MRS-3598 GAS INCORPORATED	Demande de permis temporaire *instanter* Transport en vrac de gaz naturel liquéfié dans des véhicules cryogéniques. Accordée.	Du 19 mars 1977, à 00h15, au 2 avril 1977.
MT-67	21339-V-SI-1 MRS-3627 DEL TRANSPORT LTEE	Demande de permis temporaire *instanter* Transport d'explosifs, classe A. Accordée.	Du 28 mars 1977, à 7 heures, au 11 avril 1977.
MT-78	1587-V-SI-1 MRS-3642 WESTMOUNT MOVING & WAREHOUSING LTD.	Demande de permis temporaire *instanter* Autorisation de prendre à louage deux (2) camions type fourgon. Accordée.	Du 1er avril 1977, à 15:00 heures, au 4 avril 1977.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8539-I	05-04-77	Q-502262-D-1 BERTIN POIRIER Renouvellement de permis			Q-11390-I	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8542-I	05-04-77	Q-504013-D-2 LAURIER TURGEON Renouvellement de permis			Q-11404-I	Accordée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QT-65	19304-V-SI-2 Cause: QRS-2451 ST-LAMBERT TRANSPORT INC.	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis expirera le 10 avril 1977.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-798-TF	28-03-77	3095-A-MTF-001 LES TRANSPORTS MITIS INC. Demande de modification de tarif			QRS-2414	

La Commission:

1. accueille la requête;
2. autorise Les Transports Mitis Inc., permis 3095-A, à mettre en vigueur les tarifs suivants lors de l'exploitation de son service quotidien entre Rimouski et Cabano;

Voir Annexe « A »

Les Transports Mitis Inc.
permis no 3095-A.

	Cabano	Squateck	Biencourt	Lac-des-Aigles	Esprit-Saint	Trinité-des-Monts	Fond-d'Ormes	St-Narcisse	Ste-Blandine	Rimouski
Rimouski	6.25	4.90	4.30	3.75	3.20	2.60	2.00	1.45	1.00	
Ste-Blandine	5.60	4.30	3.75	3.20	2.60	2.00	1.45	1.00	.60	
St-Narcisse	5.15	3.75	3.20	2.60	2.00	1.45	1.00	.60		
Fond-d'Ormes	4.60	3.20	2.60	2.00	1.49	1.00	.60			
Trinité-des-Monts	4.00	2.60	2.00	1.45	1.00	.60				
Esprit-Saint	3.40	2.00	1.45	1.00	.60					
Lac-des-Aigles	2.85	1.45	1.00	.60						
Biencourt	2.60	1.00	.60							
Squateck	2.00	1.00								
Cabano	.60									

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3536	28-03-77	Q-200851-3-D ROSAIRE TARDIF Requérant-cédant Q-202288 LUCIEN LANGLAIS (Langlais, Lucien) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1834	26-02-77	Q-10857	Accordée
QCS-1198	04-03-77	22808-V-D-004 GILLES GAGNON Voiturier-remorqueur 14134-V SERVICE PIERRE JORON (1975) LTEE PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD. 15957-V GERARD NOLIN (1975) LTEE Courtiers en transport Demande de permis	1171	29-01-77	Q-10312	Accordée
QCS-1218	21-03-77	476-V-D-4 DEMENAGEMENTS STE-FOY INC. STE. FOY MOVING INC. Modification de clauses	1522 1523	12-02-77	Q-10711	Accordée
QCV-8443	17-03-77	Q-500674-D-002 JOSEPH LAVOIE Requérant-cédant Q-505949-D-001 LADISLAS, HUET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1528	12-02-77	Q-10741	Accordée
QCV-8458	18-03-77	Q-504460-DS-2 EDGAR TREMBLAY Requérant-cédant Q-505969-DS-1 JEAN-MARIE TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Montréal-Matin, les 2, 3 et 4 février 1977.			Q-10871	Accordée
QCV-8479	21-03-77	Q-504507-D-4 RAYMOND BLAIS Requérant-cédant Q-505943-D-1 RAYMOND BLAIS & FILS INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1701	19-02-77	Q-10797	Accordée
QCV-8483	22-03-77	Q-501836-DS-2 PAUL-ARTHUR NERON Requérant-cédant Q-505998-DS-1 BERTRAND GOBEIL Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 21, 22 et 23 février 1977.			Q-10999	Accordée
QCV-8484	22-03-77	Q-503925-DS-002 EMILE LAMONTAGNE Requérant-cédant			Q-10998	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Q-505997-DS-001 BENOIT BROCHU TRANSPORT ENR. (Benoit Brochu) Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Le Nouvelliste », les 19, 21, et 22 février 1977.				
QCV-8502	25-03-77	Q-504985-D-002 LAURENT LESSARD Requérant-cédant Q-505921-D-002 HENRI GILBERT Demande de transfert de permis	1833	26-02-77	Q-10845	Accordée
QCV-8503	25-03-77	Q-501131-D-2 ALPHONSE LANDRY Requérant-cédant Q-503119-D-3 BERNARD FORTIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1833	26-02-77	Q-10844	Accordée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1960	Q-504905-ADD-1 Cause: QRS-2345 JEAN-MARC BLANCHETTE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 5, 6 et 7 janvier 1977. Accordée en partie.	Ce permis additif spécial est valide pour la période du 24 janvier 1977 au 23 mai 1977.
QS-1964	Q-503091-ADD-1 Cause: QRS-2347 FERNAND BELANGER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 22, 23 et 24 décembre 1976. Accordée.	Ce permis additif spécial est valide pour la période du 24 janvier 1977 au 10 mai 1977.
QS-2016	25855-V-S-1 Cause: QRS-2440 OSCAR SAVARD ENR. (Savard, Oscar)	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 24, 25 et 26 février 1977. Accordée.	Ce permis est valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 28 février 1978.
QS-2017	22808-V-S-5 Cause: QRS-2442 GILLES GAGNON Voiturier-remorqueur 1930-V PROVOST CARTAGE INC. Courtier en transport	Demande parue dans le journal « La Presse », les 24, 25 et 26 février 1977. Accordée.	Ce permis est valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 28 février 1978, ou jusqu'à décision finale.
QS-2022	Q-202669-IS Cause: QRS-2444 HENRI-LOUIS VEILLEUX Requérant	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 16, 17 et 18 février 1977. Accordée en partie.	Ce permis est valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 28 février 1978, ou jusqu'à décision finale.
QT-57	25858-V-SI Cause: QRS-2426 OWEN DAVIS TRUCKING LTD. a/s Transport Consulting Service Ltd.	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis selon la Loi est valide du 15 mars 1977 au 25 mars 1977.
QT-64	21157-V-S-002 SEPT-ILES LABRADOR CARTAGE INC.	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis sera valide à partir du 22 mars 1977 au 28 mars 1977.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QT-68	21157-V-SI-4 Cause: Q-11339-I SEPT-ILES LABRADOR CARTAGE INC.	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis sera valide du 1er avril 1977 au 8 avril 1977 inclusivement.
QT-69	Q-427-SI-1 (3781-A) Cause: Q-11405-I MAY BLANCHET	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis selon la Loi est valide jusqu'au 20 avril 1977.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-769-C	04-04-77	2166-A-D-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant BOULAY AUTOBUS ENRG. et 3603-A-D-1 BAIE-COMEAU DE LUXE TAXI INC. Intimées Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-8217	La Commission: corrige la décision QPV-769, à la page 7, pour que les numéros de reçus se lisent: 74034 et 73763.
QPT-3418-C	04-04-77	Q-200469-D-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ADRIEN TREMBLAY et Q-200220 FERNAND RACINE Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-9536	La Commission: corrige la décision QPT-3418 à la page 1, troisième ligne pour y lire: Fernand Racine 90, rue Guy, Kénogami.
QPT-3428-C	05-04-77	Q-202260-D-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant JEAN-NOEL GAGNON FABIEN LAVOIE Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-9327	La Commission: corrige la décision QPT-3428 à la page 3, ainsi qu'à la page frontispice pour que le nouveau numéro de permis se lise à l'avenir comme suit: Q-202603.
QPT-3444-C	04-04-77	Q-201691-D-003 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ANDRÉ GAGNON (MME) Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-9825	La Commission: corrige la décision QPT-3444 à la page frontispice ainsi qu'à la page 1, pour y lire comme publication dans la *Gazette officielle*, numéro 49.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3441-C	04-04-77	Q-201505-V-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant J. ANDRE DELISLE CLAUDE COURTEMANCHE Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-8166	La Commission: corrige la décision QPT-3441, pour qu'à la page 2, au premier paragraphe, l'on puisse lire: Le requérant demande la révocation du permis de l'intimé portant le numéro Q-201505-D-002.
QPT-3452-C	05-04-77	Q-202314-D-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant MARC PARE Q-202608-D-001 GILLES GOSSELIN ENR. Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-9624	

La Commission:
corrige la décision QPT-3452 pour:
a) qu'à la page frontispice et à la page 1, il soit indiqué Gilles Gosselin Enr. au lieu de Gilles Gosselin;
b) qu'à la page frontispice et au numéro 3 de la page 3, le numéro de permis de l'acheteur, Q-202608 soit inscrit.

QCR-1843	04-04-77	21794-V-D-004 TRANSPORT M.G.R. LTEE Requérant Modification de permis	2907	03-04-76	Q-7403	

La Commission:
accueille la requête telle que modifiée à l'audience;
décide qu'en vertu de la clause *e*) de son permis, le transport que la requérante pourra effectuer en vertu de cette clause ne sera plus limité à des colis de soixante-quinze livres, ni à l'utilisation d'un camion de capacité d'une tonne;
modifie la clause *e*) de son permis, qui pourra se lire ainsi:
«*e*) Transport général - longue distance - route restreinte -
De Chicoutimi à Baie-Comeau, par la route Chicoutimi-Nord Tadoussac, avec points intermédiaires, et retour.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCR-1844	04-04-77	2486-V-DS-001 JEAN-LOUIS POLIQUIN Requérant-cédant 645-V LA COMPAGNIE DE TRANSPORT H. SMITH LIMITEE H. SMITH TRANSPORT COMPANY LIMITED Requérante-cessionnaire Transfert de clause	Le Soleil	16, 17, 18 août 1976	Q-8609	

La Commission:
1. autorise en faveur de La Compagnie de Transport H. Smith Limitée / H. Smith Transport Company Limited le transfert du permis connu comme la clause *c*) de permis portant le numéro 2486-V et qui se lit comme suit:
Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
De Saint-Tite à Trois-Rivières et La Tuque, et retour.

2. annule à toutes fins que de droit les permis connus comme les clauses *a*) et *b*) du permis portant le numéro 2486-V et qui se lisent comme suit:

a) Transport général - service local -

a) Saint-Tite et tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité;

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Saint-Tite à tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 30 milles des limites de ladite municipalité, en suivant les routes principales, et retour.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1163-C	05-04-77	33-V-DS-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant 8642-V LESSARD TRANSPORT LTEE GOSSELIN EXPRESS LTEE THETFORD TRANSPORT LTEE REJEANNE LESSARD & *AL* LESSARD TRANSPORT LTEE LESSARD TRANSPORT (1976) LTEE Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-1712	

La Commission corrige la décision QCV-1163 à la page 3 au 4e paragraphe pour que le numéro de reçu se lise à l'avenir comme suit: 73494

QCS-1224	04-04-77	3653-V-D-10 THETFORD TRANSPORT LIMITEE Modification de clause		28-08-73	Q-8437	

La Commission:

1. Rejette la demande de la partie requérante;
2. dispense la partie requérante du délai de 6 mois pour introduire une demande.

QCS-1226	06-04-77	24736-V-D-002 TRANSPORT ALIMENTAIRE DU BAS ST-LAURENT INC. Requérant Demande de permis.		04-09-76	Q-8528	

La Commission:

1. accueille la demande de la partie requérante;
2. autorise la délivrance des permis qui suivent:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte -

De Montréal à Chicoutimi, Baie-Comeau, Hauterive, Sept-Îles, pour le transport de farine, par remorque-citerne spécialement aménagée pour ce transport, destinée à la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, et destinée à la Huche Sans Pareille (1969) Inc.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc. et Boulangerie Doyon Inc.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte -

De Montréal à Rivière-du-Loup, pour le transport de farine, par remorque-citerne spécialement aménagée pour ce transport, destinée à la Boulangerie Blé d'Or Inc., et destinée à la Huche Sans Pareille (1969) Inc.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc. et Boulangerie Doyon Inc.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte -

De Montréal à Matane, pour le transport de farine, par remorque-citerne spécialement aménagée pour ce transport, destinée à la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc. et Boulangerie Doyon Inc.

3. prend acte des taux et tarifs déposés;

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8251-C	04-04-77	Q-505903-E-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant EMERY BOUCHER Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-10185	

La Commission corrige la décision QCV-8251 à la page 1 et 2 pour que le numéro de dossier se lise à l'avenir comme suit: Q-505903-E-001

QCV-8252-C	04-04-77	Q-505905-E-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant CLAYTON DUBE Intimé Demande de Correction conformément à l'article 2.59.12			Q-10187	

La Commission corrige la décision QCV-8252 aux pages 1 et 2 pour que le numéro de dossier se lise à l'avenir comme suit: Q-505905-E-001.

QCV-8341-C	04-04-77	Q-504767-D-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant TAGGET CLYDE Intimée			Q-9291	

La Commission corrige la décision QCV-8341 à la page frontispice ainsi qu'aux pages 1 et 2 pour y lire comme numéro de dossier: Q-504767-D-001. Également, au dispositif de la page 2, le numéro de dossier: Q-504767-E-001.

QCV-8391-C	05-04-77	Q-502620-DS-007 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant EDGARD CHABOT Q-505897-DS-001 PAULINE BISSON Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-10146	

La Commission corrige la décision QCV-8391 pour:

a) que le numéro de série se lise 83776 au lieu de 83T16;

b) qu'au numéro 3 de la page 3, à deux endroits différents le numéro de dossier se lise Q-502620-D-002 au lieu de Q-202620-D-002.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-8377-C	05-04-77	Q-505602-D-006 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant			Q-10454	

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
		TRANSPORT DOUCET LTEE EXCAVATION GILBERT GAGNE INC. Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12				

La Commission:
corrige la décision QCV-8377 à la page 1, 2e paragraphe, 6e ligne pour que le numéro de dossier se lise à l'avenir comme suit: Q-501113-D-004.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8393-C	05-04-77	Q-503887-DS-004 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant DANIEL POTVIN Q-505559-DS-001 JOCELYN VILLENEUVE FRANCE HUDON Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-1737	

La Commission:
corrige la décision QCV-8393 à la page trois pour que le numéro de reçu se lise à l'avenir comme suit: 67543.

QCV-8394-C	05-04-77	Q-503887-DS-003 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant DANIEL POTVIN Q-505558-DS-001 ROBERT VILLENEUVE FRANCE HUDON Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-1738	

La Commission:
corrige la décision QCV-8394 à la page trois pour que le numéro de reçu se lise à l'avenir comme suit: 67542.

QL-458-TF-C	04-04-77	Q-600082-D-3-TF (1033-DY) L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ARNAUD AUTOMOBILE INC. Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-9122	

La Commission:
corrige la décision QL-458-TF à la page frontispice pour y lire: Comté Saguenay, Québec. Egalement, à la page 1, les taux proposés devront se lire $106.70.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QS-1918-C	04-04-77	Q-502868-ADD-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant BERTRAND LESSARD Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2270	

La Commission:
corrige la décision QS-1918 au premier paragraphe à la troisième ligne pour y inclure la région no 10.

QS-1928-C	05-04-77	Q-501473-ADD-004 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GASTON ROUSSEAU Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2342	

La Commission:
corrige la décision QS-1928 pour que l'adresse se lise à l'avenir comme suit: Rousseau, Gaston; 90b, Morissette, Trois-Pistoles, comté Rivière-du-Loup, Québec.

QS-1962-C	05-04-77	25727-V-S-001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant PAUL LAMONTAGNE TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2342	

La Commission:
corrige la décision QS-1962 pour que l'adresse de Transport Nordique (1975) Inc., se lise: 2720, avenue Saint-Georges, Giffard, comté Montomorency, Québec, G1E 4B9.

QS-1937-C	05-04-77	Q-501472-ADD-004 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant JEAN-YVES ROUSSEAU Intimé Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2333	

La Commission:
corrige la décision QS-1937 à la page 2 pour que le numéro de dossier se lise à l'avenir comme suit: Q-501472-ADD-004.

QS-1969-C	04-04-77	Q-505924-ADD-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC HENRI ROY LIMITEE Partie Intimée Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-2357	

La Commission:

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-807	01-04-77	2742-A-D-004 JEAN-MARIE LANDRY Requérant Demande de permis régulier urbain	1696	19-02-77	Q-10763	Accordée
QPV-809	01-04-77	3552-A-D-004 YVON SAUCIER Requérant Demande de renouvellement de transport en commun urbain.	1696	19-02-77	Q-10761	Accordée
QPV-808	06-04-77	1902-A-DS-002 PHILIPPE LANGLOIS Requérant-vendeur 3282-A TRANSPORT ETCHEMIN INC. Requérante-acquéreur Demande de transfert de permis			Q-10905	Rejetée
QPE-911	01-04-77	Q-100523-D-001 ST-JARRE & LEGAULT LTEE Adjudicataire C.S.R. VERENDRYE Adjudicateur Approbation des taux du contrat de transport des taux intégrés.	1696	19-02-77	Q-10766	Accordée
QCR-1835	31-03-77	7863-V-D-11 TRANSPORT MORNEAU INC. Modification de permis.	1695	19-02-77	Q-10757	Accordée
QCR-1840	31-03-77	20931-V-D-003 JEAN-PAUL BOUTIN TRANSPORT ENRG. (Jean-Paul Boutin opérant sous le nom de) Demande de permis de transport par contrat			Q-11287	Désistement
QCS-1223	04-04-77	19296-V-D-15 BEL-MONT TRANSIT INC. Modification de permis	1698	19-02-77	Q-10781	Accordée
QCS-1225	01-04-77	8525-V-D-001 PIERRE GAUDET Requérant Demande de permis	1696	19-02-77	Q-10759	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérant	Cause	Décision	Date effective
QPN-437	04-03-77	23210-V-PN-001 BRUNO LORD Demande de permis	Q-11365	Accordée	Ce permis est valide du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.

SEANCES EN CHAMBRE
TRANSPORT DE PRODUITS NOMMES — PERMIS 1975 — EMIS A NOUVEAU POUR 1976-1977

No	Date	Requérants	No Dossier	Décisions
QPN-440 à QPN-447 incl.				
QPN-440	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-002	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril au 31 mars 1978.
QPN-441	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-003	La Commission: 1. accueille la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril au 31 mars 1978.
QPN-442	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-004	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril au 31 mars 1978.
QPN-443	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-005	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril au 31 mars 1978.
QPN-444	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-006	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-445	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-007	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-446	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-008	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-447	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-009	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-438	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-10	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-439	04-04-77	LEWIS TERMINAL INC.	25212-V-PN-11	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-455	05-04-77	W.R. OLIVER INC.	25909-V-PN-001	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis sera valide à partir du 6 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-448	04-04-77	G. & B. PRODUCE ENRG.	24316-V-PN-001	La Commission: 1. accordée 2. ce permis sera valide du 4 avril 1977 au 31 mars 1978.

No	Date	Requérants	No Dossier	Décisions
QPN-449 à QPN-454 incl.				
QPN-449	31-03-77	LOUIS LEVESQUE	23970-V-PN-002	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis est valide du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-450	31-03-77	LOUIS LEVESQUE	23970-V-PN-003	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis est valide du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-451	31-03-77	LOUIS LEVESQUE	23970-V-PN-004	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis est valide du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-452	31-03-77	LOUIS LEVESQUE	23970-V-PN-006	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis est valide du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-453	31-03-77	LOUIS LEVESQUE	23970-V-PN-007	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis est valide du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-454	31-03-77	LOUIS LEVESQUE	23970-V-PN-008	La Commission: 1. accorde la requête 2. ce permis est valide du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8537-I	05-04-77	Q-503998-D-001 YVAN FOSTER Renouvellement de permis			Q-11396	Accordée
QCV-8538-I	05-04-77	Q-500916-D-001 FLORIEN PLANTE Renouvellement de permis			Q-11389	Accordée
QCV-8540-I	05-04-77	Q-502262-D-002 BERTIN POIRIER Renouvellement de permis			Q-11391	Accordée
QCV-8541-I	05-04-77	Q-504013-D-001 LAURIER TURGEON Renouvellement de permis			Q-11403	Accordée
QCV-8570-I	13-04-77	Q-500195-D-001 LOUIS-ALBERT BOUFFARD Renouvellement de permis			Q-11505	Accordée
QCV-8569-I	13-04-77	Q-501827-D-001 LOUIS-ARTHUR GIRARD Renouvellement de permis			Q-11503	Accordée
QCV-8546-I	05-04-77	Q-504020-D-001 TRANS CONTINENTAL ENT. LTEE Renouvellement de permis			Q-11406-I	Accordée
QCV-8547-I	05-04-77	Q-504020-D-002 TRANS CONTINENTAL ENT. LTEE Renouvellement de permis			Q-11407-I	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8550-I	07-04-77	Q-504678-D-001 LEONARD LOUGHREN Renouvellement de permis			Q-11439-I	Accordée
QCV-8552-I	07-04-77	Q-505611-D-1 TRANSPORT GILLES LAMBERT INC. Renouvellement de permis			Q-11448-I	Accordée
QCV-8555	07-04-77	Q-504873-D-2 STANISLAS LAVOIE Requérant-cédant Q-501882-D-2 JOSEPH ELIE LAVOIE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7105	02-09-76	Q-8493	Rejetée
QCV-8548	01-04-77	Q-504216-DS-007 JEAN-DE-LA-LANDE PELLETIER Requérant-cédant Q-503409-DS-004 CLAUDE LEPAGE Requérant-cessionnaire Demande de transfert de permis	19, 20, 21	07-1976	Q-8516	Rejetée
QCV-8549	01-04-77	Q-504216-DS-008 JEAN-DE-LA-LANDE PELLETIER Requérant-cédant Q-503409-DS-005 CLAUDE LEPAGE Requérant-cessionnaire Demande de transfert Demande parue dans le journal «Le Devoir», les 19, 20 et 21 juillet 1976.			Q-8517	Rejetée
QCV-8551-I	07-04-77	Q-501932-D-001 LEONCE GENEST Renouvellement de permis			Q-11438-I	Accordée
QCV-8553-I	12-04-77	Q-500175-D-004 LUCIPPE LANDRY Renouvellement de permis			Q-11449-I	Accordée
QCV-8554-I	12-04-77	Q-503170-D-001 REJEAN MONTMIGNY Renouvellement de permis			Q-11450-I	Accordée
QCV-8558-I	12-04-77	Q-504702-D-001 DENIS ADAM Renouvellement de permis			Q-11451-I	Accordée
QCV-8559-I	12-04-77	Q-505762-D-001 MARIUS PELLETIER Renouvellement de permis			Q-11452-I	Accordée
QCV-8560-I	12-04-77	Q-504210-001 JOSEPH GRENIER Renouvellement de permis			Q-11455	Accordée
QCV-8561-I	12-04-77	Q-505625-D-001 CIMENTERIE BEAUDOIN INC. Renouvellement de permis			Q-11463	Accordée
QCV-8562-I	12-04-77	Q-502627-D-001 BARNABE CHABOT Renouvellement de permis			Q-11464	Accordée
QCV-8568-I	13-04-77	Q-503212-001 ARMAND BOUCHER Renouvellement de permis			Q-11499	Accordée
QCV-8580-I	13-04-77	Q-504017-D-004 RAYMOND CHARLAND Renouvellement de permis			Q-11515	Accordée
QCV-8581-I	13-04-77	Q-504017-D-003 RAYMOND CHARLAND Renouvellement de permis			Q-11514	Accordée
QCV-8571-I	13-04-77	Q-503692-D-001 MARCEL LAPOINTE Renouvellement de permis			Q-11504	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-9572-I	13-04-77	Q-505243-D-1 PAUL-ARTHUR DESROSIERS Renouvellement de permis			Q-11506-I	Accordée
QCV-8579-I	13-04-77	Q-500623-D-001 TANCREDE THIBOUTOT Renouvellement de permis			Q-11513	Accordée
QL-504	01-04-77	Q-600106-D-002 CHOUINARD AUTOMOBILES INC. Demande de permis	1169	29-01-77	Q-10294	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. annule le permis spécial no Q-600106-S-001 émis en date du 21 janvier 1977;

Voir Annexe « A »

Pour 36 mois:
—B—100 avec équipement $158 par mois
—B—200 avec équipement $162 par mois
—B—300 avec équipement $165 par mois
—D—100 avec équipement $146 par mois
—D—200 avec équipement $158 par mois
—D—300 avec équipement $167 par mois

QL-505	07-04-77	19296-V-DS-1 BEL-MONT TRANSIT INC. Modification de permis Demande parue dans le « Journal de Québec », les 16, 17 et 18 mars 1977.			Q-11397	Accordée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, chapitre 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-2028	Q-600354-S-001 (2261-DYV) Cause: QRS-2431 PRAGMA INC.	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 1er, 2, et 3 mars 1977. Rejetée.	
QS-2029	25297-V-S-002 Cause: QRS-2429 GILLES PERRON	Demande parue dans le journal « Le Soleil » les 21, 22 et 23 février 1977. Rejetée.	
QS-2031	11367-V-S-004 Cause: QRS-2446 MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 3, 4 et 5 mars 1977. Rejetée.	
QS-2032	25882-V-S-001 Cause: Q-11320-S B. ET R. GAUTHIER INC.	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 10, 11 et 12 mars 1977.	

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-1032-T	05-04-77	3650-A-D-2 LES TOURS LAVAL ENRG. Nouvelle demande	3258	10-04-76	M-14850	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPE-586	05-04-77	100668-D-1 COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Requérante COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUATAOUAIS PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF WESTERN QUEBEC Intimées	1139	29-01-77	M-18862	

La Commission rejette la demande de révision de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais demandant que la décision rendue le 5 novembre 1976, concernant la majoration de ses prix pour le transport écolier pour l'année 1976-1977, soit révisée.

MCR-3599-TF	04-04-77	30003-S-38-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2. Requête publiée dans les journaux «Le Devoir» «La Presse» et «Le Soleil» le 22 novembre 1976.			MRS-2951	

La Commission:

1. fait droit à l'objection en droit de la partie requérante;
2. rejette l'intervention de la Conférence des Camionneurs Québécois Inc. comme mal fondée en fait et en droit et non avenue;
3. maintient la décision déjà rendue par le commissaire en séance en date du 29 octobre 1976 sous le numéro MCR-3104 TF et dûment publiée.

MCR-3567	29-03-77	25124-V-D-1 CONRAD DESJARDINS Nouvelle demande	5475	26-06-76	M-16358	Rejetée
MCR-3569	28-03-77	24041-V-D-1 B. LANDRY TRANSPORT ENR. Droit additionnel	7619	02-10-76	M-17672	Rejetée
MCR-3571	29-03-77	25312-V-D-1 GERARD ST-AMANT Nouvelle demande	6492	14-08-76	M-17121	Accordée
MCR-3580	31-03-77	24101-V-D-2 IKO FORWARDERS LIMITED Droit additionnel	4019	08-05-76	M-15339	

La Commission accueille la requête telle que modifiée à l'audience;

autorise la délicrance, en faveur de la requérante, d'un permis l'autorisant à fournir, suivant le contrat produit au dossier, les services de transport suivants à savoir:

«Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à tout point dans la province de Québec pour le transport de matériaux de construction propriété de Iko Industries Limited en provenance des installations de cette dernière situées à Brampton et Hakesbury, dans la province de l'Ontario, et retour avec les marchandises refusées et le matériel brut servant à la fabrication des produits de ladite Iko Industries Limited et pour le compte de cette dernière seulement.

Restriction

Le présent permis est sujet à la détention d'un permis complémentaire délivré par The Ontario Highway Transport Board.»; et

MCR-3585	04-04-77	1565-V-D-3 J.P. GADBOIS TRANSPORT LTEE Droit additionnel	7116	04-09-76	M-17354	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;
2. autorise la requérante J.P. Gadbois Transport Ltée, 1291 Moody Road, Terrebonne, comté Terrebonne, permis no 1565-V à ajouter à son permis la clause additionnelle suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Terrebonne aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Ottawa, Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune) et retour, pour le transport de marchandises et de matières premières en provenance de ou destinées à Ottawa, la région Métropolitaine de Toronto, Mississauga et Oakville, nécessaires à la fabrication d'équipement de piscine et de manutention de marchandises pour le compte de Comfort Swim Ltée et Wheel-It Corp. Ltée.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Condition:
Ce service devra être opéré conjointement avec un permis émis de l'Ontario Highway Transport Board.

3. fixe et décrète en vigueur à l'expiration des délais légaux les taux de « Canadian Transport Tariff Bureau Association », dont la requérante est membre participante:

Tarif 10-E
Tarif 15-L (competitive section) pour voyage complet et partie de voyage, Re: Page 201 et 202 plus 0.10 du cent lbs pour taux entre Terrebonne et Montréal.
Chargement: 1 journée allouée remorque seulement sans chauffeur, ni tracteur.
Déchargement: 2 heures allouées après ce temps $15 de l'heure.

MCS-2273	31-03-77	20803-V-D-5 GILLES HEBERT TRANSPORT INC. Modification de clause	6226	31-07-76	M-16982	Désistement
MCS-2274	29-03-77	1976-V-D-5 LACAILLE (ROUVILLE) TRANSPORT INC. Droit additionnel	5478	26-06-76	M-16376	Rejetée
MCS-2275	28-03-77	20703-V-D-1 DEMENAGEURS & ENTREPOSEURS LAKESHORE LTD. Modification de clause	6218	31-07-76	M-16971	

La Commission:

1. accueille, en partie, la requête de la requérante;
2. autorise le changement d'affiliation de North American Van Lines Ltd. à Aero Mayflower Transit Company Ltd., et modifie en conséquence le permis pour y lire partout les mots Aero Mayflower Transit Company Ltd., partout où les mots North American Van Lines Ltd. y apparaissaient;
3. rejette la requête pour le surplus;

MCS-2279	31-03-77	PAUL-EMILE MATTON Requérant 23433-V-C-1 KEITH BELL Intimé Vérification de permis	4806	06-06-76	M-15667	

La Commission:

1. confirme que le permis de Keith Bell est exactement celui qui est décrit au dossier;
2. déclare que la Commission des transports du Québec n'a pas le pouvoir d'interpréter ses permis et, en conséquence, ne peut donner de directive à l'intimé;
3. en conformité avec l'article 19 de la Loi des transports, une copie certifiée de ce jugement sera transmise eu ministre des Transports, à qui il appartient de procéder suivant l'article 79 de la Loi des transports, s'il le juge à propos.

MCS-2283	30-03-77	25369-V-D-1 CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE Nouvelle demande	7242	11-09-76	M-17392	Désistement
MCS-2286	04-04-77	2530-V-D-6 ALLEN'S CARTAGE LTD. Modification de clause	5773	10-07-76	M-16607	Accordée
MCV-10831	28-03-77	M-507244-D-001, D-002, D-003 PAUL TREMBLAY Nouvelles demandes E-10	6208	31-07-76	M-16895 M-16896 M-16897	Accordée
MCV-10833	28-03-77	M-505503-D-002 THOMAS BOMBARDIER Demande de permis E-10	6011	24-07-76	M-16831	Accordée
MCV-10834	28-03-77	M-507341-D-001 ARMAND ROY Nouvelle demande E-6	6011	24-07-76	M-16839	Accordée
MCV-10835	31-03-77	M-507435-D-1 R. RANGER Nouvelle A-10	6921	28-08-76	M-17315	Accordée
MCV-10837	31-03-77	M-506401-D-001 MARIO LACASSE Nouvelle demande A-6	7467	27-09-75	M-11050	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10838	28-03-77	M-507383-D-002 à D-010 D-018 à D-020. LOUISBOURG CONSTRUCTION LTD. Demandes de permis E-10	6010	24-07-76	M-16802 à M-16810 M-16818 à M-16820	Désistements
MCV-10843	31-03-77	M-50006-D-002 L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 06 INC. Requérante M-501297-D-1 à D-18, C-1 LES ENTREPRISES LES CEDRES LTEE Intimée Vérification de permis	6369	07-08-76	M-17022	Rejetée
MCV-10846	29-03-77	M-501908-D-001 JULIEN TRUCHON Nouvelle demande A-10	3258	10-04-76	M-14853	Rejetée
MCV-10875 MDI-632	04-04-77	M-506436-DS-001 BOUSQUET & CROTEAU ENRG. Requérante-cédante M-507488 GILLES LE MOIGNAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 8, 9, 10 septembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18864	La Commission: accorde un délai de 30 jours pour paiement des droits à partir du 4 avril 1977, sinon annulation de la décision accordant le transfert.
ML-1128-TF	29-03-77	159-DYV-D-2-TF LOCATION A.D.W. LEASING INC. Modification de tarif	3258	10-04-76	M-14870	

La Commission autorise Location A.D.W. Leasing Inc., R.R. no 32, Danville, Qué. à modifier ses tarifs de la façon suivante:

1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximun de 10% seulement lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;
2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-1033-I	06-04-77	1748-A-DI-1 CAPITOL COACH LINES CO. LTD. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20547	Rejetée
MPT-10828	25-02-77	M-205712-D-1 CLAUDE BLAIS Requérant-cédant M-207667-001 JEAN-CLAUDE NADEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1155	29-01-77	M-19025	Accordée
MPT-10840	24-02-77	M-202410-D-2 MME DENIS CHARBONNEAU Requérante-cédante M-207577-001 JEAN BEAULIEU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1100	29-01-77	M-18678	Accordée
MPT-10845	24-02-77	M-200416-D-3 LAMBROS SYRROS Requérant-cédant	1106	29-01-77	M-18731	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		M-207477-001 PANAYOTIS KINTZIOS Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
MPT-10852	24-02-77	M-203923-D-25 BOISVERT TAXIS INC. Requérante-cédante M-207603-001 CLAUDE PORTELANCE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1105	29-01-77	M-18725	Accordée
MPT-10859	25-02-77	M-203584-D-002 AMRANI MALKA Requérant-cédant M-207549-001 CONSTANTIN KONTOGIANNIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1132	29-01-77	M-18813	Accordée
MPT-10864	25-02-77	M-201313-D-66 AMAR ENTREPRISES INC. Requérante-cédante M-207581-001 JEAN-PIERRE GIRAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1103	29-01-77	M-18694	Accordée
MPT-11041	25-02-77	M-205365-D-1 NABIL CHARBEL Requérant-cédant M-207652-001 ALCIDE MAGEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1148	29-01-77	M-18958	Accordée
MPT-11066	25-02-77	M-202702-D-2 GEORGES SUGAR-RAY Requérant-cédant M-207653-001 ROBERT GUINDON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1145	29-01-77	M-18908	Accordée
MPT-11140	18-03-77	M-203357-D-2 ROSARIO SCALIA Requérant-cédant M-207683-001 MARELLA GERTRUDE ENR. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1502	12-02-77	M-19620	Accordée
MPT-11154	25-03-77	M-201020-D-2 ANTONIO SALVATORE Requérant-cédant M-207695-001 DIEUIUSTE ZAMA Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1692	19-02-77	M-19687	Accordée
MPT-10870	25-02-77	M-206319-D-2 MME SOULA MAKRIS Requérante-cédante M-207612-001 PARIS MICHALOPOULOS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1125	29-01-77	M-18758	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-11149	25-03-77	M-202156-D-2 PIERRE ROY Requérant-cédant M-205298-013 LES ENTREPRISES J.P. ROY INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1693	25-03-77	M-19692	Accordée
MPT-11171	04-04-77	M-202518-D-7 FOUAD MARDINI Requérant-cédant M-207670-001 à 004 SAMIRA MARDINI Requérante-cessionnaire Transfert de permis	2416	05-03-77	M-19797	Accordée
MCR-3547	17-03-77	17495-V-D-1-TF JOSEPH MATTE Modification de tarif	1501	12-02-77	M-19593	Accordée
MCR-3529-TF	14-03-77	6577-V-D-10-TF ASBESTOS EXPRESS LTEE Modification de tarif	1163	29-01-77	M-19061	Accordée
MCR-3530-TF	14-03-77	6577-V-D-9-TF ASBESTOS EXPRESS LTEE Modification de tarif	9151	04-12-76	M-18465	Accordée
MCR-3545-TF	17-03-77	30005-D-37-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT Modification de tarif	1689	19-02-77	M-19614	Accordée
MCR-3550-TF	17-03-77	30006-D-96-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	1498	12-02-77	M-19589	Accordée
MCR-3574-TF	25-03-77	30007-D-62-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	1688	19-02-77	M-19590	Accordée
MCR-3575-TF	25-03-77	30007-D-60-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	1689	19-02-77	M-19591	Accordée
MCR-3576-TF	25-03-77	30007-D-61-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	1688	19-02-77	M-19587	Accordée
MCR-3582-TF	30-03-77	30004-D-247-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	1471	12-02-77	M-19070	Accordée
MCR-3572	29-03-77	12470-V-D-3 SALABERRY CARTAGE LTD. Modification de clause	1339	05-02-77	M-19573	Accordée
MCR-3588 MCS-2277 ML-1125	04-04-77	7722-V-D-1 WINTERGREEN TRANSPORT CORPORATION LIMITED Droit additionnel	1123	29-01-77	M-18745	

La Commission:

1. prend acte du désistement de l'Epiphanie Transport Inc.
2. prend acte du désistement au droit additionnel général de location à court terme
3. accueille partiellement la demande originale
4. modifie la clause *a)* de Wintergreen Transport Corporation Limited, 1255 rue de Lanaudière, Joliette, comté de Joliette, adresse postale: B.P. 82, Joliette, comté de Joliette, P.Q., permis no 7722-V qui se lira dorénavant comme suit:

Transport général - longue distance - route - régulier -

De Joliette à tous les endroits situés dans les comtés de Joliette, Montcalm et L'Assomption, et retour.

5. autorise les droits additionnels généraux de location suivants:

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

— Louer à long terme, jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte, des véhicules appartenant à des détenteurs de permis de location émis par la Commission des transports du Québec.
Condition:
Toutes les copies de contrats de location devront être déposées mensuellement au dossier de la Commission.
— En donnant le service autorisé en vertu de la clause de son permis, le détenteur aura le droit de se servir de camions, remorques ou semi-remorques isothermes ou réfrigérées.
— En vertu de l'article 13*aa*) de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le détenteur est autorisé à louer à court terme, sans chauffeur, des véhicules de livraison, à l'intérieur des limites de son permis.
Conditions:
a) Que lesdits véhicules ne soient utilisés par l'expéditeur que pour le transport de ses propres marchandises;
b) Que le transport ne soit effectué qu'entre des points que le détenteur de permis de camionnage est autorisé à desservir et pour le transport de marchandises qu'il a le droit de transporter;
c) Que le transport soit effectué gratuitement;
d) Que ce louage de véhicules n'empêche pas le détenteur de permis de camionnage de fournir ses services au public, conformément à son permis;
e) Que des taux couvrant le louage de ces véhicules soient déposés à la Régie par le détenteur de permis, conformément aux dispositions du chapitre 3 de la Loi de la régie;
— En vertu de l'article 13*h*) de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le détenteur est autorisé à louer des semi-remorques ou remorques à des détenteurs de permis.
— En vertu de l'article 13*b*) de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le détenteur est autorisé à utiliser des remorques ou semi-remorques appartenant à ou en possession légale de non-détenteurs de permis, lesquelles devront être dûment immatriculées à leurs noms.

MCS-2225-TF	04-03-77	8123-V-D-4-TF JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LIMITED Modification de tarif	1124	29-01-77	M-18752	Accordée
MCS-2276-TF	31-03-77	40003-D-186-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	1690	19-02-77	M-19677	Accordée
MCS-2272-TF	31-03-77	40003-D-149-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIER'S Modification de tarif	2932	31-03-77	M-14744	

La Commission:
prend acte du désistement de l'excédent mentionné dans la décision MCS-1841-TF se rapportant au Tarif-85 émis au nom des membres participants.

MCS-2251	14-03-77	21598-V-D-2 REJEAN TREMBLAY Voiturier-remorqueur 414-V ACTON VALE MOTOR EXPRESS LTEE Voiturier-roulier Droit additionnel	1332	05-02-77	M-19525	Accordée
MCS-2261	29-03-77	25367-V-D-2 JOACHIM GIRARD Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voiturier-roulier Modification de clause	1152	29-01-77	M-18986	Accordée
MCS-2267	29-03-77	23607-V-D-3 EMILE LALANDE Modification de clause	1097	29-01-77	M-18227	Accordée
MCS-2270	30-03-77	25705-V-D-1 MANFREDI MOTOR TRANSIT COMPANY Nouvelle demande	1332	05-02-77	M-19526	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10742-C MDI-586-C	01-04-77	M-506663-D-002 A.L. ROOT TRANSPORTATION INC. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement 2.			M-18567	
La Commission accorde un délai de 30 jours pour paiement des droits à partir du 1er avril 1977, sinon annulation de la décision accordant le permis.						
MCV-10743-C MDI-587-C	01-04-77	M-506663-D-001 A.L. ROOT TRANSPORTATION INC. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement 2.			M-18566	
La Commission accorde un délai de 30 jours pour paiement des droits à partir du 1er avril 1977, sinon annulation de la décision accordant le permis.						
MCV-10846-I	05-04-77	M-507227-001 ANDRE RICHER Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20578	Accordée-émis *instanter*
MCV-10847-I	05-04-77	M-501056-002 PIERRE PREZEAU Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20579	Accordée-émis *instanter*
MCV-10848-I	05-04-77	M-500741-002 MICHEL L'ECUYER Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20580	Accordée-émis *instanter*
MCV-10849-I	05-04-77	M-500325-001 CLAUDE LANTHIER Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20581	Accordée-émis *instanter*
MCV-10850-I	05-04-77	M-505035-001 G. MORELLO Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20582	Accordée-émis *instanter*
MCV-10851-I	05-04-77	M-501348-001 SYLVIO CARDINAL Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20583	Accordée-émis *instanter*
MCV-10852-I	05-04-77	M-502144-001 HENRI BLAIS Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20585	Accordée-émis *instanter*
MCV-10863-I	01-04-77	M-500077-003 ROLLAND DESGROSEILLIERS Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée-émis *instanter*
MCV-10864-I	01-04-77	M-506888-001 ROBERT MONTMORENCY Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée-émis *instanter*
MCV-10866-I	01-04-77	M-504053-004 SIMONE CHARTRAND Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée-émis *instanter*

No	Date	Décisions	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10867-I	01-04-77	M-507162-001 ROBERT LEMAY Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée-émis *instanter*
MCV-10868-I	04-04-77	M-506711-001 DENIS FILION Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.				Accordée-émis *instanter*
MCV-10874-I	06-04-77	M-506116-002 DENIS HOULE Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20612	Accordée-émis *instanter*
MCV-10884-I	07-04-77	M-501209-001 SERGE DELORME Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20662	Accordée-émis *instanter*
MCV-10885-I	07-04-77	M-506410-001 LONGUEUIL DEMOLITION ENRG. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20648	Accordée-émis *instanter*
MCV-10886-I	12-04-77	M-507399-001 LEO BUREAU Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20682	Accordée-émis *instanter*
MCV-10887-I	12-04-77	M-505587-001 RHEAL REGIMBALD Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20670	Accordée-émis *instanter*
MCV-10270	09-12-76	M-504324-DS-001 MATAGAMI CONSTRUCTION INC. Requérante-cédante M-504255-001 RODRIGUE FILLION Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 6, 7, 8 octobre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18292	Accordée
MCV-10655	15-02-77	M-507168-DS-001 BERNARD VARENNES Requérant-cédant M-506352-002 VALIQUETTE EXCAVATION ENRG. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 29, 30 septembre et 1er octobre 1976, en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19551	Accordée
MCV-10691	02-03-77	M-504915-D-003 ROBERT GEOFFROY Requérant-cédant M-506356-003 SERGE PERREAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1145	29-01-77	M-18902	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10701	04-03-77	M-505211-DS-001 REJEAN BEDARD Requérant-cédant M-507612-001 REAL LEMAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 7, 8, 9 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-19745	Accordée
MCV-10763	17-03-77	M-501017-D-002 GUY LEPAGE Requérant-cédant M-507574 LISE LEPAGE RIOUX Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1504	12-02-77	M-19633	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
MPN-1972	31-03-77	24492-V-PN-2 CHARLES E. EVANS	M-20465	Rejetée	

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-1134-I	12-04-77	1421-DY, 2055-DYV CHENIER AUTO SERVICE INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2.			M-20691	Accordée - émis *instanter*
ML-1124	29-03-77	5241-V-DS-1 E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. Requérante 331-V MCCRUM TRANSPORT LTD. Requérante conjointe Droit additionnel Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 3, 4, 5 mars 1977 en vertu de l'article 2.59.7 du Règlement 2 (1976).			M-20416	Accordée
ML-1126	31-03-77	1539-DY-D-1 CANDIAC AUTOMOBILES LTEE Nouvelle demande	1506	12-02-77	M-19644	Accordée
ML-1127	31-03-77	2224-DYV-D-1 RECON LEASING INC. Nouvelle demande	9548	23-12-76	M-18632	

La Commission:

1. fait droit à la présente requête amendée;
2. autorise l'émission d'un permis à Recon Leasing Inc. / Location Recon Inc., 36B, Lakeshore Road, Beaconsfield, (Qué.), pour donner le service suivant:

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade et de livraison (camions, camions-tracteurs, remorques et semi-remorques) à l'exclusion des remorques et semi-remorques-citernes au public en général au 36B, Lakeshore Road, Beaconsfield, (Qué.); 3. fixe et décrète comme légaux les taux suivants: $92.50 par mois pour location de 12 mois $48.10 par mois pour location de 24 mois $34.50 par mois pour location de 36 mois $27.70 par mois pour location de 48 mois $23.80 par mois pour location de 60 mois.				
MSM-25-TF	31-03-77	35-N-D-4-TF LA TRAVERSE RIVIERE-DU-LOUP Modification de tarif	1151	29-01-77	M-18982	Rejetée

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, chapitre 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-3101	21720-V-S-1 MRS-3562 TRANSPORT RAYMOND ROCHETTE ENRG. Voiturier-remorqueur 2278-V HAMEL TRANSPORT LIMITEE 77-V P.E. LAFRAMBOISE TRANSPORT ENRG. Voituriers-rouliers	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 10, 11, 12 février 1977. Accordée.	Du 2 mars 1977 au 1er mars 1978.
MS-3103	25782-V-S-1 MRS-3560 MESSAGER DE LA SEIGNEURIE ENRG.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 31 janvier et 1, 2 février 1977. Accordée	Du 2 mars 1977 au 1er mars 1978.
MS-3126	2079-A-S-13 MRS-3615 VOYAGEUR INC.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 9, 10, 11 mars 1977. Accordée	Du 23 mars 1977 au 22 mars 1978.
MS-3156	22752-V-S-4 MRS-3617 M. DROLET TRANSPORT INC.	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 5, 6, 7 mars 1977. Accordée	Du 15 avril 1977 au 6 mai 1977.
MS-3159	23478-V-S-7 MRS-3626 GAS INCORPORATED	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 9, 10, 11 mars 1977. Accordée	Du 17 juin 1977 au 8 juillet 1977.
MS-3158	1546-DY-S-1 M-600918 MRS-3607 80026 CANADA LTD.	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 2, 3, 4 mars 1977. Rejetée	
MT-80	17673-V-SI-1 M-20625 TRANSPORT YERGEAU INC.	Demande de permis temporaire *instanter*. Transport d'articles scolaires pour une école d'éducation aux adultes. Rejetée	
MT-81	1742-A-SI-1 M-20616 AUTOBUS TRANS-URBAIN INC.	Demande de permis temporaire *instanter*. Transport des spectateurs pour les joutes des Expos de Montréal. Rejetée.	

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
LA CIE A. LAGACE LTEE 1230-8466	08 03 45	22 04 77
KAN SAM CORPORATION 1269-5532	02 02 59	09 04 77

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
L'AGENCE McKIM LTEE 1237-5994	PUBLICITE R.G.A. LTEE	13 02 70
LES AUGUSTINES DE LA MISERICORDE DE JESUS DU MONASTERE DE DOLBEAU 1311-3295	LES CHANOINESSES HOSPITALIERES DE ST-AUGUSTIN DE DOLBEAU	15 09 60
CONSTRUCTION B.M.L. INC. 1237-7032	MODERN PAVING & CONSTRUCTION (BELLECHASSE) LTD.	01 05 61
LES EXPLORATIONS TROILUS LIMITEE (Libre de responsabilité personnelle) *TROILUS EXPLORATIONS LIMITED* *(No Personal Liability)* 1275-8843	TROILUS MINES LIMITED *(No Personal Liability)*	27 12 66
LA GRANGE DU MEUBLE DE STE-CLOTHILDE INC. 1356-4828	RENAUD PARENT INC.	10 05 74
LES INDUSTRIES LANDAU INC. *LANDAU INDUSTRIES INC.* 1302-1913	IGLOO FELT MANUFACTURING CO. LTD.	05 11 69
NINI HAUPT LTEE *NINI HAUPT LTD.* 1368-1234	MODES ELEANOR BROWN LTEE *ELEANOR BROWN FASHIONS LTD.*	06 05 74

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
PLACEMENTS GLASGOW INC. 1505-1089	PLACEMENTS GIORGIO INC.	23 09 76
UNITE DOMREMY DE NOTRE-DAME DE LA BAIE INC. 1228-6407	CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY NOTRE-DAME DE LA BAIE INCORPORE	05 05 60

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
AESCO LTEE *AESCO LTD.* 1229-7693	28 05 65	3, place Ville-Marie, Montréal.	1253, rue McGill College, Montréal.
AGENCE DE VOYAGE LISBONNE INC. *LISBON TRAVEL AGENCY INC.* 1362-3202	12 03 75	Montréal	355 est, Rachel, Montréal.
AGENCE DE VOYAGES PHAROS INC. *PHAROS TRAVEL AGENCY INC.* 1463-5171	08 12 75	Montréal	526 ouest, rue Jean-Talon, Montréal.
ALGONQUIN ENTREPRISES INC. 1231-2005	02 03 66	Montréal	5455, rue de Gaspé, Montréal.
LES AMENAGEMENTS PLACE DU ROYAUME INC. 1468-0821	28 06 76	Montréal	4950, chemin de la Reine-Marie, bureau 410, Montréal.
AMENAGEMENTS TECAN LTEE 1285-7918	01 06 71	Montréal	4770, avenue Kent, bureau 208, Montréal.
AQUAFON INC. 1131-8169	07 05 68	427, rue Champlain, Joliette.	435, rue Champlain, Joliette.
R. ARCAND INC. 1169-5731	09 11 53	Malartic	300, rue Hochelaga, Malartic
ART CUSTOM BUILT UPHOLSTERING LTD. 1108-2997	24 03 64	2625, rue Albert, Montréal	4107, rue Richelieu, Montréal.
ASSOCIATION DES EMPLOYES EN INSTITUTIONS PENALES INC. 1316-3233	28 11 69	106 ouest, rue des Saules, Québec.	9275, de la Concorde, Québec.
ASSOCIATION MATHEMATIQUE DU QUEBEC 1274-7341	05 05 64	4342, Bourbonnière, Montréal.	1415 est, Jarry, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS DE LA VALLEE DE L'OUTAOUAIS *THE OTTAWA VALLEY PROFESSIONAL PHOTOGRAPHERS ASSOCIATION* 1325-9551	22 12 65	41, rue Laval, Hull	258, rue St-Rédempteur, Hull.
ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DES LAURENTIDES 1359-9980	16 10 74	Saint-Eustache	350, rue Sauvé, Saint-Eustache.
ASSOCIATION SPORTIVE CERAMIC INC. 1244-4816	05 10 67	Noranda	80, Châteauguay, Noranda.
ASSURANCES PERREAULT LTEE 1357-0015	04 06 74	Carignan	3770, de Salaberry, Carignan
ASSURANCES PERREAULT, ROUILLARD LTEE 1279-5860	16 06 71	234, rue Dufferin, bureau 222, Sherbrooke.	1680 ouest, rue King, Sherbrooke.
ASTRA DEVELOPMENT CORPORATION 1303-5027	28 05 65	Montréal	1420 ouest, rue Sherbrooke, suite 402, Montréal.
LES ATELIERS AGRICO-FORESTIERS D'HONFLEUR INC. 1331-2277	26 04 73	Sainte-Monique	138, Honfleur, Sainte-Monique.
LES ATELIERS LE MAT INC. 1503-3657	07 05 76	Granby	41, rue Queen, Granby.
ATWATER BAG CORPORATION 1128-4122	12 11 57	6316, rue Papineau, Montréal.	6035, côte de Liesse, Montréal.
LUCIEN BELANGER & ASSOCIES INC. 1288-4516	30 12 65	625, boulevard Dollard, Outremont.	1525 ouest, Bernard, app. 20, Outremont.
BOIS X.L. LTEE *X.L. LUMBER LTD.* 1366-2077	14 07 75	Montréal	630 ouest, Sherbrooke, bureau 400, Montréal.
BOMEM INC. 1339-7708	21 09 73	842, de la Louisiane, Sainte-Foy.	2371, Nicolas-Pinel, Sainte-Foy.
BOULIANE, McCALL COMPANY LIMITED 1117-5775	13 03 53	935, St-André, Montréal	295, Young, Montréal.
NORMAND BOURNIVAL INC. 1463-3143	27 11 75	Shawinigan	3293, rue Basile-Routhier, Shawinigan.
P. BRUNET ASSURANCE INC. 1241-5121	15 06 66	2622 est, Henri-Bourassa, Montréal.	560 ouest, boulevard Henri-Bourassa, suite 201, Montréal.
C. & M. BEARINGS AND SUPPLIES LIMITED 1125-1972	10 01 64	Montréal-Ouest	132, Ronald Drive, Montréal-Ouest.
CAMP RICHELIEU QUATRE SAISONS INC. 1295-6009	14 01 66	Sainte-Thérèse	20, rue St-Charles, Sainte-Thérèse.
CANATECH INC. 1334-7059	13 03 73	796, Halpern, Dorval	576, rue Meloche, Dorval.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CANTERRA INC. 09 01 74 1350-7967		Pointe-Claire	400, boulevard Métropolitain Pointe-Claire.
CARIBBEAN ISLANDS DEVELOPMENT CORP. 25 06 63 1243-2035		1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 941, Montréal.	4623, avenue Park, Montréal.
CENTRE COMMERCIAL PLACE DU ROYAUME (CHICOUTIMI) INC. 11 06 76 1467-7561		Montréal	4950, chemin de la Reine-Marie, bureau 410, Montréal.
CENTRE INDUSTRIEL DU SUD DE MONTREAL INC. 10 09 75 *SOUTH MONTREAL INDUSTRIAL CENTER INC.* 1366-8876		Montréal	6550, Sherbrooke, bureau 1201, Montréal.
CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC. .... 28 08 68 *PYRAMIDE RENT-ALL CENTRE INC.* 1145-4386		79, boulevard St-Jean-Baptiste, Châteauguay.	172, boulevard St-Jean-Baptiste, Châteauguay.
CENTRE DE PASTORALE EN MILIEU OUVRIER C.P.M.O. 23 12 75 1463-8571		Montréal	1212, rue Panet, Montréal.
CENTRE SOCIAL LOUIS BRAILLE INC. 22 07 49 1265-8266		Québec	187R, 8e Rue, Québec.
CENTRE SPORTIF BLAINVILLE INC. 26 06 73 1333-6011		398, boulevard Labelle, Blainville.	1003, de la Mairie, Blainville.
CIMON LIMITEE ..... 07 02 38 *CIMON LIMITED* 1116-2518		1833 à 1841, rue Visitation, Montréal.	105 ouest, de Louvain, Montréal.
CINEMA MEGANTIC LTEE 17 06 68 1167-1898		5137, rue Frontenac, Lac-Mégantic.	5127, rue Frontenac, Lac-Mégantic.
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-JEROME... 01 03 73 1336-7172		Matane	192, Fillion, Matane.
CLUB BER-MAU 10 06 74 1357-6582		Joliette	1075, boulevard Firestone, Joliette.
LE CLUB DE CHASSE ET PECHE TU DOR... 28 06 65 1254-3203		Trois-Rivières	702, St-Paul, Trois-Rivières.
CLUB ETIENNE 06 10 44 1255-9712		200 est, rue Racine, Chicoutimi.	930, avenue Chabanel, Chicoutimi.
CLUB INTER-CANADA 12 01 55 1268-0336		Longueuil	500 est, Board-de-l'Eau, Longueuil.
CLUB DE MOTO LES APOTRES INC. 03 04 74 1355-5180		67, rue Caron, Loretteville .	108, rue Verret, Loretteville.
LE CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. ... 06 04 72 1278-3007		Touraine	48, Toulon, Gatineau.
CLUB DE L'ORDRE LOYAL DES MOOSE 1355 VAL-D'OR INC. 19 05 67 1253-7502		Val-d'Or	1440, 7e Rue, Val-d'Or.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CLUB DE RADIO AMATEURS LA TUQUE INC. 1356-1527	30 04 74	605-D, rue Joffre, La Tuque	19, Laflèche, La Tuque.
CLUB SPORTIF DE SHERBROOKE, INC..... 1161-1282	19 04 52	Sherbrooke	2424 ouest, King, Sherbrooke.
CLUB TOBO-SKI, INC. 1284-4486	01 04 63	34, rue St-Christophe, Saint-Félicien.	Petit Rang, Saint-Félicien.
CLUB TRAVERSE INC. 1267-3281	10 08 59	202 ouest, 6e Rue, Amos ..	842 ouest, 3e Avenue, Amos.
COGEFAR (QUEBEC) LIMITEE 1367-5699	01 04 74	Montréal	1155 ouest, boulevard Dorchester, bureau 3900, Montréal.
LA COLONIE DE VACANCES AUX QUATRE VENTS INC. 1296-0282	13 08 54	Montréal	1001 est, Crémazie, Montréal.
COMITE DE COORDINATION DES LOISIRS DE LA REGION DE COATICOOK 1336-1241	02 11 72	211, St-Jean-Baptiste, Coaticook.	150, Child, Coaticook.
COMMUNICATION MON OEIL INC. 1501-9003	26 01 76	Montréal	966, rue Cherrier, Montréal.
LA COMPAGNIE D'AUTOBUS CHAMBLY INC. *CHAMBLY BUS COMPANY INC.* 1235-1276	09 08 66	1243, Bourgogne, Chambly	700, boulevard Périgny, Chambly.
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DELPHES LTEE *DELPHI REALTIES CO. LTD.* 1251-8445	23 07 70	445 ouest, rue Jean-Talon, suite 103, Montréal.	2360, rue Lucerne, bureau 2A, Montréal.
COMPAGNIE SIMARD LIMITEE 1157-2989	13 04 64	2060, rue Champfleury, Québec.	1805, de Grandville, bureau 205, Québec.
LES CONGELES RAYON-SOLEIL LTEE 1351-9863	19 12 73	65, Laval, Jonquière	67, Taschereau, Jonquière.
CONSEILLERS MIROBEC LTEE..... *MIROBEC CONSULTANTS LTD.* 1371-5123	27 02 75	151, rue Pesant, Saint-Eustache.	140, St-Eustache, Saint-Eustache.
CONSTRUCTION D.L.T. INC. 1502-9507	07 04 76	Saint-Luc	87, montée St-Luc, Saint-Luc.
CONSTRUCTION J.P.J. LTEE ..... *J.P.J. CONSTRUCTION LTD.* 1469-3097	19 08 76	Montréal	7260, rue Champagneur, Montréal.
CONSTRUCTION PAJAN LTEE 1216-4760	01 08 71	Beauharnois	14, Jean-Luc, Beauharnois.
CONVENCO OF CANADA LIMITED 1249-1064	07 04 70	Montréal	1420 ouest, Sherbrooke, bureau 501, Montréal.
CORPORATION DE GESTION STE-FOY INC... 1260-9046	09 02 68	600, avenue Laurier, Québec.	150 est, boulevard St-Cyrille, bureau 1850, Québec.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC 1359-0633	10 09 74	Québec	1075, chemin Ste-Foy, Québec.
CORPORATION MINIERE AYRHART INC. *AYRHART MINING CORPORATION INC.* 1349-1063	25 09 72	Montréal	1203, Edifice IBM, 5, place Ville-Marie, Montréal.
CORPORATION DE VALEURS TRANS-CANADA *TRANS-CANADA CORPORATION FUND* 1298-7822	05 06 54	Montréal	759, carré Victoria, Montréal.
COSMALEA INC. 1220-0440	07 10 71	775, rue Verlaine, Québec	895, 1re Avenue, Québec.
GEORGE DARVEAU & ASSOCIES INC. 1471-7680	25 11 76	Saint-Hyacinthe	775, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe.
DECOR DRAPEX INC. 1365-9594	25 06 75	1742, boulevard des Laurentides, suite 404, Laval.	1729, rue LeRoyer, Laval.
DEPANNEUR A.P.H. INC. 1471-9975	06 12 76	Baie-Comeau	182, rue Damase-Potvin, Baie-Comeau.
FLORENT DENEAULT & CIE LTEE 1465-7100	24 03 76	Forestville	159, route 138, Forestville.
DIDA SCIENCES INC. 1128-9881	22 01 63	326, avenue Victoria, Montréal.	5175, boulevard Maisonneuve, Montréal.
LES DISCIPLES DE MASSENET 1253-2313	29 10 57	Montréal	8827, Basile-Routhier, Montréal.
LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES LEO LAROCHE INC. 1370-4820	25 11 74	63, rue Lapointe, Longueuil	300, rue Arsène, app. 1, Longueuil.
Y. DROLET & FILS INC. 1355-5446	12 02 74	42, rue St-Raphaël, Gatineau.	27, Juan-les-Pins, Gatineau.
DU — BROOK INC. 1161-1415	30 12 60	Sherbrooke	2267 ouest, King, Sherbrooke.
JACQUES DURETTE INC. 1502-0522	09 02 76	3011, rue Marcel, Saint-Laurent.	3074, Noorduyn, Saint-Laurent.
LES EDITIONS DE LA PLEINE LUNE 1365-1815	28 04 75	Montréal	3862, Henri-Julien, Montréal.
EMCEE INDUSTRIES LTD. 1292-2027	29 12 58	Montréal	4877, Jean-Brillant, Montréal.
LES ENTREPRISES BOULEVARD GOUIN LTEE 1240-2806	31 10 63	455, rue Ardwell, Montréal.	5055, Gatineau, Montréal.
LES ENTREPRISES LUCIEN TURCOTTE INC. 1272-9927	19 03 71	Matane	80, rue Brillant, Matane.
ENTREPRISES M.V.R.C. INC. *M.V.R.C. ENTERPRISES INC.* 1370-1479	24 10 74	3032, rue Bolduc, Montréal.	11600, rue Bossuet, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES ENTREPRISES PREFONTAINE INC. 07 06 66 1280-7004		3133 est, rue Notre-Dame, Montréal.	500, rue Beaumont, Montréal.
L'EQUIPEMENT HABITANT LTEE ..... 10 12 65 *HABITANT EQUIPMENT LTD.* 1128-3132		4825 ouest, rue Sherbrooke, bureau 205, Montréal.	4950, chemin de la Reine-Marie, bureau 350, Montréal.
EQUIPEMENTS NOEL LTEE 04 11 55 1170-2818		116 est, rue Laurier, Arthabaska.	rue Blanchet, Arthabaska.
EURO-SALES LTD. 20 07 64 1111-4675		9310, boulevard St-Laurent, Montréal.	111 ouest, rue Chabanel, Montréal.
ROGER FISETTE INC. 21 12 76 1471-7052		Sherbrooke	16, rue Alexandre, Sherbrooke.
FOAM APPLICATORS (1971) INC. 19 07 71 1217-8026		Montréal	7932, 13e Avenue, Montréal.
FONDS D'AIDE SACERDOTALE INC. 06 05 69 1230-3475		3641 est, boulevard Gouin, Montréal.	3719 est, boulevard Gouin, Montréal.
FREDO CONSTRUCTION LTD. 28 10 71 1261-2065		4018 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.	5475, avenue Rosedale, app. 502, Montréal.
FRENCH MAID LINGERIE COMPANY 26 09 60 1304-4367		Montréal	4530, boulevard St-Laurent, Montréal.
GARDE ST-BONIFACE INC. 26 09 73 1340-8489		Saint-Boniface-de-Shawinigan.	1535, chemin Bellevue, Saint-Boniface-de-Shawinigan.
GESTERIX INC. 14 04 71 1262-8103		72, Latourelle, Québec.	871, avenue Moncton, Québec.
GESTION DORVAL INC. ..... 02 02 68 *DORVAL HOLDINGS INC.* 1254-3500		615 ouest, boulevard Dorchester, suite 520, Montréal.	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 630, Montréal.
GESTION VALERE LANGLOIS INC. 12 08 76 1469-2172		Hull	747, boulevard St-Joseph, Hull.
GIOVANNI DAY ORCHESTRA INC. 09 08 71 1251-3362		4544 A, Notre-Dame, Laval.	533, 101e Avenue, Laval.
GUATAIDE INC. 05 04 76 1502-8616		4591, avenue du Parc, Montréal.	3626, Aylmer, app. 4 A, Montréal.
HARCON INC. 11 03 76 1465-5062		Laval	78, rue Pacifique, Laval.
THE HOLBER CO. LTD. 22 09 65 1111-5029		5730, place Turcot, Montréal.	4920 ouest, boulevard de Maisonneuve, bureau 108, Montréal.
IMAGINATION PLUS INC. 05 05 69 1199-7095		1040, édifice Canada Cement, carré Phillips, Montréal.	1015, côte du Beaver Hall, bureau 340, Montréal.
IMMEUBLE A.J.C. INC. 01 05 75 1363-1767		Drummondville	110, St-Jean, Drummondville.
IMPRIMERIE FALCON INC. 01 05 67 1118-7119		5403, avenue Chabot, Montréal.	11757, rue Letellier, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
WILLIAM INKSTER CONSTRUCTION INC. 23 04 65 1136-9238		70, avenue St-Louis, Beaconsfield.	56, avenue St-Louis, Beaconsfield.
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES L.H. LTEE *L.H. ELECTRIC LTD.* 1347-8060	02 08 72	70, 6e Rue, Laval.	209, boulevard Lévesque, Laval.
INSTITUT DES RELATIONS HUMAINES INC. *INSTITUTE FOR HUMAN RELATIONS INC.* 1266-5477	01 04 69	2120 est, rue Sherbrooke, Montréal.	2485 est, rue Sherbrooke, Montréal.
LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX INC. 1309-3661	05 02 62	2015, rue Drummond, bureau 310, Montréal.	2001, rue University, bureau 1400, Montréal.
LES INVESTISSEMENTS SYLVEC INC. ..... 21 04 75 *SYLVEC INVESTMENTS INC.* 1365-0601		Montréal	5253, avenue Park, bureau 650, Montréal.
LES INVESTISSEMENTS KEVINBEC INC. 24 09 75 1462-1601		Brossard	2535, rue Adrien, Brossard.
ISOLATION GENERALE LTEE 14 12 53 1165-3763		601, boulevard Dequen, Naudville.	915 sud, avenue Dupont, Alma.
MISCHA KASIMER INC. 29 05 61 1269-6175		Montréal	3545, côte des Neiges, suite 108, Montréal.
KORVETTE REALTIES LTD. 20 07 61 1270-1843		Montréal	1420 ouest, Sherbrooke, Montréal.
LABORATOIRE D'ANALYSE BOURLAMAQUE LTEE *BOURLAMAQUE ASSAY LABORATORIES LTD.* 1361-0787	06 01 75	Val-d'Or	147, rue Perreault, Val-d'Or.
ROBERT LAFORCE INC. 30 10 68 1155-9762		750 ouest, St-Vallier, Québec.	210 est, boulevard Charest, Québec.
LANG CONSTRUCTION COMPANY LIMITED . 31 08 59 1170-1976		Sept-Iles	166, Maltais, Sept-Iles.
LAVALIN INC. 05 03 70 1290-6806		615, rue Belmont, Montréal.	1130 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
J.C. LEFEBVRE CONSTRUCTION LTEE 26 07 67 1130-3344		Beauharnois	562, Jeanne-d'Arc, Beauharnois.
LEGAULT ELECTRIQUE INC. 22 06 62 1104-9624		Montréal	6274, Christophe-Colomb, Montréal.
J. R. LEONARD LIMITEE 15 02 38 1230-6098		Montréal	Complexe Desjardins, Montréal.
LOCATION GALOP INC. ..... 12 08 71 *GALLOP LEASING INC.* 1261-8252		Sainte-Martine	246, rue St-Joseph, Sainte-Martine.
M.G. MACHINE SHOP INC. 21 05 69 1131-7526		250, St-Charles-Borromée-Nord, Joliette.	460, rue Dollard, Joliette.
MANUFACTURIER CYCLOPE LTEE ..... 28 10 75 *CYCLOPS MANUFACTURER LTD.* 1480-5949		9150, rue Meilleur, 3e étage, Montréal.	4060, rue St-Laurent, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
MARBLECOAT LTD. 1323-9892	17 04 61	507, place d'Armes, bureau 306, Montréal.	4685, boulevard Rosemont, Montréal.
MARINEX 1274-2433	26 05 64	110, rue St-Georges, Cap-de-la-Madeleine.	506, rue des Erables, Cap-de-la-Madeleine.
J.M. MARSAN & COMPAGNIE LIMITEE 1268-7406	13 12 49	675, montée de Liesse, Saint-Laurent.	1956, rue Bourdon, Saint-Laurent.
MAR-SEL ENTERPRISES LTD. 1256-9927	09 01 67	Montréal	1200, rue McGill College, bureau 1900, Montréal.
McAVOY & LEVY LTD. 1309-9353	30 06 54	Montréal	240 ouest, St-Jacques, bureau 704, Montréal.
MEAD & CIE LIMITEE *MEAD & CO. LIMITED* 1275-0709	12 06 24	Montréal	1200, avenue McGill College, Montréal.
MERIDIAN IMPORT CO. 1126-1500	17 06 57	Montréal	5160, avenue MacDonald, app. 309, Montréal.
MIGLIARA & TREMBLAY CONSTRUCTION LTD. 1275-6250	09 08 62	9255, boulevard St-Michel, app. 2, Montréal.	10600, des Prairies, Montréal.
MOCLA INC. 1363-0132	18 04 75	Québec	1, rue du Trésor, Québec.
LES MODES BOTTOMS UP INC. *BOTTOMS UP FASHIONS INC.* 1341-1707	12 10 73	5425, rue Casgrain, Montréal.	1625 ouest, Chabanel, Montréal.
MONTMIREL INC. 1327-2208	12 06 72	2615, du Sault, Beauport	1145, boulevard des Chutes, Beauport.
MONTREAL-MATIN INC. 1245-2686	27 01 36	2580 est, boulevard St-Joseph, Montréal.	50 ouest, rue St-Antoine, Montréal.
MORANDLES CORP. 1235-0484	18 11 59	5291, chemin Queen Mary, Montréal.	1450, City Councillers, 3e étage, Montréal.
CLAUDE MORENCY & ASSOCIES INC. 1364-2723	19 06 75	Sainte-Foy	1218, de Beauville, Sainte-Foy.
MOTEL LE COR DES ALPES INC. 1361-8400	17 02 75	Saint-Jovite	1312, rue Labelle, Saint-Jovite.
MUSIQUE DES CANTONS DE L'EST INC. 1357-1476	10 06 74	Sherbrooke	205, 6e Avenue, Sherbrooke.
PARTHENAIS BUILDING CORP. 1279-0630	09 12 63	Montréal	1800, rue Parthenais, Montréal.
LES PETROLES LINA LTEE 1504-6444	17 08 76	Laurentides	494, rue St-Isidore, Laurentides
PHOTO PIERRE INC. 1467-8734	18 06 76	Salaberry-de-Valleyfield	311, Victoria, Salaberry-de-Valleyfield.
PLACE SILLERY INC. 1154-6330	25 03 64	1122, chemin St-Louis, Sillery.	1126, chemin St-Louis, Sillery.
LES PLACEMENTS ADAGE INC. 1366-7084	26 08 75	20, Gounod, Candiac	4, Calvin, Candiac.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES PLACEMENTS ANDRE GELINAS INC. ... 13 11 72 1333-2432		6577, 1re Avenue, Montréal.	7035 est, rue St-Zotique, Montréal.
LES PLACEMENTS CARMONT INC. ..... 27 05 75 *CARMONT INVESTMENTS INC.* 1365-5337		Montréal	1000 ouest, Sherbrooke, bureau 1903, Montréal.
PLACEMENT DES LITHOGRAPHES INC. ..... 30 05 63 *LITHOGRAPHERS INVESTMENT INC.* 1297-8201		Montréal	8440, boulevard St-Laurent, Montréal.
LES PLACEMENTS ORION LTEE ..... 31 10 75 *ORION INVESTMENTS LTD.* 1480-6509		Montréal	1, place Ville-Marie, bureau 930, Montréal.
AMEDEE PLANTE & FILS INC. 18 06 74 1357-2888		Amos	61 ouest, 12e Avenue, Amos.
HYMAN POLANSKY INC. 03 12 75 1501-2438		1, place Ville-Marie, suite 930, Montréal.	1253, avenue Collège McGill, bureau 965, Montréal.
LES PRODUCTIONS JACQUELINE VEZINA INC. 20 07 65 1291-9155		Montréal	1390 ouest, rue Sherbrooke, bureau 45, Montréal.
PRODUCTIONS MONIQUE MILLER INC..... 23 09 74 1369-7321		715, avenue Stuart, Montréal.	4358, avenue Harvard, Montréal.
LES PRODUITS LUCERNE LTEE 26 03 69 1160-0467		328, Providence, Granby ..	81 est, 9e Rang, Granby.
PROMOTIONS MARLY INC. 27 11 75 1463-3101		Mont-St-Hilaire	346, Radisson, Mont-St-Hilaire.
PUBLICATIONS ELLIS LTEE ..... 20 08 74 *ELLIS PUBLISHING LTD.* 1369-4005		1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal.	1000 ouest, St-Antoine, Montréal.
RECYCLAGE SAGUENAY INC. 09 08 76 1469-0606		216C, rue de la Normandie, Chicoutimi.	121, rang Ste-Famille, Chicoutimi.
REFRIGERATION METROPOLITAINE ET EQUIPEMENT INC. 19 10 67 *METROPOLITAN REFRIGERATION AND EQUIPMENT INC.* 1118-3878		6390, boulevard St-Laurent, Montréal.	7085, St-Lambert, Montréal.
SALLE LONGUE POINTE INC. 10 11 76 1505-5999		Garthby	chemin Longue-Pointe, Garthby.
SAMCY INVESTMENTS CO. LTD. 23 12 59 1283-3729		159 ouest, rue Craig, Montréal.	250 ouest, rue Sauvé, Montréal.
LE SANCTUAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES DE RIGAUD 13 08 65 1204-4129		65, rue St-Pierre, Rigaud ..	3, rue Bourget, Rigaud.
SERVICE & FOURNITURE D'INFORMATIQUES DU QUEBEC INC. 23 04 68 *DATA SERVICE & SUPPLY OF QUEBEC INC.* 1111-6894		2454, des Carrières, Montréal.	3175 est, Beaubien, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME DU BEL AMOUR 1232-2723	16 07 62	Montréal	7055, Jean-Bourdon, Montréal.
SERVICE DE RESSORTS ST-FELICIEN LTEE 1468-1308	30 06 76	Saint-Félicien	1481, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien.
SERVICES VOYAGEURS VAUDREUIL INC. 1287-1851	20 08 68	43, St-Louis, Vaudreuil	305, boulevard Côte-des-Jeunes, Vaudreuil.
SOCIETE DE GESTION ARCOR INC. *ARCOR HOLDING INC.* 1362-8664	11 04 75	Montréal	614 ouest, St-Jacques, bureau 202, Montréal.
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'OREE DU BOIS INC. 1372-0263	10 04 75	800, place Victoria, suite 612, Montréal.	1000 ouest, Sherbrooke, suite 1600, Montréal.
SOCIETE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER GOTTHARD (QUEBEC) INC. *GOTTHARD REALTY INVESTMENT CORPORATION (QUEBEC) INC.* 1263-7831	05 07 68	Montréal	640, Cathcart, suite 302, Montréal.
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS RICHELIEU-YAMASKA 1281-3143	07 06 50	Saint-Hyacinthe	450, rue Girouard, Saint-Hyacinthe.
SOCIETE DE PLACEMENTS DES CANTONS DE L'EST INC. 1288-4607	30 11 64	18, place Chelsea, rue Simpson, Montréal.	1110 ouest, rue Sherbrooke, bureau 306, Montréal.
SOREL-O-VISION INC. 1131-3269	13 01 61	Montréal	5780, Decelles, bureau 305, Montréal.
STEEL HOLDINGS CO. LTD. 1242-8041	27 03 63	807, rue Marshall, Laval	1717 ouest, boulevard St-Martin, bureau 370, Laval.
TAVERNE GIFFARD INC. 1349-8381	18 09 72	3548, St-Victorien, Beauport.	3540, St-Victorien, Beauport.
LES TISSUS SIECLE LTEE *CENTURY FABRICS LTD.* 1367-5681	29 03 74	9755, rue Meilleur, Montréal.	1625, Chabanel, suite 920, Montréal.
TOD VEHICLES (QUEBEC) LTD. 1286-2637	15 09 71	Montréal	210 ouest, St-Jacques, Montréal.
TRAITEMENT DE FOURRURES ROBERTSON & HEBERT LTEE *ROBERTSON & HEBERT FUR PROCESSING LTD.* 1461-8326	09 09 75	Montréal	248, rue Bleury, Montréal.
TRANSPORT ANDRE BOURASSA INC. 1464-5329	30 01 76	Granby	6, avenue des Pins, Granby.
TRANSPORT FERJAC INC. 1470-9281	19 10 76	Montréal	6892, 11e Avenue, Montréal.
TRANSPORT L'ACADIE LTEE 1228-4063	16 02 51	Montréal	775, rue Marché Central, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
TRINIBEC INC. 1464-3951	26 01 76	Bécancour	17905, rue Gauthier, Bécancour.
LA TROUPE DE THEATRE DU GANG DES AUTOBUS INC. 1467-6340	07 06 76	Québec	475, Richelieu, bureau 306, Québec.
TUPPER INVESTMENT CO. LTD. 1353-2445	07 10 63	Montréal	2024, Peel, Montréal.
TURGEON TRANSPORT LIMITED 1277-5722	23 02 49	Montréal-Est	450, Laurendeau, Montréal-Est.
UNITED SISCOE MINES LIMITED 1275-8611	23 05 23	360 ouest, rue St-Jacques, bureau 1710, Montréal.	4111, Tour de la Bourse, 800, place Victoria, Montréal.
UP TO DATE CONSTRUCTION INC. 1251-1952	19 10 67	371, rue Bleignier, Saint-Laurent.	1247, rue Chameran, Saint-Laurent.
GAETAN USEREAU LTEE 1261-6132	12 02 68	Saint-Michel	593, Grand Rang, Saint-Michel.
VENTILATION COTE-NORD INC. 1363-1726	30 04 75	Sept-Iles	391, rue Joliette, Sept-Iles.
VENTILATION QUEMONT INC. 1468-3379	07 07 76	Laval	2036, rue Bach, Laval.
VERY REALTIES CORP. 1287-1760	27 11 62	3250, avenue Forest Hill, bureau 1002, Montréal.	4623, avenue Park, Montréal.
VETEMENTS DE SPORT N.A.G. LIMITEE *N.A.G. SPORTSWEAR LIMITED* 1336-2330	24 07 73	837, rue McEachran, Montréal.	7101, avenue Park, bureau 606, Montréal.
VILLAGE DE SECURITE ROUTIERE DE CHICOUTIMI-NORD INC. 1246-1117	28 05 71	350, rue St-Gérard, Chicoutimi-Nord.	200, Pinel, Chicoutimi.
WILMOR INDUSTRIES (1969) LTD. 1287-8716	22 10 69	389 ouest, St-Paul, Montréal.	350, Lemoyne, Montréal.
MAX ZOLINGER INC. 1370-6650	11 12 74	5982, Westbury, Montréal.	7589, rue de Normanville, Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67754-o

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
ALIMENTS MARTIN INC. ..... *MARTIN FOOD INC.* 1476-2595	5155, rue Pierre-Charbonneau, Montréal.	04 04 77	MARTIN FOOD SERVICE INC. ALIMENTS MARTIN INC. *MARTIN FOOD INC.*

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ACTINEL INC. 1470-9885	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal.	21 10 76
ADJUTOR CARON INC. 1474-8347	9616 est, Notre-Dame, Montréal	04 03 77
AGENCE DE COLLECTION M.J. BOUCHER INC. 1505-2988	Montréal	13 10 76
AGENCE PROVINCIALE DES NETTOYEURS B.B. INC. 1473-8793	6321, Villeneuve, Montréal-Nord	04 02 77
LES AMENAGEMENTS L.P.V. INC. 1472-7523	Saint-Georges	29 12 76
LES AMENAGEMENTS P.B.D.R. INC. 1474-8875	Saint-Jérôme	04 03 77
LES AMUSEMENTS MOREAU LTEE 1474-2472	Grande-Rivière	15 02 77
LES AMUSEMENTS PIERYVON INC. 1475-1515	2161, des Mélèzes, Dolbeau	14 03 77
APPARTEMENTS GUILMAINE INC. 1472-9123	1535, rue St-Paul, Saint-Hyacinthe	06 01 77
LES APPARTEMENTS DU PLATEAU INC. 1473-9387	363, boulevard Pie XI, Val-Bélair	07 02 77
LES APPARTEMENTS VAL-BELAIR INC. 1472-9354	363, boulevard Pie XI, Val-Bélair	06 01 77
LES ARTISANES DE ST-JOVITE (1976) INC. 1472-4082	645, rue Ouimet, Saint-Jovite	16 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSURANCES JEAN GUY TREMBLAY ET ASSOCIES INC. 1473-5401	141, rue Georges-Vanier, Laval	25 01 77
ASSURANCES JOLY & ASSOCIES INC. 1474-3736	Montréal	18 02 77
ATELIER MECANIQUE J.M.C.A. LIMITEE 1473-2663	8550, rue Sauvé, Saint-Hyacinthe	18 01 77
LES ATELIERS P.O.S.A. INC. 1472-9982	515, 19e Avenue, Lachine	07 01 77
ATELIER D'USINAGE CHOINIERE LTEE *CHOINIERE MACHINE SHOP LTD.* 1474-0872	Bedford	10 02 77
AUTOBUS ARTHABASKA INC. 1473-3125	Arthabaska	19 01 77
LES AUTOBUS FILLION INC. 1471-9066	Lamarche	01 12 76
LES AUTOBUS PELLERIN & FILS INC. 1474-0788	1140 est, Ste-Anne, Yamachiche	10 02 77
AUTO-CHROME DU PARC INC. *PARK AUTO-CHROME INC.* 1475-1507	480, boulevard Guimond, Parc Industriel, Longueuil.	14 03 77
AUTOMOBILE C. DAOU INC. *C. DAOU AUTOMOBILE INC.* 1472-9578	823, rue Dominion, Montréal	06 01 77
AUTOMOBILES GILLES GAGNON LTEE 1474-3223	Beauport	17 02 77
AUTOMOBILES GRONDIN (1977) INC. *GRONDIN AUTOMOBILES (1977) INC.* 1475-3651	1923 nord, Notre-Dame, Thetford Mines	18 03 77
AUTOMOBILES V.F. INC. *V.F. AUTOMOBILES INC.* 1475-0970	1245 sud, rue Jacques-Cartier, Saint-Jean	10 03 77
AVIATION COMPTON LIMITEE 1471-1758	Compton	29 10 76
AVIATION D.S.L. INC. *D.S.L. AVIATION INC.* 1472-6525	1650, Montée Campeau, Val-David	23 12 76
BELZILE & GERVAIS INC. 1473-3786	765, 6e Avenue, Grand'Mère	21 01 77
BETON ORNEMENTAL GRANBY LTEE 1475-2471	Granby	15 03 77
BIJOUX MODE DU SAGUENAY INC. 1473-5286	285, Letondal, Chicoutimi	25 01 77
BIPOLY INC. 1474-0419	Bromont	09 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
BOIS CHIBOUGAMAU (1977) LIMITEE *CHIBOUGAMAU LUMBER (1977) LIMITED* 1474-0633	Québec	10 02 77
BOUCHERIE CHAPLEAU INC. 1473-6680	564, rue Chapleau, Bois-des-Filion	28 01 77
BOUTIQUE ARTISANALE ROLOU INC. 1474-3264	2915, des Rossignols, (Gentilly) Bécancour.	17 02 77
BOUTIQUE BORRELLI INC. 1473-4594	Montréal	24 01 77
BOUTIQUE CHRIS COHEN INC. *CHRIS COHEN BOUTIQUE INC.* 1473-4420	Montréal	21 01 77
BOUTIQUE HABITCO INC. 1474-5285	267, boulevard Cartier, Beloeil	23 02 77
LES BOUTIQUES VAL-DES-SPORTS INC. 1474-2068	Laval	14 02 77
BRASSERIE LE VIKING INC. 1473-7738	534 ouest, rue Collard, Alma	01 02 77
BRASSERIE SOULANGES INC. 1473-7357	1, rue Dollard, Coteau-du-Lac	31 01 77
RAYNALD BRETON, TAILLEUR INC. 1471-8035	5555, 3e Avenue, Charlesbourg	23 02 77
LA BUANDERIE BLANCHELLE INC. 1473-3547	94, Normandie, Repentigny	20 01 77
BUREAU D'INSPECTION GENERALE DU BATIMENT GHISLAIN LAROUCHE INC. 1474-1151	7286, des Loutres, Orsainville	11 02 77
CAFETERIA GINO FUOCO INC. 1474-1649	Montréal	14 02 77
CARIGNAN & LANIEL INC. 1474-5087	42, rue Albert, Sainte-Agathe-des-Monts	23 02 77
CARREFOUR FRONTENAC LTEE 1474-1961	4141 ouest, Sherbrooke, suite 312, Montréal.	14 02 77
LES CARRIERES DESHARNAIS LTEE 1475-0012	Sainte-Agathe	08 03 77
LES CARROSSIERS BOUDREAU INC. 1474-1821	4300, rue Hogan, Montréal	14 02 77
CARTEM INC. 1475-0137	280, rue St-Jean, Sainte-Marie	08 03 77
CEDRICO INC. 1475-2356	Rang de la Montagne, Saint-Michel-du-Squatec.	15 03 77
CENTRE CHIROPRATIQUE CLAVEAU INC. *CLAVEAU CHIROPRACTIC CENTER INC.* 1505-6229	5139, rue Bannantyne, Verdun	12 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CENTRE COMMERCIAL PLACE VALENCIA INC. *PLACE VALENCIA SHOPPING CENTRE INC.* 1471-6526	102, boulevard St-Jean-Baptiste, Châteauguay.	24 11 76
CENTRE DE DISTRIBUTION CHATEAUDUN INC. 1473-2051	Cap-de-la-Madeleine	17 01 77
LE CENTRE D'ETUDE DU MARCHE QUEBECOIS (C.E.M.Q.) INC. 1472-6764	1500, rue Stanley, suite 520, Montréal	22 12 76
CENTRE DE FORMATION TAXIDERMIQUE DU NORD INC. 1470-2419	204, montée Masson, Laval	17 09 76
CENTRE IMPORT EXPORT CANADO CARAIBES INC. *CANADO CARABEAN IMPORT EXPORT CENTRE INC.* 1472-8372	837, Perrier, Brossard	31 01 77
CENTRE DE LOCATION BLAINVILLE INC. 1474-1763	1272, boulevard Labelle, Blainville	11 02 77
CHAUSSURES MAISON CANADIENNE INC. 1474-8206	1481 est, rue Ste-Catherine, Montréal	03 03 77
CLAUMIBEK INC. 1474-0658	Montréal	10 02 77
CLAUTEL INC. 1474-9279	La Pêche, (Wakefield)	07 03 77
CLINIQUE DE MEDECINE OCCUPATIONNELLE DE MONTREAL INC. *MONTREAL OCCUPATIONAL HEALTH CLINIC INC.* 1472-5618	2477 est, rue Sherbrooke, Montréal	21 12 76
CLUB DE SANTE GERTHI INC. 1472-3720	57, Faubert, Mercier	15 12 76
CLUB SOCIAL AU ROYAUME DE L'EDEN LTEE 1472-7895	Saint-Lin	29 12 76
CLUB SOCIAL DOLLARD INC. 1475-2851	2534, Raimbault, Sherbrooke	16 03 77
COMPAGNIE DE GESTION DE LA DIABLE INC. 1474-3652	737, rue Gauthier, Saint-Jovite	17 02 77
COMPAGNIE DE GESTION NORDIN INC. *NORDIN HOLDING COMPANY INC.* 1473-4388	12,120, rue Jasmin, Montréal	21 01 77
CONSEILLERS EN GESTION D'AFFAIRES C.G.A. (1977) LTEE 1473-3331	236, rue Parent, Saint-Jérôme	20 01 77
LES CONSTRUCTIONS ANDRE TETREAULT INC. 1505-2897	Saint-Césaire	12 10 76
LES CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTEE 1473-2366	3587, Kawartha, (Fabreville) Laval	17 01 77
CONSTRUCTION D. MONGRAIN INC. 1474-1599	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	14 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
CONSTRUCTION F.A. INC. 1472-4223	Boisbriand	15 12 76
LES CONSTRUCTIONS J.M. GAGNON INC. 1474-4684	Québec	22 02 77
CONSTRUCTION LUDGER MARTINEAU INC. 1474-0922	320, rue Baillargeon, Saint-Germain-de-Grantham.	10 02 77
LES CONSTRUCTIONS M.B. INC. *M.B. CONSTRUCTIONS INC.* 1473-0881	2222, L.O. David, Montréal	12 01 77
CONSTRUCTION ROBERT DAOUST INC. 1471-9454	Saint-Louis-de-Gonzague	02 12 76
LES CONSTRUCTIONS TILLY INC. 1475-3230	3604, Marie-Victorin, Saint-Antoine-de-Tilly.	17 03 77
CONSTRUCTION TROTTIER INC. 1472-7507	Saint-Mathieu-du-Parc	29 12 76
CORPORATION DENIGESCO *DENIGESCO CORP.* 1474-9675	5730, Brabant, Brossard	07 03 77
LA CORPORATION G. GAULIN LTEE 1474-5624	1451 est, Mont-Royal, Montréal	24 02 77
CORPORATION SENEBEC *SENEBEC CORPORATION* 1473-7282	328, 62e Avenue, (Chomedey), Laval	31 01 77
LUCIEN COURNOYER LTEE 1474-6507	Drummondville	01 03 77
CREATIONS JACQUES & RICHARD INC. 1472-7051	7050, Victoria, suite 218, Montréal	23 12 76
CREATION JOAN INC. 1472-9222	Alma	06 01 77
DEPANNEUR L'HABITAT LIMITEE 1474-1748	365-370, boulevard Curé Labelle, Labelle.	11 02 77
DIESEL BERNARD INC. 1474-1284	Saint-Côme-de-Kennebec	11 02 77
DIJELO INC. 1473-9064	1441, rue Principale, Sainte-Agathe-Sud.	04 02 77
DISQUES MIRABEL INC. 1473-9890	5060, rue Bouchard, Pierrefonds	07 02 77
DISTRIBUTION AUBUT INC. 1472-4447	1900, rue des Erables, Montréal	16 12 76
DISTRIBUTIONS J.A. LEMYRE INC. 1472-6590	1970 nord, rue St-Maurice, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.	23 12 76
DOMAINE BOISE MON CHEZ NOUS INC. 1473-2374	38, St-Viateur, Rigaud	17 01 77
DOMAINES LONGUEUIL INC. 1474-2191	8035, rue Nantes, Brossard	14 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
DOMOR LTEE 1473-0154	9174, boulevard St-Laurent, Montréal	10 01 77
EBENISTERIE ST-TITE INC. 1474-2464	474, route 153, Saint-Tite	15 02 77
EBENISTERIE TREMBOUGA INC. 1475-1523	1002, rue Fiset, Terrebonne	14 03 77
LES EDITIONS BOMART LTEE 1474-4312	435, rue Norman, Saint-Pierre	21 02 77
LES ENTREPRISES CATBEC LIMITEE 1473-4677	61, rue Jacques-Cartier, Sainte-Catherine.	24 01 77
LES ENTREPRISES DE COFFRAGE L. & M. INC. 1471-7540	2307, rue Mousseau, Montréal	25 11 76
LES ENTREPRISES CYRO LTEE 1471-5098	3322, rue Charlotte, (Fabreville), Laval.	15 11 76
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE GUY GOHIER INC. 1472-7960	136, rue Leduc, Laval	14 02 77
LES ENTREPRISES GERARD LEPINE INC. 1474-4882	7150, rue Viau, app. 205, Montréal	23 02 77
LES ENTREPRISES GERVAIS-BOURBONNAIS INC. 1473-5898	Montréal	26 01 77
LES ENTREPRISES J.R. LEBLANC INC. 1473-9791	Baie-Saint-Paul	08 02 77
LES ENTREPRISES JACQUES BRISEBOIS LTEE 1473-4875	Low	24 01 77
LES ENTREPRISES JEANNETTE NOEL-GAGNON INC. 1474-3397	Drummondville	18 02 77
ENTREPRISES LAURIN, OUELLET & LAPIERRE INC. 1472-2748	63, rue Nassau, (Vimont), Laval	13 12 76
LES ENTREPRISES MARCEL FILION INC. 1474-7018	1, Jardins Merici, app. 601, Québec	01 03 77
LES ENTREPRISES MARITIMES VANIER INC. 1474-0450	275, rue Proulx, Vanier	09 02 77
LES ENTREPRISES P. RIVARD ET FILS INC. 1473-2481	1418, rue Cartier, Montréal	17 01 77
LES ENTREPRISES PROULX & MORIN INC. 1475-0913	Route rurale numéro 1, Montmagny	10 03 77
LES ENTREPRISES QUINVEST INC. *QUINVEST ENTERPRISES INC.* 1473-8348	Montréal	02 02 77
LES ENTREPRISES R. LOGAN & FILS INC. 1474-4791	636, boulevard St-Jean-Baptiste, Sainte-Martine.	22 02 77
LES ENTREPRISES TERRASSE OUEST INC. *WEST TERRACE ENTERPRISES INC.* 1473-3729	5253, avenue du Parc, suite 650, Montréal	20 01 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES TOPMI INC. 1474-3371	Québec	09 03 77
LES ENTREPRISES V.C.R. LTEE 1474-1185	Saint-Mathieu-de-Beloeil	11 02 77
EQUIPEMENT DE BUANDERIE INTERNATIONAL INC. *INTERNATIONAL LAUNDRY EQUIPMENT INC.* 1474-9188	01223, rue Charlevoix, Montréal	07 03 77
EQUIPEMENT DE BUREAU DE L'ESTRIE INC. 1473-4537	1770, rue White, Sherbrooke	24 01 77
LES EQUIPEMENTS MARTEL INC. 1474-6374	1272, rue Frigon, Shawinigan	28 02 77
ESCALE KINGSCROFT INC. 1473-5310	Route rurale numéro 6, Coaticook	25 01 77
EXCAVATION E.W.C. INC. *E.W.C. EXCAVATION INC.* 1473-0055	3890, avenue Léonard, Saint-Hubert	07 01 77
LES EXTINCTEURS A.B.P. INC. 1474-3538	2266 est, boulevard Gouin, Montréal	18 02 77
FAGUNO INC. 1474-1946	2298, Delorimier, Montréal	14 02 77
FENESCO INC. 1474-5038	1545 ouest, rue Louvain, Montréal	23 02 77
FER FORGE LE BARON INC. 1473-1178	1565, rue de Lachenaie, Terrebonne	13 01 77
FER ORNEMENTAL V.M. INC. 1474-5947	645, boulevard Guimond, Longueuil	24 02 77
FERME MONTPETIT & FILS INC. 1474-4783	69A, rang numéro 6, Saint-Stanislas-de-Kostka.	22 02 77
FRANSYL LTEE 1473-7142	9095, 10e Avenue, (Saint-Michel), Montréal.	31 01 77
LES FRERES GULUZIAN LTEE *GULUZIAN BROTHERS LTD.* 1472-8315	6700, côte des Neiges, Montréal	30 12 76
GAGNE & LAROUCHE INC. 1474-2902	1811, rue Chartrand, Lachenaie	16 02 77
GAGNON & GIRARD INC. 1474-0351	Jonquière	09 02 77
GANT ACTION INC. 1474-0971	10, rue des Poètes, Loretteville	10 02 77
GARAGE KOSTA LTEE *KOSTA GARAGE LTD.* 1472-7648	80, rue Ste-Marguerite, Châteauguay	29 12 76
GARAGE L.G.L. INC. 1474-4056	6880 est, rue Hochelaga, Montréal	21 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
GESTION L'ORANGERIE INC. 1472-2904	1335, Williams, suite 210, Montréal	13 12 76
LES GESTIONS MARJAC LIMITEE 1472-4231	Montréal	16 12 76
GESTION N.G. INC. 1471-3960	110, Montrose, Saint-Lambert	09 11 76
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER ET TOURISTIQUE DE PORTNEUF INC. 1473-6730	Saint-Raymond	28 01 77
R.L. HOLMES & ASSOCIES INC. *R.L. HOLMES & ASSOCIATES INC.* 1505-8308	Sainte-Julie	01 12 76
HOTEL LE CONCORDE LTEE 1473-3521	Place Montcalm, Québec	20 01 77
HOTEL WINDSOR DE TROIS-RIVIERES (1977) INC. 1475-2364	Trois-Rivières	15 03 77
HOTEL-APPARTEMENT RIVE GAUCHE INC. *HOTEL-APARTMENT RIVE GAUCHE INC.* 1474-0187	6902, chemin Côte des Neiges, Montréal	08 02 77
LES HUILES ILE-PERROT INC. *ILE-PERROT OIL INC.* 1472-2888	500, boulevard Perrot, Ile-Perrot	28 02 77
LES IMMEUBLES ELIE INC. *ELIE REAL ESTATES INC.* 1474-4262	Laval	21 02 77
LES IMMEUBLES J. DORVAL INC. 1474-3694	3214, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy	18 02 77
IMMEUBLES L.G.H. INC. 1474-9238	1009, route de l'Eglise, Sainte-Foy	07 03 77
LES IMMEUBLES MAGDA LTEE 1473-4586	Saint-Félicien	24 01 77
LES IMMEUBLES POINTE-AU-PERE INC. 1472-3126	Pointe-au-Père	14 12 76
LES IMMEUBLES DE LA POLYCLINIQUE DE TROIS-RIVIERES INC. 1473-9452	4065, des Chenaux, Trois-Rivières	07 02 77
LES IMMEUBLES PORTCARTOIS LTEE 1474-6184	Port-Cartier	28 02 77
LES IMMEUBLES PRUD'HOMME INC. 1473-0840	Sainte-Thérèse	12 01 77
LES IMMEUBLES TRADITION INC. 1475-1416	2750, chemin Ste-Foy, suite 119A, plaza Laval, Sainte-Foy	14 03 77
LES IMPORTATIONS ALDO INC. *ALDO IMPORT INC.* 1474-5293	6706, rue Clark, Montréal	23 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES IMPORTATIONS FERANOR INC. 1474-3249	110, rue Bélanger, Saint-Jérôme	17 02 77
LES IMPORTATIONS G.D.L. INC. *G.D.L. IMPORTS INC.* 1473-5922	3363, Soissons, Longueuil	26 01 77
IMPORTATIONS J.P.R. INC. *J.P.R. IMPORTS INC.* 1473-0469	Laval	12 01 77
IMPORTATION-EXPORTATION E.R.G. INC. *E.R.G. IMPORT-EXPORT INC.* 1474-3561	3445 ouest, boulevard Gouin, Montréal	17 02 77
IMPRIMERIE LES COMPAGNONS INC. 1474-2092	531, rue Labelle, Saint-Jérôme	14 02 77
IMPRIMERIE QUEBECOGRAPHIE INC. 1472-4801	7776, rue St-Denis, Montréal	20 12 76
INSTITUT DES ANNONCEURS NOEL GAUTHIER INC. 1505-3754	852, Bois de Boulogne, app. 3, (Chomedey) Laval	20 12 76
INSTITUT DE PSYCHOMETRIE ET DE METHODES QUANTITATIVES I.P.M.Q. INC. 1473-8975	540, rue Racine, Loretteville	04 02 77
INSTITUT DE TAE KWON DO DU QUEBEC INC. *TAE KWON DO INSTITUTE OF QUEBEC INC.* 1470-8598	Montréal	15 10 76
INTERCOS CANADA LTEE *INTERCOS CANADA LTD.* 1472-1047	5135 est, boulevard Métropolitain, Montréal	08 12 76
LES INVESTISSEMENTS KIMO INC. *KIMO INVESTMENTS INC.* 1472-7309	218, Brunswick, Pointe-Claire	29 12 76
ISOLATION DE MONT-LAURIER INC. 1474-7877	Mont-Laurier	02 03 77
ISOLBEC INC. 1472-4629	Saint-Antoine-sur-Richelieu	20 12 76
LES JEANS SANTANA LTEE *SANTANA JEANS LTD.* 1480-4447	8085 A.A., Desroches, Montréal	17 10 75
ROBERT JOLICOEUR INC. 1473-9825	Montréal	08 02 77
EDMOND LABONTE LTEE 1473-0790	Abitibi Partie Sud-Ouest, (Rivière-Héva)	13 01 77
LABORATOIRE JACQUES THERRIEN INC. 1473-6094	4395, avenue Verdun, Verdun	27 01 77
J.C. LAFRANCE INC. 1472-9347	47, rue Chenevert, Cap-de-la-Madeleine	06 01 77
LAGAROY INC. 1472-3076	Victoriaville	14 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLAUDE LANDRY & FILS INC. 1475-0814	Saint-Bernard-de-Lacolle	10 03 77
NORMAND ET PIERRE LAVOIE INC. 1474-3884	Route rurale numéro 1, Pointe-au-Pic	21 02 77
ROBERT LEMAY & ASSOCIES INC. *ROBERT LEMAY & ASSOCIATES INC.* 1471-3341	Montréal	05 11 76
LEMIEUX-MENARD INC. 1472-9990	Montréal	10 01 77
LEVESQUE, BROSSOIT, LEVESQUE INC. 1473-2150	Montréal	17 01 77
LIBRAIRIE VILLENEUVE INC. 1474-9881	315, boulevard Labelle, Rosemère	08 03 77
LITHOGRAPHIE M.F.J. INC. *M.F.J. LITHO INC.* 1474-3041	1838, de Lasalle, Montréal	17 02 77
LOCATION FRANLIPPE LIMITEE 1473-6854	Montréal	28 01 77
MACHINERIE GOSSELIN INC. *GOSSELIN MACHINERY INC.* 1473-9569	Plessisville	07 02 77
LA MAISON DU CHAMBERTIN INC. 1474-7430	106, route Kennedy, Lévis	02 03 77
MALENFANT, BELLEY & ASSOCIES INC. 1472-7119	200, rue St-Saens, (Auteuil), Laval	23 12 76
A. J. MARCOUX & FRERES INC. 1473-3752	23, rue Cloutier, Notre-Dame-des-Laurentides.	21 01 77
MARJETE LTEE 1471-7037	660, boulevard Talbot, Chicoutimi	24 11 76
EMILE MARTIN & FILS INC. 1475-0277	Lac-des-Ecorces	08 03 77
MATELAS LAVIOLETTE INC. 1472-0486	1631, Grand-Rang, Saint-Tite	07 12 76
MECHBEC (1976) INC. 1472-7572	17, rue Pilon, Châteauguay	30 12 76
MESOTEC INC. 1474-5384	35, Chartier, Sherbrooke	24 02 77
METAL E. M. INC. *E. M. METAL INC.* 1472-2092	Cap-Saint-Ignace	10 12 76
METAL S.L.J. INC. 1472-1849	Shawinigan	10 12 76
MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTEE 1473-9239	Saint-Hyacinthe	08 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LE MEUBLE ROMAN A. & H. INC. 1473-1871	Saint-Bruno-de-Montarville	14 01 77
MEUBLES SALVARANI LTEE *SALVARANI FURNITURE LTD.* 1473-9163	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal.	04 02 77
J.B. & R. MICHAUD INC. 1474-5590	33, rue Napoléon, Lévis	24 02 77
MIROLEMAR INC. 1472-5576	Thetford-Sud	08 03 77
MODABEC INC. 1473-9478	6, Jardins Mérici, suite 812, Québec	07 02 77
MOTEL FRASER INC. 1474-5509	Chandler	24 02 77
NAIK INC. 1473-0444	3058, Laforest, app. 1, Sainte-Foy	12 01 77
NETCOM INC. 1474-4775	Montréal	22 02 77
OPTIQUE DE L'ESTRIE INC. 1473-1483	9 A nord, rue Wellington, Sherbrooke	14 01 77
LES ORANGERAIES METROPOLITAINES INC. 1475-1267	Montréal	11 03 77
M. PAQUET, ENTREPRENEUR INC. 1473-3877	91, 26e Rue, Saint-Rédempteur	21 01 77
MARTIN PARE INC. 1473-7779	1507, rue St-Benoit, Ancienne-Lorette	01 02 77
PISCINES METRIQUES INC. 1474-0518	Longueuil	09 02 77
PLACEMENTS CASAVANT INC. 1473-8314	621 G, rue St-Georges, Saint-Jérôme	02 02 77
LES PLACEMENTS CHANSONHEL LIMITEE 1471-9231	1230, rue St-Paul, Saint-Hyacinthe	02 12 76
LES PLACEMENTS JUROBEL INC. 1473-8579	Brossard	03 02 77
LES PLACEMENTS QUATORZE SOIXANTE LTEE 1474-3389	1460, rue Daniel, Drummondville-Sud	18 02 77
PLURIGESCO INC. 1472-6640	5740, boulevard Ste-Anne, Boischatel	23 12 76
JACQUES & MICHEL POULIN INC. 1472-8695	1405, boulevard de l'Aéroport, Sainte-Foy	05 01 77
PREBUTAS INC. 1474-2837	3010, rue Glencoe, Montréal	16 02 77
PRESSAGE & SERVICE DE TAILLEURS F. & P. INC. *F. & P. CUSTOM TAYLORS PRESSING INC.* 1474-2142	3587A, rue Clark, Montréal	14 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES PRODUITS BELLEVUE (1977), LTEE *BELLEVUE PRODUCTS (1977), LTD.* 1475-3289	Thetford Mines	16 03 77
PROPANE L.N. INC. 1472-9768	26, rue Garnier, Sainte-Catherine	07 01 77
PUBLICITE COTE-NORD LTEE 1472-0288	Rivière-Malbaie, Charlevoix-Est	06 12 76
LES PROPRIETES VAL DES BOIS LTEE *VAL DES BOIS PROPERTIES LTD.* 1473-7795	Montréal	01 02 77
QUINCAILLERIE ST-ANDRE-D'ARGENTEUIL LTEE 1472-0908	114, rue Principale, Saint-André-d'Argenteuil.	09 12 76
JACQUES RAYMOND INC. 1473-8603	Saint-Sébastien	03 02 77
RENOVATION G. BOYER INC. 1473-5476	7140, 6e Avenue, (Saint-Michel), Montréal.	26 01 77
LES RESIDENCES RAYMOND PLAMONDON INC. 1501-6181	Saint-Eustache	09 03 77
LE RESTAURANT CORDELLY INC. *CORDELLY RESTAURANT INC.* 1473-6912	Dollard-des-Ormeaux	28 01 77
RESTAURANT GIRADO INC. 1474-2548	Montréal	15 02 77
LES RESTAURANTS JEAN DUBE INC. 1473-3489	Saint-Romuald-d'Etchemin	20 01 77
RESTAURANT LA PRESSE LTEE 1474-8172	1, place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal.	03 03 77
RESTAURANT LE MEDAILLON D'OR INC. 1474-2894	Montréal	16 02 77
RESTAURANT LE MUSCADIN INC. 1474-7992	100 ouest, St-Paul, Montréal	02 03 77
RESTAURANT LES TROIS AMIS INC. 1474-9782	4730 est, rue Jarry, Montréal	08 03 77
RESTAURANT LES TROIS MOUSSAILLONS INC. 1475-0699	65, route Président Kennedy, Lévis	09 03 77
REVETEMENTS SOUPLES F. ROY INC. 1474-5699	Sept-Iles	24 02 77
CARL RICHER INC. 1474-5988	1630, boulevard Provencher, suite Q, Brossard.	28 02 77
ROY, MARTIN & ASSOCIES INC. 1474-0682	Arthabaska	10 02 77
RENAUD ROYER & ASSOCIES INC. 1473-6839	Laval	31 01 77
RYCAR INC. 1475-2299	Loretteville	15 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
SEBAL LTEE 1474-1953	1554 est, Mont-Royal, Montréal	14 02 77
SERVICES D'EDUCATION SELECTIFS C.B.M. INC. *C.B.M. SELECTIVE EDUCATIONAL SERVICES INC.* 1469-7056	Montréal	31 08 76
LES SERVICES DE GESTION GIFFARD INC. 1505-8803	Beauport	06 12 76
LES SERVICES MECANIQUES A. DICKINSON LTEE 1474-0047	35, Gatineau, Candiac	08 02 77
SERVICE DE PISCINES DE L'ESTRIE INC. 1472-7531	Rock Forest	29 12 76
SHERGESCO INC. 1462-6022	40, rue Bibeau, Saint-François-Xavier-de-Brompton.	09 10 75
P. SIMARD (BEAUPORT) INC. 1472-3175	2575, boulevard Ste-Anne, Québec	14 12 76
SOCIETE DE GESTION LAMEL INC. 1474-8354	Québec	04 03 77
SOUDURE BECANCOUR INC. 1474-3132	Bécancour, (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval).	17 02 77
STATION CLEMENT ROCHON INC. 1474-7794	2255, boulevard Henri-Bourassa, Québec.	02 03 77
STUDIO EROTIQUE DE LONGUEUIL INC. 1473-3323	Longueuil	19 01 77
TAPISSERIE EXPRESS INC. *EXPRESS WALLPAPER INC.* 1474-2647	3200, place Marois, boulevard St-Martin, Laval.	15 02 77
TARDIF & FRERES INC. 1475-0384	Sainte-Marie	09 03 77
TERRASSES DES MILLE-ILES INC. 1473-9734	5325 est, rue Jean-Talon, suite 226, Saint-Léonard.	07 02 77
THEATRE LA SARRE INC. 1473-7555	249, rue Principale, La Sarre	01 02 77
J.A. THOMPSON INC. 1474-5491	121, rue Châteauguay, Huntingdon	24 02 77
TRAFIC HARMIK INC. *HARMIK TRADING INC.* 1474-1102	5120, Earnscliffe, Montréal	10 02 77
TRANSMISSION D'AUTO HOULE INC. 1505-7995	1806, boulevard Manseau, Longueuil	29 11 76
TRANSPORT A. CASTAGNA QUEBEC LTEE 1473-6235	Montréal	27 01 77
TRANSPORT BEAUDRY INC. 1473-6003	Sainte-Madeleine	27 01 77
TRANSPORT BEAURIVAGE INC. 1472-3555	143, rue du Collège, Saint-Agapitville	15 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
TRANSPORT BLANC-SABLON INC. 1473-8876	Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	03 02 77
TRANSPORT G.R.C.L. INC. 1474-4478	Saint-Eugène-de-Guigues	22 02 77
TRANSPORT VOYER INC. *VOYER TRANSPORT INC.* 1472-5121	Rivière-à-Pierre	17 02 77
BERTRAND TREMBLAY INC. 1473-7209	265, boulevard St-Luc, Alma	31 01 77
DENIS ET CLEMENT TREMBLAY INC. 1474-3488	823, rue Victoria, secteur Bagotville, La Baie.	18 02 77
TROIZA INC. 1473-0535	Montréal	09 02 77
TROPHEES TRANS-QUEBEC INC. *TRANS-QUEBEC TROPHIES INC.* 1474-1862	Saint-Bruno	14 02 77
LES VENTES D'AUTOMOBILES R.A.C. LTEE *R.A.C. AUTOMOBILE SALES INC.* 1474-1979	1571 Center Road, Mascouche	15 02 77
VITRERIE DE LA RIVE SUD INC. 1475-0400	28, rue Commerciale, Saint-Romuald-d'Etchemin.	09 03 77
VOILIERS SANSREGRET INC. 1505-7938	681, boulevard Lac L'Achigan, Saint-Hippolyte.	29 11 76
LES VOYAGES EMERILLON INC. 1475-6068	30, rue St-Joseph, Rivière-du-Loup	25 03 77

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ASSOCIATION DE CHASSE & PECHE DE ST-JEAN-SUR-LE-LAC INC. 1473-5930	Mont-Laurier	15 03 77
ASSOCIATION DES FRANCS-MAÇONS GRAND ORIENT DU QUEBEC 1473-1624	436 est, rue Sherbrooke, Montréal	14 01 77
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC. 1470-6477	Chicoutimi	24 01 77

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LES ESCOUMINS INC. 1473-6524	Escoumins	28 01 77
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA MOBILISATION DE LA CREATIVITE *INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR MOBILIZATION OF CREATIVITY* 1472-6715	Montréal	21 12 76
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DES LACS HOSTILE ET ST-JACQUES 1471-7649	Greenfield Park	25 11 76
ASSOCIATION REGIONALE DES TIREURS DE LAVAL 1466-1680	Laval	19 07 76
ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT 1472-5949	D'Alambert	30 12 76
CENTRE D'ECOLOGIE VALERIE BURGER DU LAC KEMPT ET DE LA MANOUANE INCORPOREE 1475-3240	Saint-Eustache	19 01 77
CENTRE SOCIAL & CULTUREL A.L.M.A. INC. 1505-7334	Montréal	23 11 76
LE CERCLE DES FERMIERES DE PASPEBIAC INC. 1472-1839	Paspébiac	14 02 77
CERCLE DE PSYCHOLOGIE ANALYTIQUE DE MONTREAL INC. 1473-1806	911, rue Rockland, Montréal	14 01 77
LE CLUB D'AGE D'OR COTEAU-STATION, INC. 1473-6771	21, rue Prieur, Station-du-Coteau	28 01 77
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE-DAME-DE-FATIMA DE BOISBRIAND INC. 1472-6946	305, Grande-Côte, Boisbriand	03 02 77
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DU-LAC 1471-4752	Notre-Dame-du-Lac	08 03 77
LE CLUB DE L'AGE D'OR ST-POLYCARPE, INC. 1474-1995	86, Elie-Auclair, Saint-Polycarpe	15 02 77
LE CLUB D'ATHLETISME LES RAPIDES DE WINDSOR 1461-8821	22, St-Georges, Windsor	08 09 75
LE CLUB D'AUTO-NEIGE LES VOYAGEURS DE LAVERLOCHERE 1473-1921	Saint-Isidore	17 01 77
CLUB DE HOCKEY DISTRICT PAPINEAU INCORPOREE 1472-4926	900, rue Papineau, Trois-Rivières	20 12 76
CLUB KIWANIS VARENNES-BOUCHERVILLE-VERCHERES, QUEBEC LTEE *KIWANIS CLUB OF VARENNES-BOUCHERVILLE-VERCHERES, QUEBEC LTD.* 1473-6847	Varennes	28 01 77
CLUB DE LOISIRS DES DEBARDEURS DE LA BAIE 1474-1359	La Baie	11 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB DES LOISIRS SAINTS-ANGES INC. 1475-0673	Saints-Anges	09 03 77
LE CLUB DE MAJORETTES LES LUCIOLES DE ST-ELZEAR INC. 1471-6666	St-Elzéar	22 11 76
CLUB DE MOTO LES ARDENTS DE LA ROUTE QUEBEC INC. *HOT RIDERS QUEBEC MOTO CLUB INC.* 1473-7712	1608, boulevard Talbot, Stoneham	01 02 77
CLUB DE MOTO FRERES DU SOLEIL *SUN'S BROTHERS MOTO CLUB* 1472-8778	1, rang est, Val-Alain	05 01 77
LE CLUB MOTOCYCLISTE DE MONT-BRUN INC. 1471-5890	Mont-Brun	20 01 77
CLUB OPTIMISTE LE GARDEUR INC. 1463-1659	59, Louisianne, Repentigny	20 11 75
CLUB OPTIMISTE DE ST-SULPICE, QUEBEC, INC. *THE OPTIMIST CLUB OF ST-SULPICE, QUEBEC, INC.* 1474-1573	Saint-Sulpice	14 02 77
CLUB DE RADIO CEBISTE PLATEAU MONT-ROYAL *MOUNT-ROYAL PLATEAU CITIZENS' BAND RADIO CLUB* 1473-4792	4286, rue Drolet, Montréal	11 03 77
LE CLUB DE RAQUETTEURS LES FANTASTIQUES INC. 1472-4611	920, rue Stedman, Notre-Dame	01 03 77
CLUB RICHELIEU LA PRAIRIE (1976) INC. 1505-8456	La Prairie	02 12 76
CLUB RICHELIEU L'ACADIE INC. 1473-2390	Montréal	18 01 77
CLUB RICHELIEU ST-HUBERT INC. 1474-5889	5351, boulevard Champlain, Saint-Hubert.	24 02 77
CLUB DES ROUTIERS VANADEPTE INC. 1505-2400	1340, Val-Martin, Laval	12 01 77
CLUB SOCIAL LES EMPLOYES DE VILLE DE VANIER INC. 1474-8719	313, avenue Bélanger, Vanier	04 03 77
CLUB SPORTIF DE SILLERY INC. 1474-4130	Sillery	21 02 77
CLUB DU TROISIEME AGE DES JOYEUX COPAINS DE MONTCERF INC. 1473-7852	Montcerf	01 02 77
LE COMITE D'ENVIRONNEMENT DU LAC ROXTON POND INC. 1470-9182	Sainte-Pudentienne	28 02 77
COMITE D'ORGANISATION DES FETES DU CINQUANTENAIRE DE LA VILLE DE DOLBEAU INC. 1474-3454	1273, boulevard Walberg, Dolbeau	18 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LE COMITE OUVRIER ITALO-CANADIEN 1474-3355	9380, boulevard St-Laurent, Montréal	17 02 77
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES BOIS-FRANCS INC. *BOIS-FRANCS ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION INC.* 1474-1474	Victoriaville	11 02 77
CORPS DE CLAIRONS ET TAMBOURS LES COMTESSES DE ST-EUSTACHE INC. 1473-0022	367, Godard, Saint-Eustache	10 01 77
FESTIVAL JACQUES CARTIER INC. 1474-6572	Gaspé	01 03 77
FONDATION MAHATMA GANDHI *MAHATMA GANDHI FOUNDATION* 1505-0891	351, 8e Avenue, La Salle	23 09 76
FORMATION MUSICALE LES QUEBECOIS DE LA RIVE-SUD 1473-4412	Beloeil	21 01 77
LA FRATERNITE SAINT-PIE X CANADA INC. 1467-0376	60, rue Cadieux, Sainte-Thérèse-de-Blainville.	13 05 76
GROUPE D'ETUDES ET D'ACTIONS URBAINES DU MONTREAL METROPOLITAIN INC. 1471-1204	1114 est, St-Zotique, app. 3, Montréal	27 10 76
LE GROUPE DU TROISIEME AGE DES HABITATIONS NICOLET 1505-8662	3760 est, Ste-Catherine, Montréal	06 12 76
LA LIGUE DES PROPRIETAIRES DU QUARTIER DES OISEAUX INC. 1474-3462	541, rue des Chevaliers, Chicoutimi	18 02 77
MANOIR DE LA POINTE BLEUE INC. 1472-6962	514, boulevard de l'Estérel, Sainte-Marguerite.	29 12 76
PROJETS BETHEL INC. 1474-4619	Courville	22 02 77
LA REVUE FRESQUE INC. 1471-5643	605, de Tracy, Québec	16 11 76
LES SEMAINES CULTURELLES DE VICTORIAVILLE INC. 1473-1616	Victoriaville	14 01 77
SOCIETE ST-PATRICE DE COWANSVILLE *ST. PATRICK'S SOCIETY OF COWANSVILLE* 1471-7797	Cowansville	01 01 77
LE TROUPE A TOUT LE MONDE INC. 1472-3670	Charlesbourg	15 12 76

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
LES ENTREPRISES FRANPRE INC. 1471-9199	1649, Montarville Saint-Bruno-de-Montarville.	02 12 76	Corrigeant le nom «LES ENTREPRISES FRANPRE» par «LES ENTREPRISES FRANPRE INC.».
SOL'EX TOURS VOYAGES INC. ..... *SOL'EX TRAVEL AGENCY INC.* 1463-9256	Montréal	05 02 76	Corrigeant le nom «SOL'EX TOURS-VOYAGES INC. *SOL'EX TRAVEL AGENCY LTD.*» par «SOL'EX TOURS-VOYAGES INC. *SOL'EX TRAVEL AGENCY INC.*».

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AGENCE DE VOYAGES AGE D'OR METROPOLITAIN INC. 1472-6301	21 12 76	15 03 77	Changeant son nom–ancien nom: AGENCE DE VOYAGES METROPOLITAIN INC.
LES AMIS DE L'INSTITUT DE L'EDUCATION ET DU CENTRE DE LA JEUNESSE ZEFAT *FRIENDS OF THE EDUCATIONAL INSTITUTE AND YOUTH CENTER OF ZEFAT* 1463-5783	09 12 75	21 12 76	Changeant les objets.
AUBERGE LA RENAISSANCE INC. 1335-8239	10 05 73	23 03 77	1. Changeant le nom–ancien nom: CLINIQUE LA RENAISSANCE INC. 2. modifiant le capital; 3. Etendant les objets.
AUTOS GEORGES PEPIN INC. ..... *GEORGES PEPIN AUTOS INC.* 1194-7579	08 05 70	06 04 77	Changeant le nom–ancien nom: GAGNON AUTO PARTS (1970) INC.
J.G. CADORETTE INC. 1242-1442	01 06 65	02 03 77	Modifiant le capital-actions.
CENTRE D'IMAGE ET DE SON ATLANTIQUE LTEE 1112-8212	18 03 59	11 03 77	Modifiant le capital-actions.
WILFRID CHOINIERE INC. 1160-3081	26 05 69	16 03 77	Augmentant le capital-actions.

Nom	Date de constitution	L. P. S. Date	Modifications
CONSTRUCTION M.L.D. LTEE 1356-9959	27 05 74	21 02 77	Etendant les objets.
CORPORATION GENIX LTEE *GENIX CORPORATION LTD.* 1366-1525	11 07 75	26 01 77	Augmentant le capital.
DISTRIBUTION DONALD, LTEE 1346-0027	19 09 73	14 02 77	Changeant son nom–ancien nom: LES ENTREPRISES GUY PAQUIN INC.
DOMAINE DU LAC LUCERNE INC. 1473-8173	03 02 77	31 03 77	Etendant les pouvoirs.
ENTREPRISES BLANCHET LTEE 1157-3151	30 04 48	24 11 76	Augmentant le capital-actions.
LES ENTREPRISES MONT STERLING INC. 1173-6238	16 02 61	16 03 77	Etendant les pouvoirs.
GALERIE D'ART LOUIS JOLLIET INC. 1234-0469	22 03 72	11 03 77	Modifiant les dispositions des lettres patentes
ALFRED GOSSELIN INC. 1169-0203	30 12 58	17 11 76	Changeant le nom–ancien nom: LES ENCHERES CARRIER LTEE.
LES HABITATIONS FERRINEL LTEE 1502-6917	24 03 76	07 03 77	Augmentant le capital.
LES INDUSTRIES BEAUNIER INC. 1463-2707	21 11 75	17 02 77	Etendant les objets.
INTERPROVINCIAL BELT SPLICER LTD. 1237-8733	15 07 70	18 02 77	Modifiant le capital-actions.
LOCAMIBEC INC. 1205-0035	12 11 70	24 02 77	Changeant son nom–ancien nom: LANE TRUCK LEASING LTD.
MUSACOR P. & P. INC. 1504-1007	02 07 76	13 08 76	Changeant son nom–ancien nom: LES VENTES D'ORGUES P. & P. INC. — P. & P. ORGANS SALES INC.
PLACEMENTS L.M.M.A. INC. 1364-8068	22 07 75	17 03 77	Augmentant le capital-actions.
LES PLACEMENTS ORION LTEE *ORION INVESTMENTS LTD.* 1480-6509	31 10 75	13 01 77	Augmentant le capital-actions.
QUEFRAN INC. 1363-5248	14 05 75	04 03 77	1. Réduisant le capital; 2. modifiant les privilèges et restrictions.
RAD-MED INC. 1330-6444	08 06 73	11 01 77	Modifiant le capital-actions.
SERVICE DE TENUE DE LIVRE P. & M. LTEE *P. & M. BOOKKEEPING SERVICE LTD.* 1357-6335	04 07 74	14 03 77	Etendant les objets.
SIMARD-BEAUDRY INC. 1118-5089	31 08 64	05 01 77	Réduisant le capital.
SOCIETE POPULAIRE TRICOFIL INC. *TRICOFIL POPULAR SOCIETY INC.* 1361-7691	12 02 75	23 03 77	Augmentant le capital-actions.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
RUSSELL TAYLOR & FILS INC. 1350-2901	20 11 73	21 02 77	Etendant les pouvoirs.
VISIONIC INC. 1167-7457	19 11 59	21 03 77	Changeant le nom–ancien nom: EMILE FORTIER INC.

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
AMEUBLEMENTS MONSELET LTEE ..... *MONSELET FURNITURE LTD.* 1208-9140	Montréal-Nord	1971, 1972, 1976
LES AMEUBLEMENTS POULIN & FRERE LIMITEE 1141-5809	Saint-Vincent-de-Paul	1966 à 1976 incl.
ASSOCIATION DES MARCHANDS EN TABAGIE, VARIETES ET AUTRES ACCOMMODATIONS (T.V.A.) 1228-6050	Montréal	1971 à 1976 incl.
AUBERGE DU PALAIS INC. 1120-9384	Montréal	Initial, 1974 à 1976 incl.
BELNEM INVESTMENT CORP. 1290-6822	Montréal	Initial 1960 à 1976 incl.
JACQUES BLOUIN & ASSOCIES INC. 1357-7770	Laval	Initial 1975 et 1976
P.E. BOISVERT & FILS INC. 1364-8134	Saint-Hubert	Initial et 1976
BOUTIQUES PLATEAU MONT-ROYAL INC.. 1276-5558	Montréal	Initial, 1966 à 1976 incl.
LES BREUVAGES RICHELIEU INC. 1240-9017	Saint-Jean-d'Iberville	1970 à 1976 incl.
LES CADETS ET MAJORETTES DE ST-JEROME INC. 1242-1178	Saint-Jérôme	1962 à 1967 incl., 1969 à 1976 incl.
CARAVANES B.B. LTEE 1356-3648	Roberval	1974 et 1976

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
CENTRE DE SKI DE BAIE ST-PAUL (1973) INC. 1344-3668	Baie-Saint-Paul	Initial 1974 à 1976 incl.
LE CENTRE DE SKI DU MONT CITADELLE INC. 1351-3957	Rivière-du-Loup	1970 à 1976 incl.
LE CENTRE SOCIAL DE ST. JUSTIN INC. 1269-4717	Saint-Justin	1972 et 1976
CHAMEX INC. 1226-9148	Cap-de-la-Madeleine	Initial, 1972, 1974 à 1976 incl.
CLUB SPORTIF LES TAPAGEURS INC. 1468-9103	Micoua (Hauterive)	Initial 1972 à 1976 incl.
CLUB SPORTIF MAURICIEN INC. 1274-8885	Grand-Mère	1969 à 1976 incl.
COIN DES JEUNES STE-FOY INC. 1158-1329	Montréal	Initial 1972 à 1976 incl.
COLORADO CAFETERIAS LIMITED 1567-1217	Montréal	1934 à 1976 incl.
COMPAGNIE DE FOYERS INDEPENDANTS LIMITEE 626-23	Montréal	1932 à 1976 incl.
COMPAGNIE DE SON ET DE TELECINEMA ROPHE LTEE 1339-1750	Montréal	1974 à 1976
COMPOFLOR COMPANY, LTD 1248-2303	Montréal	1975 et 1976
LE CONSEIL MERCIER NO 3370 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MERCIER INC. 1587-0116	Montréal-Nord	1970 à 1976 incl.
DOMAINE LAC TAPANI INC. 1270-6552	Sainte-Anne-du-Lac	1967, 1968, 1970, 1975, 1976
ANDRE DUPONT INC. 1349-0297	Joliette	Initial 1974 à 1976 incl.
EASTAR LTD. 1255-4267	Montréal	1975 et 1976
ECLAIRAGE TIFFANY INC. 1367-4957	Montréal	Initial 1975 et 1976
EDITIONS BELJO INC. 1356-5916	Montréal	1974 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES BOLINCA INC. 1209-7929	Longueuil	1971, 1973 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES DU-EL INC. 1256-1155	Montréal	Initial 1975 et 1976
LES ENTREPRISES MARC CHABOT INC. *MARC CHABOT ENTERPRISES INC.* 1354-5561	Verdun	Initial et 1976

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES ENTREPRISES SPASKA INC. *SPASKA ENTERPRISES INC.* 1360-6553	Sainte-Foy	Initial 1975 et 1976
ESTRIE-CON LTEE *ESTRIE-CON LTD.* 1220-0333	Sherbrooke	1974 à 1976 incl.
LES ETALAGES MODULAIRES A.B.C. INC. *A.B.C. MODULAR DISPLAY INC.* 1367-1714	Montréal	1975 et 1976
F. & A. VENDING MACHINES INC. 1290-0833	Verdun	Initial 1960 à 1976 incl.
LA FANFARE DE ST-JEROME 1449-1807	Saint-Jérôme	1932 à 1976 incl.
FERME AGRICOLE PAGLIARO LTEE *PAGLIARO FARMS LTD.* 1367-6853	Verdun	Initial 1975 et 1976
FINITION DE PLANCHER J.B. INC. *J.B. FLOORING INC.* 1357-7929	Montréal	1975 et 1976
THE GRAPHIC COMPANY 1580-7480	Montréal	1932 à 1976 incl.
HABITAT LAURENTIDES INC. 1374-8280	Saint-Sauveur-des-Monts	Initial 1969 à 1976 incl.
HALLMARK DEVELOPMENT CORPORATION 1264-8697	Montréal	1971 à 1976 incl.
HARBO INVESTMENT COMPANY, INCORPORATED 1292-7851	Montréal	1963 à 1976 incl.
LES IMMEUBLES CASTEL DES NEIGES INC. 1249-6600	Joliette	Initial 1974 à 1976 incl.
LES INDUSTRIES CHARETTE INC. *CHARETTE INDUSTRIES INC.* 1356-2699	Montréal	Initial 1975 et 1976
INSTITUT DE SECRETARIAT DE MONTREAL INC. 1370-3699	Montréal	Initial et 1976
LA CHAUDIERE AUTO INC. 1203-4401	Saint-Georges	1974 à 1976 incl.
LA MAISON DU STEAK CHEZ JOE (VIEUX MONTREAL) LTEE *JOE'S STEAK HOUSE (OLD MONTREAL) LTD.* 1334-3447	Montréal	Initial 1973, 1975 et 1976
MARCHE BOISVERT INC. 1239-6834	Laval	1968 à 1976 incl.
GEO. MARTIN INVESTMENTS CORP. LTD. 1316-6350	Montréal	Initial, 1957 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
McLEAN AND HITZ INC. 1265-8654	Montréal	Initial, 1969 à 1976 incl.
LES MESSAGERIES METRO INCORPOREE 1216-2178	Montréal	Initial, 1971 à 1976 incl.
MEUNERIE GAMACHE INCORPOREE 1261-8351	Saint-Jean	1972 à 1976 incl.
NICODEN INC. 1369-9285	Montréal	1975 et 1976
PARISIAN ARTIFICIAL FLOWERS LTD. 1314-9125	Montréal	Initial, 1962, 1964 à 1976 incl.
BERNARD PAYETTE INC. 1238-2933	Mont-Laurier	1975 et 1976
LES PLACEMENTS GRANDE-ALLEE LTEE *GRANDE ALLEE INVESTMENTS LTD.* 1289-5546	Québec	1972, 1975 et 1976
LES PRETS P.M. DU QUEBEC LTEE 1276-9899	Québec	1966, 1968, 1975, 1976
LES PRODUCTIONS RENLO INC. *RENLO PRODUCTIONS INC.* 1368-0285	Montréal	1974 à 1976 incl.
QUEBEC POP CORN INC. 1280-5230	Québec	1975 et 1976
RADISSON GARDEN CENTRES INC. 1317-6904	Montréal	1973, 1974, 1976
RAINVILLE & COMPAGNIE LIMITEE *RAINVILLE & COMPANY LIMITED* 1281-5171	Montréal	1970 à 1972 incl., 1974 et 1976
RANCH LUXIANA INC. *LUXIANA RANCH INC.* 1229-1944	Verchères	1973, 1975, 1976
REG LIMITED 1327-7926	Montréal	1966 à 1976 incl.
RELAIS DE LA GRANDE RIVIERE INC. 1263-9936	Saint-Onésime-d'Ixworth	Initial, 1975, 1976
RIVIERA ALUMINIUM INC. 1223-1320	Touraine	1972, 1975, 1976
ROULOTTES DUBOIS INC. *DUBOIS TRAILERS INC.* 1254-8475	Montréal	Initial, 1973 à 1976 incl.
SEIGNIORY PARK COUNTRY CLUB 1249-7392	Châteauguay	Initial, 1963, 1970 à 1976 incl.
SINGER ENTERPRISES INC. 1257-1618	Montréal	Initial, 1968 à 1970 incl. 1972 à 1976 incl.
SOCIETE IMMOBILIERE QUEBEC METROPOLITAIN INC. 1359-3876	Québec	1975, 1976

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES STRUCTURES DE BETON M.P. INC. ... 1363-2492	Montréal	Initial, 1975 et 1976
STUDIO D'ART VENUS INC. 1369-3809	Montréal	Initial, 1975 et 1976
TRANSPORT MARITIME ST-BERNARD LTEE 1238-2842	Saint-Bernard-de-l'Ile-aux-Coudres	Initial, 1975 et 1976
VEC ELECTRONICS INC. 1287-1950	Montréal	Initial, 1972 à 1976 incl.
ROSAIRE VIENS LTEE 1282-8851	Granby	1958, 1972 à 1976 incl.
D.L. YOUNG REALTY COMPANY LIMITED. 1253-7825	Montréal	1974 à 1976 incl.

67754-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Associations coopératives

CLUB COOPERATIF D'ALIMENTATION DE MURDOCHVILLE

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF D'ALIMENTATION DE MURDOCHVILLE », dont le siège social est situé à Murdochville, Québec, dans le district électoral de Gaspé.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67855-o HUBERT MARCEAU.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE LONGUEUIL

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE LONGUEUIL », dont le siège social est situé à Longueuil, Québec, dans le district électoral de Laporte.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67856-o HUBERT MARCEAU.

COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER D'ALBERTVILLE

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « Coopérative de développement agro-forestier d'Albertville », dont le siège social est situé à Albertville, Québec, dans le district électoral de Matapédia.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67827-o HUBERT MARCEAU..

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

Donna Lorna Catabbo

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 978-77 du 23 mars 1977 d'effectuer le changement de nom de Donna Lorna Garley en celui de Donna Lorna Catabbo.

Québec, le 1er avril 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67821-o ROBERT NORMAND, C.R.

James Hing Kuen Yip

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 979-77 du 23 mars 1977 d'effectuer le changement de nom de Hing Kuen Ip en celui de James Hing Kuen Yip.

Québec, le 1er avril 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67821-o ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Joseph Adélard Paul Boucher

Avis est par la présente donné que Monsieur Joseph Adélard Paul Boucher, appariteur en éducation physique, résidant et domicilié au 25, rue Dorval, dans la ville de Lévis, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Adélard Paul Monminy.

Lévis, ce 14 avril 1977.

Les procureurs du requérant,

67805-16-2-o GENEST, LACROIX, LAFLAMME, *avocats.*

Joseph Édouard Alfred Normand Calvert

Avis est donné que Joseph Édouard Alfred Normand Calvert, chauffeur de taxi, domicilié à 190, 12e Avenue nord, app. 1 à Sherbrooke, province de Québec district de Saint-François, présentera au lieutenant-gouverneur en conseil une requête pour le changement de son nom en celui de Normand Jason Calvert ce changement de nom devant aussi profiter à son épouse, Marie Rosilda Simonne Lessard et à l'enfant mineur, Marie Thérèse Lyne, née de ce mariage.

Sherbrooke, ce 11 mars 1977.

Les procureurs du requérant,

67804-16-2-o SOUCY & LAMOUREUX.

Ronald Cohen

Avis est par les présentes donné que Ronald Cohen, marchand, de la cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, province de Québec, s'adressera, en vertu de la loi, au ministre de la Justice pour changer son nom de « Ronald Cohen » en celui de « Ronald Torchin ».

Daté à Montréal, ce 18e jour de mars 1977.

Les procureurs du requérant,

KALMAN SAMUELS, GERALD STOTLAND

67751-15-2-o & ASSOCIÉS.

Joseph Lauradin Côté

Avis est par les présentes donné que Joseph Lauradin Côté (connu sous le nom de Joseph Larry Côté), résidant au numéro 920, rue Henri, à Hauterive, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir la permission de changer son nom en celui de Joseph Larry Côté.

Baie-Comeau, ce 16 février 1977.

Le procureur du requérant,

67806-16-2-o CLAUDE TREMBLAY, *avocat.*

Napoléon Galarneau

Avis est donné que Napoléon Galarneau résidant et domicilié au 1131, rue Principale, Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Paul Galarneau.

67808-16-2-o NAPOLÉON GALARNEAU.

Rafael Szama Gelibter

Avis est donné que Rafael Szama Gelibter, finisseur de fourrure, de la cité et district de Montreal, et résidant à 4044 avenue MacKenzie, fera une demande au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret du lieutenant-gouverneur en conseil changeant son nom de famille de Gelibter à Master pour son propre bénéfice et celui de sa femme, Bina Henna Hochman.

Montréal, le 17 mars 1977.

Le procureur du requérant,

67710-15-2-o MARK ABRAMOWITZ.

Athanase Gouzopoulos

Avis est donné que Athanase Gouzopoulos, agent d'assurance, domicilié et résidant au 4114 boulevard Notre-Dame, dans la cité de Laval, district de Montréal, s'adres-

sera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir un décret changeant son nom de Athanase Gouzopoulos à Athanas Poulos.

Pointe-Claire, le 21 mars 1977.

Le procureur du requérant,
67709-15-2-o CARL GELBER.

Marie, Kathleen, Susan Humbeutel

Avis est donné que Marie, Kathleen, Susan Humbeutel, étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières, résidant et domiciliée au 467 DeGrandmont au Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie Kathleen Susie Humbeutel.

Cap-de-la-Madeleine, le 15 mars 1977.

Les procureurs de la requérante,
67807-16-2-o CRÊTE & THÉRIEN.

Joseph Yves Jean Latulippe

Avis est par la présente donné que monsieur Joseph Yves Jean Latulippe, étudiant, résidant et domicilié au 783, Carré Bon Accueil, dans la Ville de Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Yves Jean Rioux.

Montréal, ce 8 mars 1977.

Les procureurs du requérant,
VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,
67742-15-2-o PAQUET, PINARD & DENAULT.

Micheline Lymberner

Avis est donné par la présente, que Micheline Lymberner, domiciliée et résidant au 6070, rue Joseph Renaud, app. 306, à Ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Micheline Lymberner en celui de Michel Lymberner, le tout en vertu de la Loi du changement de nom.

Montréal, le 11 avril 1977.

Les procureurs du requérant,
67809-16-2-o ROUSSEAU & CHARBONNEAU.

Adrienne Paquette

Avis est par les présentes donné que Adrienne Paquette, domiciliée au 99A de la rue Dallaire, en la cité de Rouyn, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au lieutenant-gouverneur de la province de Québec pour obtenir un décret changeant son prénom en celui de Andrée.

Rouyn, le 7 mars 1977.

Le procureur de la requérante,
67698-15-2-o JEAN-CLAUDE GAGNÉ.

Henri Poisson

Avis est par les présentes donné que Henri Poisson, résidant et domicilié au 28 de la rue Lyne, en la cité de Valleyfield, district de Beauharnois, adressera une requête au ministre de la Justice de la province de Québec afin de changer son nom de Poisson en celui de Poissant. Ledit changement de nom profitera à son épouse, Annette Pelletier, ainsi qu'à ses enfants Eric et Karine.

Le procureur du requérant,
67811-16-2-o CLAUDE PATENAUDE, *notaire.*

Marie Gisèle France Ribardi

Avis est donné par les présentes que Marie, Gisèle, France Ribardi, fille majeure sans emploi, domiciliée et résidant au 4686 rue De Laroche à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Francine Lapointe.

Montréal, le 29 mars 1977.

Les procureurs de la requérante,
67699-15-2-o POIRIER, ST-PIERRE & PRESCOTT.

Stanley Frank Stefaniszyn

Avis est par les présentes donné que Stanley Frank Stefaniszyn, domicilié au 99, rue Thackeray, cité de Beaconsfield, district de Montréal, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom et celui de ses enfants Catherine Ann Stefaniszyn et Michael Stan Stefaniszyn en ceux de Stanley Frank Stefan, Catherine Ann Stefan et Michael Stan Stefan, respectivement.

Montréal, le 11 avril 1977.

Les procureurs de la requérante,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
67810-16-2-o GERVAIS & LEMOYNE, *avocats.*

Max Wollach

Max Wollach, commerçant, domicilié et résidant au 5704 avenue Davies, dans la cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec que lui soit accordé par décret le changement de son nom en celui de Max Wollock. Ce changement de nom s'appliquera également à son épouse, Sophie (Erom) Dinetz Wollach.

Montréal, le 6 avril 1977.

Les procureurs du requérant,
ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN,
67812-16-2-o ORENSTEIN.

Mustapha Zeghal

Prenez avis que Mustapha Zeghal domicilié et résidant au 2356 Jean Durand, app. 3, Sainte-Foy, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour faire changer son nom en celui de Daniel Mustapha Zeghal.

Le procureur du requérant,
67813-16-2-o CLAIRE COURTEMANCE, *avocat.*

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BASSO & PENNAMPEDE INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie «BASSO & PENNAMPEDE INC.», constituée en corporation le 15e jour de février 1971, a demandé au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, Qué.

Le président,
67787-o PASCAL BASSO.

BOUCHARD & VERONNEAU INC.

Prenez avis que la compagnie BOUCHARD & VERONNEAU INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Le secrétaire,
67788 GINETTE B. VERONNEAU.

BUMAYLIS, MARQUIS, ST-LAURENT, LAPORTE & ASSOCIES

Prenez avis que la compagnie «BUMAYLIS, MARQUIS, ST-LAURENT, LAPORTE & ASSOCIES» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
67789-o LAPORTE & FERLAND.

CLUB SPORTIF RIVIERE DU MOULIN INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SPORTIF RIVIERE DU MOULIN INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Sillery, Qué.

Le procureur de la compagnie,
67790-o ME GAÉTAN MATHIEU.

LE COIN DE L'ELEGANCE INC.

Prenez avis que la compagnie «LE COIN DE L'ELEGANCE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
67791 JACQUES SAVARD.

A.D. DESILETS & CIE LIMITEE

Avis est donné que la compagnie «A.D. DESILETS & CIE LIMITEE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 12 avril 1977.

Le procureur de la compagnie,
67834-o PIERRE H. ARCHAMBAULT, *notaire.*

DONCO DISTRIBUTORS LIMITED

Avis est ici donné que «DONCO DISTRIBUTORS LIMITED» compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte, selon les stipulations de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 23e jour de mars 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67792-o SHULMAN AND GOLDMAN.

LES ENTREPRISES B.P.S. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES B. P. S. INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
67793-o MICHEL ASSELIN, *notaire.*

GIRARD AUTOMOBILE INC.

Avis est donné que la compagnie «GIRARD AUTOMOBILE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 12 avril 1977.

Le procureur de la compagnie,
67835-o PIERRE H. ARCHAMBAULT, *notaire.*

J.S.M. CORPORATION

Avis est par les présentes donné que «J.S.M. CORPORATION», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, ce 25e jour de février 1977.

Le secrétaire,
67794-o ALBERTINE MOOALLIM.

LEVESQUE & CHEVALIER INC.

Prenez avis que la compagnie LEVESQUE & CHEVALIER INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
67795-o GERMAIN DUMAS, *avocat.*

LEXART INC.

Prenez avis que la compagnie LEXART INC., 585, Lechasseur, Beloeil, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la Loi des compagnies.

Le secrétaire,
67796 LISE M. DESLANDES.

M. & T. ENTERPRISES LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie «M. & T. ENTERPRISES LTD.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Westmount, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 2 mars 1977.

Le président,
67797 MME TRINA BERENSON.

MANUFACTURE D'HABITS CHATEAUGUAY INC.

Avis est donné que la compagnie «MANUFACTURE D'HABITS CHATEAUGUAY INC.», une corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 29e jour de décembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
YANOFSKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH,
67798-o BRULL & STRAUBER.

MANUFACTURE D'HABITS SHERBROOKE INC.

Avis est donné que la compagnie «MANUFACTURE D'HABITS SHERBROOKE INC.», une corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 5e jour d'avril 1977.

Les procureurs de la compagnie,
YANOFSKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH,
67799-o BRULL & STRAUBER.

MARINO RESTAURANT LTEE

Prenez avis que la compagnie «MARINO RESTAURANT LTEE», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.

Et j'ai signé à Québec, ce 6 avril 1977.

Le procureur de la compagnie,
67836-o JEAN-MARC BOUCHARD, *notaire.*

SAGIBOR INC.

Prenez avis que la compagnie «SAGIBOR INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
DUPONT, ROY, GINGRAS,
67800-o BRIÈRE & KENNIFF, *avocats.*

TRADNOR INC.

Avis est donné que la compagnie TRADNOR INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières d'accepter l'abandon de sa charte, d'en ordonner l'annulation et de fixer une date à compter de laquelle elle sera dissoute.

Signé à Montréal, ce 16 février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
ALLAIRE, L'HEUREUX,
67801-o VALIQUETTE & BLAIN.

LES TUILES VILLE LASALLE INC.
VILLE LASALLE TILES INC.

Avis est donné que la compagnie LES TUILES VILLE LASALLE INC. — VILLE LASALLE TILES INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de LaSalle, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 25e jour de février 1977.

Le secrétaire,
GIUSEPPE LAPENNA.

67802-o

Compagnies étrangères — *Permis*

PLACE BEAUPORT PROPERTIES LIMITED
IMMEUBLES PLACE BEAUPORT LIMITEE

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « PLACE BEAUPORT PROPERTIES LIMITED — IMMEUBLES PLACE BEAUPORT LIMITEE» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Pierre Jolin, avocat de Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 150 est, boulevard St-Cyrille, bureau 1880, Québec, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
MARC CARRIER.

67754-o 1475-1663

Compagnies minières

GOLDEN BRIAR MINES LIMITED

Avis est donné qu'en vertu d'une nouvelle procuration, en date du 8e jour de décembre 1976, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le bureau principal de «GOLDEN BRIAR MINES LIMITED», compagnie minière, dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies minières (S.R.Q. 1964, c. 283, art. 16) est changé de 612, rue St-Jacques, suite 703, Montréal, district judiciaire de Montréal à 630 ouest, rue Sherbrooke, suite 400, Montréal, district judiciaire de Montréal. M. Michel Blouin, 630 ouest, rue Sherbrooke, suite 400, Montréal, demeure l'agent principal de la compagnie dans la province de Québec.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
67754-o GÉRARD BARBIN.

Curatelle publique

Succession Alfred Gagnon

Succession de Gagnon, Alfred, en son vivant de R.R. no 1, Bellefeuille, comté de Prévost, décédé le 14 septembre 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal, (Qué.), H4Z 1J6 67832-o

Succession Michel Piette

Succession de Piette, Michel, en son vivant de 2250, rue Bachand, app. 3, Sherbrooke, Qué., décédé le 8 juin 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal, (Qué.) H4Z 1J6 67833-o

Liquidation — Loi de la

COOPERATIVE FORESTIERE DE ST-LEON-LE-GRAND

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la «COOPERATIVE FORESTIERE DE ST-LEON-LE-GRAND», tenue à St-Léon-Le-Grand dans le district électoral de Matapédia, le 28 mars 1977, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies et que Jean-Marc Simard soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67857-o HUBERT MARCEAU.

Loi électorale du Québec

Financement des partis politiques (Articles 390a et suivants)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti Québécois, monsieur Pierre Renaud, pour le mois de décembre 1976.

1. Location de locaux	$ 1,123.29
2. Services	8,194.42
3. Frais de déplacements et location de voiture	Aucun
4. Articles fournis	4,472.29
5. Publicité	Aucune
Total:	$13,790.00

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
67859-o *Juge de la Cour provinciale.*

Financement des partis politiques (Articles 390a et suivants)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti Libéral du Québec, monsieur Serge Rémillard, pour le mois de décembre 1976.

1. Location de locaux	$ Aucune
2. Services	11,260.00
3. frais de déplacements et location de voiture	Aucun
4. Articles fournis	Aucun
5. Publicité	Aucune
Total:	$11,260.00

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
67859-o *Juge de la Cour provinciale.*

Financement des partis politiques (Articles 390a et suivants)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti de l'Union Nationale, monsieur Roger Ouellet, pour le mois de janvier 1977.

1. Location de locaux	$ 745.81
2. Services	1,787.01
3. Frais de déplacements et location de voiture	1,406.81
4. Articles fournis	2,127.03
5. Publicité	Aucune
Total:	$ 6,066.66

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
67859-o *Juge de la Cour provinciale.*

Ministère de l'éducation

Municipalité scolaire Acton Vale

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire de Morillac les lots 640, 757, 758 et 888 du cadastre officiel du canton Ély et de l'annexer, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire Acton Vale.

Québec, le 28 mars 1977.

Le ministre de l'Éducation,

67745-15-2-o JACQUES-Y. MORIN.

Municipalité scolaire de Beauceville

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Joseph les lots 48 à 58 inclusivement du cadastre officiel du canton de Tring pour les annexer, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire de Beauceville.

Québec, le 25 mars 1977.

Le ministre de l'Éducation,

67744-15-2-o JACQUES-Y. MORIN.

ECOLE DE PIANO LEFEBVRE

Avis est donné conformément à la Loi de l'enseignement privé (1968, c. 67), qu'en vertu de l'article 30 de ladite loi, le permis de culture personnelle en enseignement du piano que détenait «L'ECOLE DE PIANO LEFEBVRE», 4703, rue Lafontaine, Montréal, H1V 1R1, a été suspendu le 24 février 1977.

Le ministre de l'Éducation,

67858-o JACQUES-YVAN MORIN.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LA PROTECTION NATIONALE THE NATIONAL PROTECTION ASSURANCE COMPANY

Avis en vertu de l'article 169 de la loi fédérale sur les liquidations

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 169 de la Loi sur les liquidations que, à l'expiration des trente (30) jours de la publication du présent avis, le soussigné, liquidateur de LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LA PROTECTION NATIONALE — THE NATIONAL PROTECTION ASSURANCE COMPANY, produira au Département des assurances une copie de l'état de toutes les personnes qui apparaissent, suivant les livres et registres de la compagnie, comme créanciers de la compagnie ou comme réclamants en vertu de toute police d'assurance, y compris toute police échue, évaluée ou annulée, ledit état indiquant le montant pour lequel chacune de ces personnes doit être colloquée et prendre rang comme réclamant ou créancier.

Montréal, le 31 mars, 1977.

JEAN MARIEN, C.A., *liquidateur*
477 rue St-François-Xavier,

67838-o Montréal, Qué.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Fidéicommis

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD MORGUARD TRUST COMPANY

Avis est donné que «MORGUARD TRUST COMPANY — COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD», compagnie constituée par lettres patentes émises en conformité de la Loi des compagnies fiduciaires (Canada) le 10 mars 1972 et ayant son siège social à Toronto (Ontario) a désigné monsieur Gaétan Rozon, dont le bureau d'affaires est à 3, place Ville-Marie, Montréal, comme son agent principal au Québec, en remplacement de monsieur E. Dauphinais.

Le secrétaire,

67839-o J.R. COLLINS.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Canton de Babel

Cadastre: canton de Babel; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: ville de Port-Cartier.

Avis est par la présente donné que les lots 3-128 à 3-155 du bloc 3 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Bassin-de-Chambly

Cadastre: village de Bassin-de-Chambly; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: cité de Chambly.

Avis est par la présente donné que les lots 105-184 à 105-223 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 25 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Dubuisson

Cadastre: canton de Dubuisson; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: ville de Val-d'Or.

Avis est par la présente donné que les lots 53-1 à 53-3 et une partie du lot 53 du rang VII sont remis en vigueur en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 février 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de Grande-Rivière (révisé)

Cadastre: municipalité de Grande-Rivière (révisé); division d'enregistrement: Gaspé; municipalité: ville de Grande-Rivière.

Avis est par la présente donné que le lot 70 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 23 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Languedoc

Cadastre: canton de Languedoc; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: territoire non organisé (comté d'Abitibi).

Avis est par la présente donné que les lots 38*c*, 39*b*, 43*b*, 46*c*, 47*b* du rang IX sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de La Prairie.

Avis est par la présente donné que les lots 551-19, 551-25 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Longue-Pointe

Cadastre: paroisse de Longue-Pointe; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est par la présente donné que les lots 533 à 536 sont ajoutés et qu'une partie des lots 332, 335, 337 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de McKenzie

Cadastre: canton de McKenzie; division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest; municipalité: ville de Chibougamau.

Avis est par la présente donné que les lots D-997, D-997-1 à D-997-3 du bloc « D » sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Mont-Laurier

Cadastre: village de Mont-Laurier; division d'enregistrement: Labelle; municipalité: ville de Mont-Laurier.

Avis est par la présente donné que le lot 1868 est ajouté et les lots 1029 à 1035, 1043 à 1067, 614, 615, 617, 618, 630, 631 et la partie restante des lots 603, 604, 1028, 1036 à 1041 et une partie des lots 608 à 610, 612, 613,

616, 620, 621, 628, 1069 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville d'Outremont.

Avis est par la présente donné que le lot 4868 est ajouté et que le lot 33-A-45 et qu'une partie des lots 33, 33-A sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: Rock-Forest.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 226-22, 226-49 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Percé (revisé)

Cadastre: canton de Percé (revisé); division d'enregistrement: Gaspé; municipalité: cité de Percé.

Avis est par la présente donné que les lots 241-9, 241-18, 242-11, 251-2, 252-2, 257-20 et une partie du lot 242-10 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 23 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Eustache

Cadastre: paroisse de Saint-Eustache; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: cité des Deux-Montagnes.

Avis est par la présente donné que les lots 518, 519 sont ajoutés et qu'une partie du lot 83 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Eustache

Cadastre: paroisse de Saint-Eustache; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: ville de Saint-Eustache.

Avis est par la présente donné que la partie restante des lots 39-78, 40-146 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Hilaire

Cadastre: paroisse de Saint-Hilaire; division d'enregistrement: Rouville; municipalité: ville de Mont-Saint-Hilaire.

Avis est par la présente donné que les lots 177-268, 177-275 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jean

Cadastre: paroisse de Saint-Jean; division d'enregistrement: Saint-Jean; municipalité: ville de Saint-Jean.

Avis est par la présente donné que les lots 81-34-1, 81-34-2, 81-35-1, 81-35-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marguerite

Cadastre: paroisse de Sainte-Marguerite; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 14-36 et que les lots 14-41 à 14-44 du rang VII canton de Wexford sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Martin

Cadastre: paroisse de Saint-Martin; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné que les lots 10-401 à 10-430, 10-433 à 10-441 et la partie restante des lots 10-334, 10-336, 10-337, 10-476 à 10-478 et une partie des

lots 10-431, 10-432, 10-462 à 10-471 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Pudentienne

Cadastre: paroisse de Sainte-Pudentienne; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: paroisse de Sainte-Pudentienne.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 3A-16 du rang X canton de Shefford est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Cadastre: paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné que les lots 101-371 à 101-378, 101-388, 101-393 à 101-399, 101-402 à 101-409, 101-418, 101-421 à 101-427 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Salaberry

Cadastre: canton de Salaberry; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: village de Saint-Jovite.

Avis est par la présente donné que les lots 498-10 à 498-13 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sault-au-Récollet

Cadastre: paroisse de Sault-au-Récollet; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est par la présente donné que le lot 127-471-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Senneterre

Cadastre: village de Senneterre; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: ville de Senneterre.

Avis est par la présente donné que le lot 11 du bloc 18 est ajouté et qu'une partie du bloc 205 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Wentworth

Cadastre: canton de Wentworth; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: Wentworth-Nord.

Avis est par la présente donné que le lot 9-6 du rang XI est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 mars 1977.

Pour le sous-ministre,
67803-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Sociétés de prêts et de placements — Loi des

SOCIETE D'HYPOTHEQUE COMMERCE CAPITAL COMMERCE CAPITAL MORTGAGE CORPORATION

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que la «SOCIETE GENERALE D'HYPOTHEQUE DU CANADA — GENERAL MORTGAGE CORPORATION OF CANADA», autorisée à faire affaires dans la province, conformément aux dispositions de la Loi des sociétés de prêts et de placements (S.R.Q., 1964, c. 289) a changé son nom en celui de «SOCIETE D'HYPOTHEQUE COMMERCE CAPITAL — COMMERCE CAPITAL MORTGAGE CORPORATION» en date du 1er décembre 1976.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.
67754-o 1319-5573

SOCIETE D'HYPOTHEQUE PROCAN

Avis est donné, conformément à l'article 3 de la Loi des sociétés de prêts et de placements de la province de Québec, que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a émis un permis autorisant

«SOCIETE D'HYPOTHEQUE PROCAN» à faire affaires dans la province de Québec en conformité de sa charte et des lois de cette province.

Le secrétaire,
ANDRÉ FOREST.

67849-16-4-o

WARDLEY REALTY LTD.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 16 mars 1977, il a accordé un permis à la corporation «WARDLEY REALTY LTD.», l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts refondus, 1964, chapitre 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation est M. Jacques Tétrault, 630 ouest, boulevard Dorchester, 22e étage, Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 630 ouest, boulevard Dorchester, 22e étage, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67650-14-4-o 1376-7157

Soumissions — Demandes de

Cité de Beaconsfield

(Pointe-Claire)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné M. Allen Mainville, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, cité de Beaconsfield, (Pointe-Claire) Qué. le lundi 9 mai 1977, à 8.30 heures du soir pour l'achat de $641,000 d'obligations de la cité de Beaconsfield (Pointe-Claire) datées du 1er juin 1977 et remboursables en série du 1er juin 1978 au 1er juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er décembre et 1er juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juin 1977.

Tableau d'amortissement — $641,000 — 20 ans

Année	Capital
1er juin 1978	$ 54,000
1er juin 1979	56,000
1er juin 1980	59,000
1er juin 1981	61,000
1er juin 1982	64,000
1er juin 1983	12,000
1er juin 1984	13,000
1er juin 1985	14,000
1er juin 1986	15,000
1er juin 1987	17,000
1er juin 1988	18,000
1er juin 1989	20,000
1er juin 1990	22,000
1er juin 1991	$ 24,000
1er juin 1992	26,000
1er juin 1993	27,000
1er juin 1994	30,000
1er juin 1995	33,000
1er juin 1996	36,000
1er juin 1997	40,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1°) Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2°) Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3°) Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4°) Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inféfieur à $40,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commencant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juin 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $40,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Beaconsfield s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juin 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 144 — $70,000; 223 — $33,000; 224 — $55,000; 225 — $12,000; 227 — $16,000; 228 — $67,500; 233 — $63,500; ces règlements ont été autorisés pour renouvellement d'emprunt. 420 — $103,500 — voirie; 421 — $50,000 — achat de machinerie; 423 — $28,500 — éclairage; 424 — $38,300 — aqueduc, égouts — voirie; 434 — $16,300 — aqueduc, égouts — voirie; 435 — $69,500 — aqueduc, égouts — voirie; 436 — $17,900 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue, le lundi 9 mai 1977, à 8 heures 30 du soir, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, cité de Beaconsfield (Pointe-Claire), Qué.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Beaconsfield, (Pointe-Claire) ce 6e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
M. ALLEN MAINVILLE.

Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield,
Cité de Beaconsfield, (Pointe-Claire) Qué.
Téléphone: 697-4660 code: 514 67847-o

Ville d'Iberville

(Iberville)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné André L. Fréchette, greffier, Hôtel de ville, 375, avenue Bessette, Iberville, comté d'Iberville, Québec, J2X 2N8 jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi et par après 8.00 heures du soir à la Salle de l'école Laflamme, avenue Courtemanche, Iberville, comté d'Iberville, Québec, le mardi 10 mai 1977, pour l'achat de $1,321,000 d'obligations de la ville d'Iberville, comté d'Iberville, datées du 1er juin 1977 et remboursables en série du 1er juin 1978 au 1er juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er novembre et 1er juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juin 1977.

Tableau d'amortissement — $1,321,000 — 20 ans

Année	Capital
1er juin 1978	$ 54,000
1er juin 1979	57,000
1er juin 1980	62,000
1er juin 1981	52,000
1er juin 1982	55,000
1er juin 1983	58,000
1er juin 1984	62,000
1er juin 1985	67,000
1er juin 1986	69,000
1er juin 1987	75,000
1er juin 1988	18,000
1er juin 1989	20,000
1er juin 1990	22,000
1er juin 1991	24,000
1er juin 1992	26,000
1er juin 1993	29,000
1er juin 1994	31,000
1er juin 1995	35,000
1er juin 1996	38,000
1er juin 1997	467,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $467,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juin 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er juin 1997 au montant de $467,000 comprend un solde de $425,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
1er juin 1998	$27,000
1er juin 1999	29,000
1er juin 2000	32,000
1er juin 2001	36,000
1er juin 2002	39,000
1er juin 2003	43,000
1er juin 2004	47,000
1er juin 2005	52,000
1er juin 2006	57,000
1er juin 2007	63,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $467,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville d'Iberville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juin 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 299 — $41,000 — renouvellement d'emprunt; 311 — $6,900; 329 — $43,300; 330 — $10,000; 331 — $12,800; 333 — $1,500; 339 — $25,000; 226 — $63,500; 233 — $197,500 — renouvellement d'emprunt; 515 — $22,000 — restauration d'édifices; 536 — $650,000 — aqueduc, égouts; 571 — $36,400 — construction caserne de pompiers; 573 — $50,000 — achat de machineries; 588 — $30,000 — voirie; 590 — $29,300 — aqueduc, égouts; 595 — $16,800 — divers travaux; 609 — $10,000 — frais de refinancement; 634 — $75,000 — quote part H.L.M.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas qui sera tenue le mardi 10 mai 1977, à 4.00 heures de l'après-midi, à la Salle de l'école Laflamme, avenue Courtemanche, Iberville, comté d'Iberville, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Iberville, comté d'Iberville, ce 18 avril 1977.

Le greffier,
ANDRÉ L. FRÉCHETTE.

Hôtel de ville, 375, avenue Bessette,
Iberville, comté d'Iberville, Québec J2X 2N8
Téléphone: 347-2310, code 514. 67861-o

Ville de Saint-Georges

(Comté de Beauce-Sud)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Edwin Gendron, greffier, jusqu'à 7.30 heures du soir le lundi 9 mai 1977, à l'Hôtel de ville, 270, boulevard Lacroix, ville de Saint-Georges, comté de Beauce-Sud, Québec, G5Y 1L3, pour l'achat de $2,586,500 d'obligations de la ville de Saint-Georges, (Beauce-Sud) datées du 30 mai 1977 et remboursables en série du 30 mai 1978 au 30 mai 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 30 novembre et les 30 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 mai 1977.

Tableau d'amortissement — $2,586,500 — 20 ans

Année	Capital
30 mai 1978	$ 85,500
30 mai 1979	95,000
30 mai 1980	102,000
30 mai 1981	111,000
30 mai 1982	121,000
30 mai 1983	134,000
30 mai 1984	145,000
30 mai 1985	158,000
30 mai 1986	174,000
30 mai 1987	189,000
30 mai 1988	79,000
30 mai 1989	89,000
30 mai 1990	96,000
30 mai 1991	106,000
30 mai 1992	117,000
30 mai 1993	128,000
30 mai 1994	142,000
30 mai 1995	156,000
30 mai 1996	170,000
30 mai 1997	189,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $189,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commencant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 mai 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $189,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 30 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Georges s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 mai 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 139 — $82,500 — renouvellement d'emprunt; 170 — $52,000 — renouvellement d'emprunt; 194 — $122,000 — renouvellement d'emprunt; E-263-A-74 — $570,000 — usine de filtration; E-264-A-74 — $135,000 — aqueduc, égouts; E-265-A-74 — $195,000 — aqueduc, égouts; E-275-75 — $400,000 — usine de filtration; E-284-76 — $480,000 — aqueduc, égouts; E-285-76 — $50,000 — aqueduc, égouts; E-286-76 — $500,000 — coût excédentaire de différents règlements.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue le lundi 9 mai 1977, à 7.30 heures du soir à l'Hôtel de ville, 270, boulevard Lacroix, ville de Saint-Georges, comté de Beauce-Sud, Québec, G5Y 1L3.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Saint-Georges, comté de Beauce-Sud, ce 1er avril 1977.

Le greffier,
EDWIN GENDRON.

Hôtel de ville, 270, boulevard Lacroix,
Ville de Saint-Georges, comté de Beauce-Sud,
Québec G5Y 1L3.
Téléphone: 228-5555, code 418. 67848-o

Syndicats professionnels

ASSOCIATION DES AGENTS DISTRIBUTEURS DE PRODUITS LAITIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 25 février 1977, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « ASSOCIATION DES AGENTS DISTRIBUTEURS DE PRODUITS LAITIERS DE LA PROVINCE DE QUEBEC », avec siège social situé à 9110, avenue Lucerne, Charlesbourg, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67840-o 1472-0858

FEDERATION DES SCIENCES ET TECHNIQUES F.S.T.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 14 février 1977, il a autorisé la constitution d'une fédération de syndicats professionnels, sous le nom de « FEDERATION DES SCIENCES ET TECHNIQUES F.S.T. », avec siège social à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67841-o 1465-4016

FRATERNITE INTER-PROVINCIALE DES POSEURS D'ACIER D'ARMATURE, LOCAL 777

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 17 février 1977, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «FRATERNITE INTER-PROVINCIALE DES POSEURS D'ACIER D'ARMATURE, LOCAL 777», avec siège social au 2112, rue Frontenac, suite 1, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67842-o 1468-4609

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU LONG-SAULT

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 28 janvier 1977, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU LONG-SAULT», avec siège social situé à Lachute, district judiciaire de Terrebonne.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67843-o 1470-8044

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE L'ALUMINIUM DE BEAUHARNOIS INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE L'ALUMINIUM DE BEAUHARNOIS INC.», changeant son siège social de Beauharnois à Melocheville, et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67844-o 1314-7616

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE MONTCALM (U.P.A.)

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 3 mars 1977, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE MONTCALM (U.P.A.)», avec siège social à Saint-Esprit, district judiciaire de Joliette.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67845-o 1362-3376

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS ET INFIRMIERES DE TROIS-RIVIERES

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 9 mars 1977, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES DE TROIS-RIVIERES», dont la constitution, sous le nom originaire de «L'ASSOCIATION DES INFIRMIERES DU DIOCESE DE TROIS-RIVIERES», a été autorisée le 26 juillet 1957, et dont le siège social est situé à Trois-Rivières, en celui de «SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DE TROIS-RIVIERES», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, (S.R.Q., 1964, c. 146).

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67846-o 1320-6792

Avis divers

Miscellaneous Notices

Ville de Baie-Saint-Paul

Avis est donné qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 145, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
JOSEPH OTIS.

67755-o

Municipalité du Canton Bégin

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 79-77, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67756-o ROMÉO LEVESQUE.

Chevaliers de Colomb du Conseil Trois-Rivières ouest, numéro 6874

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil Trois-Rivières Ouest, numéro 6874, possèdent leur siège social à: 4950, boulevard Royal, Trois-Rivières Ouest, province de Québec et qu'ils se prévalent des dispositions de la loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1 - 2 Elizabeth II, c. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,
FRANÇOIS MILOT.
Le secrétaire-archiviste,
67831-o RENÉ DESROSIERS.

Village de Grandes-Bergeronnes

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le quatrième jour du mois d'avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 26, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67757-o JACQUES GIRARD.

Municipalité de Havre-Saint-Pierre

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro AD-01, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67758-o ROLAND JOMPHE.

Paroisse du Lac Paré

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30) lors d'une séance régulière, tenue le 5 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 69 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67759-o MARCEL RODIER.

Canton de Leeds

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 207 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné au canton de Leeds, ce 5e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67814-o LUCIEN TRÉPANIER.

Leeds Township

Under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), and during a regular meeting held on April 4, 1977, the council of this municipality passed By-law 207, entitled "A By-law respecting the levying and collecting of duties on transfers of immoveables". This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

Given at Leeds Township, this 5th day of April 1977.

LUCIEN TRÉPANIER,
67814 *Secretary-Treasurer.*

Ville de Maple Grove

Pernez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 21 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 81, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67822-o MAJRICE LEBLANC.

Town of Maple Grove

Under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), and during a regular meeting held on March 21, 1977, the council of this municipality passed By-law 81, entitled "A By-law respecting the levying and collecting of duties on transfers of immoveables". This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

MAURICE LEBLANC,
67822 *Secretary-Treasurer.*

Ville de Métabetchouan

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 25 janvier 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 24-77, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Métabetchouan, ce 27 janvier 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67761-o JACQUES GAGNÉ.

Municipalité de Mont-Tremblant

En vertu de l'article 2 du projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Mont-Tremblant par le Règlement numéro 87 de son conseil, adopté le 1er avril 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté de Terrebonne.

Le secrétaire-trésorier,
67762-o GILLES R. THERRIEN.

Village de Neuville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 91, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67763-o GILLES CÔTÉ.

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix
(Papineau)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le lundi 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 115, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,
67764-o HUGUES SERVANT.

Village de Papineauville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 140, série 2, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67765-o JEAN-GUY DUBOIS.

Village de Pointe-Fortune

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 61, intitulé: «Règlement sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67766-o DIANE MÉNARD.

Village de Pont-Rouge

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4e jour d'avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 219, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67815-o YVES LAROCHE.

Ville de Richelieu

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 90, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier,
67767-o CLAIRE BURKE.

Town of Richelieu

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), the council of this municipality, during regular meeting held on April 4th 1977, passed By-law Number 90, entitled: "A By-law respecting the levying and collecting of duties on transfers of immoveables", and that this by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice in the *Québec Official Gazette*.

CLAIRE BURKE,
67767-o *City Clerk.*

Municipalité de Rivière-Malbaie

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 9 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 128, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Rivière-Malbaie, ce 15e jour du mois de mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67768-o LUCIEN BERGERON.

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 29 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 121, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Pointe-au-Père, ce 31e jour de mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67769-o MME PAUL BOUILLON.

Paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une session régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 121, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté d'Yamaska.

Le secrétaire-trésorier,
67770-o JEAN-LOUIS PROVENCHER.

Canton de Saint-Camille

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 102, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67771-o CAMILLE PROULX.

Paroisse de Saint-Damien
(Comté de Berthier)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 1er avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 218, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la pulbication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67772-o LISE BERGEVIN.

Municipalité de Saint-Emile
(Chauveau)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 146, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Emile, le 5 avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67823-o GEORGES-HENRI FERLAND.

Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4e jour d'avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 16-77, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à St-Eugène-de-Ladrière, ce 5e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67773-o ZÉNON CLOUTIER.

Ville de Saint-Eustache

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 28 mars 1977, le conseil de la ville de Saint-Eustache a adopté le Règlement numéro 861, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
67816-o GUY PRUD'HOMME.

Town of Saint-Eustache

Under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), and during a special meeting held on March 28, 1977, the council of this municipality passed By-law 861, entitled "A By-law authorizing levying of duties on transfers of immoveables". This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

GUY PRUD'HOMME,
67816 *Clerk.*

Saint-François-Xavier-de-Batiscan

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 210, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67818-o JOSEPH BELLEFEUILLE.

Ville de Saint-Georges

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 28 mars 1977, la municipalité de la ville de Saint-Georges a adopté le Règlement numéro 291-77, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
67774-o EDWIN GENDRON.

Paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance ajournée tenue le 21 mars 1976, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 117, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67775-o JEAN-GUY BRASSARD.

Ville de Saint-Jean

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Saint-Jean tenue le 21 mars 1977, le Règlement numéro 1407, intitulé: «Règlement imposant un droit sur les mutations immobilières», a été adopté, et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Donné à Saint-Jean, Qué., ce 31 mars 1977.

Le greffier,
67776-o C. MORAIS, O.M.A.

Municipalité de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 121, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67760-o LINE M. MARCHAND.

Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

En vertu de l'article 2 du projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine par le Règlement numéro 237 de son conseil, adopté le 15 mars 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation municipale de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Coleraine, ce 21e jour de mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67777-o ELOY GRAVEL.

Paroisse de Saint-Narcisse
(Champlain)

En vertu de l'article 2 du projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse, comté de Champlain, par le Règlement numéro 149 de son conseil, adopté le 5e jour du mois d'avril 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté de Champlain et Laviolette.

Le secrétaire-trésorier,
67778-o JUSTIN BORDELEAU.

Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4e jour d'avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 147, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis

Donné à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 5e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67779-o RENÉE TÉTREAULT.

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis public est par la présente donné, qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 151-77, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-Pierre-de-Sorel, ce 5 avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67780-o RAYMOND FORTIER.

Village de Saint-Polycarpe

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4e jour d'avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 172, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67817-o JEAN-CHARLES AUBRY.

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 149, intitulé: «Règlement imposant un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67781-o ANDRÉ RANGER.

Paroisse de Saint-Raymond

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 133, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,

67782-o GUY ALAIN.

Paroisse de Saint-René-de-Matane

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 44, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-René-de-Matane, ce 6 avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,

67783-o MME MARIELLE RICHARD.

Paroisse de Saint-Zénon

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 132, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

67784-o JACQUES MARCIL.

Municipalité de Stukely-Sud

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 11 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 47 intitulé: « Règlement concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

67824-o GÉRARD DAME.

Municipality of Stukely-South

Under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), and during a regular meeting held on March 11, 1977, the council of this municipality passed By-law 47, entitled "A By-law respecting the levying and collecting of duties on transfers of immoveables". This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

GÉRARD DAME,

67824 *Secretary-Treasurer.*

Succession Marie-Ange Lamy Milot

Avis public est donné que le soussigné en sa qualité de tuteur en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du district de Trois-Rivières, en date du 14 octobre 1976, a accepté pour Ginette, Guylaine et Réjean Milot, mineurs, sous bénéfice d'inventaire, la succession testamentaire de leur mère, Marie-Ange Lamy Milot, aux termes d'un acte reçu à Trois-Rivières, le 22 février 1977, devant Me François St-Arnaud, notaire à Trois-Rivières, et dont copie a été enregistrée à Trois-Rivières, le 25 février 1977, sous le numéro: 307,692.

67828-o ANDRÉ MILOT.

Succession Octave Breton

Prenez avis que, suivant acte reçu devant Me Guy Labonté, notaire à Lac Etchemin, comté de Dorchester, le 14 mars 1977, sous le numéro 1,534 de ses minutes, monsieur Colomb Larochelle, agissant ès qualité de tuteur à Johanne et Stéphane Larochelle, enfants mineurs issus du mariage des défunts Gaston Larochelle et Claudette Breton, tous deux domiciliés à St-Damien, comté de Bellechasse, a accepté sous bénéfice d'inventaire, pour et aux noms desdits enfants mineurs, la succession de leur défunt grand-père maternel, Octave Breton, en son vivant domicilié à St-Damien, comté de Bellechasse, décédé le 10 octobre dernier (1976).

67829-o GUY LABONTÉ, *notaire.*

Succession Paul-Emile Delisle

La soussignée, Micheline Delisle, célibataire, du 3775, rue Wolfe à Lac-Mégantic, seule et unique héritière de son père feu Paul-Emile Delisle, en son vivant, du 3719, rue Lemieux à Lac-Mégantic donne avis qu'elle a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession dudit Paul-Emile Delisle décédé à Lac-Mégantic le 8 décembre 1975, ainsi qu'il appert d'une déclaration reçue devant Me Alain

Talbot, notaire à Lac-Mégantic, le 15 septembre 1976 sous le numéro 1300 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Frontenac le 22 mars 1977 sous le numéro 118426.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Alain Talbot, notaire à Lac-Mégantic, le 15 septembre 1976 sous le numéro 1301 de ses minutes et peut être consulté à ses bureaux situés au 4927, rue Laval à Lac-Mégantic.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Lac-Mégantic, le vingt-deux (22) mars mil neuf cent soixante-dix-sept (1977).

67830-o MICHELINE DELISLE.

Cité de Westmount

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 835 intitulé:« Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,

67819-o R. B. SEAMAN.

City of Westmount

Under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), and during a regular meeting held on April 4, 1977, the council of this municipality passed By-law 835, entitled "A By-law authorizing levying of duties on transfers of immoveables". This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

R. B. SEAMAN,
Clerk.

67819

Demande(s) à la législature

Ville d'Anjou

Avis est par les présentes donné que Ville d'Anjou dans le comté d'Anjou, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte, et lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. Accorder à la Ville le pouvoir d'acquérir de gré à gré de la part du ministère des Transports, et de la part de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, divers immeubles dont ils n'ont plus besoin, et en disposer en tout ou en partie à titre onéreux.

2. Rectifier les limites territoriales entre Ville d'Anjou et la cité de St-Léonard et la ville de Montréal, par un règlement approuvé par ces corporations et par le ministre des Affaires municipales.

3. Céder à titre onéreux divers terrains possédés ou détenus par elle, nonobstant les restrictions du titre d'acquisition.

4. Obtenir le pouvoir de faire des arrangements avec les caisses populaires ou avec les banques à charte pour le paiement direct des taxes par les contribuables à la caisse populaire ou à une banque à charte.

5. Déléguer divers pouvoirs concernant l'émission et la perception des permis pour les licences de chiens et pour les licences de bicyclettes.

6. Obtenir un pouvoir restreint d'acquisition de terrain, afin de procéder à des regroupements ou des remembrements.

Town of Anjou

Notice is hereby given that the "Town of Anjou", Anjou County, shall petition the Québec National Assembly at the present or next session for the adoption of a private law amending its charter and granting special powers:

1. To give the Town the right to acquire by mutual agreement from the Transport Department and "La Commission scolaire Jérôme-Le Royer" some immoveables and to dispose wholly or in part of said immoveables.

2. To correct the territorial boundaries between, the Town of Anjou, and the City of St-Léonard and the City of Montreal, by the adoption of a by-law approved by these corporations and the Minister of Municipal Affairs.

3. To transfer for consideration some lots belonging to the Town, notwithstanding any restrictions in the titles.

4. To make agreement with caisses populaires and banks for the payment of taxes by the taxpayers directly to the caisse populaire or the bank.

5. To issue or collect bicycle permits or dogs licences.

6. To obtain the property of streets, lanes, or public roads not assessed during a period of 30 years.

7. Obtenir la propriété de rues, ruelles ou chemins publics non cotisés depuis trente ans.

8. Modifier le taux de la taxe d'affaires basée sur la valeur locative de 10% à 12%.

9. Changer le nom de « Ville d'Anjou » par « Anjou ».

10. Confirmer que les cessions de ruelles décrites comme telles au cadastre, ont été faites à titre onéreux depuis 1955, et confèrent des titres valables.

11. Et pour toutes autres fins.

Ville d'Anjou, le 31 mars 1977.

Le greffier,

67837-16-4-o LÉONCE MALTAIS, O.M.A.

Ville de Bromont

Avis public est donné par les présentes par le procureur soussigné, que la corporation municipale de la ville de Bromont, comté de Brôme-Missisquoi, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi pour les motifs suivants:

1. Corriger des erreurs cléricales dans la description de certains terrains dans des procédures municipales;

2. Autoriser la ville à consolider son déficit accumulé;

3. Répartir le financement de l'aéroport régional de Bromont sur une base régionale en fonction de l'utilisation qui est faite dudit aéroport;

4. Modifier certains règlements d'annexion de territoire;

5. Modifier la structure de taxation pour les investissements faits relativement aux infrastructures municipales, particulièrement en ce qui concerne le parc industriel;

6. Accorder à la ville un pouvoir additionnel de taxation relativement à certains immeubles;

7. Permettre à la ville de détenir un permis de vente de boissons alcooliques;

8. Reconnaître le droit de propriété de la ville sur certains terrains récemment acquis dans le parc régional connu sous le nom de parc Gale;

9. Décréter que les frais de nettoyage de terrains sont assimilés aux taxes;

10. Permettre la gradation des taux d'intérêt sur les arrérages de taxes;

11. Autoriser la ville à limiter le nombre de commerces d'une même catégorie dans une zone donnée;

12. Autoriser la ville à disposer de terrains acquis en surplus pour fins municipales;

Et toutes autres matières utiles à la bonne administration des affaires de la ville.

Fait et donné à Québec, ce 25 mars 1977.

Le procureur,

67610-13-4-o GUY PINSONNAULT, *avocat.*

7. To modify the rate of the business tax based on rental value from 10% to 12%.

8. To change the name of "Ville d'Anjou" to "Anjou".

9. To confirm the deeds of transfer for lanes described as such in the cadastre and ruling that since 1955, these sales were made for consideration and transfer a marketable title.

10. And for other purposes.

Town of Anjou, March 31, 1977.

LÉONCE MALTAIS, O.M.A.,

67837-16-4-o *Town Clerk.*

Town of Bromont

Public notice is hereby given by the undersigned attorney that the municipal corporation of the Town of Bromont, County of Brôme-Missisquoi, will apply to the National Assembly of Québec during the present session for the passing of a bill for the following purposes:

1. To correct clerical errors in the description of certain lands in the proceedings of the municipality;

2. To authorize the town to consolidate its accumulated deficit;

3: To spread the financing of the Bromont regional airport over a regional basis in accordance with the use made of that airport;

4. To amend certain by-laws respecting annexation of territory;

5. To amend the tax structure for investments made respecting municipal infrastructures, particularly concerning the industrial park:

6. To grant the town additional tax powers respecting certain immoveables;

7. To permit the town to hold a permit for the sale of alcoholic beverages;

8. To acknowledge the property rights of the town in certain recently acquired lands in the regional park known as Gale Park;

9. To decree that the costs of cleaning up lands be treated as taxes;

10. To permit graduate interests rates on tax arrears;

11. To authorize the town to limit the number of businesses in any category within a given zone;

12. To authorize the town to dispose of surplus land acquired for municipal purposes;

And any other matters which might be useful for the good administration of the town.

Given at Québec, this 25th day of March, 1977.

GUY PINSONNAULT, *advocate,*

67610-13-4 *Attorney.*

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis est par les présentes donné que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, dans le comté de Robert-Baldwin, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant l'annexe « A » du chapitre 84 des Statuts du Québec 1969, afin que son territoire soit soustrait à la juridiction de la Communauté urbaine de Montréal; et pour toutes autres fins.

Île-Bizard, le 31 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ RANGER.

67860-16-4-o

Parish of Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Notice is hereby given that the Municipal Corporation of the Parish of "Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard", in Robert Baldwin County, shall address to the Québec National Assembly at the present or next session, a petition to adopt a private bill amending annex "A", chapter 84 of the 1969 Québec Statutes in order that Île-Bizard territory be no longer subject to the jurisdiction of the Montreal Urban Community, and for other purposes.

Île-Bizard, March 31st 1977.

ANDRÉ RANGER,
Secretary-Treasurer.

67860-16-4-o

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriétés dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts, a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés, dans le district électoral de Gaspé, pour le cadastre d'une partie de la municipalité de Grande-Rivière, à l'endroit des lots 155 à 167, 245 à 286, 416 à 441 et 620 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 24 février 1977, archives du ministère des terres et forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 3 mars 1977, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 24 février 1977, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi;

Proclamation(s)

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 321), a revised plan and a revised book of reference have been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, for the cadastre of the Municipality of Grande-Rivière, with regard to lots 155 to 167, 245 to 286, 416 to 441 and 620 and their respective subdivisions, the whole located in the Gaspé Registration Division, and in the Electoral District of Gaspé;

WHEREAS, in accordance with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has directed that there be deposited:

1. on February 24 1977, in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on March 3, 1977 in the Gaspé Registration Division Office, in Percé, a certified copy of the said plan and book of reference;

3. on February 24, 1977, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of the Town of Grande-Rivière, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 991-77, du 23 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Gaspé, pour le cadastre d'une partie de la municipalité de Grande-Rivière à l'endroit des lots 155 à 167, 245 à 286, 416 à 441 et 620 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi revisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi revisés au bureau d'enregistrement de Gaspé ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi revisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que de tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi revisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 991-77, dated March 23, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, chapter 321), that it is expedient:

(*a*) to make it known that the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the revised plan and book of reference of the cadastre of part of the Municipality of Grande-Rivière, with regard to lots 155 to 167, 245 to 286, 416 to 441 and 620 and their respective subdivisions, the whole located in the Gaspé Registration Division, and in the Electoral District of Gaspé, will come into force;

(*b*) to indicate that the said revised plan and book of reference have been deposited in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, and that, moreover, the Minister of Lands and Forests has directed that a certified copy of the said revised plan and book of reference be deposited in the Gaspé Registry Office, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of the Town of Grande-Rivière;

(*c*) to inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(*d*) to give notice that when this time period expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he is only an administrator or an operator of that immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) to order that any real right affecting a lot comprised in the territory mentioned above for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) also to inform the public that, failing such renewal, the real right preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-troisième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 13

67825-16-2-o

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this twenty-third day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 13

67825-16-2

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés, dans le district électoral de Bonaventure, pour le cadastre d'une partie du canton de Hamilton, à l'endroit des lots 52 à 59, 60*a*, 60*b*, 61 à 94 et 1357 à 1360 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure No 1;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 31 janvier 1977, aux archives du ministère des terres et forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 4 février 1977, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure No 1, à New Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 31 janvier 1977, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 762-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformé-

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 321), a revised plan and a revised book of reference have been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, for the cadastre of part of Hamilton Township, with regard to lots 52 to 59, 60*a*, 60*b*, 61 to 94 and 1357 to 1360 and their respective subdivisions, the whole located in the Bonaventure No. 1 Registration Division, and in the Electoral District of Bonaventure;

WHEREAS, in accordance with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has directed that there be deposited:

1. on January 31, 1977, in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on February 4, 1977, in the Bonaventure No. 1 Registration Division Office, in New Carlisle, a certified copy of the said plan and book of reference;

3. on January 31, 1977, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Caplan, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 762-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 2, 3, 4 and 5 of

ment aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Bonaventure, pour le cadastre d'une partie du canton de Hamilton à l'endroit des lots 52 à 59, 60*a*, 60*b*, 61 à 94 et 1357 à 1360 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure No 1;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi revisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi revisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure No 1, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi revisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi revisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept

the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, chapter 321), that it is expedient:

(*a*) to make it known that on the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the revised plan and book of reference of the cadastre of part of Hamilton Township, with regard to lots 52 to 59, 60*a*, 60*b*, 61 to 94 and 1357 to 1360 and their respective subdivisions, the whole located in the Bonaventure No. 1 Registration Division, and in the Electoral District of Bonaventure, will come into force;

(*b*) to indicate that on the said revised plan and book of reference have been deposited in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, and that, moreover, the Minister of Lands and Forests has directed that a certified copy of the said revised plan and book of reference be deposited in the Bonaventure No. 1 Registry Office, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Caplan;

(*c*) to inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(*d*) to give notice that when this time period expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he is only an administrator or an operator of that immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) to order that any real right affecting a lot comprised in the territory mentioned above for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine

de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 7

67826-16-2-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Bousquet, comprenant les lots 61 à 68, rang A, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Bousquet;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 763-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 7

67826-16-2

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Bousquet Township, comprising lots 61 to 68, Range A, located in the Rouyn-Noranda Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Bousquet Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 763-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Bousquet, comprenant les lots 61 à 68, rang A, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Bousquet;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 2

67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Rouyn-Noranda Registration Division Office, in Rouyn, the original plan and book of reference of part of Bousquet Township, comprising lots 61 to 68, Range A, located in the Rouyn-Noranda Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Bousquet Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 2

67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Bristol, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Pontiac, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Pontiac et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Bristol;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 764-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Bristol, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Pontiac;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Bristol;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Bristol Township, comprising Block 1, located in the Pontiac Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Pontiac Registration Division Office, in Campbell's Bay;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Pontiac Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Bristol Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 764-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Pontiac Registration Division Office, in Campbell's Bay, the original plan and book of reference of part of Bristol Township, comprising Block 1, located in the Pontiac Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Bristol Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 3

67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Gendreau, comprenant le lot 135 rang A, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Témiscamingue et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Gendreau;

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 3

67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Gendreau Township, comprising lot 135, Range A, located in the Témiscamingue Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Gendreau Township:

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 765-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Gendreau, comprenant le lot 135, rang A, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Gendreau;

(*c*) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 4

67821-o

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 765-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie, the original plan and book of reference of part of Gendreau Township, comprising lot 135, Range A, located in the Témiscamingue Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Gendreau Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 4

67821

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de l'arrêté en conseil numéro 3662-76 du 18 octobre 1976, une proclamation a été émise, et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 20 novembre 1976, pour annoncer le dépôt, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Grenier, comprenant les blocs 98 et 99, du rang A, et fixer à la date de la publication de la proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 du Code civil deviendront en vigueur relativement à ladite partie du canton de Grenier;

ATTENDU QU'il y a eu erreur dans la désignation des blocs lors de la préparation de l'arrêté en conseil alors qu'il aurait fallu indiquer le mot «lots» au lieu du mot «blocs», et ce, au premier paragraphe des «attendu» et au paragraphe *a*) du dispositif;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la proclamation publié dans la *Gazette officielle du Québec*, 20 novembre 1976, de manière à ce que le mot «lots» soit substitué au mot «blocs»;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 766-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts:

Que le premier paragraphe des «attendu» et le paragraphe *a*) du dispositif de la proclamation émise le 18 octobre 1976, et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 20 novembre 1976, soient modifiés en substituant le mot «lots» au mot « blocs».

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS following the passing of Order in Council No. 3662-76 dated October 18, 1976, a proclamation was issued, which was published in the *Québec Official Gazette* on November 20, 1976, to announce that the original plan and book of reference of part of Grenier Township, comprising blocks 98 and 99 of Range A, had been deposited in the office of the Saguenay Registration Division, and also to fix the date of publication of the proclamation as the day on which article 2168 of the Civil Code will come into force with respect to that part of Grenier Township.

WHEREAS when the Order in Council was prepared, an error was made in designating the blocks, in that the word "lots" should have been used instead of "blocks" in the first paragraph beginning "whereas" and in paragraph (*a*) of the enacting section;

WHEREAS, it is appropriate to amend the proclamation published in the *Québec Official Gazette* on November 20, 1976, so that the word "lots" replaces the word "blocks";

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 766-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests:

THAT the first paragraph beginning "whereas" and paragraph (*a*) of the enacting section of the proclamation issued on October 18, 1976, and published in the *Québec Official Gazette* on November 20, 1976, be amended by substituting the word "lots" for the word "blocks".

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of

jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504 RENÉ LANGEVIN,
Folio: 5 67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Guérin, comprenant le lot 55, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Témiscamingue et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Guérin;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 767-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 5
67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Guérin Township, comprising lot 55, located in the Témiscamingue Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Guérin Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 767-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Guérin, comprenant le lot 55, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Guérin;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 6

67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie, the original plan and book of reference of part of Guérin Township, comprising lot 55, located in the Témiscamingue Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Guérin Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 6

67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Holland, comprenant le bloc 59, située dans la division d'enregistrement de Saint-Anne-des-Monts, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Anne-des-Monts, à Saint-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saint-Anne-des-Monts et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Holland;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 992-77, du 23 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Holland, comprenant le bloc 59, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Holland;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregis-

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Holland Township, comprising Block 59, located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Holland Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 992-77, dated March 23, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division Office, in Sainte-Anne-des-Monts, the original plan and book of reference of part of Holland Township, comprising Block 59, located in the Sainte-Anne-des-Monts Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Holland Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have

trement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-troisième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 14

67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant le bloc 11, située dans la division d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Montréal et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en

any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this twenty-third day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 14

67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising Bloc 11, located in the Montreal Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said parish signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Montreal Registration Division Office, in Montreal;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Montreal Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known,

vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 771-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant le bloc 11, située dans la division d'enregistrement de Montréal;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Pointe-Claire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 8

67821-o

the whole with respect to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 771-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Montreal Registration Division Office, in Montreal, the original plan and book of reference of part of the Parish of Pointe-Claire, comprising Bloc 11, located in the Montreal Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Pointe-Claire;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 8

67821

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Sainte-Rose, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Laval, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Laval, à Sainte-Rose;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Laval et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Sainte-Rose;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 865-77, du 16 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Laval, à Sainte-Rose, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la paroisse de Sainte-Rose, comprenant le bloc 3, située dans la division d'enregistrement de Laval;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Sainte-Rose;

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Sainte-Rose, comprising Block 3, located in the Laval Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said parish signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Laval Registration Division Office, in Sainte-Rose;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Laval Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Parish of Sainte-Rose;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 865-77, dated March 16, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Laval Registration Division Office, in Sainte-Rose, the original plan and book of reference of part of the Parish of Sainte-Rose, comprising Block 3, located in the Laval Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Sainte-Rose;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 9

67821-o

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this sixteenth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 9

67821

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Shehyn, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Shehyn Township, comprising Block 1, located in the Témiscamingue Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Témiscamingue et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Shehyn;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 768-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Shehyn, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Shehyn;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Shehyn Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 768-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie, the original plan and book of reference of part of Shehyn Township, comprising Block 1, located in the Témiscamingue Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Shehyn Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 10

67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Tabaret, comprenant le bloc 61, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Témiscamingue et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Tabaret;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 769-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 10

67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Tabaret Township, comprising Block 61, located in the Témiscamingue Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Tabaret Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 769-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Tabaret, comprenant le bloc 61, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Tabaret;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 11

67821-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Témiscamingue Registration Division Office, in Ville-Marie, the original plan and book of reference of part of Tabaret Township, comprising Block 61, located in the Témiscamingue Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Tabaret Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 11

67821

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Waltham, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Pontiac, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Pontiac et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Waltham;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 770-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Waltham, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Pontiac;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Waltham;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of Waltham Township, comprising Block 1, located in the Pontiac Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Pontiac Registration Division Office, in Campbell's Bay;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Pontiac Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of Waltham Township;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 770-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Pontiac Registration Division Office, in Campbell's Bay, the original plan and book of reference of part of Waltham Township, comprising Block 1, located in the Pontiac Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Waltham Township;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 12

67821-o

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 12

67821

Vente d'effets non réclamés

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITÉE

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le 30e jour de juin 1976 et non réclamés aux bureaux du CP Express Limitée à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Waddington, encanteur, 189 est rue Queen, Toronto, Ontario, à onze heures du matin, le DEUXIÈME jour de juin, 1977, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Le vice-président,
W. M. RILEY.

67716-15-6-o

Ventes par Shérifs

Sheriff's Sales

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Bedford

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-000599-76

BOLDUC & GREGOIRE INC., corporation légalement constituée, et ayant sa principale place d'affaires au 148 de la rue Nord à Cowansville, district de Bedford,

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Bedford
No. 460-02-000599-76

BOLDUC & GREGOIRE INC., a legally constituted corporation whose main business office is at 148 North Street, in Cowansville, District of Bedford, plaintiff, *vs*

demandeur, *vs* BERNARD PARENTEAU, domicilié et résidant au 650 de la rue St-Charles Sud à Granby, district de Bedford, défendeur.

« Un terrain de forme trapézoïdale situé en la cité de Granby, au 427, avenue Paradis, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby comme étant le lot quarante-cinq de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent vingt et un (421-45). Contenant une superficie de vingt mille deux cent quatre-vingt-cinq pieds carrés. Mesure anglaise.

Un terrain de forme trapézoïdale situé en la cité de Granby, Québec, au 431, avenue Paradis, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, comme étant le lot numéro quarante-six de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent vingt et un (421-46). Contenant une superficie de vingt mille deux cent dix-neuf pieds carrés. Mesure anglaise.

Un terrain de forme irrégulière situé en la cité de Granby, Québec, au 420, avenue Paradis, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de cadastre du canton de Granby, comme étant le lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent vingt et un (421-47). Contenant une superficie de vingt mille quatre-vingt-douze pieds carrés. Mesure anglaise. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication sera de $162.50 pour le lot 421-45, $162.50 pour le lot 421-46 et $117.50 pour le lot 421-47, en argent ou par chèque certifié.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, JEUDI le VINGT-SIXIÈME jour de MAI 1977, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ALAIN LAROCQUE.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Granby, le 1er avril 1977. 67850-o

BERNARD PARENTEAU, domiciled and residing at 650 Saint-Charles Street South, in Granby, District of Bedford, defendant.

"Land of trapezoidal shape, located in the City of Granby, at 427 Paradis Avenue, known and designated on the official plan and in the book of reference of the cadastre for Granby Township as lot forty-five of the official subdivision of lot four hundred and twenty-one (421-45). Having an area of twenty thousand two hundred and eighty-five square feet, English measure.

Land of trapezoidal shape, located in the City of Granby, Québec, at 431 Paradis Avenue, known and designed on the official plan and in the book of reference of the cadastre for Granby Township as lot forty-six of the official subdivision of lot four hundred and twenty-one (421-46). Having an area of twenty thousand two hundred and nineteen square feet, English measure.

Land of irregular shape, located in the City of Granby, Québec, at 420 Paradis Avenue, known and designated on the official plan and in the book of reference of the cadastre for Granby Township, as lot forty-seven of the official subdivision of lot four hundred and twenty-one (421-47). Having an area of twenty thousand and ninety-two square feet, English measure."

The minimum amount the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $162.50 for lot 421-45; $162.50 for lot 421-46 and $117.50 for lot 421-47.

To be sold at the Shefford Registry Office, in Waterloo, District of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY-SIXTH day of MAY 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

ALAIN LAROCQUE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Granby, April 1, 1977. 67850

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001358-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, *vs* LES JARDINS MONT-BLEU INC., LES ENTREPRISES ROGER PILON INC., *ET AL.*, défendeurs.

« Un certain emplacement ayant front sur le boulevard Mont-Bleu, en la cité de Hull, province de Québec, et composé:

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-001358-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, plaintiff, *vs* LES JARDINS MONT-BLEU INC., LES ENTREPRISES ROGER PILON INC. *ET AL.*, defendants.

"Land fronting on Mont-Bleu Boulevard, in the City of Hull, Province of Québec, consisting of:

a) de la resubdivision trois de la subdivision trois cent soixante-quinze du lot originaire huit D du Cinquième rang (8D-375-3, 5e rang), sur les plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, mesurant deux cent cinquante et un pieds (251′) dans ses lignes nord et sud, soixante-six pieds (66′) dans ses lignes est et ouest, ayant une superficie de seize mille cinq cent soixante-six pieds carrés (16,566 p.c.);

b) de la resubdivision un de la redivision cinq cent dix du lot originaire huit D du Cinquième rang (8D-510-1 5e rang), sur les susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre cent soixante-trois pieds (463′) dans la ligne nord, cent quarante-trois pieds (143′) dans sa ligne est, cent cinquante-sept pieds et deux dixièmes de pied (157.2′) dans une ligne sud, soixante-douze pieds (72′) dans une autre ligne est, trois cent cinq pieds et huit dixièmes de pied (305.8′) dans une autre ligne sud et deux cent quinze pieds (215′) dans sa ligne ouest, ayant une superficie de quatre-vingt-huit mille deux cent vingt pieds carrés (88,228 p.c.); et

c) de la resubdivision deux de la redivision cinq cent dix du lot originaire huit D du Cinquième rang (8D-510-2, 5e rang), sur les susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante-douze pieds (72′) dans sa ligne est et dans sa ligne ouest, cent cinquante-sept pieds et deux dixièmes de pied (157.2′) dans ses lignes nord et sud, ayant une superficie de onze mille trois cent dix-huit pieds carrés (11,318 p.c.) toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont mesure anglaise et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 165, boulevard Mont-Bleu.

Avec tous les droits, titres et intérêts de la demanderesse pouvant lui résulter de la clause portée dans l'acte de prêt et qui se lit comme suit:

Tout ascenseur, appareil de chauffage, de cuisson culinaire, de ventilation, nettoyage, toute glacière mécanique ou tous autres accessoires de quelque nature qu'ils soient servant à l'exploitation du présent gage et que le débiteur a installés ou installera dans l'immeuble, ont été ou seront placés dans les bâtisses à perpétuelle demeure pour le service et l'exploitation du fonds et sont ou seront immeuble par destination».

L'immeuble est sujet à entre autres et sans limitation une servitude en faveur de Gatineau Power Co. et Bell Canada, tel qu'il appert de l'enregistrement 160723, et également une servitude en faveur de la ville de Hull enregistrée sous le numéro 213306.

Les immeubles affectés de telles servitudes sont les lots 8D-510-1 et 8D-375-3 susdits, tous deux dans le 5e rang, canton de Hull.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq centins ($384,581.25), soit l'équivalent de vingt-cinq pourcent

(*a*) Resubdivision three of subdivision three hundred and seventy-five of original lot eight D in the Fifth Range (8D-375-3, 5th Range), on the official plan and in the book of reference of Hull Township, measuring two hundred and fifty-one feet (251′) on its north and south lines, sixty-six feet (66′) on its east and west lines, and having an area of sixteen thousand five hundred and sixty-six square feet (16,566 sq. ft.);

(*b*) Resubdivision one of redivision five hundred and ten of original lot eight D in the Fifth Range (8D-510-1, 5th Range), on the same official plan and in the same book of reference, measuring four hundred and sixty-three feet (463′) on its north line, one hundred and forty-three feet (143′) on its east line, one hundred and fifty-seven and two tenths feet (157.2′) on its south line, seventy-two feet (72′) on another east line, three hundred and five and eight tenths feet (305.8′) on another south line and two hundred and fifteen feet (215′) on its west line, and having an area of eighty-eight thousand two hundred and twenty square feet (88,228 sq. ft.); and

(*c*) Resubdivision two of redivision five hundred and ten of original lot eight D in the Fifth Range (8D-510-2, 5th Range), on the same official plan and in the same book of reference, measuring seventy-two feet (72′) on its east and west lines, one hundred and fifty-seven and two tenths feet (157.2′) on its north and south lines, and having an area of eleven thousand three hundred and eighteen square feet (11,318 sq. ft.); all measurements mentioned above are in English measure and more or less.

With the building erected there, bearing civic number 165 Mont-Bleu Boulevard.

With all the rights, titles and interest of the plaintiff, which may derive from the following clause, contained in the deed of loan:

Any elevator, heating, ventilating, cooking or cleaning equipment, refrigerator or other acessory of any nature whatever, used for the operation of this pledge, and which the debtor has installed or will install in the immoveable, have been or will be placed in the buildings in perpetuity for the service and operation of the property and are or will be immoveables by destination".

The immoveable is subject, *inter alia* and without limitation, to a servitude in favour of Gatineau Power Co. and Bell Canada, as registered under No. 160723, and also to a servitude in favour of the City of Hull, registered under No. 213306.

The immoveables affected by these servitudes are lots 8D-510-1 and 8D-375-3 mentioned above, both in the Fifth Range, Hull Township.

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in conformity with article 688*a* C.C.P., is three hundred and eighty-four thousand five hundred and eighty-one dollars and twenty-five cents ($384,581.25), or the equivalent of twenty-five per cent

(25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de un million cinq cent trente-huit mille trois cent vingt-cinq dollars ($1,538,325) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu «en bloc» au bureau du shérif, Palais de Justice, 103 rue Montcalm, Hull, Québec, le DEUXIÈME jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 31 mars 1977. 67851-o

(25%) of the assessment of the immoveable, which is one million five hundred and thirty-eight thousand three hundred and twenty-five dollars ($1,538,325), as entered on the assessment roll of the municipality. This minimum amount must be paid in cash or by certified cheque.

To be sold *en bloc* at the Sheriff's Office, in the Court House, 103 Montcalm Street, Hull, P.Q., on the SECOND day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, March 31, 1977. 67851

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001357-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, *vs* LES JARDINS MONT-BLEU INC., LES ENTREPRISES ROGER PILON et *AL.*, défendeurs.

«Un certain emplacement ayant front sur le boulevard Mont-Bleu, en la cité de Hull, province de Québec, et composé:

a) de la redivision cinq cent neuf du lot originaire huit D du cinquième rang (8D-509, Rg V) sur les plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, mesurant cinq cent vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (523.6′) dans sa ligne nord, deux cent quinze pieds et sept centièmes de pied (215.07′) dans sa ligne est, trois cent soixante-quatorze pieds et trois dixièmes de pied (374.3′) dans une ligne sud, quatre-vingt-douze pieds (92′) dans une ligne ouest, cent quarante-quatre pieds (144′) dans une autre ligne sud, cent vingt-trois pieds (123′) dans une autre ligne ouest, ayant une superficie de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-huit pieds carrés (98,758 p.c.); et

b) de la redivision cinq cent onze du lot originaire huit D du cinquième rang (8D-511, Rg V) sur les susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-quatre pieds (144′) dans ses lignes nord et sud, quatre-vingt-douze pieds (92′) dans ses lignes est et ouest, ayant une superficie de treize mille deux cent quarante-huit pieds carrés (13,248 p.c.).

Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont mesure anglaise et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 155 boulevard Mont-Bleu».

Avec tous les droits, titres et intérêts de la demanderesse pouvant lui résulter de la clause portée dans l'acte de prêt et qui se lit comme suit:

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-001357-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, plaintiff, *vs* LES JARDINS MONT-BLEU INC., LES ENTREPRISES ROGER PILON et *AL.*, defendants.

"Land fronting on Mont-Bleu Boulevard, in the City of Hull, Province of Québec, consisting of the following:

(*a*) subdivision five hundred and nine of original lot eight D, Range Five (8D-509, Rge. V), on the official plan and in the book of reference for Hull Township, measuring five hundred and twenty-three and six-tenths feet (523.6′) on its north line, two hundred and fifteen and seven-hundredths feet (215.07′) on its east line, three hundred and seventy-four and three-tenths feet (374.3′) on one south line, ninety-two feet (92′) on one west line, one hundred and forty-four feet (144′) on another south line, and one hundred and twenty-three feet (123′) on another west line, with an area of ninety-eight thousand seven hundred and fifty-eight square feet (98,758 sq. ft.); and

(*b*) subdivision five hundred and eleven of original lot eight D, Range Five (8D-511, Rge. V), on that plan and in that book of reference, measuring one hundred and forty-four feet (144′) on its north and south lines, and ninety-two feet (92′) on its east and west lines, with an area of thirteen thousand two hundred and forty-eight square feet (13,248 sq. ft.).

All measurements mentioned above are in English measure and more or less.

With the building constructed there bearing civic number 155 Mont-Bleu Boulevard."

With all the rights, titles and interest of the plaintiff which may result from the clause in the loan deed which reads as follows:

Tout ascenseur, appareil de chauffage, de cuisson culinaire, de ventilation, nettoyage, toute glacière mécanique ou tous autres accessoires de quelque nature qu'ils soient servant à l'exploitation du présent gage et que le débiteur a installés ou installera dans l'immeuble, ont été ou seront placés dans les bâtisses à perpétuelle demeure pour le service et l'exploitation du fonds et sont ou seront immeubles par destination.

L'immeuble est sujet à entre autres et sans limitation une servitude en faveur de Gatineau Power Co. et Bell Canada, tel qu'il appert de l'enregistrement 160723.

Les immeubles affectés de telle servitude sont les lots 8D-509, rang 5 et 8D-511, rang 5, canton de Hull;

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois cent soixante-dix-huit mille et soixante-quinze dollars ($378,075), soit l'équivalent de vingt-cinq (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de un million cinq cent douze mille trois cents dollars ($1,512,300) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu «en bloc» au bureau du shérif, Palais de Justice, 103 rue Montcalm, Hull, Québec, le PREMIER jour de JUIN 1977, à UNE heure TRENTE de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 31 mars 1977. 67852-o

Any elevator, any appliance for heating, cooking, ventilation, and cleaning, any refrigerator, and any other accessories of any kind whatever forming part of the operation of this pledge, which the debtor has installed or will install in the immoveable, have been placed or will be placed in the buildings in perpetuity for the service and the operation of the property, and are or will be immoveables by destination.

The immoveable is subject, *inter alia* and without limitation, to a servitude in favour of Gatineau Power Co. and Bell Canada, as shown under registration number 160723.

The immoveables affected by that servitude are lots 8D-509, Range 5, and 8D-511, Range 5, Hull Township.

Under article 688*a* C.C.P., the minimum amount the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication is three hundred and seventy-eight thousand and seventy-five dollars ($378,075), which represents twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immoveable, which is one million five hundred and twelve thousand three hundred dollars ($1,512,300), as entered on the valuation roll of the municipality.

To be sold *en bloc* at the Sheriff's Office, in the Court House, 103 Montcalm Street, Hull, Québec, on the FIRST day of JUNE, 1977, at ONE-THIRTY o'clock in the afternoon.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, March 31, 1977. 67852

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001356-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse, *vs* LES ENTREPRISES ROGER PILON, LES JARDINS MONT-BLEU INC., et ROGER PILON, défendeurs.

« Un certain emplacement ayant front sur le boulevard Mont-Bleu, en la cité de Hull, province de Québec, et composé:

a) de la redivision cinq cent douze du lot originaire huit D du cinquième rang (8D-512, 5e rang), sur les plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, mesurant quatre cent quarante pieds (440′) dans sa ligne nord, deux cent quinze pieds (215′) dans sa ligne est, deux cent vingt-cinq pieds (225′) dans sa ligne sud, vingt-deux (22′) dans une ligne ouest, cent vingt-cinq pieds (125′) dans une autre ligne sud, vingt pieds (20′) dans une autre ligne ouest, quatre-vingt-dix pieds (90′) dans une autre ligne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-001356-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, plaintiff, *vs* LES ENTREPRISES ROGER PILON, LES JARDINS MONT-BLEU INC. and ROGER PILON, defendants.

"Land fronting on Mont-Bleu Boulevard, in the City of Hull, Province of Québec, consisting of:

(*a*) subdivision five hundred and twelve of original lot eight D of Range Five (8D-512, Rg. V on the official plan and in the book of reference for Hull Township, measuring four hundred and forty feet (440′) along its north line, two hundred and fifteen feet (215′) along its east line, two hundred and twenty-five feet (225′) along its south line, twenty-two feet (22′) along its west line, one hundred and twenty-five feet (125′) along another south line, twenty feet (20′) along another western line,

sud, cent soixante-treize (173′) pieds dans une autre ligne ouest; ayant une superficie de quatre-vingt-huit mille soixante-dix pieds carrés (88,070 p.c.);

b) de la resubdivision deux de la subdivision trois cent soixante-quinze du lot originaire huit D dudit cinquième rang (8D-375-2, 5e rang), sur les susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-six (146′) dans ses lignes nord et sud, soixante-six pieds (66′) dans ses lignes est et ouest; ayant une superficie de neuf mille six cent trente-six pieds carrés (9,636 p.c.);

Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont mesure anglaise et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 175 boulevard Mont-Bleu».

Avec tous les droits, titres et intérêts de la demanderesse pouvant lui résulter de la clause portée dans l'acte de prêt et qui se lit comme suit:

Tout ascenseur, appareil de chauffage, de cuisson culinaire, de ventilation, nettoyage, toute glacière mécanique ou tous autres accessoires de quelque nature qu'ils soient servant à l'exploitation du présent gage et que le débiteur a installés ou installera dans l'immeuble, ont été ou seront placés dans les bâtisses à perpétuelle demeure pour le service et l'exploitation du fonds et sont ou seront immeubles par destination». L'immeuble est sujet à entre autres et sans limitation une servitude en faveur de la cité de Hull tel qu'il appert de l'enregistrement numéro 213306 affectant l'immeuble 8D-375-2, 5e rang, canton de Hull.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de cinq cent trente-huit mille neuf cent quarante-trois dollars et soixante-quinze centins ($538,943.75), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de deux millions cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-quinze dollars ($2,155,775) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu «en bloc» au bureau du shérif, Palais de Justice, 103, rue Montcalm, Hull, Québec, le PREMIER jour de JUIN 1977, à NEUF heures TRENTE de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 31 mars 1977. 67853-o

ninety feet (90′) along another southern line, and one hundred and seventy-three feet (173′) along another western line; having an area of eighty-eight thousand and seventy square feet (88,070 sq. ft.);

(*b*) resubdivision two of subdivision three hundred and seventy-five of original lot eight D of Range Five (8D-375-2-Rg. V) on the official plan and in the book of reference, measuring one hundred and forty-six feet (146′) along its northern and southern lines, and sixty-six feet (66′) along its eastern and western lines; having an area of nine thousand six hundred and thirty-six square feet (9,636 sq. ft.);

All the measurements mentioned are English measure and more or less.

With the building constructed there bearing civic number 175 Mont-Bleu Boulevard."

With all the rights, titles and interests of the plaintiff which could be derived from the clause comprised in the deed of loan which reads as follows:

Any elevator, and any apparatus for heating, cooking, ventilation, cleaning, any mechanical refrigerator and any other accessory of whatever nature used in operation of this pledge and installed or to be installed by the debtor in the immoveable, have been or will be placed in the building in perpetuity for the service and operation of the property and are or will be immoveables by destination". The immoveable is subject *inter alia* and without limitation to a servitude in favour of the City of Hull as appears in registration number 213306 affecting immoveable 8D-375-2, Range V, Hull Township.

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of the adjudication, in compliance with article 688*a* C.C.P., is five hundred and thirty-eight thousand nine hundred and forty-three dollars and seventy-five cents ($538,943.75), which is twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immoveable which amounts to two million one hundred and fifty-five thousand seven hundred and seventy-five dollars ($2,155,775) as entered on the valuation roll of the municipality. The minimum amount must be paid in cash, or by certified cheque.

To be sold *en bloc* at the Sheriff's Office, Court House, 103 Montcalm Street, Hull, Québec, on the FIRST day of JUNE, 1977, at NINE THIRTY in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, March 31, 1977. 67853

Ventes pour taxes

Ville de Richmond

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Richmond, que les propriétés ci-dessous désignées et situées dans les limites de la ville de Richmond, seront vendues à l'enchère publique, au bureau du Conseil à l'Hôtel de ville de ladite ville de Richmond le DIX-NEUVIÈME jour du mois de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi (heure avancée) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et autres impositions ainsi que les frais encourus pour et par la vente, à moins que ces taxes et autres impositions et dépens ne soient payées avant la vente à savoir:

André P. Morin:
Lot numéro cent neuf subdivision soixante et un subdivision un (109-61-1); cent neuf subdivision soixante-deux (109-62) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $4,773.90.

André P. Morin:
Lot numéro cent neuf subdivision soixante-trois subdivision un (109-63-1); cent neuf subdivision soixante-trois subdivision deux (109-63-2) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $40.68.

André P. Morin:
Lot numéro cent neuf subdivision soixante-quatre (109-64) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $31.54.

Donald Fowler:
Lot numéro cent cinq subdivision trois (105-3) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $525.29.

Joyce Crack:
Lot numéro deux cent soixante-dix subdivision un (270-1), le lot numéro deux cent soixante-huit subdivision deux (268-2), le lot numéro deux cent soixante et onze subdivision un (271-1), le lot numéro deux cent soixante-douze subdivision un (272-1), le lot numéro deux cent soixante et onze subdivision deux non subdivisé (271-2 N.S.) mesurant soixante et onze pieds par trente pieds de profondeur (71′ × 30′), borné au nord-est par le résidu du lot deux cent soixante et onze subdivision deux (271-2 rés.), au sud-est par les lots deux cent soixante-douze subdivision deux (272-2) et deux cent soixante-douze sub-

Town of Richmond

Public notice is hereby given by the undersigned Secretary-Treasurer of the Town of Richmond that the following properties hereafter designed and situated within the limits of the Town of Richmond will be sold by Public Auction at the Office of the Council, at the Town Hall the NINETEENTH day of the month of MAY, 1977, at TEN o'clock in the forenoon (advanced time) to satisfy the payment of the municipal taxes and other impositions and costs incurred by the sale unless these taxes and other impositions and costs be paid before the sale, to wit:

André P. Morin:
Lot number one hundred and nine, dash sixty-one, dash one (109-61-1); one hundred and nine dash sixty-two (109-62) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $4,773.90.

André P. Morin:
Lot number one hundred and nine, dash sixty-three, dash one (109-63-1); one hundred and nine dash sixty-three, dash two (109-63-2) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $40.68.

André P. Morin:
Lot number one hundred and nine, dash sixty-four (109-64) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $31.54.

Donald Fowler:
Lot number one hundred and five dash three (105-3) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $525.29.

Joyce Crack:
Lot number two hundred and seventy dash one (270-1), lot number two hundred and sixty-eight dash two (268-2), lot number two hundred and seventy-one dash one (271-1), lot number two hundred and seventy-two dash one (272-1), lot number two hundred and seventy-one dash two non subdivided (271-2 N.S.) measuring seventy-one feet in width by thirty feet in depth (71′ × 30′), bounded northeast by the residue of lot two hundred and seventy-one dash two (271-2 res.), southeast by the lots two hundred and seventy-two dash two (272-2) and two hundred and seventy-two dash one (272-1), southwest by

division un (272-1), au sud-ouest par le lot deux cent soixante et onze subdivision un (271-1), au nord-ouest par le lot deux cent soixante-sept (267) des plans et livre de renvoi officiels de la ville de Richmond.

Taxes: $3,212.56.

Donné à Richmond, Québec, ce 8e jour d'avril 1977.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,
GILLES DUCHARME, O.M.A.

67854-16-2-o

the lot two hundred and seventy-one dash one (271-1) and northwest by the lot two hundred and sixty-seven (267) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.

Taxes: $3,212.56.

Given at Richmond, Québec, this 8th day of April, 1977.

(Seal)

GILLES DUCHARME, O.M.A.,
Secretary-Treasurer.

67854-16-2-o

Ville de Saint-Antoine

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que la propriété décrite ci-dessous sera vendue pour taxes, à l'enchère publique, à l'hôtel de Ville de Saint-Antoine, 854, boulevard Saint-Antoine, MERCREDI, le ONZIÈME jour de MAI 1977, à QUATORZE heures.

Cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme

Nom	No de cadastre	No de rôle
Rochon-Léveillée, Dame Agathe	199-6	00-1424

Donné à Saint-Antoine, ce 5e jour d'avril 1977.

Le greffier,
SERGE FORGET.

67743-15-2-o

Municipalité du comté de Sherbrooke

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Robert Mailhot, secrétaire-trésorier du Conseil de comté de Sherbrooke, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique (selon la loi), à l'Hôtel de ville de Sherbrooke, Québec, soit le lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, JEUDI, le NEUVIÈME jour du mois de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et autres redevances payables aux municipalités ci-après mentionnées, à moins que celles-ci ainsi que les frais encourus, ne me soient payées personnellement avant le jour fixé pour la vente.

Permission a été accordée à la municipalité du comté de Sherbrooke, par la Commission municipale du Québec, d'énumérer en abrégé, les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés et cela en date du 10 février 1977.

Municipality of the County of Sherbrooke

Public notice is hereby given by the undersigned, Robert Mailhot, Secretary-Treasurer of the Sherbrooke County Council, that the immoveables hereinafter mentioned will be sold by public auction (according to Law), in the City Hall, Sherbrooke, Québec, being the place where the County Council holds its meetings, on THURSDAY, the NINTH day of the month of JUNE 1977, at TEN o'clock in the forenoon, for municipal taxes, school taxes and other debts due to the municipalities hereinafter mentioned, unless the said taxes with all costs incurred are paid to me before the day of the sale.

Permission was granted to the Municipality of the County of Sherbrooke, by the Québec Municipal Commission, to list in an abbreviated form the cadastral numbers of the immoveables hereinafter mentioned, the foregoing on February the 10th, 1977.

Municipalité du canton d'Ascot — *Municipality of the Township of Ascot*

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. car. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes munic *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Cormier, Léonard	1J-5	VII	Ascot	59,984	V	$ 10.37	$ 34.39	$ 44.76
Dubo Inc. a/s J.M. Donahue	14G-163, -199, -201 à 210, -314 à -316.	VII	Ascot	12.78 ac.	V	23.24	16.77	40.01
Emond, Mme Alfred	13A-45	VIII	Ascot	8,036	V	399.14		399.14
Kingwell Investment Corp. a/s Niddell Stead. Co.	14G-129, à -131 14G-122 à-126	VII	Ascot	59,940	V	34.71		34.71
Morin, André	13E-34	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Morin, André	13E-35	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Morin, André	13-E-36	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Morin, André	13E-37	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Nolet, Jean-Noël, a/s Stéphane Nolet	9A-97, -98, -99, -148, -149, -124 à -127, -146, -147, -150 à -153.	IX	Ascot	278,689	V	26.03	98.90	124.93
Sherimco Inc. a/s René Hébert	12H-129 à -133	VII	Ascot	38,610	V	37.74	13.30	51.04
St. James & Fils Ltée	12H-134 à -137	VII	Ascot	30,888	V	28.75	73.37	102.12
Young, Willard	4E-13	X	Ascot	10,400	V		20.80	20.80
Burton, *Estate of Mrs.* Mary	Pt. 13C	VII	Ascot	13,624	V	436.69	68.18	504.87

Pt. 13C borné au nord par le lot 13C-84 rang 7, à l'est par les lots 13C-33 et 13C-32, rang 7, au sud par 13C ptie (Gaudette) à l'ouest par le chemin Belvédère; tel que décrit à l'acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 211574.

Pt 13C bounded on the north by lot 13C-84, in Range 7, on the east by lots 13C-33 and 13C-32, in Range 7, on the south by part of lot 13C (Gaudette), on the west by Belvedere Road; as described in the deed registered in Sherbrooke under number 211574.

Gaudreau, Réal	Pt. 31, Pt. 2F	VIII	Ascot	128,671	B	$ 34.19	$ 57.33	$ 91.52
Lot pt. 3J borné au nord par pt. 3J rg 8, à l'est par Capleton Rd., au sud par Eustis Shaft, à l'ouest par pt. 3J rg 8. Lot pt. 2F borné au nord par Eustis Shaft, à l'est par Capleton Rd., au sud et à l'ouest par pt. 2F.			Part of lot 3J bounded on the north by part of lot 3J, in Range 8, on the east by Capleton Road, on the south by the property of Eustis Shaft, on the west by part of lot 3J, in Range 8. Part of lot 2F bounded on the north by the property of Eustis Shaft, on the east by Capleton Road, on the south and on the west by part of lot 2F.					
Laplante, Jacques	Pt. 11H	VII	Ascot	20,291	B	$ 57.60	$ 225.73	$ 283.33
Pt. 11H borné au nord par pt. 11H rg 7, à l'est par pt. 11H à Dubé, au sud par chemin Bel-Horizon, à l'ouest par pt. 11H à 170 pieds à l'ouest du 11F.			Part of lot 11H bounded on the north by part of lot 11H, in Range 7, on the east by part of lot 11H owned by Dubé, on the south by Bel-Horizon Road, on the west by part of lot 11H located 170 feet west of 11F.					
Lessard, M. et Mme Honoré	Pt. 7B	I	Ascot	30,360	V	$ 33.38	$ 12.21	$ 45.59
Pt. 7B borné au nord par lot pt. 7B rg. 1, à l'est par chemin séparant les cantons Eaton et Ascot, au sud par lot 7A rg 1, à l'ouest par pt. 7C rang 1.			Part of lot 7B bounded on the north by part of lot 7B, in Range 1, on the east by the road dividing Eaton and Ascot Townships, on the south by lot 7A, in Range 1, on the west by part of 7C, in Range 1.					
Mason, Mrs. Cecil	Pt. 10C	I	Ascot	9.6 ac.	B	$ 62.69	$ 153.34	$ 216.03
Pt. 10C borné au nord par le lot 10D-1, à l'est par le lot 10B-1, au sud et à l'ouest par le chemin Robinson.			Part of lot 10C bounded on the north by lot 10D-1, on the east by lot 10B-1, on the south and on the west by Robinson Road.					
Thivierge, Claude	14J-26, 1/2 nord 14J-27	VIII	Ascot	9,000	B	$ 170.81	256.54	$ 427.35
Valence, Jean-Paul	Pt. 10C	I	Ascot	31,200	B	57.61	170.14	227.75
Pt. 10C borné au nord par chemin Robinson, à l'est par pt. 10C (Jean-Paul Valence) au sud et à l'ouest par pt. 10C rang 1.			Part of lot 10C bounded on the north by Robinson Road, on the east by part of lot 10C (Jean-Paul Valence), on the south and on the west by part of lot 10C, in Range 1.					
Valence, Jean-Paul	Pt. 10C	I	Ascot	19,525	V	$ 22.46	$ 5.28	$ 27.74
Pt. 10C borné au nord par le chemin Robinson, à l'est par pt. 10C (Alcide Martin), au sud par pt. 10C, à l'ouest par pt. 10C appartenant a Jean-Paul Valence.			Part of lot 10C bounded on the north by Robinson Road, on the east by part of lot 10C (Alcide Martin), on the south by part of lot 10C, on the west by part of lot 10C owned by Jean-Paul Valence.					
McBean, Mrs. John	Pt. 16B	I	Ascot	20,000	V	$ 20.36		$ 20.36
Cette partie du lot seize « B » (16B) située dans le troisième rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Ascot, mesurant cent pieds de largeur en front sur l'autoroute sur deux cents pieds de profondeur et bornée comme suit: à l'ouest par l'autoroute, au nord par la ligne de division entre lesdits lots seize « B » et dix-sept « A », dans le même rang, au sud et à l'est par le résidu dudit lot seize « B »; telle qu'elle est décrite à l'acte de vente enregistré à Sherbrooke sous le numéro 163636.			That part of lot sixteen "B" (16B), third range, on the cadastral plan and in the book of reference for the Township of Ascot, to measure one hundred feet in width facing the highway by two hundred feet in depth and bounded as follows: to the west by the highway, to the north by the division line between said lot sixteen "B" and lot seventeen "A", same range, to the south and east by the residue of said lot sixteen "B"; as described on deed of sale registered in Sherbrooke under number 163636.					

Municipalité d'Ascot Corner — *Municipality of Ascot Corner*

Archambault, Succ. J. A.	23B, 24B	II	Ascot	78,408		$ 8.12		$ 8.12
Barry, H. D.	23C, 24C	II	Ascot	3.71 ac.	V	16.26		16.26
Goulet, Lucien	24C-14, 24C-13, 25B-15	XI	Eaton	62,910.5	V	85.31	$ 25.93	111.24
Martin, Marcel	26A-46	I	Ascot	7,500	B	8.49	13.14	21.63
Ouellette, Joseph	25C-4	III	Ascot	35,240	B	40.22	111.17	151.39
Pinard, Marc et *uxor*	28-7-26	I	Ascot	7,500		93.19		93.19
Tellier, Denis	28J	V	Stoke	10,890			21.23	21.23
Ash, Bertrand	24A pt.	IX	Eaton	10,000	B	153.90	496.41	650.31

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. ca. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total

Partie du lot numéro vingt-quatre « A » (24-A ptie), rang neuf (R. IX), au cadastre officiel du canton Eaton, désignée comme suit: Partant du coin nord-est dudit lot, de là, allant dans une direction ouest, en suivant le côté sud du chemin public, une distance de cent quinze pieds (115'), à un point qui est le point de départ du terrain présentement vendu; de là, allant dans une direction ouest, en suivant le côté sud du chemin public, une distance de cent pieds (100'), de là allant dans une direction sud, une distance de cent pieds (100'), de là, allant dans une direction est, une distance de cent pieds (100'), de là, allant dans une direction nord, une distance de cent pieds (100'), au point de départ. Bornée au nord par le chemin public, à l'ouest et au sud par autre partie du même lot restant la propriété du vendeur, et à l'est par une autre partie du même lot vendue ce jour à Marcel Roy.

Part of lot twenty-four "A" (Pt 24-A) in Range Nine (Rge IX), on the official cadastre for Eaton Township, designated as follows: Starting at the northeast corner of this lot, thence westerly along the south side of the public road, a distance of one hundred anf fifteen feet (115') to the starting point of the land presently sold; thence westerly along the south side of the public road, a distance of one hundred feet (100'); thence, southerly, a distance of one hundred feet (100'); thence, easterly, a distance of one hundred feet (100'); thence, northerly, a distance of one hundred feet (100'), to the starting point. Bounded on the north by the public road, on the west and on the south by another part of the same lot remaining the property of the vendor, and on the east by another part of the same lot sold today to Marcel Roy.

Clément, Hector	27H-6, 27G-2 pt.	I	Ascot	14,625	..	$ 415.72	$ 53.93	$ 469.65

Une propriété située dans la municipalité d'Ascot Corner, connue et désignée au cadastre officiel pour le canton d'Ascot, comme étant la subdivision numéro six du lot originaire numéro vingt-sept « H » du premier rang (No 27H-6, rg 1) et comme étant une partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt-sept « G » du premier rang (Pt. No 27G-2, rg 1), mesurant soixante-dix-sept pieds (77') en front, le long du chemin public, dans sa ligne sud-est et soixante-quatorze pieds (74') en arrière dans sa ligne nord-ouest par toute la profondeur desdits lots et bornée comme suit: en avant dans sa ligne sud-est, par le chemin public, d'un côté, au sud-ouest, par une partie dudit lot No 27G-2, restant la propriété de la venderesse, en arrière, au nord-ouest, par le lot numéro 27F-9 et de l'autre côté, au nord-est, par une partie non subdivisée du lot numéro 27H appartenant à Omer Blouin.

Land located in the Municipality of Ascot Corner, known and designated on the official cadastre for Ascot Township as subdivision six of original lot twenty-seven "H", in the First Range (No. 27-H-6, Rge 1) and as part of subdivision two of original lot twenty-seven "G" in the First Range (Pt. 27-G-2, Rge 1) measuring seventy-seven feet (77') in front, along the public road, on its southeast line and seventy-four feet (74') in rear, on its northwest line, by the entire depth of these lots and bounded as follows: in front on its southeast line, by the public road, on one side, on the southwest, by part of lot 27-G-2, remaining the property of the vendor, in rear on the northwest by lot 27-F-9 and on the other side, on the northeast, by a non-subdivided part of lot 27-H owned by Omer Blouin.

Goulet, Gaétan	25B pt.	XI	Eaton	2,190	.. V	$ 3.87	$ 6.20	$ 10.07

Partie du lot numéro vingt-cinq « B » (Ptie 25B) rang onze (Rg. XI) des plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Eaton, située au nord-ouest des vingt-cinq acres nord dudit lot, d'une superficie d'un (1) acre plus ou moins, et mesurant trois cent cinq pieds (305') dans la ligne ouest, et trois cents pieds (300') dans la ligne sud et borné à l'ouest par la ligne ouest dudit lot, au sud par le résidu dudit lot, propriété de Lucien Goulet et au nord-est par le chemin public.

Part of lot twenty-five "B" (Pt 25-B) in Range Eleven (Rge XI) on the official plan and in the book of reference for Eaton Township, located on the northwest of the northern twenty-five acres of this lot, having an area of one (1) acre, more or less, measuring three hundred and five feet (305') on its west line and three hundred feet (300') on its south line and bounded on the west by the western line of that same lot, on the south by the remainder of that lot, owned by Lucien Goulet and on the northeast by the public road.

Sanders, Ovila	22A, pt. 22B	IX	Eaton	s25 ac.	..	$ 87.90	$ 173.76	$ 261.66

Un certain morceau de terre sis et situé dans le canton d'Eaton connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux « A » dans le neuvième rang, sur le plan officiel du cadastre et dans le livre de renvoi pour ledit canton d'Eaton, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins, avec les bâtisses dessus construites. Ce certain morceau de terre sis et situé audit canton d'Eaton, connu sur le plan et livre de renvoi officiels pour ledit Canton, dans le dixième rang, comme étant le lot numéro vingt-deux A (22A) contenant cent acres en superficie plus ou moins.

La moitié sud de la moitié est du lot numéro vingt-deux « B » (1/2 S. de 1/2 E. du lot 22B) dans le rang Neuf aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Eaton, contenant une superficie d'environ vingt-cinq acres.

Land located in Eaton Township known and designated as lot twenty-two "A" in the Ninth Range, on the official plan and in the book of reference for Eaton Township, having an area of one hundred acres, more or less, with the buildings constructed there. Another piece of land located in Eaton Township, known on the official plan and in the book of reference for the same Township, in the Tenth Range, as lot twenty-two "A" (22-A) having an area of one hundred acres, more or less.

The southern half of the east half of lot twenty-two "B" (S. 1/2 of E.1/2 of lot 22-B) in Range Nine, on the official plan and in the book of reference for Eaton Township, having an area of approximately twenty-five acres.

St-Pierre, Gaétan	28R-1 Pt.	I	Ascot	7,850	..		$ 366.77	$ 30.75	$ 397.52

Un terrain situé dans la municipalité d'Ascot Corner, mesurant environ vingt-neuf pieds (29′) en front, le long du chemin public, dans sa ligne sud-est, quarante-quatre pieds (44′) environ en arrière, dans sa ligne nord-ouest, par environ cent pieds (100′) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, connu et désigné au cadastre officiel pour le canton d'Ascot, comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-huit « R » du premier rang (Pt. No 28R-1, rg 1) et borné comme suit: en avant, au sud-est, par le chemin public, en arrière, au nord-ouest, par une partie du lot numéro 28R-1, appartenant à Oliva Bissonnette et de l'autre côté, au nord-est, par le lot numéro 28R-2 appartenant à Joseph Turcotte ou représentants. Avec le garage dessus construit, circonstances et dépendances.

Land located in the Municipality of Ascot Corner, measuring approximately twenty-nine feet (29′) in front, along the public road, on its southeast line; approximately forty-four feet (44′) in rear, on its northwest line, by approximately one hundred feet (100′) in depth on its northeast and southwest lines, known and designated on the official cadastre for Ascot Township, as a part of subdivision one of original lot twenty-eight "R" in the First Range (Pt 28-R-1, Rge 1) and bounded as follows: in front, on the southeast, by the public road, in rear, on the northwest, by a part of lot 28-R-1, owned by Oliva Bissonnette and on the other side, on the northeast, by lot 28-R-2 owned by Joseph Turcotte or representatives. With the garage constructed there, appurtenances and dependencies.

Municipalité de Deauville — *Municipality of Deauville*

Les Entreprises Gilles Godbout Inc.	517-139		Orford	39,438	..	B			$1,417.22	$1,417.22
Cusson, Mme Pauline Talbot 2	558	VIII	Orford	18,500	..	B	$ 155.18		330.56	485.74
Trépanier, Marcel	340-16-5-1, 340-16-6-2, 340-97-2, 340-73-1, 340-74-1	VI	Orford	20,361	..	B	315.31		1,212.28	1,527.59
Claude, Gilles	340 pt.	VI	Orford	35,500	..	V			63.36	63.36

Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro trois cent quarante (340) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, ladite partie mesurant deux cents pieds (200′) sur ses côtés est et ouest, cent soixante-quinze pieds (175′) sur son côté nord et cent quatre-vingts pieds (180′) sur son côté sud. Bornée, ladite partie, au nord par le lot 340-36 (rue), au sud par le lot 340-14 (chemin public), à l'ouest par le lot 340-37 (rue) et à l'est par le lot 340-34 et par une partie non subdivisée du lot 340.

Les mesures ci-dessus sont anglaises, et plus ou moins. La présente description a été préparée par les parties qui s'en déclarent satisfaites. Les vendeurs ne seront nullement tenus à la construction de même qu'à l'entretien des rues. Sans bâtisses.

Land known and designated as part of lot three hundred and forty (340) on the official plan and in the book of reference for Orford Township, measuring two hundred feet (200′) on its east and west sides; one hundred and seventy-five feet (175′) on its north side and one hundred and eighty feet (180′) on its south side. Bounded on the north by lot 340-36 (street), on the south by lot 340-14 (public road), on the west by lot 340-37 (street) and on the east by lot 340-34 and by a non-subdivided part of lot 340.

The above measurements are English measure and more or less. The present description has been prepared by the parties who declared that they are satisfied with it. The vendors are not in any way held responsible for the construction and maintenance of streets. Without buildings.

Lamontagne, Florentin	518 ptie	VIII	Orford	22,050	..	V	$ 40.19		$ 40.19

Un certain terrain étant une partie du lot numéro cinq cent dix-huit (p. 518) sur les plan et livre de renvoi officiels pour le canton Orford, ledit terrain étant décrit au dire du vendeur comme étant une partie d'un lot portant le numéro «42» sur un plan figuratif préparé par M. Wilfrid Grégoire, en mai 1917 mais autrement et plus au long décrit et borné comme suit: un morceau de terre mesurant cent (100′) pieds sur sa ligne sud-ouest, trente-quatre (34′) pieds, plus ou moins, sur le côté sud-est, soixante-cinq (65′) pieds, plus ou moins, dans la ligne nord-ouest et, cent dix (110′) pieds, plus ou moins, dans la ligne nord-est et borné: vers le sud-est par partie du même lot désignée audit plan figuratif sous le numéro «43», au nord-ouest par une autre partie du même lot «518» appartenant à la Dame Clara Gamache ou représentants, vers le nord-est par une autre partie dudit lot «518» appartenant à Cléophas Langlois, ou représentants, et au sud-ouest par autre partie du même lot ci-devant désignée sous le numéro «42» audit plan figuratif et supposée servir de chemin, avec droit de passage, en commun, avec d'autres, sur un chemin de quinze (15′) pieds de largeur situé au sud-ouest du terrain ci-vendu et sur un autre chemin allant nord-est sud-ouest ouvrant sur la rue Orford, sans bâtisse.

Land being a part of lot five hundred and eighteen (Pt 518) on the official plan and in the book of reference for Orford Township, described by the vendor as being a part of lot number "42" on a sketch prepared by Mr Wilfrid Grégoire, in May 1917, but otherwise more fully described and bounded as follows: a piece of land measuring one hundred feet (100′) on its southwest line, thirty-four feet (34′) more or less, on the southeast side, sixty-five feet (65′) more or less, on the northwest line and one hundred and ten feet (110′) more or less, on the northeast line and bounded on the southeast by part of the same lot designated on the above mentioned sketch as lot "43", on the northwest by another part of the same lot "518" owned by Mrs Clara Gamache or representatives, on the northeast by another part of lot "518" owned by Cléophas Langlois or representatives, and on the southwest by another part of that lot "42" described on the above mentioned sketch and supposedly being used as a road, with a common right of way with others, over a road measuring fifteen feet (15′) in width located on the southwest of the land sold and over another road running northeast-southwest leading to Orford street, without buildings.

Municipalité de Fleurimont — *Municipality of Fleurimont*

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. ca. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Champagne, Maurice	20C-12	IV	Ascot	5,500	V	$ 568.27	$ 4.68	$ 572.95
Champagne, Maurice	20C-13	IV	Ascot	5,500	V	648.93	4.88	653.61
Champagne, Maurice	20C-14	IV	Ascot	6,740	V	870.73	5.77	876.50
Dion, Daniel	19B-60	IV	Ascot	8,125	V	5.22	9.78	15.00
Dion, Daniel	24-350	VIII	Ascot	17,640	V	403.61	41.99	445.60
Guimond, Germain	24-263	VIII	Ascot	7,114	V	124.62		124.62
Fontaine, Paul	24-38	VIII	Ascot	6,000	V	2.20	9.88	12.08
Fontaine, Paul	24-39	VIII	Ascot	6,000	V	2.20	9.03	11.23
Fontaine, Paul	24-40	VIII	Ascot	6,000	V		9.03	9.03
Kingsley, Stewart	19B-64	IV	Ascot	7,500	V		3.36	3.36
Kingsley, Stewart	24-56	VIII	Ascot	9,050	V		7.09	7.09
Kingsley, Stewart	24-321	VIII	Ascot	6,187	V		2.41	2.41
Dumoulin, Marcel	P. 23D	VII	Ascot	12,395	V	538.25	74.34	612.59

Un terrain étant une partie non subdivisée du lot numéro vingt-trois D (P. 23D), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme parallélogrammatique, borné vers le nord par le lot 23D-383 (rue); vers l'est par une partie du lot 23D non subdivisé, contenue dans l'assiette du chemin public; vers le sud par le lot 22i; vers l'ouest par le lot 23D-191 partie non subdivisée. Mesurant cent vingt-quatre pieds (124.0′) sur ses lignes nord et sud, cent pieds et un dixième (100.1′) sur ses lignes est et ouest. Contenant en superficie douze mille trois cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (12,395 pi. car.).

A non-subdivided part of lot twenty-three D (Pt 23-D), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of parallelogrammatic shape, bounded on the north by lot 23-D-383 (street); on the east by a non-subdivided part of lot 23-D, comprised in the public road right of way; on the south by lot 22i; on the west by a non-subdivided part of lot 23-D-191. Measuring one hundred and twenty-four feet (124′) on its north and south lines; one hundred and one-tenth feet (100.1′) on its east and west lines. Having an area of twelve thousand three hundred and ninety-five square feet (12,395 sq. ft.).

Dumoulin, Marcel	P. 23D, P. 23D-191, P. 23D-172, 23D-14-3	VII	Ascot		V	$ 258.61	$ 90.38	$ 348.99

Un terrain étant une partie non subdivisée du lot numéro vingt-trois D (P. 23D), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme irrégulière, borné vers le nord par les lots 23D-201 et 23D-14-3; vers le nord-est par le lot 23D-14-3; vers l'est par une partie du lot 23D non subdivisé, maintenant contenue dans l'assiette du chemin public; vers le sud par le lot 23D-383 (rue); vers l'ouest par les lots 23D-191 non subdivisé, 23D-192 et 23D-193. Mesurant trente-cinq pieds et vingt-cinq centièmes (35.25′) et quatre-vingts pieds (80.0′) sur ses lignes nord, vingt-sept pieds et quatre dixièmes (27.4′) sur sa ligne nord-est, soixante-dix-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes (78.96′) sur sa ligne est, cent vingt-quatre pieds (124.0′) sur sa ligne sud, cent pieds et soixante-treize centièmes (100.73′) sur sa ligne ouest. Contenant en superficie dix mille cinq cent trente-deux pieds carrés (10,532 pi. car.).

Un terrain étant une partie non resubdivisée du lot numéro cent quatre-vingt-onze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois D (P. 23D-191), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme triangulaire, borné vers le nord par le lot 23D-191-1 (rue); vers l'est par le lot 23D partie non subdivisée; vers le sud-ouest par le lot 23D-172 partie non subdivisiée. Mesurant cent pieds et un dixième (100.1′) sur ses lignes nord et est, cent quarante-quatre pieds et soixante-seize centièmes (144.76′) sur sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie cinq mille cinq pieds carrés (5,005 pi. car.).

A non-subdivided part of lot twenty-three D (Pt 23-D), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of irregular shape, bounded on the north by lots 23-D-201 and 23-D-14-3; on the northeast by lot 23-D-14-3; on the east by a non-subdivided part of lot 23-D, now comprised in the public road right of way; on the south by lot 23-D-383 (street); on the west by the non-subdivided lot 23-D-191, and by lots 23-D-192 and 23-D-193. Measuring thirty-five and twenty-five hundredths feet (35.25′) and eighty feet (80′) on its north lines; twenty-seven and four tenths feet (27.4′) on its northeast line; seventy-eight and ninety-six hundredths feet (78.96′) on its east line; one hundred and twenty-four feet (124′) on its south line; one hundred and seventy-three hundredths feet (100.73′) on its west line. Having an area of ten thousand five hundred and thirty-two square feet (10,532 sq. ft.).

A non-resubdivided part of lot one hundred and ninety-one of the subdivision of original lot twenty-three D (Pt 23-D-191), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of triangular shape, bounded on the north by lot 23-D-191-1 (street); on the east by a non-subdivided part of lot 23-D; on the southwest by a non-subdivided part of lot 23-D-172. Measuring one hundred and one tenth feet (100.1′) on its north and east lines, one hundred and forty-four and seventy-six hundredths feet (144.76′) on its southwest line. Having an area of five thousand and five square feet (5,005 sq. ft).

Un terrain étant une partie non resubdivisée du lot numéro cent soixante-douze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois D (P. 23D-172) rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme irrégulière, borné vers le nord par le lot 23D-172-1 (rue); vers le nord-est par le lot 23D-191 partie non subdivisée; vers le sud par le lot 22i; vers l'ouest par le lot 23D-13-1. Mesurant six pieds et quarante-cinq centièmes (6.45′) sur sa ligne nord, cent quarante-quatre pieds et soixante-seize centièmes (144.76′) sur sa ligne nord-est, cent onze pieds et un dixième (111.1′) sur sa ligne sud, cent pieds (100.0′) sur sa ligne ouest. Contenant en superficie cinq mille huit cent soixante-dix-sept pieds carrés (5,877 pi. car.). Le tout selon plan et désignation préparés par M. Denis Ouellet, arpenteur-géomètre, le six juin 1973, sous le numéro 4793 de ses minutes.

Le lot muméro trois de la resubdivision du lot numéro quatorze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois D (23D-14-3), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot.

Le tout tel que désigné dans l'acte de vente enregistré à Sherbrooke sous le numéro 194823.

A non-resubdivided part of lot one hundred and seventy-two of the subdivision of original lot twenty-three D (Pt 23-D-172), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of irregular shape, bounded on the north by lot 23-D-172-1 (street); on the northeast by a non-subdivided part of lot 23-D-191; on the south by lot 22i; on the west by lot 23-D-13-1. Measuring six and forty-five hundredths feet (6.45′) on its north line, one hundred and forty-four and seventy-six hundredths feet (144.76′) on its northeast line, one hundred and eleven and one tenth feet (111.1′) on its south line, one hundred feet (100′) on its west line. Having an area of five thousand eight hundred and seventy-seven square feet (5,877 sq. ft). The whole in accordance with the plan and description prepared by Mr Denis Ouellet, Québec and Land Surveyor, on June 6, 1973, under number 4793 of his records.

Lot number three of the resubdivision of lot fourteen of the subdivision of original lot twenty-three D (23-D-14-3), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township.

The whole as described in the deed of sale registered in Sherbrooke under number 194823.

Municipalité du canton d'Orford — *Municipality of the Township of Orford*

Beadle, Carson	925-43	XV	Orford	7,359	B	$ 272.96	$ 142.33	$ 415.29
Breton, Guy	792-12-1	XIV	Orford	10,695	B	148.16	36.61	184.77
Dubuc, Jean-Claude	1028-10	«E»	Orford	24,903	B	397.36	374.45	771.81
Fournier, Mme Claude	925-37	XV	Orford	6,918	B	258.38	3.41	261.79
Fournier, Oscar	1074-21 & 1074-20½ n.e.	«A»	Orford	29,785	V	32.84		32.84
Gagnon, Fernand	837-11, 837-19	XIV	Orford	7,453	V	14.39	9.99	24.38
Gagnon, Fernand	837-21	XIV	Orford	7,200	V	13.97	6.17	20.14
Gagnon, Fernand	837-69	XIV	Orford	9,156	V	6.61	8.27	14.88
Lessard, Yvon	968-34	«A»	Orford	10,000	V	8.27	6.93	15.20
Lessard, Yvon	968-47	«A»	Orford	10,750	V	8.38	14.40	22.78
Jacques, Serge & Smith, Réginald	830 Pt.	XIV	Orford	68,607	V	26.35	20.07	46.42

Commençant à un point sur le lac appelé Trout Pond, situé à une distance de 48 pieds au nord de la ligne de division entre les lots 830 et 835, de là tournant vers l'ouest jusqu'à une distance de 6 perches à un point situé à 127 pieds au nord de la ligne de division entre lesdits lots 830 et 835 susdits: de là tournant vers le nord par une ligne perpendiculaire à la ligne sud à un point étant situé à 99 pieds du rivage dudit lac, jusqu'à une distance de 693 pieds, de là courant vers l'est une ligne perpendiculaire dans la ligne ouest jusqu'au lac, de là courant vers le sud en suivant ledit lac jusqu'au point de départ.

Starting at a point on Trout Pond Lake, located a distance of 48 feet north of the dividing line between lots 830 and 835; thence, turning westerly a distance of 6 rods to a point located 127 feet north of the dividing line between the above mentioned lots 830 and 835; thence, turning northerly along a line perpendicular to the south line to a point located 99 feet from the shore of the lake, a distance of 693 feet; thence, easterly along a line perpendicular to the west line, to the lake; thence, southerly around the lake to the starting point.

Vienneau, Gilbert	1074-19 & 1074-20½ s.o.	«A»	Orford	30,000	V	$ 53.33	$ 26.56	$ 79.89

Municipalité de Rock Forest — *Municipality of Rock Forest*

Gauthier, J. Ovila	4B-16, 4A-9	XIV	Ascot	10,000	B	$ 66.11	$ 137.44	$ 203.55
Donahue, Georges	7E-4, 7E-14	XII	Ascot	13,912	B	84.69	155.86	240.55
Denis, Arcadius	612-37, -38, -39		Orford	27,766	B		721.72	721.72
Daigneault, Richard	311-6-1		Orford	7,479	V	7.37		7.37
Fondations Moderne Enrg. a/s Mme Carmen Bergeron	311-60		Orford	7,125	B	90.53	155.86	246.39

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. ca. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Lussier, Mlle Pauline	244-78		Orford	7,055	V		21.99	21.99
Lussier, Mlle Pauline	244-77		Orford	7,055	V		21.99	21.99
Lussier, Mlle Pauline	244-76		Orford	7,080	V		22.84	22.84
Poulin, Oliva	678 pt.		Orford	20,000	V	28.60	39.58	68.18

Borné au nord par ptie 678, à l'est par le chemin, au sud par la ligne sud de la demie nord de la demie nord dudit lot 678, à l'ouest par ptie 678; plus longuement décrit à l'acte de vente enregistré à Sherbrooke sous le numéro 152164.

Bounded on the north by part of lot 678, on the east by the road, on the south by the south line of the northern half of the north half of lot 678, on the west by part of lot 678, more fully described in the deed of sale registered in Sherbrooke under number 152164.

Municipalité de Saint-Elie-d'Orford — *Municipality of Saint-Elie of Orford*

Deschenaux, Gérard	666-1		Orford		B		$ 955.44	$ 955.44
Duclos, Mme Lucie A.	458-11, 458-12-2, Pt. 458-12		Orford		B		539.30	539.30

Borné au nord par 458-12-3, à l'est par 458-12 (rue), au sud par la route 220, à l'ouest par 458.

Bounded on the north by lot 458-12-3, on the east by lot 458-12 (street), on the south by Highway No. 220, on the west by lot 458.

Donné à canton d'Ascot, Québec, ce 4e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT MAILHOT.

67820-16-2-o

Given at Ascot Township, Québec, this 4th day of April 1977.

ROBERT MAILHOT,
Secretary-Treasurer.

67820-16-2-o

Ville de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que le Conseil municipal de la ville de Saint-Hubert, par une résolution en date du 9 février 1977, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes et des dispositions spéciales de sa charte, de vendre les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville de Saint-Hubert, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle de l'édifice municipal situé au 3350 Grande-Allée, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales, tant générales que spéciales de l'année 1976 et des années antérieures auront été payées avant le moment de la vente.

La vente des immeubles décrits dans la deuxième section sera définitive et sans droit de retrait, conformément aux dispositions spéciales de la charte de la ville, lesdits immeubles étant des lots vacants dont l'évaluation municipale ne dépasse pas mille dollars ($1,000).

Permission a été accordée par la Commission municipale du Québec en date du 18 février 1977 pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement.

City of Saint-Hubert

Public notice is hereby given that the Council of the City of Saint-Hubert has, in virtue of a resolution dated February 9, 1977, and pursuant to the Cities and Towns Act and to the special provisions of its charter, ordered the undersigned to sell the immoveables described below for payment of arrears of taxes owed to the City of Saint-Hubert, with interest and costs, and that the said immoveables will consequently be sold by auction on the EIGHTEENTH day of MAY, 1977, at TEN o'clock in the morning, in the municipal building situated at 3350 Grande-Allée, Saint-Hubert.

However, those immoveables on which municipal taxes, both special and general, for 1976 and previous years, are paid prior to the moment of the sale, shall be excluded from the sale.

Pursuant to the special provisions of the City charter, the sale of the immoveables described in the second section of the list will be final and without any right of redemption, the said immoveables being vacant lots not exceeding one thousand dollars ($1,000) in municipal valuation.

Permission was granted by the Municipal Commission of Québec, on February the 18th, 1977, in order to authorize an abridged enumeration of the cadastral numbers.

Full purchase price shall be paid immediately for each of these immoveables.

Première partie / *Part I*

IMMEUBLES SUJETS AU DROIT DE RETRAIT
IMMOVEABLES SUBJECT TO THE RIGHT OF REDEMPTION

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
026150-3 et / *and* 026160-2 Overseas Investors & Developers (Montreal) Corp.	226 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant au nord-ouest 96.06 pieds, au nord-est 311.46 pieds, au sud-est 51.67 pieds, au sud-ouest 300.82 pieds, mesure anglaise, bornée au nord-ouest par le lot 226-513, au nord-est par les lots 226-488, 226-487, 226-459, au sud-est par le lot 226-458, (rue) et au sud-ouest par le lot 227-28, le tout de forme irrégulière, et avec bâtisse y érigée. »	"Part of original lot 226 on the official cadastre of the Parish of Sainte-Famille-de-Boucherville, measuring 96.06 feet on the northwest, 311.46 feet on the northeast, 51.67 feet on the southeast and 300.82 feet on the southwest, English measure, bounded on the northwest by lot 226-513, on the northeast by lots 226-488, 226-487 and 226-459, on the southeast by lot 226-458 (street) and on the southwest by lot 227-28, of irregular shape, and with a building erected on it."
0113458-4 Benno Levie	6 et / *and* 7 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 6, bornée vers le nord et le nord-est par autre partie dudit lot 6 (chemin de la Savane) vers le sud-est par place de la Savane, (sans désignation cadastrale) vers le sud-ouest par partie du lot 7, ci-après décrite, mesurant dans sa ligne nord 175.14 pieds, mesurée le long d'un arc de cercle par un rayon de 1,179.28 pieds, dans sa ligne nord-est 22 pieds, dans sa ligne sud-est 167.64 pieds, dans sa ligne sud-ouest 101.06 pieds, mesure anglaise. » « Une partie du lot originaire no 7, bornée vers le nord par autre partie dudit lot 7 (chemin de la Savane), vers le nord-est par partie du lot 6, ci-haut décrite, vers le sud-est par place de la Savane	"Part of original lot 6, bounded on the north and northeast by another part of lot 6 (De la Savane Road), on the southeast by Place de la Savane (without cadastral designation), on the southwest by part of lot 7, described below, measuring 175.14 feet on its north line, along an arc of a circle having a radius of 1,179.28 feet, 22 feet on its northeast line, 167.64 feet on its southeast line and 101.06 feet on its southwest line, English measure." "Part of original lot 7, bounded on the north by another part of lot 7 (De la Savane Road), on the northeast by part of lot 6, described above, on the southeast by Place de la Savane (without

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
(sans désignation cadastrale) vers le sud-ouest par le lot 8 (subdivisé), mesurant dans sa ligne nord 184.96 pieds, 278.86 pieds mesurés le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 1,179.28 pieds, dans sa ligne nord-est 101.06 pieds, dans sa ligne sud-est 378.90 pieds, dans sa ligne sud-ouest 402 pieds, mesure anglaise. »	cadastral designation), on the southwest by lot 8 (subdivided), measuring 184.96 feet on its north line, 278.86 feet along an arc of a circle having a radius of 1,179.28 feet, 101.06 feet on its northeast line, 378.90 feet on its southeast line and 402 feet on its southwest line, English measure.''
0121070-7 Roger Tétrault et son épouse	8-692 à / *to* 694
0121850-2 Marcel Von Roten	9-18
0121860-1 Rock Properties Ltd.	9-19
0121870-0 Marcel Vob Roten	9-20
0121880-9 Bernard Doublet	9-21
0121890-8 Richard DeBrie, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-22
0121930-2 Dame Madeleine Babut du Mares, épouse de Georges Lambert, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-26
0121940-1 Hansruedi Wiesendanger	9-27
0121950-0 Bernard Doublet	9-28
0122140-7 Rock Properties Ltd.	9-47
0122150-6 Hann Joerg Walther	9-48
0122790-9 Aloys Arens et Dame Hermine Gangolf, son épouse, et Me Jules Dupré, in trust	9-113
0122800-6 Alex Roten	9-114
0123130-7 Roger Bonzon, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-147
0123140-6 Annemarie Rogenmoser Grimm, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-148
0123180-2 Emile Vopre et Dame Suzanne Girord, son épouse, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-152
0123200-8 Rock Properties Ltd.	9-154
0123260-2 Willy Streckeisen a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-160
0123270-1 Fritz Bronnimann, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-161
0123690-0 Erwin Walter	9-203
0123740-3 Erwin Walter	9-208
0124190-0 Rock Properties	9-253
0124380-7 Pierre Boghemans	9-272
0124440-9 Pierre Boghemans	9-278
0124450-8 Pierre Boghemans	9-279
0124560-4 Rock Entreprises Ltd.	9-290
0125180-0 Dame Jacqueline Denimal, épouse de Roger Zozol, a/s Me Jules Dupré, in trust	9-371
0125580-1 Dame Jacqueline Denimal, épouse de Roger Zozol, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-378
0125780-7 Gustave Duc, a/s Banque Darier, a/s Me Jules Dupré, in trust	9-398

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0126080-1	
Renso Svaluto	9-428
0126120-5	
Gustaff-Robert Deboysere	9-432
0126190-8	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque romande	9-439
0126200-5	
Standard Commercial Finance Establishment a/s Banque romande	9-440
0130081-3	
Rock Properties Ltd.	9 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 9, de forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 9-29, au nord-est par le lot 9-5 (rue), au sud-est par le lot 9-29 (boulevard) et au sud-ouest par partie du lot 10 (sup. 91,407 p.c.). »	"Part of original lot 9, of irregular shape, bounded on the northwest by lot 9-29, on the northeast by lot 9-5 (street), on the southeast by lot 9-29 (boulevard) and on the southwest by part of lot 10 (area: 91,407 sq. ft.)."
130213-2	
Rock Properties Ltd.	10-15; 11-29
0130222-3	
Rock Properties Ltd.	10-19
0130223-1	
Rock Properties Ltd.	10-20; 11-27
0130230-6	
Rock Properties Ltd.	10-21; 11-26
0130231-4	
Rock Properties Ltd.	10-23
0130232-2	
Rock Properties Ltd.	10-24
0130302-3	
Robert Marclay, a/s Banque romande, a/s Me Jules Dupré, in trust	10-69
0130310-6	
André Vocat	10-71; 9-520
0130401-3	
Emiel Van Mulders et Dame Joanna Geeraerts, son épouse	10-108
0130402-1	
Dame Zulma Dessein, vve Remegius Vyncke, a/s Me Jules Dupré, in trust	10-109
0130452-6	
Jaak Casselman et Dame Liliane Heene, son épouse, a/s Me Jules Dupré, in trust	10-129
0130453-4	
Jaak Casselman et Dame Liliane Heene, son épouse, a/s de Me Jules Dupré, in trust	10-130
0130520-0	
Felix-Robert Faecq, a/s de Me Jules Dupré, in trust	10-155
0130521-8	
Herbert Grunewald et Dame Suzanne Werthauer, épouse de Ed. Jacobs	10-156
0130550-7	
Paul Gerimont et Dame Marie Magis, son épouse, a/s de Me Jules Dupré, in trust	10-167
0130590-3	
Rock Properties Ltd.	10-189
0130592-9	
Rock Properties Ltd.	10-191
0130610-9	
Rock Properties Ltd.	10-197
0130611-7	
Rock Properties Ltd.	10-198
0130622-4	
Rock Properties Ltd.	10-203
0130623-2	
Rock Properties Ltd.	10-204
0130631-5	
Rock Properties Ltd.	10-206
0130713-1	
Rock Properties Ltd.	10-241; 11-291
0133010-9	
Giuseppe Redomi, a/s Mario Caliari	11-12
0133011-7	
Giuseppe Redomi, a/s Mario Caliari	11-13; 10-28

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133040-6 Rock Properties Ltd.	11-21
0133041-4 Rock Properties Ltd.	11-22
0133051-3 Rock Properties Ltd.	11-28; 10-16
0133052-1 Rock Properties Ltd.	11-30
0133192-5 Rock Properties Ltd.	11-104
0133193-3 Rock Properties Ltd.	11-105
0133293-1 Rock Properties Ltd.	11-145
0133480-4 Rock Properties Ltd.	11-218
0133481-2 Rock Properties Ltd.	11-219
0133540-5 Rock Properties Ltd.	11-242
0133541-3 Rock Properties Ltd.	11-243
0133542-1 Rock Properties Ltd.	11-244
0133683-3 Rock Properties Ltd.	11-303
0133721-1 Rock Properties Ltd.	11-317
0133722-9 Rock Properties Ltd.	11-318
0151570-9 Succession Jos Guertin et succession Hermina Messier: Dame Germaine Guertin, épouse de Royal Caumartin; Hubert Guertin; Jeannine Guertin, épouse de Floriant Benoit; Dame Leda Guertin, veuve de Thomas Roberge; Paul Guertin	23-805 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 23-805, à distraire cependant dudit lot la partie expropriée par le ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 312753.	Lot 23-805, less the part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec, under a deed registered in the Chambly Division Registry Office under number 312753.
0157970-5 Inconnu	37 ptie / *Pt.*
Savoir: une partie du lot numéro 37, de forme irrégulière, mesurant dans un arc de cercle dans sa ligne courbe nord-ouest cent vingt-cinq pieds (125'), dans sa ligne est soixante-dix-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (77.84') et dans sa ligne sud soixante-huit pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (68.84'), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée au nord-ouest, le long de sa ligne courbe, par le lot numéro 37-61 ptie (rue Latour), à l'est par le lot numéro 38-39 et par partie du lot 38-40, et au sud par le lot numéro 37-79.	Part of lot 37, of irregular shape, measuring, along an arc of a circle, on its northwest line, which is curved, one hundred and twenty-five feet (125'), and measuring seventy-seven and eighty-four hundredths feet (77.84') on its east line, and sixty-eight and eighty-four hundredths feet (68.84') on its south line, English measure and more or less, and bounded on the northwest along its curved line, by lot 37-61 Pt. (Latour Street), on the east by lot 38-39 and by part of lot 38-40, and on the south by lot 37-79.
0158520-7 Gérard Raymond	37-180
0159420-9 Paul Farmakis	38-37
0159430-8 Paul Farmakis	38-38
0190320-2 Immeubles Tonnerre Inc.	46-3; 47-11
0202480-0 Vasilios Kyriacopoulos et Dame Kyriaki Milhailidou, son épouse	49 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 49, mesurant 106 pieds de largeur, en front et à l'arrière, par 103.35 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, bornée en front vers le sud-ouest par le chemin Chambly, d'un côté vers le nord-ouest par le lot 49-176, en arrière vers le nord-est et d'un côté vers le sud-est par le lot 49-33. »	"Part of original lot 49, measuring 106 feet in width, in front and in rear, and 103.35 feet along its northwest and southeast lines, bounded in front on the southwest by Chambly Road, on one side along the northwest by lot 49-176, in rear along the northeast and on one side along the southeast by lot 49-33."

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0202670-6	
Sarkis Giapitzian	50-10
0209350-8	
Dame Lucienne Daigle-Chartrand, a/s de caisse populaire de Laflèche	53-259
0210360-4	
Santos Investment Corp.	53 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 53, ayant front sur le chemin Chambly, bornée en arrière par les lots 53-239 et 53-240, au nord-ouest par la subdivision no 253 du lot 53, au sud-est par autre partie dudit lot 53, mesurant en front 38.09 pieds, 157.73 pieds dans sa ligne nord-ouest, 191.83 pieds dans sa ligne sud-est, mesure anglaise. »	"Part of original lot 53, fronting on Chambly Road, bounded in rear by lots 53-239 and 53-240, on the northwest by subdivision 253 of lot 53, on the southeast by another part of lot 53, measuring 38.09 feet in front, 157.73 feet along its northwest line, and 191.83 feet along its southeast line, English measure."
0210440-4	
Santos Investment Corp.	53-377
0211050-0	
Santos Investment Corp.	53-439
0211110-2	
Santos Investment Corp.	53 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 53, mesurant 191.83 pieds dans tous ses côtés, de forme carrée, ayant front sur le chemin Chambly, bornée au sud-ouest par le chemin Chambly, au nord-ouest par partie dudit lot 53, au nord-est par le lot 53-439, au sud-est par les lots 53-4, partie, 53-3 et 53-2. »	"Part of original lot 53, measuring 191.83 feet on every side, square, fronting on Chambly Road, bounded on the southwest by Chambly Road, on the northwest by part of lot 53, on the northeast by lot 53-439, and on the southeast by part of lot 53-4, and lots 53-3 and 53-2."
0226180-8	
Valver Investment Co. et Georges Rickli	56-98
0226440-6	
Valver Investment Co., Georges Rickli et Rosire Poulin	56-121 ptie / *Pt.*
« La subdivision no 121 du lot originaire 56, à distraire partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec, suivant acte enregistré sous le no 328356. »	"Subdivision 121 of original lot 56, less part expropriated by the Québec Roads Department, according to a deed registered under number 328256."
0226450-5	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-122
0226460-4	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-123
0226470-3	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-124
0240990-2	
John Kastoris et dame Ageliki Loukovitis, son épouse	65-15
0243000-7	
John Vlahos et Spiros Vlahos	65-218
0243180-7	
John Caragianakos et *uxor*	65-227, 65-226 ptie / *Pt.*
« Une partie de la subdivision officielle no 226 du lot originaire no 65, mesurant 50 pieds de largeur par 113.6 pieds dans ligne sud-ouest, 113.68 pieds dans sa ligne nord-est, bornée vers le nord-ouest par partie des lots 64-262 et 64-263, au nord-est par partie du lot 65-227, au sud-est par le lot 65-200 (rue), au sud-ouest par le résidu dudit lot 65-226. »	"Part of official subdivision 226 of original lot 65, measuring 50 feet in width and 113.6 feet along its southwest line, 113.68 feet along its northeast line, bounded on the northwest by part of lots 64-262 and 64-263, on the northeast by part of lot 65-227, on the southeast by lot 65-200 (street), and on the southwest by the remainder of lot 65-226."
0247340-3	
Daniel Fettu	66-120
0265310-3	
Ludwig Zabludowski et Moses Halperin et Herbert Lang	69-3
0267170-9	
Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-155
0267620-3	
Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-188
0293290-3	
Vincent Scardino	75 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 75, bornée au nord-ouest par partie dudit lot 74, au nord-est par la ligne de division des paroisses de Saint-Bruno et de Saint-Hubert, au sud-ouest par partie dudit lot 75 (telle qu'apparaissant à un plan préparé par Guy Grenier, a.g., portant le no 44-1).	"Part of original lot 75, bounded on the northwest by part of lot 74, on the northeast by the boundary line between the Parish of Saint-Bruno and the Parish of Saint-Hubert, and on the southwest by part of lot 75 (as shown on a plan prepared by Guy Grenier, Q.L.S., numbered 44-1)."

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0301640-9 Constantine A. Bitounis	77-140
0343430-5 et / *and* 0343510-4 Siegfried Fricker	90-ptie /*Pt.* 19, 90-ptie / *Pt.* 20

« La moitié nord-ouest des subdivisions officielles nos 19 et 20 du lot originaire no 90, mesurant 277.7 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, 138 pieds dans sa ligne nord-est et 137.65 pieds dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise, bornée en front vers le nord-ouest par l'avenue Pacific (90-128), vers le sud-est par la moitié sud-est desdits lots 90-19 et 20, vers le nord-ouest par la moitié nord-ouest du lot 18, et vers le sud-ouest par la moitié nord-ouest du lot 21. »

"The northwest half of official subdivisions 19 and 20 of original lot 90, measuring 277.7 feet on its northwest and southeast lines, 138 feet on its northeast line and 137.65 feet on its southwest line, English measure; bounded in front to the northwest by Pacific Avenue (90-128), on the southeast by the southeast half of lots 90-19 and 20, on the northwest by the northwest half of lot 18, and on the southwest by the northwest half of lot 21."

0344860-2 Florence et Eveline Diorio Miles	90-58
0344890-9 Florence et Eveline Diorio Miles	90-59
0345160-6 Cedvic Léopold Fray et Dame Jean Anita Lynch	90-68
0417420-7 Jim et Peter Nicolacu	102-387 ptie s.o. / *S.W. Pt.*; 388 ptie s.o. / *S.W. Pt.*; 389 ptie s.o. / *S.W. Pt.*

« Les subdivisions officielles nos 387, 388 et 389 du lot originaire no 102, à distraire parties vendues à la ville de Saint-Hubert, suivant acte enregistré sous le no 292737. »

"Official subdivisions 387, 388 and 389 of original lot 102, less the parts sold to the City of Saint-Hubert under a deed registered under number 292737."

0418420-6 Yvan Mangin	102-562 ptie à / *Pt. to* 565 ptie / *Pt.*

« Les subdivisions officielles nos 562, 563, 564, 565, à distraire: une lisière située à l'extrémité sud-ouest desdites subdivisions, mesurant 26.28 pieds dans ses lignes sud-est et nord-est, 113.38 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-ouest, bornée au nord-est par le résidu des lots 102-562, 563, 564, 565, au sud-est par partie du lot 102-480, au sud-ouest par 107-798 (rue Kimber), au nord-ouest par le lot 102-566 (rue). »

"Official subdivisions 562, 563, 564 and 565, less a strip on the southwest end of those subdivisions, measuring 26.28 feet on its southeast and northeast lines and 113.38 feet on its northwest and southwest lines; bounded on the northeast by the remainder of lots 102-562, 563, 564 and 565, on the southeast by part of lot 102-480, on the southwest by lot 107-798 (Kimber Street), and on the northwest by lot 102-566 (street)."

0420360-0 Jim et Peter Nicolacu	102-926 à / *to* 928
0421080-3 Jean-Paul Côté	102-1065, 1066
0421310-4 Jean Benoit	102-1112, 1113
0421320-3 Jean Benoit	102-1114, 1115
0421730-3 Valver Investment Co. et George Rickli	102-1195 à / *to* 1197
0422040-6 Marcel Nault	102-1253 à / *to* 1255
0422220-4 Demetre Kanazoglous Bizoglou	102-1289 à / *to* 1291
0422640-3 George Rickli, exerçant seul sous la raison sociale « Valver Investment Co. »	102-1374 à / *to* 1376
0425350-6 George Rickli	102-2207 ptie / *Pt.*, 102-2208, 2209

Savoir: le lot numéro 102-2207, à distraire cependant la partie vendue au ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 331275 et 347813.

Lot 102-2207, less the part sold to the Roads Department of the Province of Québec, under deeds registered in the Chambly Division Registry Office under numbers 331275 and 347813.

0426890-0 Rosaire Poulin	102-2538 à / *to* 2540
0426970-0 Paul Dignard et Dame Joannes Furtado, son épouse	102-2559 à / *to* 2561

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0428920-3	
George Rickli, exerçant seul sous la raison sociale « Valver Investment Co. »	102-3024 à / *to* 3026
0428940-1	
Guido Binder, a/s Florian Huber	102-3030 à / *to* 3032
0428950-0	
Paul Meier	102-3033 à / *to* 3035
0429080-5	
Dame Esther Gingen Gilmore, veuve de Thomas Gilmore	102-3061 à / *to* 3063
0431190-8	
Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	102-3569 à / *to* 3571
0435960-0	
Tor Agren	103-187: 103-186 ptie / *Pt.*

Savoir: une partie du lot numéro 103-186, désignée comme suit: Une partie de la subdivision cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro cent trois (103-ptie 186), mesurant quatre cent vingt-trois pieds et vingt-cinq centièmes (423.25′) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (424.9′) dans sa ligne sud-est et cinquante pieds (50′) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, et bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot originaire numéro 107, au sud-ouest par l'avenue Arlington (103-67), au sud-est par le lot numéro 103-187 et au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 103-186; ayant une superficie globale de vingt et un mille deux cent quatre pieds carrés (21,204 pi. ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Part of lot 103-186, designated as follows: Part of subdivision one hundred and eighty-six of original lot number one hundred and three (103-Pt. 186), measuring four hundred and twenty-three feet and twenty-five hundredths of a foot (423.25′) in its northwest line, four hundred and twenty-four feet and nine tenths of a foot (424.9′) in its southeast line and fifty feet (50′) in its southwest and northeast side lines, and bounded as follows: to the northeast by part of original lot number 107, to the southwest by Arlington Avenue (103-67), to the southeast by lot number 103-187 and to the northwest by another part of lot number 103-186; containing a total superficial area of twenty-one thousand two hundred and four square feet (21,204 sq. ft.), English measure and more or less.

0442110-3	
Dame Marie Adelheid Bircher, épouse de Walter Scheidegger	105-29
0442420-6	
Joseph Tissier, a/s Ciba Ltd.	105-60
0442430-5	
Joseph Tissier, a/s Ciba Ltd.	105-61
0470460-7	
Winston Sinclair	113-1592 à / *to* 1594
0504120-7	
Dennis E. Dublin et Ville de Saint-Hubert	120-437
0504140-5	
Dennis E. Dublin et Ville de Saint-Hubert	120-438
0543110-1	
Nickolas J. Drakos	132-95
0543120-0	
Nickolas J. Drakos	132-96
0543130-9	
Nickolas J. Drakos	132-97
0543140-8	
Nickolas J. Drakos	132-98
0543150-7	
John Drakos	132-99
0543160-6	
John Drakos	132-100
0543170-5	
John Drakos	132-101
0543470-9	
Constantine Vassilopoulos et Dame Mary Stoyas, son épouse	132-135
0543480-8	
Constantine Vassilopoulos et Dame Mary Stoyas, son épouse	132-136
0543490-7	
Constantine Vassilopoulos et Dame Mary Stoyas, son épouse	132-137
0543660-5	
Nickolas J. Drakos	132-154
0543670-4	
Nickolas J. Drakos	132-155
0543680-3	
Nickolas J. Drakos	132-156
0545810-4	
Jean-Guy Martin	133-222, 133-223 ptie / *Pt.*

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
Savoir: la moitié nord-est dudit lot numéro 133-223, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front par la rue Prince Charles, en arrière par le lot numéro 134 ou ses subdivisions, d'un côté par le lot 133-222 et d'autre côté par le résidu dudit lot 133-223.	The northeast half of lot 133-223, twenty-five feet wide and one hundred feet deep, English measure and more or less, and bounded in front by Prince Charles Street, in the rear by lot 134 or its subdivisions, on one side by lot 133-222 and on the other side by lot 133-223.
0546720-4 Urgel Longtin, et Jeannine Longtin & Vir, et Lucienne Longtin & Vir, et Ginette Longtin & Vir	133-323 ptie / *Pt.*, 133-324 ptie / *Pt.*, 133-325 ptie / *Pt.*, 133-326 ptie / *Pt.*
Savoir: les numéros 133-323 à 326, à distraire cependant desdits lots la partie expropriée par la ville de Saint-Hubert suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 395327, 404155, 399123 et 414549.	Lots 133-323 to 326, less the part expropriated by the City of Saint-Hubert, under deeds registered in the Chambly Division Registry Office under numbers 395327, 404155, 399123 and 414549.
0548000-9 McDonald Sealy	133-477
0550560-7 Paul Eugène Dussault	134-130-1, 134-131-1, 134-132-1, 134-133-1
0556290-5 Dame Sofia Papadoyianni, veuve de Anastasios Vagelatos, et Eftihia Vagelatos	134-1-445
0558540-1 Pantelis Kalapoutis et Fotios Papadopoulos	135-102
0564920-7 Vyron Payiotas et Michel Paragios	136-780, 781
0565520-4 Rosaire Marchand	136-912, 913
0566190-5 Alphonse Gauthier	136-1079, 1080
0566200-2 Alphonse Gauthier	136-1081, 1082
0566520-3 Theodor Skarogiannis	142-4
0569720-6 Timothy Yeatman	142-517
0574580-7 Ioannis Kalopedakis	145-24
0584171-3 Antoine Hubert Rocheleau et Joseph Hervé Huberdeau	152-42, 152-79, 152-202, 152-275
0585551-5 The City and Suburban Land Company Limited	153-1, 153-2
0587481-3 Les Placements Thibault Limitée — *Thibault Investments Limited*	155-1116
0587520-8 Serv-All Company Inc.	155-1132
0608030-3 Mercury Realties Inc.	158-35 à 37
0611090-2 Dame Simone Davenport, veuve de Jean-Baptiste Racicot	158-547, 548
0612780-7 Dame Cécile Lyse Decoste, épouse de Aurèle Larouche	158-913, 158-914 ptie
Savoir: une partie du lot 158-914 décrite comme suit: la demie ou partie sud-ouest du lot numéro neuf cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 — ½ S.-O. 914), mesurant quinze pieds de largeur sur quatre-vingt-un pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front au nord-ouest par la rue Forester, à l'arrière au sud-est par le lot numéro 158-948, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro 158-913 et de l'autre côté au nord-est par le résidu, soit la partie nord-est du lot numéro 158-914.	Part of lot 158-914, described as follows: The half or southwest part of lot number nine hundred and fourteen of the official subdivision of the original lot number one hundred and fifty-eight (158 — ½ S.-W. 914), measuring fifteen feet in width by eighty-one feet in depth, the whole English measure and more or less, and bounded in front to the northwest by Forester Street, in rear to the southeast by lot number 158-948, on one side to the southwest by the lot number 158-913 and on the other side to the northeast by the residue or northeast part of the said lot number 158-914.
0613800-2 Panagiotis Maltezos	158-1133, 1134

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0614030-5	
Gilles Courtois	158, 1181, 1182; 158-1234, 1235
0617280-3	
Jean Gardner	160-81, 82
0617330-6	
Canadian Consumers Loan & Finance Corp.	160-91, 92
0618640-7	
Dame Kiki Dimakis, épouse de Peter Maniatakos	160-324
0618940-1	
Alphonse Gauthier	160-362
0619250-4	
Claude Poudrier	160-394
0620390-5	
Miss Francis Martin	160-519
0620510-8	
Dame Helen Kanterakis, épouse de Alex Synodinos	160-531
0620520-7	
Dame Helen Kanterakis, épouse de Alex Synodinos	160-532
0620600-7	
City & District Development Inc.	160-541
0620610-6	
City & District Development Inc.	160-542
0620620-5	
City & District Development Inc.	160-543
0620630-4	
Dame Helen Kanterakis, épouse de Alex Synodinos	160-544
0620740-1	
Harold Booth	161-6
0621740-0	
Alfred Harold Braithwaite	161-111, 162-194
0646830-0	
Purua Investment Corp.	166-1014
0651120-8	
Chénard construction et la Ville de St-Hubert	

206 ptie en remplacement du lot 169-33 ptie lequel a été annulé. Savoir: une partie du lot 206 désignée comme suit: d'un point A situé sur la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt, approximativement à angle droit, dans une direction sud-ouest, une distance de cent soixante-seize pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (176.82′) jusqu'à un point B; de ce point B, approximativement à angle droit, dans une direction nord-ouest, une distance de cent vingt-cinq pieds (125′) jusqu'à un point C; de ce point C, approximativement à angle droit, dans une direction nord-est, une distance de cent soixante-six pieds et soixante-seize centièmes de pied (166.76′) jusqu'à un point D; de ce point D, dans une direction sud-est, le long de la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt, jusqu'au point A, lequel est situé à une distance de 454′ de la ligne de division des lots 206 et 207, en suivant la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt. Ladite partie de lot étant bornée au nord-est par ledit boulevard Maricourt, au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est par autres parties dudit lot 206.

Pt. 206 replacing lot Pt. 169-33 which has been cancelled. Part of lot 206 designated as follows: from point A located on the southwest line of Maricourt Boulevard, approximately at a right angle, in a southwest direction, a distance of one hundred and seventy-six and eighty-two hundredths feet (176.82′) to point B; from point B, approximately at a right angle in a northwest direction, a distance of one hundred and twenty-five feet (125′) to point C; from point C, approximately at a right angle, in a northeast direction, a distance of one hundred sixty-six and seventy-six hundredths feet (166.76′) to point D; from point D, in a southeast direction, along the southwest line of Maricourt Boulevard to point A, which is located 454′ from the line dividing lots 206 and 207, following the southwest line of Maricourt Boulevard. That part of the lot is bounded on the northeast by Maricourt Boulevard, and on the northwest, southwest and southeast by other parts of lot 206.

0653370-7	
Ioannis Grammatikos	

(169-ptie s.-o. 92 subdivision annulée) remplacée par 206-ptie. « Une partie du lot originaire no 206, mesurant 96 pieds de largeur par 125 pieds de profondeur, partant d'un point situé à 163 pieds de la ligne de division des lots 206 et 207, et à 1836.7 pieds de la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt, de forme rectangulaire, mesurant 125 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par 96 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesures anglaises, bornée de tous côtés par le résidu dudit lot 206.

(Pt. 169-S.W. 92 cancelled subdivision) replaced by Pt. 206. "Part of original lot 206, measuring 96 feet in width and 125 feet in depth, starting from a point located 163 feet from the line dividing lots 206 and 207, and 1836.7 feet from the southwest line of Maricourt Boulevard, of rectangular shape, measuring 125 feet along its northeast and southwest lines, and 96 feet along its northwest and southeast lines, the whole English measure, bounded on all sides by the remainder of lot 206.

0660690-9	
Claude Archambault	171-470, 471

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0660700-6 Claude Archambault	171-472, 473
0660710-5 Claude Archambault	171-474, 475
0662000-9 Robert Valiquette	171-701, 702
0662030-6 James Viris et Dame Angelina Kaliavas, son épouse	171-707, 708
0664650-9 Constantine Kapetanios	171-1171, 1172, 1173
0667530-0 Nick Karigiannis	172-4
0668280-1 Aiglon construction inc.	172-85
0621750-9 Dame Ethel-Ula Haynes, épouse de Alfred Braithwaite	161-112; 162-195
0268120-8 Guarantee Investment & Mortgage Ltd.	162-713
0640718-3 Prize Construction Inc.	165-587, 588
0640794-4 Les Habitations BCP Ltée et Jacques Franco, ès qualité de syndic à la faillite de Les Habitations BCP Ltée	165-652; 166-997
0643620-8 Purua Investment Corp.	166-296, voir désignation 299-p.
0643630-7 Purua Investment Corp.	166-297, voir désignation 299-p.
0643640-6 Purua Investment Corp.	166-298, voir désignation 299-p.
0643650-5 Purua Investment Corp.	166-ptie / *Pt.* n-e 299
« Un immeuble connu comme étant les subdivisions officielles nos 296, 297, 298, et ptie n.-e. 299, du lot originaire no 166, mesurant 175 pieds de largeur, par 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, et bornée en front par le lot 166-295, en arrière par les lots 166-328, 329, 330, 331, vers le nord-est par le lot 166-295, et vers le sud-ouest par le résidu du lot 166-299. »	"An immoveable known as official subdivisions 296, 297, 298 and Pt. 299 of original lot 166, measuring 175 feet in width and 100 feet in depth, English measure, and bounded in front by lot 166-295, in rear by lots 166-328, 329, 330, 331, on the northeast by lot 166-295, and on the southwest by the remainder of lot 166-299."
0645824-4 Purua Investment Corp.	166-ptie / *Pt.* 50
« Une partie de la subdivision officielle no 50 du lot originaire no 166, mesurant 30 pieds de largeur par une profondeur de 192 pieds, mesurés le long du lot 166-60, mesure anglaise, bornée au nord-est par partie du lot 166-911, au sud-est par partie du lot 166-60, au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par le lot 166-577. »	"Part of official subdivision 50 of original lot 166, measuring 30 feet in width and 192 feet in depth, measured along lot 166-60, English measure, bounded on the northeast by part of lot 166-911, on the southeast by part of lot 166-60, on the southwest, west and northwest by lot 166-577."
0675940-1 Achille Laroche	173-524, 173-1/2 s.-o. 523
« Ladite partie bornée au sud-est par le lot 173-489, (avenue) au nord-ouest par les lots 173-573 et 173-561, au sud-ouest par le lot 173-524 et au nord-est par le résidu du lot 173-523. »	"That part bounded on the southeast by lot 173-489 (avenue), on the northwest by lots 173-573 and 173-561, on the southwest by lot 173-524 and on the northwest by the remainder of lot 173-523."
0682170-6 Ilias Sidiroglou	174-506
0682640-8 Gus Brakatselos	174-525
0695020-8 Léo et Roger David, les commissaires d'école	176 ptie / *Pt.*
« Ladite partie mesurant en front 96.05 pieds, et en arrière 96 pieds, d'un côté au nord-ouest 154.29 pieds, de l'autre côté 150.75 pieds, mesure anglaise, bornée au nord-ouest par partie du lot 175, au nord-est par le lot 175-811, au sud-est par les lots 175-812 et 175-partie 897, au sud-ouest par le résidu dudit lot 176 appartenant au ministère de la Voirie. »	"That part measuring 96.05 feet in front and 96 feet in the rear, 154.29 feet on one side on the northwest, and 150.75 on the other side, English measure; bounded on the northwest by part of lot 175, on the northeast by lot 175-811, on the southeast by lots 175-812 and 175-Pt. 897, on the southwest by the remainder of lot 176, belonging to the Roads Department."

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0719150-5 I.P.D. Development & Research Corp.	179 ptie / *Pt.* voir annexe 1
0719180-2 Astro Development & Research Corp. et A. Haggstrom	179 ptie / *Pt.* voir annexe 2
0725010-3 Louis-Philippe Beauchemin	180 ptie / *Pt.*
« Tout le lot originaire no 180, à distraire: 1) partie appartenant à Guy Côté, suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, mesurant 96.67 pieds de largeur, sur 768 pieds de profondeur, mesure anglaise, bornée en front au sud-ouest par la rue Grande-Allée, en arrière au nord-est par autre partie dudit lot 180, d'un côté au sud-est par autre partie dudit lot 180, et au nord-ouest par autre partie dudit lot 180, la ligne nord-ouest de ladite partie se trouvant parallèle et distante de 96.67 pieds de la ligne de division entre les lots 179 et 180 mesurée le long et la rue Grande-Allée; et à distraire aussi: 2) une partie appartenant à la ville de Saint-Hubert, mesurant 50 pieds de profondeur, par 575.51 pieds de largeur (sup. 28,776 p.c.) bornée en front par le chemin de fer du C.N.R., d'un côté au sud-est par partie du lot 181, de l'autre côté au nord-ouest par partie du lot 179, et en arrière par le résidu du lot 180. »	"All of original lot 180, less: (1) the part belonging to Guy Côté, under a deed registered in the same Registry Office, measuring 96.67 feet in width by 768 feet in depth, English measure; bounded in front, on the southwest, by Grande-Allée Street, in the rear, on the northeast, by another part of lot 180, on one side, on the southeast, by another part of lot 180, and on the northwest by another part of lot 180, the northwest line of that part being parallel to the dividing line between lots 179 and 180, and 96.67 feet away from it, such distance being measured along Grande-Allée Street; less also: (2) part belonging to the City of Saint-Hubert, measuring 50 feet in depth and 575.51 feet in width (area: 28,776 sq. ft.), bounded in front by the C.N.R. track, on one side, on the southeast, by part of lot 181, on the other side, on the northwest, by part of lot 179, and in the rear by the remainder of lot 180."
0736410-2 Astro Development & Research Corp.	182 ptie / *Pt.*
« Le lot originaire no 182, à distraire: 1) partie vendue à Eric Schneider suivant acte enregistré sous le no 416091; 2) une partie vendue à Eric Schneider suivant acte enregistré sous le no 418602; et 3) une partie appartenant à la ville de Saint-Hubert suivant acte enregistré sous le no 90313. »	"Original lot 182, less: (1) part sold to Eric Schneider, under a deed registered under No. 416091; (2) part sold to Eric Schneider, under a deed registered under No. 418602; and (3) part belonging to the City of Saint-Hubert, under a deed registered under No. 90313."
0789920-6 Léon Tripp et David Tripp	190 ptie / *Pt.*
« Le lot originaire no 190, à distraire: 1) partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec, le long du boulevard Grande-Allée, mesurant 391.5 pieds de largeur par 9.83 pieds dans son côté nord-ouest, et 7.2 pieds de l'autre côté au nord-est; et 2) partie appartenant à la ville de Saint-Hubert, le long du boulevard Maricourt, mesurant en front 389.4 pieds, en arrière 389.4 pieds, et dans ses côtés nord-est et nord-ouest 66.1 pieds, mesure anglaise. »	"Original lot 190, less: (1) part expropriated by the Québec Roads Department, along Grande-Allée Boulevard, measuring 391.5 feet in width by 9.83 feet on its northwest side and 7.2 feet on the other side, on the northeast; and (2) part belonging to the City of Saint-Hubert, along Maricourt Boulevard, measuring 389.4 feet in front, 389.4 feet in the rear, and 66.1 feet on its northeast and northwest sides, English measure."
0801460-7 Santos Investment Corp.	194 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire 194, de forme irrégulière, bornée en front au sud-ouest par le boulevard Grande-Allée (ptie 194), au nord-ouest par les lots 193-369, 193-360, 193-ptie 359, au nord-est par 194-83 et 194-ptie 72, au sud-est par le lot 194-167 et 194-166, mesurant 218 pieds du côté nord-ouest, 223.62 pieds du côté nord-est, 247.60 pieds du côté sud-ouest 165 pieds, le tout mesure anglaise plus ou moins. »	"Part of original lot 194, of irregular shape, bounded in front, on the southwest, by Grande-Allée Boulevard (Pt. 194), on the northwest by lots 193-369, 193-360, 193 Pt. 359, on the northeast by 194-83 and 194-Pt. 72, on the southeast by lot 194-167 and 194-166, measuring 218 feet on the northwest side, 223.62 feet on the northeast side, 247.60 feet on the southwest side, 165 feet, English measure and more or less."
0805450-4 Santos Investment Corp.	196 ptie / *Pt.*
« Le lot originaire no 196, à distraire: 1) partie vendue à Joao Abreu Dos Santos suivant acte enregistré sous le no 432383; 2) partie vendue à Dame Rita Dirlik suivant acte enregistré sous le no 449645; 3) partie vendue à Indal R. Persand suivant acte enregistré sous le no 471537; 4) partie vendue à Rudolph Gordon suivant acte enregistré sous le no 473617. »	"Original lot 196, less: part sold to Joao Abreu Dos Santos, under a deed registered under No. 432383; (2) part sold to Mrs. Rita Dirlik, under a deed registered under No. 449645; (3) part sold to Indal R. Persand, under a deed registered under No. 471537; (4) part sold to Rudolph Gordon, under a deed registered under No. 473617."
0903041-2 André Normand	204-166 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0903049-5 Roméo Bagg	204-162 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0903201-2 Joseph-Léo St-Pierre	204-304 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0903202-0 Joseph-Léo St-Pierre	204-35, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0904111-2 Roland Felx	204-373, 374 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0908791-7 Gaston Labelle et la Ville de St-Hubert	212-1052, 1053, 1054, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0908885-7 Dame Jeanne d'Arc Dickner-Lemay	212-489, 490, 491, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0923179-6 Roland Marquis	203-57, 58 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0929132-9 Roland Felx	204-365, 366 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0932614-1 Wilner Pollas	205-ptie 54, ptie 55 et ptie 56 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil. « La moitié nord des subdivisions officielles nos 54, 55, 56 du lot originaire no 205, mesurant 50 pieds de largeur sur 81 pieds de profondeur, mesure anglaise plus ou moins, bornée en front par la rue Godin, en profondeur par partie du lot 205-57, d'un côté au nord par le lot 205-59, et de l'autre côté au sud par le résidu des mêmes lots, le tout avec bâtisse y érigée. » "The north half of official subdivisions 54, 55 and 56 of original lot 205, measuring 50 feet in width by 81 feet in depth, English measure and more or less; bounded in front by Godin Street, in the rear by part of lot 205-57, on one side, on the north, by lot 205-59, and on the other side, on the south, by the remainder of the same lots, the whole with the building erected on it."
0952100-6 Claude Blain	234-448, 449 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0964428-7 Paul-Emile Lemay	212-37 et ptie 38, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil. « Ladite partie de la subdivision officielle no 38, mesurant 25 pieds de largeur par 106 pieds de profondeur mesure anglaise plus ou moins, bornée au nord-ouest par la rue Murray, au sud-ouest par le lot 212-37, au sud-est par le lot 212-174, et au nord-est par le résidu dudit lot 212-38. » "That part of official subdivision 38, measuring 25 feet in width by 106 feet in depth, English measure and more or less; bounded on the northwest by Murray Street, on the southwest by lot 212-37, on the southeast by lot 212-174, and on the northeast by the remainder of lot 212-38."
0966329-5 Dame Luigi Perri	206-82-3, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0992150-3 Jean-Louis Bradette	202-90, 91, 92 au cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0993324-3 Robert Billeter	206-66, 86 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.

Deuxième partie / *Part II*

IMMEUBLES NON SUJETS AU DROIT DE RETRAIT
IMMOVEABLES NOT SUBJECT TO THE RIGHT OF REDEMPTION

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0024460-8 Christos Makris et Patricia Leslie, son épouse	226-347 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0024740-3	
Anthony Krevatas	226-375 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025030-8	
Nikolaos Sakelariou	226-404 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025040-7	
Nikolaos Sakelariou	226-405 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025210-6	
Cary Mossaidis et Ersy Kambouroglou, son épouse	226-422 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025390-6	
Stamatis Kostas	226-440 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025660-2	
Efthimios Omiridis	226-467 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025750-1	
Dame Eleni Siozios, épouse de Constantinos Goumas	226-476 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0095810-8	
Rudolph Hoffman Landcri	5-31
0095870-2	
Rudolph Hoffman Landcri	5-35
0095920-5	
Rudolph Hoffman Landcri	5-38
0096300-9	
Matheos Menegakis et Steve Menegakis	5-58
0097500-3	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-120
0097520-1	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-121
0097540-9	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-122
0097560-7	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-123
0097580-5	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-124
0097600-1	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-125
0097620-9	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-126
0097640-7	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-127
0097660-5	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-128
0097680-3	
Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-129
0119800-1	
Jean-Marc Bouchard	8-460, 461
0119810-0	
Jean-Marc Bouchard	8-462, 463
0119910-8	
Claude Gauthier	8-481, 482

La partie nord-ouest de la subdivision officielle numéro quatre cent quatre-vingt-deux du lot originaire numéro huit (8-ptie n.o. 482) ladite partie mesurant (7.5′) de largeur, par (70′) de profondeur, mesure anglaise, et bornée en front vers le nord-est par le lot 8-477, (rue Viger), vers le sud-est par la partie résiduelle du lot 8-482, vers le sud-ouest par la partie du lot 9 et vers le nord-ouest par le lot 8-481.

The northwest part of official subdivision four hundred and eighty-two of original lot eight (8-N.W. Pt. 482), measuring 7.5 feet in width by 70′ in depth, English measure, and bounded in front, on the northeast, by lot 8-477 (Viger Street), on the southeast by the remaining part of lot 8-482, on the southwest by part of lot 9 and on the northwest by lot 8-481.

0120390-0	
John Kearns	8-571
0121960-9	
Théo Mezger	9-29

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0121980-7 Marcel Von Roten	9-31
0121990-6 Marcel Von Roten	9-32
0122020-1 André Vocat	9-35
0122030-0 André Vocat	9-36
0122040-9 Franz Baur	9-37
0122100-1 Ella Boehner-Hollman	9-43
0122110-0 Gustav Hezel	9-44
0122130-8 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-46
0122160-5 André Simond et Elsa Perzborn, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-49
0122170-4 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-50
0122180-3 Gustav Hezel	9-51
0122260-3 August Luckert	9-59
0122270-2 August Luckert	9-60
0122280-1 Edgar Wehner	9-61
0122310-6 Karl-Heinz Tuerk	9-64
0122320-5 Karl-Heinz Tuerk	9-65
0122340-3 Dame Margaretha Schaffer, veuve non remariée de Antoon Gliott	9-67
0122350-2 Dame Antoinette Roulet, veuve non remariée de Georges Lecoultre	9-68
0122390-8 Joseph Bodeux, Jacqueline Bodeux et Alphonse Bodeux, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-72
0122420-3 John Peter Ryan	9-75
0122460-9 Kurt Luginbuehl, a/s Me Jules Dupré	9-80
0122470-8 Kurt Luginbuehl, a/s Me Jules Dupré	9-81
0122480-7 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-82
0122490-6 Jacob Johanns et Dame Ida Terren, son épouse	9-83
0122510-1 Paul Probst, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-85
0122530-9 Ernst Frankhauser et Dame Elisabeth Batscher, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-87
0122540-8 Ernst Frankhauser et Dame Elisabeth Batscher, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-88
0122550-7 Michel Frautschi, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-89
0122590-3 Ernst Frankhauser et Dame Elisabeth Batscher, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-93
0122630-7 Michel Frautschi, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-97
0122640-6 Ernest Homberger et Dame Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-98
0122670-3 Pierre Albrecht, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-101
0122680-2 Walter Keller, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-102

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0122690-1 Manfred Morgenroth	9-103
0122730-5 Nikolaus Freches, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-107
0122740-4 Antoon Schenkel et Dame Maria Niggenaber, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-108
0122770-1 Antoon Schenkel et Dame Maria Niggenaber, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-111
0122780-0 Alex Roten	9-112
0122820-4 Joseph Dechesne et Dame Denise Jaminet, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-116
0122830-3 Joseph Dechesne et Dame Denise Jaminet, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-117
0122840-2 Joseph Dechesne et Dame Denise Jaminet, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-118
0122850-1 Rock Properties Ltd.	9-119
0122860-0 Rock Properties Ltd.	9-120
0122870-9 Margaretha Schaffer, veuve non remariée de Antoon Gliott	9-121
0122880-8 Alex Roten	9-122
0122890-7 Rock Properties Ltd	9-123
0122900-4 Fritz Bronniman	9-124
0122910-3 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-125
0122920-2 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-126
0122930-1 Franz Baur	9-127
0122940-0 Franz Baur	9-128
0122950-9 Paul Quewet et Dame Thérèse Detilloux, son épouse	9-129
0122960-8 Paul Quewet et Dame Thérèse Detilloux, son épouse	9-130
0122980-6 Rock Properties Ltd	9-132
0123000-2 Ernst Homberger et Dame Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-134
0123010-1 Madeleine Paley, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-135
0123020-0 Josef Hueber, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-136
0123030-9 Josef Hueber, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-137
0123040-8 Arnold Imer, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-138
0123050-7 Ernst Homberger et Dame Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-139
0123070-5 Franz Baur, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-141
0123090-3 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-143
0123100-0 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-144
0123110-9 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-145
0123120-8 Dame Aurore Reato, veuve de Samuel Harold Allison, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-146
0123150-5 Fritz Haechler, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-149

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0123160-4 Erhard Becher et Dame Monique Demierre, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-150
0123170-3 Dame Aurore Reato, veuve de Samuel Harold Allison, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-151
0123190-1 Walter Keller, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-153
0123210-7 Dame Isolde Botsch, divorcée de René Jungo, a/s Dr F. Botsch	9-155
0123220-6 Franz Baur, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-156
0123230-5 Alfred Michel, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-157
0123240-4 Arnold Imer, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-158
0123250-3 Henri Wisard et Dame Iva Iuri, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-159
0123280-0 Mlle Veronika Vyncke, a/s Me Jules Dupré	9-162
0123290-9 Bernard Malcotti	9-163
0123300-6 Bernard Malcotti	9-164
0123310-5 André Vocat	9-165
0123320-4 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-166
0123330-3 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-167
0123340-2 Jean Monier, a/s Union de Banque Suisse	9-168
0123350-1 Jean Monier, a/s Union de Banque Suisse	9-169
0123360-0 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-170
0123370-9 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-171
0123400-4 Dame Margaretha Schaffer, veuve non remariée de Antoon Gliott	9-174
0123410-3 Jacob Johanns et Dame Ida Terren, son épouse	9-175
0123420-2 Otto Dreher	9-176
0123430-1 Otto Dreher	9-177
0123440-0 Ida Eitel	9-178
0123470-7 Dame Maria Higgenaber et monsieur Antoon Schenkel, son époux	9-181
0123480-6 Antoon Schenkel et Dame Maria Higgenaber, son épouse	9-182
0123490-5 Antoon Schenkel et Dame Maria Higgenaber, son épouse	9-183
0123500-1 Antoon Schenkel et Dame Maria Higgenaber, son épouse	9-184
0123510-0 Rock Properties Ltd.	9-185
0123520-9 Franz Xaver Kastner	9-186
0123530-8 Franz Xaver Kastner	9-187
0123540-7 Franz Xaver Kastner	9-188
0123600-9 Yue Wong Shane Sun	9-194
0123610-8 Yue Wong Shane Sun	9-195

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0123640-5 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-198
0123680-1 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-202
0123700-7 Ernst Fischer	9-204
0123710-6 Ernst Fischer	9-205
0123720-5 Erwin Rottenecker	9-206
0123750-2 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-209
0123760-1 Stefan Behringer et Ruth Behringer, son épouse	9-210
0123770-0 Stefan Behringer et Ruth Behringer, son épouse	9-211
0123780-9 Irmgard Bamert	9-212
0123790-8 Helene Huepgen	9-213
0123800-5 Jens Peter Jensen et Annie Riedemann, son épouse	9-214
0123810-4 Peter Giessegi	9-215
0123820-3 Hans-Jurgen Schab	9-216
0123830-2 Wilhelm Klemmer	9-217
0123980-6 Erwin Rottenecker et Elfriede Rottenecker, son épouse	9-223
0123900-3 Erwin Rottenecker et Elfriede Rottenecker, son épouse	9-224
0123910-2 Karl Heinz Tuerk	9-225
0123920-1 Erwin Rottenecker	9-226
0123930-0 Karl Heinz Tuerk	9-227
0123940-9 Dorothea Buck	9-228
0123950-8 Rudolf Liewald et Elizabeth Marten, son épouse	9-229
0123960-7 Willy Lohmann et Erika Distelhut, son épouse	9-230
0123970-6 August Wendler et Klara Haegele, son épouse	9-231
0123980-5 Peter Giessegi	9-232
0123990-4 Dorothea Buck	9-233
0124000-1 Otto Roth	9-234
0124010-0 Jens Peter Jensen et Annie Riedemann, son épouse	9-235
0124020-9 Amandus Deinzer et Maria Schleberger, son épouse	9-236
0124030-8 Erwin Walter	9-237
0124040-7 Erwin Walter	9-238
0124050-6 Irmgard Bamert	9-239
0124060-5 Erwin Walter	9-240
0124090-2 Walter Staffa	9-243

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0124100-9 Fritz Zeeb	9-244
0124120-7 Véronika Vyncke Mlle, a/s M. Jules Dupré	9-246
0124130-6 Véronika Vyncke Mlle, a/s M. Jules Dupré	9-247
0124140-5 Véronika Vyncke Mlle, a/s M. Jules Dupré	9-248
0124150-4 Alphons Theunis et Maria Mullers, son épouse, a/s Jules Dupré	9-249
0124160-3 Alphons Theunis et Maria Mullers, son épouse, a/s Jules Dupré	9-250
0124200-7 Ernst Homberger et Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-254
0124210-6 René Dubois et Henriette Bula, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-255
0124230-4 Ernst Homberger et Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-257
0124240-3 Lucien Blanchut et Claudie Maignal, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-258
0124250-2 André Simond et Elsa Perzborn, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-259
0124260-1 Rolland Krumm, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-260
0124270-0 José Boillat et Sylvia Monney, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-261
0124280-9 Ernst Homberger et Sylvianne Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-262
0124290-8 Ernst Homberger et Sylvianne Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-263
0124300-5 Michel Weber et Imelda Beaud, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-264
0124310-4 Marcel Herdener, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-265
0124320-3 René Tschanz et Marcelle Sacot, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-266
0124330-2 René Tschanz et Marcelle Sacot, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-267
0124340-1 Roger Burdet et Jeannine Burdorfer, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-268
0124350-0 Ernst Homberger et Sylvianne Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-269
0124360-9 Jean Uhlmann et Elsa Freymond, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-270
0124370-8 Isolde Botsch, a/s Dr F. Botsch	9-271
0124390-6 Renart Van Vaerenbergh et Jeannine Bruffaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-273
0124400-3 Renart Van Vaerenbergh et Jeannine Bruffaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-274
0124410-2 Pierre Boghemans	9-275
0124420-1 Pierre Boghemans	9-276
0124430-0 Pierre Boghemans	9-277
0124460-7 Pierre Boghemans	9-280
0124470-6 Pierre Boghemans	9-281
0124480-5 Pierre Boghemans	9-282
0124490-4 Claudio Valazza et Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-283
0124500-0 Claudio Valazza, Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-284

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0124510-9 Claudio Valazza, Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-285
0124520-8 Claudio Valazza, Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-286
0124530-7 Danilo Conti et Letizia Banettii son épouse, a/s Jules Dupré	9-287
0124540-6 Danilo Conti et Letizia Banetti son épouse	9-288
0124550-5 Danilo Conti et Letizia Banettii son épouse, a/s Jules Dupré	9-289
0124570-3 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-310
0124760-0 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-329
0124770-9 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-330
0124800-4 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-333
0124810-3 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-334
0124840-0 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-337
0124850-9 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-338
0124890-5 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-342
0124900-2 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-343
0124910-1 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-344
0124920-0 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-345
0124950-7 Jacob Johanns et Ida Terren, son épouse	9-348
0124960-6 Rock Properties Ltd	9-349
0124970-5 Etienne-Roland Favre et Lise Roussi, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-350
0124980-4 Floris Oyevaar, a/s Banque Darier et Cie, a/s Me Jules Dupré	9-351
0124990-3 Fernand Mouron	9-352
0125000-0 René Huber	9-353
0125010-9 Franz Amrein, a/s Jules Dupré	9-354
0125020-8 René Huber	9-355
0125030-7 Nibsueyr Carlo Di-Vetta	9-356
0125040-6 Nibsueyr Carlo Di-Vetta	9-357
0125050-5 Christian Lauener, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-358
0125060-4 Bernard Malcotti	9-359
0125070-3 Bernard Malcotti	9-360
0125080-2 Bernard Malcotti	9-361
0125110-7 Bernard Malcotti	9-364
0125120-6 Bernard Malcotti	9-365
0125130-5 Bernard Malcotti	9-366

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0125190-9 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-372
0125540-5 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-374
0125550-4 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-375
0125560-3 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-376
0125570-2 Raymond Jamar et Anny Von Der Lahr-Jamar, son épouse	9-377
0125590-0 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-379
0125600-7 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-380
0125610-6 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-381
0125620-5 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-382
0125630-4 Rock Properties Ltd	9-383
0125640-3 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-384
0125650-2 Gustave Duc, a/s Banque Darier, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-385
0125660-1 Rinaldo Jacomelli, a/s Jules Dupré	9-386
0125670-0 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-387
0125680-9 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-388
0125690-8 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-389
0125700-5 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-390
0125710-4 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-391
0125720-3 Rock Properties Ltd	9-392
0125730-2 Max Luder et Dora Suterluder, son épouse, a/s Jules Dupré	9-393
0125740-1 Max Luder et Dora Suterluder, son épouse, a/s Jules Dupré	9-394
0125750-0 Max Luder et Dora Suterluder, son épouse, a/s Jules Dupré	9-395
0125760-9 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-396
0125770-8 Fritz Koenig, a/s Jules Dupré	9-397
0125790-6 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-399
0125810-2 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-401
0125820-1 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-402
0125830-0 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-403
0125840-9 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-404
0125850-8 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-405
0125860-7 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-406
0125870-6 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-407
0125880-5 Jacques Mars	9-408

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0125890-4	
Etablissement Alberany	9-409
0125900-1	
Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-410
0125910-0	
Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-411
0125920-9	
Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-412
0126000-9	
Rock Properties Ltd	9-420
0126010-8	
Rock Properties Ltd	9-421
0126020-7	
Guillaume Coolen et Félicie Anna Roebben, son épouse	9-422
0126030-6	
Guillaume Coolen et Félicie Anna Roebben, son épouse	9-423
0126040-5	
Rock Properties Ltd	9-424
0126060-3	
Renso Svaluto	9-426
0126070-2	
Renso Svaluto	9-427
0126090-0	
Rock Properties Ltd	9-429
0126100-7	
Rock Properties Ltd	9-430
0126110-6	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-431
0126140-3	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-434
0126150-2	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-435
0126160-1	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-436
0126180-9	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-438
0126210-4	
Bernard Biard, a/s S.A. Procadim	9-441
0126220-3	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-442
0126230-2	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-443
0126240-1	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-444
0126250-0	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-445
0126260-9	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-446
0126270-8	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-447
0126280-7	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-448
0126290-6	
André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-449
0129170-7	
Carlton Clarke	9P

« Une partie du lot originaire no 9, commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en allant vers le sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 6,269.09 pieds; de là en direction sud-ouest par rapport à la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 402 pieds jusqu'au point de départ. Commençant au point de départ et en allant vers le sud-ouest, à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 65 pieds; de là en direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 100

"Part of lot 9, commencing at the northeast angle of lot 9, thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 6,269.09 feet, thence southwestterly to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 402 feet to the point of commencement. Commencing at the point of commencement thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence southeasterly and parallel to the northeasterly boundary of the lot 9 a distance of 65 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 100 feet; thence north-

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description

pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds, jusqu'au point de départ. »

westerly and parallel to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet of the point of commencement."

0129190-5
André Dorion 9P

« Une partie du lot 9, commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 2673.4 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 156 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 230.94 pieds; de là en direction sud-ouest, en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 52 pieds; jusqu'au point de départ; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est (2) du lot 9 sur une distance de 70 pieds; de là en direction nord-ouest, en tournant à angle droit, sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-est et en droite ligne, sur une distance de 100 pieds, jusqu'au point de départ, mesures anglaises; ladite partie est bornée par une partie du lot 9. »

"Part of lot 9, commencing at the northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 2673.4 feet; thence southwesterly and at right angles to northeasterly boundary of lot 9, a distance of 156 feet; thence southeasterly and parallel to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 230.94 feet; thence southwesterly and on a line drawn at 60 degrees to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 52 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement, thence southwesterly in a line drawn at 60 degrees to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 70 feet; thence northwesterly at right angles to the last mentioned course a distance of 100 feet; thence northeasterly in a straight line a distance of 100 feet to the point of commencement, English measure, the said part bounded by part of lot 9."

0129970-0
Joseph Beauvais 9P

« Une partie du lot 9 commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 2607.4 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 173.68 pieds; de là en direction sud-ouest en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 50.34 pieds; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 60 pieds; de là en direction nord-ouest et en tournant à angle droit, sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-est en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 60 pieds; de là en direction sud-est et en tournant à angle droit, sur une distance de 100 pieds. »

"Part of lot 9, commencing to northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along of northeasterly boundary of lot 9 a distance of 2607.4 feet; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 173.68 feet; thence southwesterly in a line drawn at 60 degrees to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 50.34 feet; commencing at the point of commencement thence southwesterly in a line drawn at 60 degrees to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 60 feet; thence northwesterly and at right angles to the last mentioned course a distance of 100 feet; thence northeasterly in a line drawn at 60 degrees, to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 60 feet; thence southeasterly and at right angles to the last mentioned course a distance of 100 feet."

0130020-1
Rock Properties Ltd. 9P

« Commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 5,944.09 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 402 pieds, jusqu'au point de départ; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds; de là en direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds, jusqu'au point de départ. »

"Commencing at the northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 5,944.09 feet; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 402 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance 100 feet; thence southeasterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence northwesterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet to the point of commencement."

0130030-0
Rock Properties Ltd. 9P

« Commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 5,879.09 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 402 pieds, jusqu'au point de départ; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds; de là en

"Commencing at the northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 5,879.09 feet; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 402 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence southeasterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of

Folio et nom / *Folio No. and name* Description

direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds, jusqu'au point de départ. »

65 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence northwesterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet to the point of commencement.

0130040-9
Robert Cormier 9P

« Une partie du lot 9 commençant à l'angle nord-est du lot 9, de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 3156.02 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 422 pieds, jusqu'au point de départ; commençant au point de départ et de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 60 pieds; de là en direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 60 pieds, jusqu'au point de départ, mesures anglaises. »

"A part of lot 9 commencing to northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 3156.02 feet; thence southwesterly and at right angles to northeast boundary of lot 9 a distance of 422 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence southeasterly and parallel to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 60 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence northwesterly and parallel to the northeasterly boundary lot 9 a distance of 60 feet of the point of commencement, English measure."

0130200-9
Bruno Sussmilch et Elizabeth Wuenself, son épouse 10-6
0130201-7
Rock Properties Ltd. 10-7
0130202-5
Raymond Jamar et Annie Von Derlahr, son épouse 10-8
0130203-3
Bruno Sussmilch et Elizabeth Wuenself, son épouse 10-9
0130204-1
Bruno Sussmilch et Elizabeth Wuenself, son épouse 10-10
0130205-8
Rock Properties Ltd. 10-11
0130290-0
Rock Properties Ltd. 10-63
0130291-8
Annie Linden 10-64
0130300-7
Roger Linden, a/s Jules Dupré 10-67
0130301-5
Rock Properties Ltd. 10-68
0130311-4
Silvia-Livia Pascolo 10-72, 9-519
0130312-2
Janine Mollet 10-73, 9-518
0130313-0
Bernard Malcotti 10-74, 9-517
0130320-5
Bernard Malcotti 10-75, 9-516
0130321-3
Bernard Malcotti 10-76, 9-515
0130322-1
Bernard Malcotti 10-77, 9-514
0130323-9
Agnes Paula Joly Lemmens 10-78, 9-513
0130330-4
Agnes Paula Joly Lemmens 10-79, 9-512
0130331-2
Ernest Wyniger 10-80, 9-511
0130332-0
Ernest Wyniger 10-81, 9-510
0130333-8
Annie Lenz Linden 10-82, 9-509
0130340-3
Annie Lenz Linden 10-83, 9-508

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130341-1 Etienne-Roland Favre et Lise Roussy, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-84, 9-507
0130342-9 Roland Gigon, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-85, 9-505
0130343-7 Etienne-Roland Favre et Lise Roussy, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-86, 9-504
0130350-2 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-87, 9-503
0130351-0 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-88, 9-502
0130352-8 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-89, 9-501
0130353-6 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-90, 9-500
0130360-1 Rock Properties Ltd.	10-91, 9-499
0130361-9 Rock Properties Ltd.	10-92
0130362-7 Rock Properties Ltd.	10-93
0130363-5 Rock Properties Ltd.	10-94
0130370-0 Rock Properties Ltd.	10-95
0130371-8 Rock Properties Ltd.	10-96
0130372-6 Rock Properties Ltd.	10-97
0130373-4 Rock Properties Ltd.	10-98
0130380-9 Rock Properties Ltd.	10-99
0130381-7 Rock Properties Ltd.	10-100
0130382-5 Rock Properties Ltd.	10-101
0130383-3 Etienne Van De Velde et Denise Vergauwen, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-102
0130390-8 Jan Mangelschots et Marietta De Vos, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-103
0130391-6 Jan Mangelschots et Marietta De Vos, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-104
0130392-4 Gaston Van Acker et Valéria Poppe, son épouse	10-105
0130393-2 Gaston Van Acker et Valéria Poppe, son épouse	10-106
0130400-5 Gaston Van Acker et Valéria Poppe, son épouse	10-107
0130403-9 Dame Zulma Dessein, veuve de Remegius Vyncke, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-110
0130410-4 Jan Mangelschots et Dame Marietta De Vos, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-111
0130411-2 Hubert Vandenbossche, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-112
0130413-8 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-114
0130420-3 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-115
0130421-1 Baron Lucien J. de Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-116
0130422-9 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-117

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130423-7 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-118
0130430-2 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-119
0130431-0 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-120
0130432-8 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-121
0130433-6 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-122
0130440-1 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-123
0130441-9 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-124
0130442-7 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-125
0130443-5 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-126
0130450-0 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-127
0130451-8 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-128
0130460-9 Rock Properties Ltd.	10-131
0130461-7 Rock Properties Ltd.	10-132
0130462-5 Rock Properties Ltd.	10-133
0130463-3 Rock Properties Ltd.	10-134
0130470-8 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-135
0130471-6 Jaak Casselman et Dame Liliane Heene, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-136
0130472-4 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-137
0130473-2 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-138
0130480-7 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-139
0130481-5 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-140
0130482-3 Remi De Paepe et Dame Emilienne Claes, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-141
0130483-1 Remi De Paepe et Dame Emilienne Claes, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-142
0130490-6 Remi De Paepe et Dame Emilienne Claes, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-143
0130491-4 Jan Verberckmoes et Dame Agnes Van Den Bossche, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-144
0130492-2 Boudewijn-Omer Tanghe, a/s Me Jules Dupré	10-145
0130500-2 Dame Marie-Louise Trijssesoone Hochepied et Dame Catherine Hochepied-Denis, a/s Me Jules Dupré In Trust.	10-147
0130501-0 Hubertus Borgers et Dame Cecilia Lenaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-148
0130502-8 Hubertus Borgers et Dame Cecilia Lenaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-149
0130503-6 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-150
0130510-1 Dame Fernande Léonard Deckers, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-151

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130511-9 Dame Fernande Léonard Deckers, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-152
0130512-7 Dame Fernande Léonard Deckers, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-153
0130513-5 Herbert Grunewald et Dame Suzanne Werthauer	10-154
0130522-6 Rock Properties Ltd.	10-157
0130523-4 Rock Properties Ltd.	10-158
0130530-9 Rock Properties Ltd.	10-159
0130533-3 Rock Properties Ltd.	10-162
0130540-8 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-163
0130541-6 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-164
0130542-4 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-165
0130551-5 Paul Gerimont et Dame Marie Magis, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-168
0130552-3 Paul Gerimont et Dame Marie Magis, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-169
0130553-1 Jacques Malevez, a/s Me Jules Dupré	10-170
0130560-6 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-171
0130561-4 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-172
0130562-2 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-173; 11-58
0130570-5 Rock Properties Ltd.	10-175; 11-60
0130571-3 Rock Properties Ltd.	10-176; 11-61
0130572-1 Rock Properties Ltd.	10-183
0130591-1 Rock Properties Ltd.	10-190
0130593-7 Rock Properties Ltd.	10-192
0130600-0 Rock Properties Ltd.	10-193
0130601-8 Rock Properties Ltd.	10-194
0130602-6 Rock Properties Ltd.	10-195
0130603-4 Rock Properties Ltd.	10-196
0130612-5 Rock Properties Ltd.	10-199
0130613-3 Rock Properties Ltd.	10-200
0130620-8 Rock Properties Ltd.	10-201
0130621-6 Rock Properties Ltd.	10-202
0130630-7 Rock Properties Ltd.	10-205
0130632-3 Rock Properties Ltd.	10-207
0130633-1 Rock Properties Ltd.	10-208
0130640-6 Rock Properties Ltd.	10-209

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130641-4 Rock Properties Ltd.	10-210
0130642-2 Rock Properties Ltd.	10-211
0130643-0 Rock Properties Ltd.	10-212
0130650-5 Rock Properties Ltd.	10-213
0130651-3 Rock Properties Ltd.	10-214
0130652-1 Rock Properties Ltd.	10-215
0130653-9 Rock Properties Ltd.	10-216
0130660-4 Rock Properties Ltd.	10-217
0130661-2 Rock Properties Ltd.	10-218
0130662-0 Rock Properties Ltd.	10-219
0130663-8 Rock Properties Ltd.	10-220
0130670-3 Rock Properties Ltd.	10-221
0130671-1 Rock Properties Ltd.	10-222
0130672-9 Rock Properties Ltd.	10-223
0130673-7 Rock Properties Ltd.	10-224
0130680-2 Rock Properties Ltd.	10-225
0130681-0 Rock Properties Ltd.	10-226
0130682-8 Rock Properties Ltd.	10-227
0130683-6 Rock Properties Ltd.	10-228
0130690-1 Rock Properties Ltd.	10-229
0130691-9 Rock Properties Ltd.	10-230
0130692-7 Rock Properties Ltd.	10-232
0130693-5 Rock Properties Ltd.	10-233
0130700-8 Rock Properties Ltd.	10-234
0130701-6 Rock Properties Ltd.	10-235
0130702-4 Rock Properties Ltd.	10-236
0130703-2 Rock Properties Ltd.	10-237
0130710-7 Rock Properties Ltd.	10-238
0130711-5 Rock Properties Ltd.	10-239
0130712-3 Rock Properties Ltd.	10-240; 11-292
0130720-6 Rock Properties Ltd.	10-242
0130721-4 Rock Properties Ltd.	10-243
0130722-2 Rock Properties Ltd.	10-244

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130723-0 Rock Properties Ltd.	10-245
0130731-3 Rock Properties Ltd.	10-247
0130732-1 Rock Properties Ltd.	10-248
0130733-9 Rock Properties Ltd.	10-249
0130740-4 Rock Properties Ltd.	10-250
0130741-2 Rock Properties Ltd.	10-251
0130742-0 Rock Properties Ltd.	10-252
0130743-8 Rock Properties Ltd.	10-253
0130750-3 Rock Properties Ltd.	10-254
0130751-1 Rock Properties Ltd.	10-255
0130752-9 Rock Properties Ltd.	10-256
0133070-3 Rock Properties Ltd.	10-50
0133071-1 Rock Properties Ltd.	11-51
0133072-9 Rock Properties Ltd.	11-52
0133073-7 Rock Properties Ltd.	11-53
0133080-2 Rock Properties Ltd.	11-54
0133081-0 Rock Properties Ltd.	11-55
0133082-8 Rock Properties Ltd.	11-56
0133083-6 Rock Properties Ltd.	11-57
0133090-1 Rock Properties Ltd.	11-62
0133091-9 Rock Properties Ltd.	11-63
0133092-7 Rock Properties Ltd.	11-64
0133093-5 Rock Properties Ltd.	11-65
0133100-8 Rock Properties Ltd.	11-66
0133101-6 Rock Properties Ltd.	11-67
0133102-4 Rock Properties Ltd.	11-68; 10-177
0133103-2 Rock Properties Ltd.	11-69; 10-178
0133110-7 Rock Properties Ltd.	11-70; 10-179
0133111-5 Rock Properties Ltd.	11-71; 10-180
0133112-3 Rock Properties Ltd.	11-72; 10-181
0133113-1 Rock Properties Ltd.	11-73; 10-182
0133120-6 Rock Properties Ltd.	11-74
0133121-4 Rock Properties Ltd.	11-75

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133122-2 Rock Properties Ltd.	11-76
0133123-0 Rock Properties Ltd.	11-77
0133130-5 Rock Properties Ltd.	11-78
0133131-3 Rock Properties Ltd.	11-79
0133132-1 Rock Properties Ltd.	11-80
0133133-9 Rock Properties Ltd.	11-81
0133140-4 Rock Properties Ltd.	11-82
0133141-2 Rock Properties Ltd.	11-83
0133142-0 Rock Properties Ltd.	11-84
0133143-8 Rock Properties Ltd.	11-85
0133150-3 Rock Properties Ltd.	11-86
0133151-1 Rock Properties Ltd.	11-87
0133152-9 Rock Properties Ltd.	11-88
0133153-7 Rock Properties Ltd.	11-89
0133160-2 Rock Properties Ltd.	11-90
0133161-0 Rock Properties Ltd.	11-91
0133162-8 Rock Properties Ltd.	11-92
0133163-6 Rock Properties Ltd.	11-93
0133170-1 Rock Properties Ltd.	11-94
0133171-9 Rock Properties Ltd.	11-95
0133172-7 Rock Properties Ltd.	11-96
0133173-5 Rock Properties Ltd.	11-97
0133180-0 Rock Properties Ltd.	11-98
0133181-8 Rock Properties Ltd.	11-99
0133182-6 Rock Properties Ltd.	11-100
0133183-4 Rock Properties Ltd.	11-101
0133190-9 Rock Properties Ltd.	11-102
0133191-7 Rock Properties Ltd.	11-103
0133201-4 Rock Properties Ltd.	11-107
0133202-2 Rock Properties Ltd.	11-108
0133203-0 Rock Properties Ltd.	11-109
0133210-5 Rock Properties Ltd.	11-110
0133211-3 Rock Properties Ltd.	11-111

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133212-1 Rock Properties Ltd.	11-112
0133213-9 Rock Properties Ltd.	11-113
0133220-4 Rock Properties Ltd.	11-114
0133221-2 Rock Properties Ltd.	11-115
0133222-0 Rock Properties Ltd.	11-116
0133223-8 Rock Properties Ltd.	11-117
0133230-3 Rock Properties Ltd.	11-118
0133231-1 Rock Properties Ltd.	11-119
0133232-9 Rock Properties Ltd.	11-120
0133233-7 Rock Properties Ltd.	11-121
0133240-2 Rock Properties Ltd.	11-122
0133241-0 Rock Properties Ltd.	11-123
0133242-8 Rock Properties Ltd.	11-124
0133243-6 Rock Properties Ltd.	11-125
0133250-1 Rock Properties Ltd.	11-126
0133251-9 Rock Properties Ltd.	11-127
0133252-7 Rock Properties Ltd.	11-128
0133253-5 Rock Properties Ltd.	11-129
0133260-0 Rock Properties Ltd.	11-130
0133261-8 Rock Properties Ltd.	11-131
0133262-6 Rock Properties Ltd.	11-132
0133263-4 Rock Properties Ltd.	11-133
0133270-9 Rock Properties Ltd.	11-134
0133271-7 Rock Properties Ltd.	11-135
0133272-5 Rock Properties Ltd.	11-136
0133273-3 Rock Properties Ltd.	11-137
0133280-8 Rock Properties Ltd.	11-138
0133281-6 Rock Properties Ltd.	11-139
0133282-4 Rock Properties Ltd.	11-140
0133283-2 Rock Properties Ltd.	11-141
0133290-7 Rock Properties Ltd.	11-142
0133291-5 Rock Properties Ltd.	11-143
0133292-3 Rock Properties Ltd.	11-144

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133300-4 Rock Properties Ltd.	11-146
0133301-2 Rock Properties Ltd.	11-147
0133302-0 Rock Properties Ltd.	11-148
0133303-8 Rock Properties Ltd.	11-149
0133310-3 Rock Properties Ltd.	11-150
0133311-1 Rock Properties Ltd.	11-151
0133312-9 Rock Properties Ltd.	11-152
0133313-7 Rock Properties Ltd.	11-153
0133321-0 Rock Properties Ltd.	11-155
0133322-8 Rock Properties Ltd.	11-156
0133323-6 Rock Properties Ltd.	11-157
0133330-1 Rock Properties Ltd.	11-158
0133331-9 Rock Properties Ltd.	11-159
0133332-7 Rock Properties Ltd.	11-160
0133333-5 Rock Properties Ltd.	11-161
0133340-0 Rock Properties Ltd.	11-162
0133341-8 Rock Properties Ltd.	11-163
0133342-6 Rock Properties Ltd.	11-164
0133343-4 Rock Properties Ltd.	11-165
0133350-9 Rock Properties Ltd.	11-166
0133351-7 Rock Properties Ltd.	11-167
0133353-3 Rock Properties Ltd.	11-169
0133360-8 Rock Properties Ltd.	11-170
0133361-6 Rock Properties Ltd.	11-171
0133362-4 Rock Properties Ltd.	11-172
0133363-2 Rock Properties Ltd.	11-173
0133370-7 Rock Properties Ltd.	11-174
0133371-5 Rock Properties Ltd.	11-175
0133372-3 Rock Properties Ltd.	11-176
0133373-1 Rock Properties Ltd.	11-177
0133380-6 Rock Properties Ltd.	11-178
0133381-4 Rock Properties Ltd.	11-179
0133382-2 Rock Properties Ltd.	11-180

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133383-0 Rock Properties Ltd.	11-181
0133390-5 Rock Properties Ltd.	11-182
0133391-3 Rock Properties Ltd.	11-183
0133392-1 Rock Properties Ltd.	11-184
0133393-9 Rock Properties Ltd.	11-185
0133401-0 Rock Properties Ltd.	11-187
0133402-8 Rock Properties Ltd.	11-188
0133403-6 Rock Properties Ltd.	11-189
0133410-1 Rock Properties Ltd.	11-190
0133411-9 Rock Properties Ltd.	11-191
0133412-7 Rock Properties Ltd.	11-192
0133413-5 Rock Properties Ltd.	11-193
0133420-0 Rock Properties Ltd.	11-194
0133421-8 Rock Properties Ltd.	11-195
0133422-6 Rock Properties Ltd.	11-196
0133423-4 Rock Properties Ltd.	11-197
0133430-9 Rock Properties Ltd.	11-198
0133431-7 Rock Properties Ltd.	11-199
0133432-5 Rock Properties Ltd.	11-200
0133433-3 Rock Properties Ltd.	11-201
0133440-8 Rock Properties Ltd.	11-202
0133441-6 Rock Properties Ltd.	11-203
0133442-4 Rock Properties Ltd.	11-204
0133443-2 Rock Properties Ltd.	11-205
0133450-7 Rock Properties Ltd.	11-206
0133451-5 Rock Properties Ltd.	11-207
0133452-3 Rock Properties Ltd.	11-208
0133453-1 Rock Properties Ltd.	11-209
0133460-6 Rock Properties Ltd.	11-210
0133461-4 Rock Properties Ltd.	11-211
0133462-2 Rock Properties Ltd.	11-212
0133463-0 Rock Properties Ltd.	11-213
0133470-5 Rock Properties Ltd.	11-214

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133471-3 Rock Properties Ltd.	11-215
0133472-1 Rock Properties Ltd.	11-216
0133473-9 Rock Properties Ltd.	11-217
0133482-0 Rock Properties Ltd.	11-220
0133483-8 Rock Properties Ltd.	11-221
0133490-3 Rock Properties Ltd.	11-222
0133491-1 Rock Properties Ltd.	11-223
0133492-9 Rock Properties Ltd.	11-224
0133493-7 Rock Properties Ltd.	11-225
0133500-9 Rock Properties Ltd.	11-226
0133501-7 Rock Properties Ltd.	11-227
0133502-5 Rock Properties Ltd.	11-228
0133503-3 Rock Properties Ltd.	11-229
0133510-8 Rock Properties Ltd.	11-230
0133511-6 Rock Properties Ltd.	11-231
0133512-4 Rock Properties Ltd.	11-232
0133513-2 Rock Properties Ltd.	11-233
0133520-7 Rock Properties Ltd.	11-234
0133521-5 Rock Properties Ltd.	11-235
0133522-3 Rock Properties Ltd.	11-236
0133523-1 Rock Properties Ltd.	11-237
0133530-6 Rock Properties Ltd.	11-238
0133531-4 Rock Properties Ltd.	11-239
0133533-0 Rock Properties Ltd.	11-241
0133543-9 Rock Properties Ltd.	11-245
0133550-4 Rock Properties Ltd.	11-246
0133551-2 Rock Properties Ltd.	11-247
0133552-0 Rock Properties Ltd.	11-248
0133553-8 Rock Properties Ltd.	11-249
0133560-3 Rock Properties Ltd.	11-250
0133561-1 Rock Properties Ltd.	11-251
0133562-9 Rock Properties Ltd.	11-252
0133563-7 Rock Properties Ltd.	11-253

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133570-2 Rock Properties Ltd.	11-254
0133571-0 Rock Properties Ltd.	11-255
0133572-8 Rock Properties Ltd.	11-256
0133573-6 Rock Properties Ltd.	11-257
0133580-1 Rock Properties Ltd.	11-258
0133581-9 Rock Properties Ltd.	11-259
0133582-7 Rock Properties Ltd.	11-260
0133583-5 Rock Properties Ltd.	11-261
0133590-0 Rock Properties Ltd.	11-262
0133591-8 Rock Properties Ltd.	11-263
0133592-6 Rock Properties Ltd.	11-264
0133593-4 Rock Properties Ltd.	11-265
0133600-7 Rock Properties Ltd.	11-266
0133601-5 Rock Properties Ltd.	11-267
0133602-3 Rock Properties Ltd.	11-268
0133603-1 Rock Properties Ltd.	11-269
0133610-6 Rock Properties Ltd.	11-270
0133611-4 Rock Properties Ltd.	11-271
0133612-2 Rock Properties Ltd.	11-272
0133613-0 Rock Properties Ltd.	11-273
0133620-5 Rock Properties Ltd.	11-274
0133621-3 Rock Properties Ltd.	11-275
0133622-1 Rock Properties Ltd.	11-276
0133623-9 Rock Properties Ltd.	11-277
0133630-4 Rock Properties Ltd.	11-278
0133631-2 Rock Properties Ltd.	11-279
0133632-0 Rock Properties Ltd.	11-280
0133633-8 Rock Properties Ltd.	11-281
0133640-3 Rock Properties Ltd.	11-282
0133641-1 Rock Properties Ltd.	11-283
0133642-9 Rock Properties Ltd.	11-284
0133643-7 Rock Properties Ltd.	11-285
0133650-2 Rock Properties Ltd.	11-286

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133651-0	
Rock Properties Ltd.	11-287
0133652-8	
Rock Properties Ltd.	11-288
0133653-6	
Rock Properties Ltd.	11-289
0133660-1	
Rock Properties Ltd.	11-290
0133661-9	
Rock Properties Ltd.	11-293
0133662-7	
Rock Properties Ltd.	11-294
0133663-5	
Rock Properties Ltd.	11-295
0133670-0	
Rock Properties Ltd.	11-296
0133671-8	
Rock Properties Ltd.	11-297
0133672-6	
Rock Properties Ltd.	11-298
0133680-9	
Rock Properties Ltd.	11-300
0133681-7	
Rock Properties Ltd.	11-301
0133682-5	
Rock Properties Ltd.	11-302
0133690-8	
Rock Properties Ltd.	11-304
0133691-6	
Rock Properties Ltd.	11-305
0133692-4	
Rock Properties Ltd.	11-306
0133693-2	
Rock Properties Ltd.	11-307
0133700-5	
Rock Properties Ltd.	11-308
0133701-3	
Rock Properties Ltd.	11-309
0133702-1	
Rock Properties Ltd.	11-310
0133703-9	
Rock Properties Ltd.	11-311
0133710-4	
Rock Properties Ltd.	11-312
0133711-2	
Rock Properties Ltd.	11-313
0133712-0	
Rock Properties Ltd.	11-314
0133713-8	
Rock Properties Ltd.	11-315
0133720-3	
Rock Properties Ltd.	11-316
0151520-4	
Mlle Francine Chevalier	23-796, 797
0157971-3	
Inconnu	37 ptie / *Pt.*

Savoir: une partie du lot originaire numéro 37 mesurant cent vingt-trois pieds de largeur le long de la rue Philippe sur dix pieds de profondeur, bornée au nord par le lot 37-82 (rue Philippe), au sud par le lot 37-38-2, à l'est par le lot 37-71 et à l'ouest par le lot 37-21 (rue Rocheleau).

Part of original lot 37, measuring one hundred and twenty-three feet in width along Philippe Street and ten feet in depth, bounded on the north by lot 37-82 (Philippe Street), on the south by lot 37-38-2, on the east by lot 37-71, and on the west by lot 37-21 (Rocheleau Street).

0158515-7	
Gérard Raymond	37-179
0158532-2	
Jardins St-Hubert Inc.	37-188

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0196017-8 Jim A. Nicolaou et Peter Nicolaou	48-38; 49-251
0196170-5 Daniel Fettu	48-58
0196230-7 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	48-61
0198560-5 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	49-47-2
0198660-3 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	49-51-2
0205310-6 René Martin	51-38
0208300-4 George Rickli	53-152
0208310-3 George Rickli	53-153
0208320-2 George Rickli	53-154
0209090-0 Roy Linton Hart	53-223
0209100-7 Roy Linton Hart	53-224
0209240-1 Santos Investment Corp.	53-253 ptie / *Pt.* « Une partie de la subdivision officielle no deux cent cinquante-trois du lot originaire no cinquante-trois (53-253 ptie) audit cadastre, mesurant 22.69 pieds de largeur, par l'entière profondeur (157.73′), et bornée en front par le chemin Chambly, en arrière par le lot 53-239, au nord-ouest par le résidu du lot 53-253, et au sud-est par partie du lot originaire 53. » "Part of official subdivision two hundred and fifty-three of original lot fifty-three (53-Pt. 253) on the same cadastre, measuring 22.69 feet in width by the entire depth (157.73′) and bounded in front by Chambly Road, in rear by lot 53-239, on the northwest by the remainder of lot 53-253, and on the southeast by part of original lot 53."
0210070-9 Santos Investment Corp.	53-351
0210080-8 Santos Investment Corp.	53-352
0210090-7 Santos Investment Corp.	53-353
0210380-2 Santos Investment Corp.	53-371
0210390-1 Santos Investment Corp.	53-372
0210400-8 Santos Investment Corp.	53-373
0210410-7 Santos Investment Corp.	53-374
0210420-6 Santos Investment Corp.	53-375
0210430-5 Santos Investment Corp.	53-376
0210450-3 Santos Investment Corp.	53-378
0210690-4 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-403
0210700-1 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-404
0210710-0 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-405
0210720-9 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-406
0210750-6 Santos Investment Corp.	53-409
0210760-5 Santos Investment Corp.	53-410
0210770-4 Santos Investment Corp.	53-411

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0210780-3	
Santos Investment Corp.	53-412
0210790-2	
Santos Investment Corp.	53-413
0210800-9	
Santos Investment Corp.	53-414
0210810-8	
Santos Investment Corp.	53-415
0210820-7	
Santos Investment Corp.	53-416
0210830-6	
Santos Investment Corp.	53-417
0210840-5	
Santos Investment Corp.	53-418
0210850-4	
Santos Investment Corp.	53-419
0210860-3	
Santos Investment Corp.	53-420
0210870-2	
Santos Investment Corp.	53-421
0210880-1	
Santos Investment Corp.	53-422
0211040-1	
Santos Investment Corp.	53-438
0225240-1	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-19
0225380-5	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-31
0225390-4	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-32
0225480-3	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-40
0225490-2	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-41
0225540-4	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-45
0225620-4	
Dame Rose Marie Tekatlian	56-53
0225760-8	
Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*
« Partie du lot originaire no cinquante-six, audit cadastre, de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-65, et au sud-ouest par le lot 56-139 (rue). »	"Part of original lot fifty-six, on the same cadastre, of triangular shape, bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-65, and on the southwest by lot 56-139 (street)."
0225780-6	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-67
0225800-2	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-69 ptie / *Pt.*
« La subdivision officielle no 69 du lot originaire no 56, audit cadastre, sauf et à distraire de ladite subdivision officielle, une partie appartenant à D. Scheirman ou représentants, suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le no 290028. »	"Official subdivision 69 of original lot 56 on that cadastre, less part of that subdivision belonging to D. Scheirman or representatives, according to a deed registered at that registry office under number 290028."
0225820-0	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-70
0225860-6	
Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no cinquante-six, de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-73, au sud-ouest par le lot 56-65 et 56-partie 66. »	"Part of original lot fifty-six, of triangular shape, bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-73, and on the southwest by lot 56-65 and 56-part of 66."
0225870-5	
Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
« Une partie du lot originaire no cinquante-six, de forme irrégulière, et bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-74, et au sud-ouest par le lot 56-140. »	"Part of original lot fifty-six, of irregular shape, and bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-74, and on the southwest by lot 56-140."
0225880-4 Valver Investment Co. et George Rickli	56-74
0225890-3 Valver Investment Co. et George Rickli	56-75
0225990-1 Immeubles Valver Real Estate Inc.	56-84 ptie / *Pt.*
« La subdivision officielle no 84 du lot originaire no 56 audit cadastre, sauf et à distraire de ladite subdivision, une partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le no 328356. »	"Official subdivision 84 of original lot 56 on that cadastre, less part of that subdivision expropriated by the Québec Roads Department according to a deed registered at that registry office under number 328356."
0226240-0 Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no cinquante-six, de forme irrégulière, mesurant 16 pieds dans sa ligne nord-est, 160 pieds dans sa ligne sud-est, et 45 pieds dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise, et bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-141, au sud-est par le lot 56-103, et au sud-ouest par le lot 56-74. »	"Part of original lot fifty-six, of irregular shape, measuring 16 feet along its northeast line, 160 feet along its southeast line, and 45 feet along its southwest line, English measure, and bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-141, on the southeast by lot 56-103, and on the southwest by lot 56-74."
0226260-8 Valver Investment Co. et George Rickli	56-104
0226400-0 Valver Investment Co. et George Rickli	56-117
0235850-5 Jeannine A. Côté, épouse de John T. Cohen	64-4
0235890-1 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-8
0235910-7 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-10
0236340-6 Vincent Gwozdz	64-53
0236350-5 Anna Gwozdz	64-54
0236390-1 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-58
0236400-8 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-59
0241300-3 Michael Diamantis	65-41
0241700-4 Bosko Turckovic	65-81
0242030-5 Dinos Bournias et John Tsikouras	65-113
0242080-0 Théofanis Spiros	65-118
0242880-3 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-212
0242900-9 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-213
0242920-7 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-214
0242940-5 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-215
0242960-3 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-216
0242980-1 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-217
0244580-7 Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos	65-299
0244600-3 Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos	65-300

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0244820-7	
City & District Development Co.	65-311 ptie / *Pt.*
« Une partie de la subdivision officielle no 311 du lot originaire no 56, audit cadastre et bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 65-302, vers le nord-est par le résidu dudit lot 65-311, vers le sud-est par le lot 65-302 (rue) et vers le sud-ouest par une partie du lot 65-312. »	"Part of official subdivision 311 of original lot 56 on that cadastre, bounded as follows: on the northwest by part of lot 65-302, on the northeast by the remainder of lot 65-311, on the southeast by lot 65-302 (street), and on the southwest by part of lot 65-312."
0244840-5	
Michael Diamantis	65-312
0244860-3	
Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos	65-313
0244880-1	
Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos	65-314
0245020-3	
Dragoslav Vulcvic	65-321 ptie / *Pt.*
« Une partie de la subdivision officielle no 321 du lot originaire no 65, audit cadastre, mesurant 50 pieds de largeur, par 130.24 pieds dans sa ligne nord-est, et 130.03 dans sa ligne sud-ouest, bornée comme suit: au nord-est, par partie du lot 65-322, au nord-ouest par le lot 65-202, au sud-est par le lot 65-518, et au sud-ouest par le résidu du lot 65-321.	"Part of official subdivision 321 of original lot 65 on that cadastre, measuring 50 feet in width, 130.24 feet on its northeast line and 130.03 feet on its southwest line, bounded as follows: on the northeast by part of lot 65-322, on the northwest by lot 65-202, on the southeast by lot 65-518, and on the southwest by the remainder of lot 65-321."
0245030-2	
Dragoslav Vulcvic	65-321 ptie / *Pt.*
« Une partie de la subdivision officielle no 321 du lot originaire no 65 audit cadastre, ladite partie mesurant 50 pieds de largeur, par 130.03 dans sa ligne nord-est, et 129.83 dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest, par le lot 65-202 (rue), au nord-est par le résidu du lot 65-321, au sud-est par le lot 66-519 et au sud-ouest par le lot 65-320. »	"Part of official subdivision 321 of original lot 65 on that cadastre, measuring 50 feet in width, 130.03 feet on its northeast line, and 129.83 feet on its southwest line; bounded on the northwest by lot 65-202 (street), on the northeast by the remainder of lot 65-321, on the southeast by lot 66-519, and on the southwest by lot 65-320."
0245050-0	
City & District Development Co.	65-322 ptie / *Pt.*
« Une partie de la subdivision officielle no 322 du lot originaire no 65, mesurant 50 pieds de largeur, par 130.87 pieds dans sa ligne nord-est, et 130.55 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par le lot 65-202 (rue), au nord-est par le lot 65-323, au sud-est par le lot 66-522 et au sud-ouest par le résidu du lot 65-322. »	"Part of official subdivision 322 of original lot 65, measuring 50 feet in width, 130.87 feet on its northeast line, and 130.55 feet on its southwest line; bounded on the northwest by lot 65-202 (street), on the northeast by lot 65-323, on the southeast by lot 66-522, and on the southwest by the remainder of lot 65-322."
0246510-2	
Rudolph Knight	66-34
0246890-8	
Rudolph Knight	66-73
0248690-0	
Irene Schmaeling Gorsky	66-259
0248700-7	
Irene Schmaeling Gorsky	66-260
0249190-0	
Daniel Fettu	66-308
0249360-9	
Miss Anastasia Bilalis	66-325
0249450-8	
Miss Anastasia Bilalis	66-334
0249710-5	
Osmond Baptiste	66-359
0249720-4	
Osmond Baptiste	66-360
0250630-1	
Dame Peggy Hadley épouse de Ted Karavitis	66-451
0250970-1	
Daniel Fettu	66-485
0250980-0	
Daniel Fettu	66-486

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0250990-9 Daniel Fettu	66-487
0251000-6 Daniel Fettu	66-488
0251010-5 Daniel Fettu	66-489
0251020-4 Daniel Fettu	66-490
0251030-3 Daniel Fettu	66-491
0251040-2 Daniel Fettu	66-492
0251050-1 Daniel Fettu	66-493
0251300-0 Verona (alias Vera) Wulsinszki, Kalabiha	66-518
0251310-9 Verona (alias Vera) Wulsinszki, Kalabiha	66-519
0251320-8 Verona (alias Vera) Wulsinszki, Kalabiha	66-520
0252270-4 Dennis E. Dublin	66-615
0252280-3 Dennis E. Dublin	66-616
0252290-2 Dennis E. Dublin	66-617
0252360-3 Dennis E. Dublin	66-624
0252370-2 Dennis E. Dublin	66-625
0252380-1 Dennis E. Dublin	66-626
0252390-0 Dennis E. Dublin	66-627
0252400-7 Dennis E. Dublin	66-628
0252410-6 Dennis E. Dublin	66-629
0252430-4 Dennis E. Dublin	66-631
0258210-4 Christos Karkanas	68-23
0258530-5 Christos Karkanas	68-55
0258-990-1 Paul Nasiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-99
0259000-8 Paul Nasiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-100
0259060-2 Paul Nasiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-105
0259070-1 Paul Nisiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-106
0259700-3 Aris Sideratos	68-175
0259720-1 Aris Sideratos et Nicolas S. Dendrinos	68-176
0260420-5 George E. Piculas	68-243
0260430-4 George E. Piculas	68-244
0261300-8 Ilias Halkidis	68-331
0262970-7 James C. Rosater et Jean (Dame) Pavelchack	68-500
0263130-7 Gus Hormovitis	68-516

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0263140-6 Gus Hormovitis	68-517
0263150-5 Gus Hormovitis	68-518
0263160-4 Gus Hormovitis	68-519
0263170-3 George Karahalios	68-520
0263180-2 George Karahalios	68-521
0263190-1 George Karahalios	68-522
0263200-8 George Karahalios	68-523
0263821-1 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-599
0263822-9 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-600
0263830-2 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-601
0263851-8 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-608
0263852-6 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-609
0265340-0 Joseph Zelinger	69-6
0265540-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-26
0265550-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-27
0265560-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-28
0265570-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-29
0265580-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-30
0265590-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-31
0265950-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-53
0266060-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-63
0266070-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-64
0266080-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-65
0266090-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-66
0266180-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-75
0266190-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-76
0266200-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-77
0266210-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-78
0266220-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-79
0266230-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-80
0266240-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-81
0266250-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-82
0266310-2 James Kutulos et Dame Despina Taxidaris	69-88

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0266320-1 James Kutulos et Dame Despina Taxidaris	69-89
0266340-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-91
0266470-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-104
0267250-9 Carmelo Savoca	69-163
0267280-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-166
0267290-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-167
0267300-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-168
0267310-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-169
0267320-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-170
0267330-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-171
0267340-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-172
0267350-7 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-173
0267360-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-174
0267370-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-175
0267380-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-176
0267390-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-177
0267400-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-178
0267410-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-179
0267420-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-180
0267430-7 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-181
0267710-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-197
0267720-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-198
0267730-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-199
0267740-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-200
0267750-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-201
0267760-7 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-202
0267770-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-203
0267780-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-204
0267790-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-205
0267810-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-207
0267880-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-214
0268170-8 Daniel Fettu	69-243
0268180-7 Daniel Fettu	69-244

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0270810-5 August Schmid	70-17
0270820-4 August Schmid	70-18
0270830-3 August Schmid	70-19
0270840-2 August Schmid	70-20
0270850-1 August Schmid	70-21
0270860-0 August Schmid	70-22
0271090-3 Dame Hermione Bouas, épouse de Andreas Kessaris	70-45
0272180-1 Roméo Ruel	70-148
0272190-0 Roméo Ruel	70-149
0273490-3 Miss Greta Laursen	70-248
0273580-1 Paul Emile Mailloux	70-257
0273660-1 Charles Kurtzweg	70-265
0274910-9 Cosmopolitan Investment Corp.	70-389
0274920-8 Cosmopolitan Investment Corp.	70-390
0275460-4 Miss Greta Laursen	70-445
0277290-3 Dame Antigoni Douvoli, épouse de John Moutoussidis	72-131
0277730-8 Georges Rickli, in trust	72-177
0277740-7 Georges Rickli, in trust	72-178
0278120-1 Fredy Habegger	72-218
0278130-0 Fredy Habegger	72-219
0278570-7 Andy Panowski	72-265
0278660-6 Anthony Tautkus	72-274
0278670-5 Anthony Tautkus	72-275
0279100-2 Henri Heymans, a/s A B C Service Ets	72-320
0279200-0 Dame Antigoni Douvoli, épouse de John Moutoussidis	72-330
0279410-5 Georges Rickli	72-351
0279420-4 Georges Rickli	72-352
0280490-4 Joseph Tissier	72-464
0280500-0 Joseph Tissier	72-465
0280510-9 Joseph Tissier	72-466
0300401-7 Chong Ping Wong & United Overseas Property Development Company (Hong Kong) Limited	76-518
0300480-1 Demitrios Protogeros, au rôle: Demetrios Protogeros	77-16
0300530-3 Kostas Cothalis, a/s Lemmon Real Estate Inc.	77-21

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0300560-0 John Sideris	77-24
0300570-9 John Sideris	77-25
0300670-7 Bill Mearis	77-35
0300810-9 Bill Mearis	77-49
0301720-9 Demetrios Paterekas	77-144
0301880-1 Kostas Cothalis, a/s Lemmon Real Estate Inc.	77-156
0302440-3 Orestis Plaitis	77-212
0302450-2 Orestis Plaitis	77-213
0302540-0 Demetrios Paterekas	77-223
0302560-8 Vasilios Moulagiannis et son épouse Dame Stamatia Xenikou	77-225
0302890-9 Bill Litsos	77-258
0303050-9 Sadik Xheka et Beha Xheka	77-274
0303300-8 Dino Litsos	77-299
0303310-7 Dino Litsos	77-300
0322400-3 Ceiola Jordan et son épouse Dame Catherine Pickett	80-103
0322570-3 Vincent Bogle et David Bogle	80-121
0322990-3 Jacques Barjon	80-165
0326220-1 Jacques Barjon	80-214
0326290-4 Garcia McKenson	80-222
0326990-9 Mademoiselle Bahia Chkaiban et Dame Soliva Chkaiban, épouse de Joseph Assali	80-298
0327070-9 Dame Adeline Rouchon, épouse de Georges Danache	80-306
0327090-7 Maxime Roumain et Dame Rose Ascencio, son épouse	80-309
0327100-4 Maxime Roumain et Dame Rose Ascencio, son épouse	80-310
0345850-2 Daniel Fettu	90-91
0345880-9 André Palascak	90-92
0345910-4 André Palascak	90-93
0345940-1 André Palascak	90-94
0345970-8 André Palascak	90-95
0346000-3 André Palascak	90-96
0346040-9 André Palascak	90-98
0346070-6 André Palascak	90-99
0346100-1 André Palascak	90-100
0346130-8 André Palascak	90-101

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0346160-5 André Palascak	90-102
0346190-2 André Palascak	90-103
0346930-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-145
0346960-8 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-146
0347020-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-148
0347050-7 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-149
0347110-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-151
0347140-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-152
0347200-8 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-154
0347240-4 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-158
0347270-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-159
0347330-3 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-161
0347360-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-162
0347420-2 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-164
0347450-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-165
0347510-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-167
0347560-5 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-169
0347650-4 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-172
0347710-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-174
0347740-3 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-175
0347800-5 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-177
0347830-2 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-178
0347890-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-180
0347920-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-181
0348010-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-186
0348040-7 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-187
0348100-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-189
0348130-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-190
0348190-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-192
0348220-5 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-193
0348280-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-195
0348310-4 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-196
0348340-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-197

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0348630-5 Dame Dionyssia Vythoulka, épouse de Alfredo Santos	91-24
0348980-4 Dame Dionyssia Vythoulka, épouse de Alfredo Santos	91-70 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 91-70, à distraire cependant la partie expropriée par le ministère de la Voirie de la province de Québec suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 331275 et 345433.	Lot 91-70, less the part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec under deeds registered at the Chambly Division Registry Office under numbers 331275 and 345433.
0349080-2 Dame Sheila Ramkissoon, épouse de Aaron Haynes	91-80
0349090-1 Eric E. Timothy	91-81
0349350-9 Eric E. Timothy	91-107
0349380-6 Desmond Mahoney et Dame Sylvia Heron, veuve de Harold Silvera	91-110
0349410-1 Noel Stennett	91-113
0349640-3 Eric E. Timothy	91-136
0350210-1 Roy Linton Hart	91-193
0350220-0 Eric E. Timothy	91-194
0350230-9 Miss Icilma Evelyn Sampson	91-195
0350340-6 George E. Joseph	91-206
0350360-4 Kenneth Crossfield	91-208
0350500-5 Dame Jean Lynch, épouse de Cedrick Fray	91-222
0350510-4 Dame Jean Lynch, épouse de Cedrick Fray	91-223
0350550-0 Roy Linton Hart	91-227
0350620-1 Arthur Ambrose et Dame Pamella Walker, son épouse	91-234
0350650-8 Dennis Ellsworth Dublin	91-237
0350660-7 Dennis Ellsworth Dublin	91-238
0350670-6 Dennis Ellsworth Dublin	91-239
0350680-5 Osmond Baptiste	91-240
0350690-4 Osmond Baptiste	91-241
0351210-0 Dame Dionyssia Vythoulka, épouse de Alfredo Santos	91-256 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 91-256, à distraire cependant la partie expropriée par le ministère de la Voirie de la province de Québec suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 331275 et 345433.	Lot 91-256, less the part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec under deeds registered at the Chambly Division Registry Office under numbers 331275 and 345433.
0360720-7 Serge Kowalenko	93-289, 290
0360730-6 Serge Kowalenko	93-291, 292
0364360-8 Miss Geraldine Joanna Minott	93-991
0364740-1 Daniel Fettu	93-1054 & 1053 ptie / *Pt.* N.-E.
Savoir: le lot numéro 93-1053, à distraire cependant les trois huitièmes sud-ouest vendus à Park Realty Corporation suivant	Lot 93-1053, less the southwest three-eights sold to Park Realty Corporation under a deed registered at the Chambly Divi-

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 203383.	sion Registry Office under number 203383.
0370970-6	
Daniel Fettu	94-202
0374740-9	
Jacob Green, a/s Mlle Tillie F. Miller	94-946, 947
0391720-0	
Miss Hyacinthe Allen	98-17
0399630-3	
Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-140 & 141
0399640-2	
Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-142 & 143
0399650-1	
Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-144 & 145
0399660-0	
Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-146 & 147
0399670-9	
Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-148 & 149
0399680-8	
Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-150 & 151
0399900-0	
Eric E. Timothy	99-197 à / *to* 199
0400220-0	
Ioannis Grammatikos	99-262, 263
0402200-4	
Ioannis Grammatikos	99-631, 632
0405290-8	
Eric E. Timothy	99-1304 à / *to* 1306
0406550-4	
Daniel Fettu	99-1279, 1280; 100-10, 11
0406560-3	
Daniel Fettu	99-1276; 100-12
0406750-0	
Ioannis Grammatikos	100-54 à / *to* 56
0406760-9	
Ioannis Grammatikos	100-57
0406770-8	
Ioannis Grammatikos	100-58, 59
0406780-7	
Ioannis Grammatikos	100-60, 61
0406790-6	
Ioannis Grammatikos	100-62, 63
0407050-4	
Ioannis Grammatikos	100-118, 119
0407060-3	
Ioannis Grammatikos	100-120
0407170-0	
René Martin	100-144 à / *to* 146
0407190-8	
Daniel Fettu	100-151 à / *to* 153
0407370-6	
Peter Stilianoudakis	100-192, 193
0407450-6	
Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	100-210 à / *to* 212
0407540-4	
René Martin	100-230, 231
0407550-3	
René Martin	100-232 à / to 234

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0407670-9 Ioannis Grammatikos	100-258, 259
0407680-8 Ioannis Grammatikos	100-260, 261
0407810-1 Daniel Fettu	100-287, 288
0407820-0 Daniel Fettu	100-289 à / *to* 291
0408110-5 Constantinos Bitsakis	100-333, 334
0408120-4 Constantinos Bitsakis	100-335, 336
0408130-3 Constantinos Bitsakis	100-337, 338
0408140-2 Constantinos Bitsakis	100-339, 340
0408150-1 Constantinos Bitsakis	100-341 à / *to* 343
0408800-1 René Martin	100-446, 447
0409020-5 René Martin	100-484, 485
0409090-8 René Martin	100-498, 499
0409200-3 Park Plaza Gardens Corp.	100-517, 518
0409210-2 René Martin	100-519, 520
0409220-1 Park Plaza Gardens Corp.	100-521, 522
0409260-7 Park Plaza Gardens Corp.	100-529 à / *to* 531
0409270-6 René Martin	100-532, 533
0409440-5 Giuseppe Zappavigna	100-562, 563
0409450-4 Giuseppe Zappavigna	100-564, 565
0409560-0 Salvatore Moffa	100-582, 583
0409780-4 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-628, 629
0409790-3 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-630, 631
0409820-8 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-636, 637
0409830-7 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-638 à / *to* 640
0410130-9 René Martin	100-703, 704
0410140-8 René Martin	100-705, 707
0410900-5 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-858 à / *to* 860
0411710-7 Marcel Guillemette	100-993, 994
0411720-6 Marcel Guillemette	100-995, 996
0412110-9 McGragor-Archibald Rowe	100-1067 à / *to* 1069
0412130-7 McGragor-Archibald Rowe	100-1070, 1071
0412170-3 McGragor-Archibald Rowe	100-1078 à / *to* 1080
0412370-9 Park Plaza Gardens Corp.	100-1114, 1115

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0412660-3 Eric E. Timothy	100-1174 à / *to* 1176
0412850-0 Ioannis Grammatikos	100-1239, 1240
0415580-0 Violette Ruegg, épouse de Eric Schoch	102-10 à / *to* 12
0415610-5 Lucien Moussier	102-16 à / *to* 18
0416530-4 Sarantos Katsihtis et Dinos Rapastathiset, son épouse Dame Stathoola Arfane	102-200, 201
0416960-3 Sarantos Katsihtis et Dame Rose Ramos, épouse de Bill Ainis	102-283, 284
0417740-8 Provigo Montréal Inc.	102-447, 448
0417750-7 Provigo Montréal Inc.	102-449, 450
0419630-9 Spartakos Inc.	102-780
0422210-5 Demetre Kanazoglous Bizoglou	102-1287, 1288
0424090-9 Pashalis Siergiopoulos	102-1951 à / *to* 1953
0426010-5 Gary Weinstein	102-2352, 2353
0426020-4 Gary Weinstein	102-2354, 2355
0426870-2 Rosaire Poulin	102-2536 ptie / *Pt.*
«La subdivision officielle no 2536 du lot originaire no 102, à distraire de ladite subdivision, une partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec suivant acte enregistré sous le no 331275.» 102-2537	"Official subdivision 2536 of original lot 102, less a part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec under a deed registered under number 331275." 102-2537
0427300-9 Mary Stamataki	102-2634, 2635
0427320-7 Mary Stamataki	102-2638, 2639
0427860-2 Tsekos Vasilios	102-2746, 2747
0427880-0 Alekos et Georgia Triataphilos	102-2750, 2751
0427940-2 Nick Leftakis et Dame Jhonna Potamitis, son épouse	102-2763 à / *to* 2765
0428660-5 George Rickli	102-2973, 2974
0428670-4 George Rickli	102-2975
0428710-8 Dame Priska Von Arx	102-2982 à / *to* 2984
0428780-1 George Rickli	102-2997, 2998
0428790-0 George Rickli	102-2999
0429560-6 Despina Joakimidis	102-3161, 3162
0429920-2 Spartakos Inc.	102-3243
0429950-9 Spartakos Inc.	102-3246, 3247
0430450-7 Aristomenis Psalidas et Dame Angelika Stejatou	102-3402, 3403
0431410-0 Jim A. & Peter Nicolaou	102-3624
0437330-4 Demetrios Kourebes et son épouse Dame Vasiliki Brinias	104-568

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0439000-1 James-George Dimis	104-728
0439010-0 James-George Dimis	104-729
0439600-8 Steve Demosthenis	104-779
0439610-7 Steve Demosthenis	104-780
0439620-6 Steve Demosthenis	104-781
0440020-6 Dame Tina Papathanakou	104-827
0440030-5 Dame Tina Papathanakou	104-828
0440040-4 Dame Tina Papathanakou	104-829
0440050-3 Dame Tina Papathanakou	104-830
0442480-0 George Rickli	105-67
0442490-9 George Rickli	105-68
0444620-9 Dame Celina Wilson Wthite	105-281
0445150-6 John Schamel	105-335
0445160-5 John Schamel	105-336
0445170-4 John Schamel	105-337
0445260-3 Herman Wurgler	105-345
0445270-2 Herman Wurgler	105-346
0445280-1 Herman Wurgler	105-347
0445290-0 Walter Egger	105-348
0445300-7 Walter Egger	105-349
0445490-6 Anton Ingold	105-368
0445850-1 August Schmid	105-407
0445860-0 August Schmid	105-408
0464490-2 Skerrett Douris	113-171, 172
0464860-6 Skerrett Douris	113-253, 254
0464880-4 Lawrence Edwards	113-255 à / *to* 257
0464950-5 Skerrett Douris	113-272
0465310-1 Miss Gloria Wong	113-352, 353
0465420-8 Magbert-Anthony Farray	113-378, 379
0465500-7 Magbert-Anthony Farray	113-394, 395
0465610-4 Miss Gloria Wong	113-420, 421
0466040-3 Lawrence Edwards	113-562, 563
0467580-7 Jose Ribeiro	113-935, 936

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0468220-9 Evangelos Sideris	113-1079, 1080
0468230-8 Evangelos Sideris	113-1081, 1082
0468880-0 Pine Investment Corp.	113-1212 à / *to* 1214
0471870-6 Pine Investment Corp.	114-186, 187
0472170-0 Pine Investment Corp.	114-249, 250
0473850-6 Pine Investment Corp.	114-611, 612
0473870-4 Pine Investment Corp.	114-615, 616
0474600-4 John Milly	114-779 à / *to* 781
0475450-3 Skerrett Douris	114-975 à / *to* 977
0476790-1 Dame Thelma E.E. Powell	114-1297, 1298
0476800-8 Dame Thelma E.E. Powell	114-1299, 1300
0477270-3 Paul M. Sjwed	114-1397 à / *to* 1399
0477380-0 Evangelos Sideris et Pine Investment Corp.	114-1424 à / *to* 1426
0477610-0 Kazimierski Jersy M.	114-1473, 1474
0477620-9 Kazimierski Jersy M. et Dame Zofia Florczyk, son épouse	114-1475, 1476
0477630-8 Kazimierski Jersy M.	114-1477, 1478
0477640-7 Kazimierski Jersy M.	114-1479, 1480
0494600-0 Ville Saint-Hubert et les Héritiers de feu J.H. McMillan	119-298
0495430-1 E. Rudziewiez	119-477, 478
0539440-8 Constantin Charalambous	131-88
0539600-7 Dimitrios Stamatis	131-107
0539610-6 Dimitrios Stamatis	131-108
0539620-5 Dimitrios Stamatis	131-109
0539700-5 Dimitrios Kissas. (Au rôle: Kissis)	131-119
0539840-9 Sotirios I. Tountas	131-136
0539850-8 Sotirios I. Tountas	131-137
0539860-7 Sotirios I. Tountas	131-138
0539870-6 Sotirios I. Tountas	131-139
0539880-5 Konstantinos Katouni et Dame Helen Riga, son épouse	131-140, 141
0539890-4 Konstantinos Katouni et Dame Helen Riga, son épouse	131-142, 143
0539910-0 John Tzakas	131-145
0540130-2 George Stroungaris et Dimitrios Stamatis	131-172, 173
0540140-1 George Stroungaris et Dimitrios Stamatis	131-174

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0540760-6 Dimitrios Eftathioy	131-249
0541100-4 Anastasios Kessaris	131-288
0541280-4 Demetrius Carassavas	131-307
0541290-3 Demetrius Carassavas	131-308, 309
0541300-0 Demetrius Carassavas	131-310, 311
0541310-9 Demetrius Carassavas	131-312
0541390-1 Dimitrios Rondos	131-320
0541500-5 Constantin Charalambous	131-333
0544601-8 Guy Archambault	133-71 ptie / *Pt.*

Savoir: le lot numéro 133-71, à distraire cependant la partie vendue à Philippe Lessard suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 259911.

Lot number 133-71 less the part sold to Philippe Lessard, under a deed registered at the Chambly Division Registry Office under number 259911.

0544881-6 Guy Archambault	133-112
0545510-0 Compagnie Vanier Limitée	133-177 ptie / *Pt.*

Savoir: une partie du lot numéro 133-177, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-est par une autre partie dudit lot 133-177 appartenant à C. B. M. Development Inc. ou représentants, au sud-est par la rue Park (Ptie 133-187), au sud-ouest par le lot 133-177-1 appartenant à Stelios Assimiadis ou représentants, et au nord-ouest par partie du lot 133-166.

Part of lot 133-177, measuring twenty-five feet in width and one hundred feet in depth, English measure and more or less, bounded on the northeast by another part of lot 133-177 belonging to C.B.M. Development Inc. or representatives, on the southeast by Park Street (Pt. 133-187), on the southwest by lot 133-177-1 belonging to Stelios Assimiadis or representatives, and on the northwest by part of lot 133-166.

0545561-3 Guy Archambault	133-195
0545751-0 Guy Archambault	133-206
0545971-4 Guy Archambault	133-240
0546441-7 Guy Archambault	133-285
0546501-8 Philias Vanier	133-303
0546731-1 Guy Archambault	133-327
0546931-7 Guy Archambault	133-348
0547381-4 Guy Archambault	133-393
0584510-2 Thomas Newbury et Dame Sarah Montgomery, son épouse, a/s Dame Saide Newbury Roach	152-106
0584670-4 Mercury Realties Inc.	152-150, 151
0645970-5 Purua Investment Corp.	166-613
0659630-8 Aiglon Construction Inc.	171-250 & 249 ptie / *Pt.*

Savoir: une partie du lot numéro 171-249 mesurant quinze pieds de largeur sur une profondeur de cent cinq pieds et cinq dixièmes de pieds, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en front au nord-ouest par la rue Quévillon (171-248), d'un côté au nord-est par le lot 171-250, en arrière, au sud-est, par partie du lot 172-26, et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 171-249.

Part of lot 171-249, measuring fifteen feet in width and one hundred and five and five-tenths feet in depth, English measure and more or less, and bounded as follows: in front on the northwest by Quévillon Street (171-248), on one side on the northeast by lot 171-250, in rear on the southeast by part of lot 172-26, and on the other side on the southwest by the remainder of lot 171-249.

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0663820-9	
Gust Kazantzis et Dame Patricia Aroires, son épouse	171-1028, 1029
0663830-8	
Gust Kazantzis et Dame Patricia Aroires, son épouse	171-1030, 1031
0671680-7	
Dame Dionyssia Vithoulka, épouse de Alfredo Santos	173-108
0671690-6	
Dame Dionyssia Vithoulka, épouse de Alfredo Santos	173-109
0672490-0	
Louis Kapnissakis	173-184
0672500-6	
Louis Kapnissakis	173-185
0673840-5	
George Mastoropoulos	173-316
0674650-7	
Constantine Kapetanios	173-404
0674910-5	
Benito Di Tommaso et Dame Germaine St-Pierre, veuve non remariée de Louis Grenon	173-432
0675040-0	
Benito Di Tommaso et Dame Germaine St-Pierre, veuve non remariée de Louis Grenon	173-445
0675050-9	
Benito Di Tommaso et Dame Germaine St-Pierre, veuve non remariée de Louis Grenon	173-446
0677060-6	
Nick Stavroulakis	174-55
0677070-5	
Nick Stavroulakis	174-56
0677250-3	
Petros Zamagias	174-65
0677590-2	
City & District Development Inc.	174-99
0677600-9	
City & District Development Inc.	174-100
0677610-8	
City & District Development Inc.	174-101
0678270-0	
Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-167
0678280-9	
Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-168
0678330-2	
Mlle Opacic Mirjana	174-173
0678470-6	
Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-187
0678480-5	
Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-188
0678590-1	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-199
0678600-8	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-200
0678610-7	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-201
0678620-6	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-202
0678630-5	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-203
0678640-4	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-204
0678650-3	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-205
0678660-2	
Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-206
0680060-1	
Petros Zamagias	174-347
0680070-0	
Petros Zamagias	174-348
0680180-7	
City & District Development Inc.	174-359

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0681650-8 George Christoforakis	174-486
0681660-7 George Christoforakis	174-487
0682821-4 George A. Nicolaidis	174-562
0682822-2 George A. Nicolaidis	174-563
0682823-0 George A. Nicolaidis	174-564
0682827-1 Dame Angela Paspatis, épouse de Peter Makris	174-568
0682828-9 Peter Macris	174-569
0682848-7 Demetrios Vounasis et Dame Ramute Matulaitis, son épouse	174-590
0682849-5 Demetrios Vounasis et Dame Ramute Matulaitis, son épouse	174-591
0682850-3 Demetrios Vounasis et Dame Ramute Matulaitis, son épouse	174-592
0682942-8 Demetrius E. Carassavas	174-694
0682943-6 Demetrius E. Carassavas	174-695
0682944-4 Demetrius E. Carassavas	174-696
0682945-1 Demetrius E. Carassavas	174-697
0683440-2 Gaston Hennequin, a/s Depositen And Effect Bank AG	175-511
0684320-5 Wilhelm Dettweiller	175-562
0684340-3 Wilhelm Dettweiller	175-563
0684990-5 Jean Baptiste Alengry, a/s Banque Pariente	175-598
0685170-3 Karl-Ivar Skoog	175-610
0685440-0 Karl-Ivar Skoog	175-624
0686720-4 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	175-692
0686860-8 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	175-699
0688080-1 Jean Baptiste Alengry, a/s Banque Pariente	175-770
0689140-2 Gaston Hennequin, a/s Depositen And Effect Bank AG	175-828
0689160-0 Gaston Hennequin, a/s Depositen And Effect Bank AG	175-829
0690410-6 Horst Schuler	175-918
0692820-4 Dieter Kunstmann	175-1158
0692830-3 Dieter Kunstmann	175-1159
0692840-2 Dieter Kunstmann	175-1160
0693250-3 Jean-Bouin	175-1201
0693680-1 Karl-Ivar Skoog	175-1233
0693690-0 Karl-Ivar Skoog	175-1234
0693700-7 Karl-Ivar Skoog	175-1235

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0693710-6 Karl-Ivar skoog	175-1236
0696030-6 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	177-204
0696140-3 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	177-215
0697640-1 Dame Panagiota Douvolis, épouse de George Tsigganas	177-391
0697650-0 Dame Panagiota Douvolis, épouse de George Tsigganas	177-392
0697660-9 Peter Paleologos	177-393
0697670-8 Michael Cottis et Dame Alexandra Kantaros, son épouse	177-394
0697890-2 Alfa Construction Corp.	177-416
0697900-9 Alfa Construction Corp.	177-417
0697910-8 Alfa Construction Corp.	177-418
0698880-2 John Panayotopoulos	177-516
0698890-1 Gottfried Sailer	177-517
0698900-8 Gottfried Sailer	177-518
0730710-1 William P. Soter et Dame Jean Soter, épouse de Peter Columbus	181-12
0730720-0 William P. Soter et Dame Jean Soter, épouse de Peter Columbus	181-13
0754187-3 Emile Cuanoud et Dame Paula Bachmann, son épouse	186-101
0754209-5 Mireille Aubert	186-123
0754343-2 Georges Monti	186-275
0757780-2 Joseph Arranno	187-18, 19 & 20
0757860-2 Joseph Arranno	187-36, 37 & 38
0760730-2 Adnan Mahmoud Hajjar	187-659, 660
0760740-1 Adnan Mahmoud Hajjar	187-661, 662
0760750-0 Adnan Mahmoud Hajjar	187-663, 664
0761990-1 Joseph Arranno	187-931 à / *to* 933
0762050-3 Joseph Arranno	187-943 à / *to* 945
0765700-0 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1701, 1702
0765710-9 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1703, 1704
0765720-8 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1705, 1706
0765730-7 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1707, 1708

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0765740-6 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1709, 1710
0765760-4 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1713, 1714
0765770-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1715, 1716
0767150-6 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1990, 1991
0767160-5 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1992, 1993
0767170-4 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1994, 1995
0767180-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1996, 1997
0767190-2 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1998, 1999
0767210-8 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2002, 2003
0767220-7 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2004, 2005
0768740-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2339 à / *to* 2341
0768750-2 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2342, 2343
0768760-1 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2344, 2345
0768920-1 Aimé Guertin	188-184
0774990-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-84 à / *to* 86
0775000-3 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-87, 88
0775010-2 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-89, 90
0775020-1 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-91, 92
0775030-0 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-93, 94
0775040-9 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-95, 96

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0775060-7 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-101 à / *to* 103
0775070-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-104, 105
0775080-5 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-106, 107
0775090-4 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-108, 109
0775100-1 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-110, 111
0775110-0 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-112, 113
0775120-9 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-114, 115
0775130-8 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-116, 117
0775140-7 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-118, 119
0775150-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-120, 121
07755160-5 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-122 à / *to* 124
0775170-4 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-126 à / *to* 128
0775180-3 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-129, 130
0775190-2 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-131, 132
0775200-9 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-133, 134
0775210-8 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-135, 136
0775220-7 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-137, 138
0775230-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-139, 140
0775240-5 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-141, 142
0775250-4 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-143, 144
0775270-2 Herman W. D. Steigerwalt	189-146 à / *to* 149
0775660-4 Henry Philmon	189-238
0775670-3 Henry Philmon	189-239, 240
0775680-2 Henry Philmon	189-241, 242
0775690-1 Henry Philmon	189-243, 244
0775700-8 Henry Philmon	189-245, 246
0775800-6 Henry Philmon	189-247 à / *to* 249
0775810-5 W. Wilson Wren	189-251 à / *to* 253
0775820-4 W. Wilson Wren	189-254, 255
0775830-3 W. Wilson Wren	189-256 à / *to* 258
0775900-4 W. Wilson Wren	189-271
0775910-3 W. Wilson Wren	189-272 à / *to* 274
0775920-2 W. Wilson Wren	189-276 à / *to* 278

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0775930-1 W. Wilson Wren	189-279, 280
0775940-0 W. Wilson Wren	189-281, 282
0775950-9 W. Wilson Wren	189-283, 284
0775960-8 W. Wilson Wren	189-285, 286
0775970-7 W. Wilson Wren	189-287, 288
0775980-6 W. Wilson Wren	189-289, 290
0775990-5 W. Wilson Wren	189-291, 292
0776000-2 W. Wilson Wren	189-293, 294
0776010-1 W. Wilson Wren	189-295, 296
0776020-0 W. Wilson Wren	189-297 à / *to* 299
0776630-6 Dr John Martsolf	189-478, 479
0776640-5 Dr John Martsolf	189-480, 481
0777030-8 Madame Rita Levasseur et La Ville de Saint-Hubert	189-567
0777060-5 W. Wilson Wren	189-575 à / *to* 577
0777070-4 W. Wilson Wren	189-578, 579
0777080-3 W. Wilson Wren	189-580, 581
0777090-2 W. Wilson Wren	189-582 à / *to* 584
0777110-8 W. Wilson Wren	189-588, 589
0777120-7 W. Wilson Wren	189-590, 591
0777130-6 W. Wilson Wren	189-592, 593
0777140-5 W. Wilson Wren	189-594, 595
0777150-4 W. Wilson Wren	189-596 à / *to* 598
0778440-8 W. Wilson Wren	189-875 à / *to* 877
0778460-6 W. Wilson Wren	189-879 à / *to* 881
0778470-5 W. Wilson Wren	189-882, 883
0778480-4 W. Wilson Wren	189-884, 885
0778490-3 W. Wilson Wren	189-886, 887
0778500-9 W. Wilson Wren	189-888, 889
0778510-8 W. Wilson Wren	189-890, 891
0778520-7 W. Wilson Wren	189-892, 893
0778530-6 W. Wilson Wren	189-894, 895
0778540-5 W. Wilson Wren	189-896 à / *to* 898
0778600-7 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-911, 912

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0778690-8 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-913, 914
0778700-5 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-915, 916
0778710-4 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-917, 918
0778720-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-919, 920
0780190-5 Mlle Rita Levasseur et Ville de Saint-Hubert, (au rôle: Peter Vida Inc. & Salo Selzer)	189-1249 à / *to* 1254
0781760-4 Louis Griffey, a/s Landev International Corporation Ltd.	189-1634 à / *to* 1636
0782240-6 Lincoln Virgo	189-1717, 1718
0782440-2 Mlle Carole Levasseur et Ville de Saint-Hubert, (au rôle: Mlle Ivy Campbell)	189-1765, 1766
0782850-2 Ben A. Dresler et Ethel L. Dresler	189-1839 à / *to* 1841
0782990-6 Joseph L. Durante	189-1869 à / *to* 1871
0783420-3 Bernard H. Taylor	189-1960
0783430-2 Bernard H. Taylor	189-1961, 1962
0783440-1 Bernard H. Taylor	189-1963, 1964
0783450-0 Bernard H. Taylor	189-1965, 1966
0783460-9 Bernard H. Taylor	189-1967, 1968
0783470-8 Bernard H. Taylor	189-1969 à / *to* 1971
0783600-0 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2002
0783610-9 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2003, 2004
0783620-8 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2005, 2006
0783630-7 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2007 à / *to* 2009
0784430-1 Joseph L. Durante	189-2169 à / *to* 2171
0784800-5 Howard S. Klepper	189-2272 à / *to* 2274
0784810-4 Howard S. Klepper	189-2275, 2276
0784820-3 Howard S. Klepper	189-2277, 2278
0784830-2 Howard S. Klepper	189-2279, 2280
0784840-1 Howard S. Klepper	189-2281, 2282
0784890-6 Howard S. Klepper	189-2291
0784891-4 Richard Timpton	189-2292
0784900-3 Richard Timpton	189-2293 à / *to* 2295

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0785810-3 Joseph L. Durante	189-2480
0785820-2 Joseph L. Durante	189-2481, 2482
0785830-1 Joseph L. Durante	189-2483 à / *to* 2485
0785840-0 Arthur-Gérard Hayden, ès qualité exécuteur de la succession de William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Sarah-Jane Castilloux, et Arthur-Gérard Hayden	189-2486, 2487
0793520-8 John A. Larose	192-367, 368
0793530-7 John A. Larose	192-369, 370
0793540-6 John A. Larose	192-371, 372, 373
0794970-4 Ernest Zokorsky	192-688, 689
0794980-3 Zokorsky	192-690 à / *to* 692
0796010-7 Pasquale Minichiello	192-911, 912
0796020-6 Pasquale Minichiello	192-913, 914
0796030-5 Pasquale Minichiello	192-915, 916
0796670-8 Jean-Paul Racette	192-1074, 1075, 1076
0796680-7 Jean-Paul Racette	192-1077, 1078
0796690-6 Jean-Paul Racette	192-1079, 1080
0796700-3 Jean-Paul Racette	192-1081, 1082
0796710-2 Jean-Paul Racette	192-1083, 1084
0796720-1 Jean-Paul Racette	192-1085, 1086
0796730-0 Jean-Paul Racette	192-1087, 1088
0796740-9 Jean-Paul Racette	192-1089, 1090
0796750-8 Jean-Paul Racette	192-1091, 1092
0796760-7 Jean-Paul Racette	192-1093, 1094
0796770-6 Jean-Paul Racette	192-1095, 1096, 1097
0797500-6 Canland Corporation	193-16
0797501-4 Canland Corporation	193-17
0797502-2 Canland Corporation	193-18
0797503-0 Canland Corporation	193-19
0797510-5 Canland Corporation	193-20
0797511-3 Canland Corporation	193-21
0797512-1 Canland Corporation	193-22
0797513-9 Canland Corporation	193-23
0797520-4 Canland Corporation	193-24
0797521-2 Canland Corporation	193-25

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797522-0 Canland Corporation	193-26
0797523-8 Canland Corporation	193-27
0797530-3 Canland Corporation	193-28
0797531-1 Canland Corporation	193-29
0797532-9 Canland Corporation	193-30
0797533-7 Canland Corporation	193-31
0797540-2 Canland Corporation	193-32
0797541-0 Canland Corporation	193-33
0797542-8 Canland Corporation	193-34
0797543-6 Canland Corporation	193-35
0797550-1 Canland Corporation	193-36
0797551-9 Canland Corporation	193-37
0797552-7 Canland Corporation	193-38
0797553-5 Canland Corporation	193-39
0797560-0 Canland Corporation	193-40
0797561-8 Canland Corporation	193-41
0797562-6 Canland Corporation	193-42
0797563-4 Canland Corporation	193-43
0797570-9 Canland Corporation	193-44
0797571-7 Canland Corporation	193-45
0797572-5 Canland Corporation	193-46
0797573-3 Canland Corporation	193-47
0797580-8 Canland Corporation	193-48
0797581-6 Canland Corporation	193-49
0797582-4 Canland Corporation	193-50
0797583-2 Canland Corporation	193-51
0797590-7 Canland Corporation	193-52
0797591-5 Canland Corporation	193-53
0797592-3 Canland Corporation	193-54
0797593-1 Canland Corporation	193-55
0797600-4 Canland Corporation	193-56
0797601-2 Canland Corporation	193-57

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797602-0 Canland Corporation	193-58
0797603-8 Canland Corporation	193-59
0797610-3 Canland Corporation	193-60
0797611-1 Canland Corporation	193-61
0797612-9 Canland Corporation	193-62
0797613-7 Canland Corporation	193-63
0797620-2 Canland Corporation	193-64
0797621-0 Canland Corporation	193-65
0797622-8 Canland Corporation	193-66
0797623-6 Canland Corporation	193-67
0797630-1 Canland Corporation	193-68
0797631-9 Canland Corporation	193-69
0797632-7 Canland Corporation	193-70
0797633-5 Canland Corporation	193-71
0797640-0 Canland Corporation	193-72
0797641-8 Canland Corporation	193-73
0797642-6 Canland Corporation	193-74
0797643-4 Canland Corporation	193-75
0797650-9 Canland Corporation	193-76
0797651-7 Canland Corporation	193-77
0797652-5 Canland Corporation	193-78
0797653-3 Canland Corporation	193-79
0797660-8 Canland Corporation	193-80
0797661-6 Canland Corporation	193-81
0797662-4 Canland Corporation	193-82
0797663-2 Canland Corporation	193-83
0797670-7 Canland Corporation	193-84
0797671-5 Canland Corporation	193-85
0797672-3 Canland Corporation	193-86
0797673-1 Canland Corporation	193-87
0797680-6 Canland Corporation	193-88
0797681-4 Canland Corporation	193-89
0797682-2 Canland Corporation	193-90

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797683-0 Canland Corporation	193-91
0797690-5 Canland Corporation	193-92
0797691-3 Canland Corporation	193-93
0797692-1 Canland Corporation	193-94
0797693-9 Canland Corporation	193-95
0797700-2 Canland Corporation	193-96
0797701-0 Canland Corporation	193-97
0797702-8 Canland Corporation	193-98
0797703-6 Canland Corporation	193-99
0797710-1 Canland Corporation	193-100
0797711-9 Canland Corporation	193-101
0797712-7 Canland Corporation	193-102
0797713-5 Canland Corporation	193-103
0797720-0 Canland Corporation	193-104
0797721-8 Canland Corporation	193-105
0797722-6 Canland Corporation	193-106
0797723-4 Canland Corporation	193-107
0797730-9 Canland Corporation	193-108
0797731-7 Canland Corporation	193-109
0797732-5 Canland Corporation	193-110
0797733-3 Canland Corporation	193-111
0797740-8 Canland Corporation	193-112
0797741-6 Canland Corporation	193-113
0797742-4 Canland Corporation	193-114
0797743-2 Canland Corporation	193-115
0797750-7 Canland Corporation	193-116
0797751-5 Canland Corporation	193-117
0797752-3 Canland Corporation	193-118
0797753-1 Canland Corporation	193-119
0797760-6 Canland Corporation	193-120
0797761-4 Canland Corporation	193-121
0797762-2 Canland Corporation	193-122
0797763-0 Canland Corporation	193-123

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797770-5 Canland Corporation	193-124
0797771-3 Canland Corporation	193-125
0797772-1 Canland Corporation	193-126
0797773-9 Canland Corporation	193-127
0797780-4 Canland Corporation	193-128
0797781-2 Canland Corporation	193-129
0797782-0 Canland Corporation	193-130
0797783-8 Canland Corporation	193-131
0797790-3 Canland Corporation	193-132
0797791-1 Canland Corporation	193-133
0797792-9 Canland Corporation	193-134
0797793-7 Canland Corporation	193-135
0797800-0 Canland Corporation	193-136
0797801-8 Canland Corporation	193-137
0797802-6 Canland Corporation	193-138
0797803-4 Canland Corporation	193-139
0797810-9 Canland Corporation	193-140
0797811-7 Canland Corporation	193-141
0797812-5 Canland Corporation	193-142
0797813-3 Canland Corporation	193-143
0797820-8 Canland Corporation	193-144
0797821-6 Canland Corporation	193-145
0797822-4 Canland Corporation	193-146
0797823-2 Canland Corporation	193-147
0797830-7 Canland Corporation	193-148
0797831-5 Canland Corporation	193-149
0797832-3 Canland Corporation	193-150
0797833-1 Canland Corporation	193-151
0797840-6 Canland Corporation	193-152
0797841-4 Canland Corporation	193-153
0797842-2 Canland Corporation	193-154
0797843-0 Canland Corporation	193-155
0797850-5 Canland Corporation	193-156

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797851-3 Canland Corporation	193-157
0797852-1 Canland Corporation	193-158
0797853-9 Canland Corporation	193-159
0797860-4 Canland Corporation	193-160
0797861-2 Canland Corporation	193-161
0797862-0 Canland Corporation	193-162
0797863-8 Canland Corporation	193-163
0797870-3 Canland Corporation	193-164
0797871-1 Canland Corporation	193-165
0797872-9 Canland Corporation	193-166
0797873-7 Canland Corporation	193-167
0797880-2 Canland Corporation	193-168
0797881-0 Canland Corporation	193-169
0797892-7 Canland Corporation	193-170
0797893-5 Canland Corporation	193-171
0797900-8 Canland Corporation	193-172
0797901-6 Canland Corporation	193-173
0797902-4 Canland Corporation	193-174
0797903-2 Canland Corporation	193-175
0797910-7 Canland Corporation	193-176
0797911-5 Canland Corporation	193-177
0797912-3 Canland Corporation	193-178
0797913-1 Canland Corporation	193-179
0797920-6 Canland Corporation	193-180
0797921-4 Canland Corporation	193-181
0797922-2 Canland Corporation	193-182
0797923-0 Canland Corporation	193-183
0797930-5 Canland Corporation	193-184
0797931-3 Canland Corporation	193-196
0797932-1 Canland Corporation	193-197
0797933-9 Canland Corporation	193-198
0797940-4 Canland Corporation	193-199
0797941-2 Canland Corporation	193-200

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797942-0 Canland Corporation	193-201
0797943-8 Canland Corporation	193-202
0797950-3 Canland Corporation	193-203
0797951-1 Canland Corporation	193-204
0797952-9 Canland Corporation	193-205
0797953-7 Canland Corporation	193-206
0797960-2 Canland Corporation	193-207
0797983-4 Canland Corporation	193-218
0797990-9 Canland Corporation	193-219
0797991-7 Canland Corporation	193-220
0797992-5 Canland Corporation	193-221
0797993-3 Canland Corporation	193-222
0798000-6 Canland Corporation	193-223
0798001-4 Canland Corporation	193-224
0798002-2 Canland Corporation	193-225
0798003-0 Canland Corporation	193-226
0798010-5 Canland Corporation	193-227
0798011-3 Canland Corporation	193-228
0798012-1 Canland Corporation	193-229
0798013-9 Canland Corporation	193-230
0798020-4 Canland Corporation	193-231
0798021-2 Canland Corporation	193-232
0798022-0 Canland Corporation	193-233
0798023-8 Canland Corporation	193-234
0798030-3 Canland Corporation	193-235
0798031-1 Canland Corporation	193-236
0798032-9 Canland Corporation	193-237
0798033-7 Canland Corporation	193-238
0798040-2 Canland Corporation	193-239
0798041-0 Canland Corporation	193-240
0798042-8 Canland Corporation	193-241
0798043-6 Canland Corporation	193-242
0798050-1 Canland Corporation	193-243

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0798051-9 Canland Corporation	193-244
0798052-7 Canland Corporation	193-245
0798053-5 Canland Corporation	193-246
0798060-0 Canland Corporation	193-247
0798061-8 Canland Corporation	193-248
0798062-6 Canland Corporation	193-249
0798063-4 Canland Corporation	193-250
0798070-9 Canland Corporation	193-251
0798071-7 Canland Corporation	193-252
0798083-2 Canland Corporation	193-258
0798090-7 Canland Corporation	193-259
0798091-5 Canland Corporation	193-260
0798092-3 Canland Corporation	193-261
0798093-1 Canland Corporation	193-262
0798100-4 Canland Corporation	193-263
0798101-2 Canland Corporation	193-264
1798102-0 Canland Corporation	193-265
0798103-8 Canland Corporation	193-266
0798220-0 Canland Corporation	193-311
0798221-8 Canland Corporation	193-312
0799441-1 Santos Investment Corp.	194-105; 195-128
0799443-7 Santos Investment Corp.	194-107; 195-126
0799444-5 Santos Investment Corp.	194-108; 195-125
0799449-4 Santos Investment Corp.	194-113; 195-120
0799451-0 Santos Investment Corp.	194-115; 195-118
0799452-8 Santos Investment Corp.	194-116; 195-117
0799454-4 Santos Investment Corp.	194-118; 195-115
0799455-1 Santos Investment Corp.	194-119; 195-114
0799485-5 Santos Investment Corp.	194-122; 195-131
0799514-5 Santos Investment Corp.	195-97
0799530-1 Santos Investment Corp.	195-129
0799531-9 Santos Investment Corp.	195-130
0799547-5 Santos Investment Corp.	195-148

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0799548-3 Santos Investment Corp.	195-149
0801469-8 Santos Investment Corp.	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, audit cadastre, mesurant 55 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par 105.76 pieds dans sa ligne nord-est, et 108.8 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par partie du lot 193-327, et partie du lot 193-326, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot 194, et au sud-est par le lot 194-75 (rue). »	"Part of original lot 194 on that cadastre, measuring 55 feet on its northwest and southeast lines, 105.76 feet on its northeast line and 108.8 feet on its southwest line; bounded on the northwest by part of lot 193-327 and part of lot 193-326, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-75 (street)."
0801475-5 Antonio Antunes Dos Santos	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, audit cadastre, bornée au nord-ouest par le lot 193-315, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dit lot 194, et au sud-est par le lot 194-77 (rue), ladite partie mesurant 55 pieds de largeur. »	"Part of original lot 194 on that cadastre, bounded on the northwest by lot 193-315, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-77 (street); this part is 55 feet wide."
0801478-9 Alfreda Simoes	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, mesurant 60 pieds de largeur, sur 105.76 pieds de profondeur, bornée au nord-ouest par partie du lot 193-325 et partie du lot 193-326, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot 194, au sud-est par le lot 194-77, le point d'intersection des lignes sud-ouest et sud-est de ladite partie, se trouvant sur la ligne de rue séparant les lots 194-77 (rue) et 194-75 (rue). »	"Part of original lot 194, 60 feet wide and 105.76 feet deep; bounded on the northwest by part of lot 193-325 and part of lot 193-326, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-77; the point of intersection of the southwest and southeast lines of this part is situated on the street line between lots 194-77 (street) and 194-75 (street)."
0801601-6 Santos Investment Corp.	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, audit cadastre, ladite partie mesurant 55 pieds de largeur, sur 118 pieds dans sa ligne nord-est, et 118.2 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par partie du lot 193-345, et partie du lot 193-344, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot 194, et au sud-est par le lot 194-73 (rue), le point d'intersection des lignes sud-ouest et nord-ouest de ladite partie se trouvant à 165 pieds, plus ou moins de la ligne du lot 194-92. »	"Part of original lot 194 on that cadastre, measuring 55 feet in width, 118 feet on its northeast line and 118.2 feet on its southwest line; bounded on the northwest by part of lot 193-345 and part of lot 193-344, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-73 (street); the point of intersection of the southwest and northwest lines of that part is located 165 feet, more or less, from the line of lot 194-92."
0801602-4 Santos Investment Corp.	194 ptie
« Une partie du lot originaire 194, audit cadastre, mesurant 55 pieds de largeur, par 117.31 pieds dans sa ligne nord-est, 117.46 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par le lot 193-341, au nord-est et au sud-ouest par le résidu du lot 194, et au sud-est par le lot 194-73 (rue). »	"Part of original lot 194 on that cadastre, measuring 55 feet in width, 117.31 feet on its northeast line, and 117.46 feet on its southwest line; bounded on the northwest by lot 193-341, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194.73 (street)."
0930302-5 Montréal Sub. Inv. Co. Ltd. et Emgo Realty Corp.	208-936 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.

Annexe No 1

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0719150-5 P.D. Development & Research Corp.	Lot 179 ptie / *Pt.*
Une propriété immobilière décrite textuellement comme suit à l'acte d'acquisition de propriété, ci-après reproduit, du vendeur, en déduisant cependant de la propriété les parties déjà vendues, sous promesses de vente, et qui ont été expropriées, savoir:	An immoveable property textually described as follows in the hereinafter recited title deed of acquisition thereof by the Vendor, less however and distracted therefrom the parts of said property already sold, under promises of sale and expropriated, to wit:

« Un emplacement vacant ayant façade sur la côte Noire, à Saint-Hubert, province de Québec, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie S.-E. 179) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, mesurant trois arpents de largeur sur approximativement trente-six arpents et huit perches de profondeur dans sa ligne de côté nord-ouest, et trente-sept arpents et deux perches de profondeur dans sa ligne de côté sud-est, et borné comme suit: En avant au sud-ouest par la côte Noire, en arrière au nord-est par la propriété de la Montreal and Southern Counties Railway, d'un côté au sud-est par le lot numéro 180 dudit cadastre, et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu du lot 179 appartenant à Laurent Charron ou à ses représentants.

A déduire de ce terrain, ce qui suit:

1) Une partie dudit lot, cédée par Georges-Henri Lareau à la corporation de la paroisse de Saint-Hubert par un acte passé devant J.S.U. Dupras, notaire, le 5 décembre dix-neuf cent quarante-quatre, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le numéro 90671, étant l'extrême nord-est dudit lot, mesurant cinquante pieds de largeur sur une profondeur équivalente à la largeur totale du lot, et bornée comme suit: au nord-est par la propriété de la Montreal and Southern Counties Railway, au sud-ouest par la partie dudit lot numéro 179 vendue par les présentes; au nord-ouest par la partie dudit lot numéro 179 appartenant à Laurent Charron ou à ses représentants, et au sud-est par le lot numéro 180 dudit cadastre.

2) Une partie dudit lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie 179), réservée par Georges-Henri Lareau, en vertu d'un acte de vente enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 150693, mesurant deux cent dix pieds de largeur, sur toute la profondeur allant du chemin de la Grande-Ligne (côte Noire), jusqu'à une ligne parallèle audit chemin, et passant à quinze pieds, mesures anglaises, en arrière de la grange, dont la largeur donne sur le chemin public, et bornée au sud-ouest par ledit chemin, au nord-ouest et au nord-est par le terrain vendu par les présentes et au sud-est par ledit lot numéro 180 dudit cadastre.

3) Une partie dudit lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie 179), expropriée par la ville de Saint-Hubert en vertu d'un jugement rendu par la Cour supérieure, district de Montréal, sous le numéro 4468, le dix-huit novembre dix-neuf cent soixante-cinq, par le juge Edouard Martel, et enregistré à Chambly sous le numéro 263776, et en vertu d'un autre jugement rendu par Albert Mayrand, le 8 huit novembre dix-neuf cent soixante-sept, enregistré à Chambly sous le numéro 291125, ladite partie étant une parcelle de terrain de forme trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 179, au sud-est par une partie du lot 180, au sud-ouest par le résidu du lot 179 et au nord-ouest par le lot 179, mesurant seize pieds et sept centièmes (16.07′) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cinq cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante-treize centièmes (585.73′) dans sa ligne nord-est, cinq cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante et onze centièmes (585.71′) sans sa ligne sud-ouest, et d'une contenance de neuf mille trois cent soixante et onze pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Tel qu'il ressort plus clairement d'un plan préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 648 de ses minutes.

4) Une partie dudit lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie 179) expropriée par le ministre de la Voirie, en vertu d'un acte enregistré à Chambly, sous le numéro 273854, d'une contenance de deux mille trois cent soixante-seize pieds carrés (2,376 pi. ca.) équivalant à soixante-cinq millièmes d'arpent carré (.065 arp. ca.). »

A déduire dudit emplacement, les parties suivantes, ledit emplacement étant réduit en conséquence, soit:

"A vacant emplacement fronting on Côte Noire, in Saint-Hubert, Province of Québec, known and designated as the south-east part of lot number one hundred and seventy-nine (S.E. Pt. 179) on the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Hubert, measuring three arpents in width by approximately thirty-six arpents and eight perches in depth on its north-westerly side line, and thirty-seven arpents and two perches in depth on its southeasterly side line, and being bounded as follows: in front to the southwest by the said Côte Noire, in rear to the northeast by the Montreal and Southern Counties Railway, on one side to the southeast by lot number 180 of said cadastre, and on the other side to the northwest by the residue of the said lot 179 belonging to Laurent Charron or representatives.

Less and to be deducted from the said land, the following:

1) A portion of the said lot ceded by Georges Henri Lareau to the Corporation of the Parish of Saint-Hubert by deed passed before J.S.U. Dupras, notary, on the fifth day of December, nineteen hundred and forty-four, and registered at the Registry Office for the Registration Division of Chambly under the number 90671, being the extreme northeasterly part of the said lot measuring fifty feet in width by a depth equivalent to the whole width of the said lot, and bounded as follows: to the northeast by the Montreal and Southern Counties Railway, to the southwest by the part of said lot number 179 herein presently sold, to the northwest by the part of the said lot number 179 belonging to Laurent Charron or representatives, and to the southeast by lot number 180 of the said cadastre.

2) A part of the said lot number one hundred and seventy-nine (Pt. 179), reserved by George Henri Lareau under a deed of sale registered at the said Registry Office under the number 150693, measuring two hundred and ten feet in width, by the whole depth from Chemin de la Grande Ligne (Côte Noire), and a line parallel to the said Chemin, and passing at fifteen feet English measure, in rear of the barn, the width whereof fronts on the public road, and bounded to the southwest by the said road, to the northwest and the northeast by the land presently sold and the southeast by the said lot number 180 of the said cadastre.

3) A part of said lot number one hundred and seventy-nine (Pt. 179), expropriated by the Town of Saint-Hubert in virtue of judgment rendered by the Superior Court, District of Montreal, number 4468, on the eighteenth day of November, nineteen hundred and sixty-five, by Judge Edouard Martel, registered at Chambly, under the number 263776 and judgment rendered by Albert Mayrand, on the eighth day of November nineteen hundred and sixty-seven, registered at Chambly, under the number 291125, said part being a strip of land trapezoidal in figure, bounded to the northeast by part of lot 179, to the southeast by part of lot 180, to the southwest by the residue of lot 179 and to the northwest by lot 179, measuring sixteen feet and seven hundredths of a foot (16.07′) in its southeast and northwest lines, five hundred and eighty-five feet and seventy-three hundredths of a foot (585.73′) in its northeast line, five hundred and eighty-five feet and seventy-one hundredths of a foot (585.71′) in its southwest line and containing an area of nine thousand three hundred and seventy-one square feet, English measure and more or less.

The whole as more fully shown on a plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, under his number 648.

4) A part of said lot number one hundred and seventy-nine (Pt. 179) expropriated by the Minister of Roads in virtue of deed registered at Chambly, under the number 273854, containing an area of two thousand three hundred and seventy-six square feet (2,376 sq. ft.) equivalent to sixty-five thousandths of a square arpent (.065 sq. arp.)."

From said emplacement, the following other parts thereof are to be distracted and, consequently, said emplacement is less, namely:

A. *a*) La partie dudit emplacement vendue à Mlle A. Chake Tchilinguirian, en vertu d'un acte de vente passé devant Me Theodore D. Laberge, notaire, le sept décembre dix-neuf cent soixante-treize (1973), enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le numéro 396580, laquelle partie est décrite textuellement ci-après comme suit:

« 1. Une parcelle de terrain vacant faisant partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de Québec, de forme rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), au sud-est par une partie du lot cent quatre-vingt (180), au sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), et au nord-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) (droit de passage) mesurant deux cent dix pieds (210') de largeur sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1'), d'une contenance de cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

La limite sud-ouest croise la ligne de division entre les lots originaires cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (179 et 180), à une distance de mille huit cent cinquante-huit pieds et cinq dixièmes (1,858.5') de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage, sur une largeur de soixante-six pieds (66'), partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout est tel qu'il est délinéé en rouge sur un plan portant le numéro trois mille sept cent soixante-dix-neuf (3,779), et toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises.

2. Une parcelle de terrain vacant faisant partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de Québec, de forme rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), au sud-est par une partie du lot cent quatre-vingt (180), au sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) et au nord-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) (droit de passage), mesurant deux cent dix pieds (210') de largeur sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1'), d'une contenance de cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

La limite sud-ouest croise la ligne de division entre les lots originaires cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (179 et 180) à une distance de mille six cent vingt pieds et quatre dixièmes (1,620.4') de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de soixante-six pieds (66'), partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout tel qu'il est délinéé en rouge sur un plan portant le numéro trois mille sept cent soixante-dix-neuf (3779); toutes les dimensions mentionnées ci-desus sont en mesures anglaises; le plan mentionné ci-dessus est annexé aux présentes et il est signé, pour fins d'identification, par les parties aux présentes ainsi que par le notaire soussigné. »

b) La partie de ce terrain vendue au Dr Daniel Blain par un acte de vente passé devant le même notaire, le 13 janvier dix-neuf cent soixante-quatorze (1974), enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 397960, laquelle partie est décrite textuellement comme suit:

« Une parcelle de terrain faisant partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de forme rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), au sud-est par une partie du lot cent quatre-vingt (180), au

A. *a*) The part thereof sold to Miss A. Chake Tchilinguirian, under deed of sale executed before Me Theodore D. Laberge, Notary, on the seventh day of December nineteen hundred and seventy-three (1973), registered in the Registry Office for the Registration Division of Chambly under number 396580, which said part is therein textually described as follows:

"1. A vacant parcel of land being a part of lot one hundred and seventy-nine (179), of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, registration division of Chambly, Province of Québec, a rectangular figure, is: bounded to the northeast by a part of lot one hundred and seventy-nine (179), to the southeast by a part of lot one hundred and eighty (180), to the southwest by another part of lot one hundred and seventy-nine (179) and to the northwest by a part of lot one hundred and seventy-nine (179) (right-of-way of passage), measuring a width of two hundred and ten feet (210') by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one tenths of a foot (238.1'), containing an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

The southwest limit intersects the division line between the original lots one hundred and seventy-nine and one hundred and eighty (179 & 180), at a distance of one thousand eight hundred and fifty-eight feet and five tenths of a foot (1,858.5') from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line.

A right-of-way of passage having a width of sixty-six feet (66') starting from the public road, Boulevard Grande Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as outlined in red on a plan bearing number three thousand seven hundred and seventy-nine (3,779) and all the dimensions above mentioned are English measure.

2. A vacant parcel of land being a part of lot one hundred and seventy-nine (179), of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, registration division of Chambly, Province of Québec, a rectangular figure, is: bounded to the northeast by a part of lot one hundred and seventy-nine (179), to the southeast by a part of lot one hundred and eighty (180), to the southwest by another part of lot one hundred and seventy-nine (179) and to the northwest by a part of lot one hundred and seventy-nine (179) (right-of-way of passage), measuring a width of two hundred and ten feet (210') by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one-tenth of a foot (238.1'), containing an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

The southwest limit intersects the division line between the original lots one hundred and seventy-nine and one hundred and eighty (179 and 180), at a distance of one thousand six hundred and twenty feet and four tenths of a foot (1,620.4') from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line.

A right-of-way of passage having a width of sixty-six feet (66'), starting from the public road, Boulevard Grande-Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as outlined in red on a plan bearing number three thousand seven hundred and seventy-nine (3779) and all the dimensions above mentioned are English measures, and which plan remains hereunto annexed and signed for identification by the parties thereto and the undersigned Notary."

b) The part thereof sold to Dr Daniel Blain, under deed of sale executed before the same notary on the thirteenth day of January, nineteen hundred and seventy-four (1974), registered in the said Registry Office under number 397960, which said part is textually described as follows:

"A parcel of land forming part of lot one hundred and seventy-nine (179) of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Registration Division of Chambly, of rectangular figure, bounded to the northeast by a part of lot one hundred and seventy-nine (179), to the southeast by a part of lot one hundred and eighty

sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) et au nord-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), par un passage, mesurant deux cent dix pieds (210′) de largeur sur une profondeur de quatre cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (476.2′), d'une contenance de cent mille pieds carrés (100,000 pi. ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

La limite sud-ouest croise la ligne de division des lots cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (179 et 180) à une distance de trois mille trois cent trente et un pieds (3,331′) de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Ainsi qu'un droit de passage d'une largeur de soixante-six pieds (66′), partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, qui donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Ladite propriété est telle qu'elle est indiquée sur une plan, portant le numéro 3779 des minutes de Louis Langlois, arpenteur-géomère, et daté du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze.»

B. La partie de ce terrain expropriée par le ministre de la Voirie selon un plan enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 414850, et y décrite textuellement comme il suit:

«Cette partie du lot 179, de figure irrégulière est bornée et décrite comme suit: au sud-ouest par une autre partie du lot 179, propriété de Etablissement Dan Elath of Vaduz, Liechtenstein, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-douze pieds et quatre dixièmes de pied (372.4′); au nord-ouest par une autre partie du lot 179, propriété de Artists Circle Ltd., mesurant le long de cette limite neuf pieds et huit dixièmes de pied (9.8 pi.); au nord-est par une autre partie du lot 179, demeurant propriété de Astro Development & Research Corp., mesurant le long de cette limite trois cent soixante-douze pieds et huit dixièmes de pied (372.8 pi.) et au sud-est par une autre partie du lot 179, propriété de Marcel Dumont, mesurant le long de cette limite six pieds et cinq dixièmes de pied (6.5 pi.). Cette parcelle de terrain contient une superficie de trois mille cinquante-cinq (3,055.0) pieds carrés, mesure anglaise, équivalant à quatre-vingt-trois millièmes d'arpent carré (0.083 arpent carré).

Tel que montré sur un plan préparé par Jean Tétreault, arpenteur-géomètre, le 21 octobre 1965, revisé le 22 avril 1966, et conservé aux archives du ministère de la Voirie sous le numéro 211/1-C.»

C. La partie de ce terrain, sous promesse de vente au Dr A. Haggstrom et décrite textuellement comme suit dans une description technique préparée par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), portant le numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, savoir:

«Une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est: bornée: vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi.) de largeur, par une profondeur de quatre cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (476.2 pi.). Contenant: en superficie cent mille pieds carrés (100,000 pi ^{2}).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 3,807.2 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

(180), to the southwest by another part of lot one hundred and seventy-nine (179) and to the northwest by a part of lot one hundred and seventy-nine (179) by right of passage measuring two hundred and ten feet (210′) in width by a depth of four hundred and seventy-six feet and two tenths of a foot (476.2′) containing an area of one hundred thousand square feet (100,000 sq. ft.) English measure, more or less.

The southwest limit intersects the division line of lots one hundred and seventy-nine and one hundred and eithty (179 and 180) at a distance of three thousand three hundred and thirty-one feet (3,331′) from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line.

Together with a right of passage having a width of sixty-six feet (66′) starting from the public road, Boulevard Grande Allée, gives an access to the said parcel of land its northwest limit.

The said property as shown on a plan bearing number 3779 of Louis Langlois, Q.L.S. dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two."

B. The part thereof expropriated by the Minister of Roads under plan registered in the said Registry Office under number 414850, and therein textually described as follows:

"This part of lot 179, which is irregular in shape, is bounded and described as follows: on the southwest by another part of lot 179, the property of Etablissement Dan Elath of Vaduz, Liechtenstein, along a boundary three hundred and seventy-two and four-tenths feet (372.4′) in lenght; on the northwest by another part of lot 179, the property of Artists Circle Ltd., along a boundary nine and eight-tenths feet (9.8 ft.) in length; on the northeast by another part of lot 179, remaining the property of Astro Development & Research Corp., along a boundary three hundred and seventy-two and eight-tenths feet (372.8 ft.) in length; and on the southeast by another part of lot 179, the property of Marcel Dumont, along a boundary six and five-tenths feet (6.5 ft.) in length. This piece of land has an area of three thousand and fifty-five (3,055) square feet, English measure, equal to eighty-three thousandths of a square arpent (0.083 square arpents).

As shown on a plan prepared by Jean Tétreault, Québec Land Surveyor, on October 21, 1965, revised on April 22, 1966, and filed in the Roads Department archives under number 211/1-C."

C. The part thereof under promise of sale to Dr. A. Haggstrom and textually described as follows on a technical description prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, irregular in shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179 and on the northwest by part of lot 179 (right of way); measuring two hundred and ten feet (210 ft.) in width and four hundred and seventy-six and two-tenths feet (476.2 ft.) in depth; having an area of one hundred thousand square feet (100,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the division line between original lots 179 and 180 at a point 3,807.2 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, measured along that division line.

A right of way 66.0 feet wide from Grande-Allée Boulevard provides access to the land along its northwest boundary.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779. »

D. La partie de ce terrain, sous promesse de vente au Dr Victor A. Kelmenson et décrite textuellement comme il suit dans une description technique préparée par le même arpenteur, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le même numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, soit:

« Une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est bornée vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi) de largeur, par une profondeur de neuf cent cinquante-deux pieds et quatre dixièmes (952.4 pi.). Contenant: en superficie deux cent mille pieds carrés (200,000 pi.²).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 2, 096.6 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779. »

E. La partie de ce terrain, sous promesse de vente à M.A. Kolsky, et décrite textuellement comme suit dans une description technique également préparée par le même arpenteur, le 12 décembre dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant les mêmes numéros 3779 et 3994 des minutes dudit arpenteur, soit:

« Une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de Québec, de forme rectangulaire, laquelle est bornée: au nord-est par une autre partie du lot 179; au sud-est par une partie du lot 180; au sud-ouest par une autre partie du lot 179 et au nord-ouest par une autre partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant deux cent dix pieds de largeur (210.0 pi.) sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1 pi.). Contenant cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds, partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout est tel qu'il ressort d'un plan portant le numéro 3779 et toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises.

N.B.: La limite sud-ouest croise la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 4,283.4 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division. »

Dans l'état où ladite propriété existe présentement ainsi que tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, et toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

All dimensions in this technical description are in English measure.

The whole is as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, and bearing minute number 3779."

D. The part thereof under promise of sale to Dr. Victor A. Kelmenson and textually described as follows on a technical description prepared by the same surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, irregular in shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179 and on the northwest by part of lot 179 (right of way); measuring two hundred and ten feet (210 ft.) in width and nine hundred and fifty-two and four-tenths feet (952.4 ft.) in depth; having an area of two hundred thousand square feet (200,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the division line between original lots 179 and 180 at a point 2,096.6 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, measured along that division line.

A right of way 66.0 feet wide from Grande-Allée Boulevard provides access to the land along its northwest boundary.

All dimensions in this technical description are in English measure.

The whole as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, and bearing minute number 3779."

E. The part thereof under promise of sale to M.A. Kolsky and textually described as follows on a technical description also prepared by the same surveyor on the twelfth day of December, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 and number 3994 of the records of said surveyor, namely:

"A part of lot 179, of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Registration Division of Chambly, Province of Québec, a rectangular figure, is: Bounded: to the northeast by another part of lot 179, to the southeast by a part of lot 180, to the southwest by another part of lot 179 and to the northwest by another part of lot 179 (right-of-way of passage). Measuring: a width of two hundred and ten feet (210.0 ft.), by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one-tenth of a foot (238.1 ft.). Containing: an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

A right-of-way of passage having a width of 66.0 feet, starting from the public road, Boulevard Grande Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as shown on a plan bearing number 3779 and all the dimensions abovementioned are English measures.

N.B. The southwest limit intersects the division line between the original lots 179 and 180, at a distance of 4,283.4 feet from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line."

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances and with all servitudes, active and passive, apparent or unapparent, attached thereto, the whole without exception or reserve of any kind on the part of the vendor.

Annexe no 2

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description

0719180-2

Astro Development Research Corp. ..... Lot 179 ptie / *Pt.*

C. La partie de ce terrain sous promesse de vente au Dr A. Haggstrom, et décrite textuellement comme suit dans une description technique préparée par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, savoir:

«Une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est bornée: vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi.) de largeur, par une profondeur de quatre cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (476.2 pi.). Contenant: en superficie cent mille pieds carrés (100,000 pi.²).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 3,807.2 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779.»

D. La partie de ce terrain sous promesse de vente au Dr Victor A. Kelmenson, et décrite textuellement comme suit dans une description technique préparée par le même arpenteur, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le même numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, Savoir:

«Une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est bornée: vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi.) de largeur, par une profondeur de neuf cent cinquante-deux pieds et quatre dixièmes (952.4 pi.). Contenant: en superficie deux cent mille pieds carrés (200,000 pi.²).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 2,096.6 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779.

E. La partie de ce terrain sous promesse de vente à M. A. Kolsky, et décrite textuellement comme suit dans une description technique également préparée par le même arpenteur le 12 décembre dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le même numéro 3779 et le numéro 3994 des minutes dudit arpenteur, savoir:

«Une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de

C. The part thereof under promise of sale to Dr. A Haggstrom and textually described as follows on a technical description prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, of rectangular shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179 and on the northwest by part of lot 179 (right-of-way); measuring two hundred and ten feet (210.0 ft.) in width and four hundred and seventy-six and two-tenths feet in depth (476.2 ft.); having an area of one hundred thousand square feet (100,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the line dividing lots 179 and 180 at a distance of 3,807.2 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, that distance being measured along the dividing line.

A right-of-way 66.0 feet wide starting from Grande-Allée Boulevard gives access to that land along its northwest boundary.

All the dimensions in this technical description are in English measure.

The whole is as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, bearing minute number 3779."

D. The part thereof under promise of sale to Dr. Victor A. Kelmenson and textually described as follows on a technical description prepared by the same surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, of rectangular shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179, and on the northwest by part of lot 179 (right-of-way) measuring two hundred and ten feet (210.0 ft.) in width and nine hundred and fifty-two and four-tenths feet (952.4 ft.); having an area of two hundred thousand square feet (200,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the line dividing original lots 179 and 180 at a distance of 2,096.6 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, that distance being measured along the dividing line.

A right-of-way 66.0 feet wide starting from Grande-Allée Boulevard gives access to that land along its northwest boundary.

All dthe dimensions in this technical descriptions are in English measure.

The whole is as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, bearing minute number 3779."

E. The part thereof under promise of sale to M.A. Kolsky and textually described as follows on a technical description also prepared by the same surveyor on the twelfth day of December, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 and number 3994 of the records of said surveyor, namely:

"A part of lot 179, of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Registration Division of Chambly, Province of

Québec, de figure rectangulaire, laquelle est bornée: au nord-est par une autre partie du lot 179, au sud-est par une partie du lot 180, au sud-ouest par une autre partie du lot 179 et au nord-ouest par une autre partie du lot 179 (droit de passage); mesurant deux cent dix pieds (210.0') de largeur sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1 pi.); d'une contenance de cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

Un droit de passage sur une largeur de 66.0 pieds, partant du chemin public (boulevard Grande-Allée) donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout est tel qu'il est indiqué sur un plan portant le numéro 3779 et toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises.

N.B.: La limite sud-ouest croise la ligne de division des lots originaires 179 et 180 une distance de 4,283.4 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division. »

Dans l'état où la propriété existe actuellement, ainsi que tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes y attachées, le tout sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur. »

Québec, a rectangular figure, is: Bounded: to the northeast by another part of lot 179, to the southeast by a part of lot 180, to the southwest by another part of lot 179 and to the northwest by another part of lot 179 (right-of-way of passage). Measuring: a width of two hundred and ten feet (210.0 ft.), by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one-tenth of a foot (238.1 ft.). Containing: an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

A right-of-way of passage having a width of 66.0 feet, starting from the public road, Boulevard Grande-Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as shown on a plan bearing number 3779 and all the dimensions above mentioned are in English measure.

N.B. The southwest limit intersects the division line between the original lots 179 and 180, at a distance of 4,283.4 feet from the northwest limit of Boulevard Grande-Allée, said distance being measured along said division line."

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances and with all servitudes, active and passive, apparent or unapparent, attached thereto, the whole without exception or reserve of any kind on the part of the vendor."

Tous les lots ci-dessus décrits font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, sauf dans les cas contrairement indiqués.

Tous les lots sont sujets aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, ainsi qu'à toutes homologations inhérentes auxdits immeubles.

Toutes les mesures ci-dessus nommées sont en mesures anglaises et plus ou moins, sauf dans les cas contrairement indiqués.

Donné sous mon seing, à Saint-Hubert, ce quatrième jour du mois d'avril mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le greffier et officier responsable de la vente,

67786-16-2-o BERNARD HOULE.

All the above-described lots are part of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, except where otherwise indicated.

All lots are subject to active or passive, apparent or nonapparent servitudes as well as to all homologations inherent to said immoveables.

All measurements given hereinabove are in English measure and more or less, except where otherwise indicated.

Given under my hand, in Saint-Hubert, on this fourth day of April, 1977.

BERNARD HOULE,
City Clerk and Officer in charge of the sale.

67786-16-2-o

Errata

GASTON POTVIN LTEE

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru dans la *Gazette officielle du Québec* le 5 janvier 1974, numéro 1, à la page 18 ainsi que l'avis paru dans la *Gazette officielle du Québec* le 2 mars 1974, numéro 9, à la page 1645 annulant la corporation «GASTON POTVIN LTEE», en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies doivent être considérés comme nuls et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67754-o 1172-1305

LES IMPORTATIONS & EXPORTATIONS B.D.L. LTEE B.D.L. IMPORT & EXPORT LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de corriger l'avis de changement d'administrateurs de la compagnie «LES IMPORTATIONS & EXPORTATIONS B.D.L. LTEE — B.D.L. IMPORT & EXPORT LTD.» paru le 8 janvier 1977, à la page 48 du numéro 1 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant le nouveau nombre «4» par «11».

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67754-o 1463-8340

PAUL E. LEFEBVRE LTEE

Prenez avis que l'avis de changement de siège social de la compagnie «PAUL E. LEFEBVRE LTEE» paru dans la *Gazette officielle du Québec* le 5 juin 1976, numéro 23, à la page 4870, est nul et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67754-o 1178-7975

Municipalité de Saint-Henri

(Beauce-Nord)

Veuillez noter que le titre de l'avis publié à la page 3390 de l'édition numéro 13 du 2 avril 1977 aurait dû se lire comme ci-haut au lieu de « Village de Saint-Henri ».

67752-o

SPORTSWAY INC.

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières qu'il y a lieu de corriger l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru dans la *Gazette officielle du Québec* le 26 mars 1977, numéro 12, à la page 3114, en y corrigeant ledit nom «SPORTWAY INC.» de manière à ce qu'il se lise ainsi «SPORTSWAY INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67754-o 1284-9675

INDEX No 16

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

CLUB COOPERATIF D'ALIMENTATION DE MURDOCHVILLE (*Formation*) 3799
CLUB COOPERATOF DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DE LONGUEUIL (*Formation*) 3799
COOPERATOVE DE DEVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER D'ALBERTVILLE (*Formation*) 3799

AVIS DIVERS

BAIE-SAINT-PAUL, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3814
BEGIN, CANTON (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3815
CHEVALIERS DE COLOMB DE TROIS-RIVIERES OUEST, CONSEIL No 6874 3815
GRANDES-BERGERONNES, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3815
HAVRE SAINT-PIERRE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3815
LAC PARE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3815
LEEDS, CANTON-TOWNSHIP (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3815
MAPLE GROVE, VILLE-TOWN (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3815
METABETCHOUAN, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3816
MONT-TREMBLANT, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3816
NEUVILLE, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3816
NOTRE-DANE-DE-LA-PAIX (PAPINEAU), PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3816
PAPINEAUVILLE, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3861
POINTE-FORTUNE, VILLAGE (*Muations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3816
PONT-ROUGE, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3817
RICHELIEU, VILLE-TOWN (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3817
RIVIERE-MALBAIE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3817
SAINTE-ANNE-DE-LA-POINTE-AU-PERE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3817
SAINT-ANTOINE-DE-LA-BAIE-DU-FEBVRE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3817
SAINT-CAMILLE, CANTON (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3817
SAINT-DAMIEN, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINT-EMILE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINT-EUGENE DE LADRIERE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BATISCAN, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINT-GEORGES, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINTE-HELENE-DE-BREAKEYVILLE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINT-HENRI (BEAUCE-NORD), MUNICIPALITE (*Erratum*) 3933
SAINT-JEAN, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINTE-JEANNE-DE-PONT-ROUGE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3818
SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3819
SAINT-NARCISSE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3819
SAINT-PAUL D'ABBOTSFORD, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3819
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3819
SAINT-POLYCARPE, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3819
SAINT-RAPHAEL-DE-L'ILE-BIZARD, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3819
SAINT-RAYMOND, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3820
SAINT-RENE-DE-MATANE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3820
SAINT-ZENON, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3820
STUKELY-SOUTH, MUNICIPALITY (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3820
STUKELY-SUD, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3820
SUCCESSION MARIE-ANGE LAMY MILOT (*Bénéfice d'inventaire*) 3820
SUCCESSION OCTAVE BRETON (*Bénéfice d'inventaire*) 3820
SUCCESSION PAUL-EMILE DELISLE (*Bénéfice d'inventaire*) 3820
WESTMOUNT, CITE-CITY (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 3821

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

CATABBO, DONNA LORNA 3800
HING KUEN YIP, JAMES 3800

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

BOUCHER, JOSEPH ADELARD PAUL 3800
CALVERT, JOSEPH EDOUARD ALFRED NORMAND 3800
COHEN, RONALD 3800
COTE, JOSEPH LAURADIN 3800
GALARNEAU, NAPOLEON 3800
GELIBTER, RAFAEL SZAMA 3800
GOUZOPOULOS, ATHANASE 3800
HUMBEUTEL, MARIE, KATHLEEN, SUSAN 3801
LATUPIPPE, JOSEPH YVES JEAN 3801
LYMBERNER, MICHELINE 3801
PAQUETTE, ADRIENNE 3801
POISSON, HENRI 3801
RIBARDI, MARIE GISELE FRANCE 3801
STEFANISZYN, STANLEY FRANK 3801
WOLLACH, MAX 3801
ZEGHAL, MUSTAPHA 3801

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 3723
INTRODUCTION DE REQUETES:
— MONTREAL 3711
— QUEBEC 3714
PROPRIO MOTU 3710

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

IMMEUBLES PLACE BEAUPORT LIMITEE 3804
PLACE BEAUPORT PROPERTIES LIMITED 3804

COMPAGNIES MINIÈRES

GOLDEN BRIAR MINES LIMITED (*Bureau principal*) 3804

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

CIE A. LAGACE LTEE (LA) 3764
KAN SAM CORPORATION 3764

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

B.D.L. IMPORT & EXPORT LTD. (*Correction*) 3800
IMPORTATIONS & EXPORTATIONS B.D.L. LTEE (LES) (*Correction*) 3800

CHANGEMENT DE NOM

AGENCE KeKIM LTEE (L') 3764
AUGUSTINES DE LA MISERICORDE DE JESUS DU MONASTERE DE DOLBEAU (LES) 3764
CONSTRUCTION B.M.L. INC. 3764
EXPLORATIONS TROILUS LIMITEE (*L.R.P.*) 3764
GRANGE DU MEUBLE DE STE-CLOTHILDE INC. (LA) 3764
NINI HAUPT LTD. 3764
NINI HAUPT LTEE 3764
INDUSTRIES LANDAU INC. (LES) 3764
LANDAU INDUSTRIES INC. 3764
PLACEMENTS GLASGOW INC. 3765
TROILUS EXPLORATIONS LIMITED (*N.P.L.*) 3764
UNITE DOMREMY DE NOTRE-DAME DE LA BAIE INC. 3765

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BASSO & PENNAMPEDE INC. 3802
BOUVHARD & VERONNEAU INC. 3802
BUMAYLIS, MARQUIS, ST-LAURENT, LAPORTE & ASSOCIES 3802
CLUB SPORTIF RIVIERE DU MOULIN INC. 3802
COIN DE L'ELEGANCE INC. (LE) 3802
DESILETS (A.D.) & CIE LIMITEE 3802
DONCO DISTRIBUTORS LIMITED 3802
ENTREPRISES B.P.S. INC. (LES) 3802
GIRARD AUTOMOBILE INC. 3802
J.S.M. CORPORATION 3803
LEVESQUE & CHEVALIER INC. 3803
LEXART INC. 3803
M. & T. ENTERPRISES LTD. 3803
MANUFACTURE D'HABITS CHATEAUGUAY INC. 3803
MANYFACTURE D'HABITS SHERBROOKE INC. 3803
MARINO RESTAURANT LTEE 3803
SAGIBOR INC. 3803
TRADNOR INC. 3803
TUILES VILLE LASALLE INC. (LES) 3802
VILLE LASALLE TILES INC. 3802

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

AESCO LTD. 3765
AESCO LTEE 3765
AGENCE DE VOYAGE LISBONNE INC. 3765
AGENCE DE VOYAGES PHAROS INC. 3765
ALGONQUIN ENTERPRISES INC. 3765
AMENAGEMENTS PLACE DU ROYAUME INC. (LES) 3765
AMENAGEMENTS TECAN LTEE 3765
AQUAFON INC. 3765
ARCAND (R.) INC. 3765
ARCOR HOLDING INC. 3774
ART CUSTOM BUILT UPHOLSTERING LTD. 3765
ASSOCIATION DES EMPLOYES EN INSTITUTIONS PENALES INC. 3765
ASSOCIATION MATHEMATIQUE DU QUEBEC 3765
ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS DE LA VALLED DE L'OUTAOUAIS (L') 3766
ASSOCIATION REGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DES LAURENTIDES 3766
ASSOCIATION SPORTIVE CERAMIC INC. 3766
ASSURANCES PERREAULT LTEE 3766
ASSURANCE PERREAULT, ROUILLARD LTEE 3766
ASTRA DEVELOPMENT CORPORATION 3766
ATELIERS AGRICO-FORESTIERS D'HONFLEUR INC. (LES) 3766
ATELIERS LE MAT INC. (LES) 3766
ATWATER BAG CORPORATION 3766
AYRHART MINING CORPORATION INC. 3769
BELANGER (LUCIEN) & ASSOCIES INC. 3766
BOIS X.L. LTEE 3766
BOMEM INC. 3766
BOTTOMS UP FASHIONS INC. 3772
BOULIANE, McCALL COMPANY LIMITED 3766
BOURLAMAQUE ASSAY LABORATORIES LTD. 3771
BOURNIVAL (NORMAND) INC. 3766
BRUNET (P.) ASSURANCE INC. 3766
C. & M. BEARING AND SUPPLIES LIMITED 3766
CAMP RICHELIEU QUATRE SAISONS INC. 3766
CANATECH INC. 3766
CANTERRA INC. 3766
CARIBBEAN ISLANDS DEVELOPMENT CORP. 3766

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

CARMONT INVESTMENTS INC. 3773
CENTRE COMMERCIAL PLACE DU ROYAUME (CHICOUTIMI) INC. 3766
CENTRE INDUSTRIEL DU SUD DE MONTREAL INC. 3766
CENTRE DE LOCATION PYRAMIDE INC. 3767
CENTRE DE PASTORALE EN MILIEU OUVRIER C.P.M.O. 3767
CENTRE SOCIAL LOUIS BRAILLE INC. 3767
CENTRE SPORTIF BLAINVILLE INC. 3767
CENTURY FABRICS LTD. 3774
CHAMBLY BUS COMPANY INC. 3768
CIMON LIMITED 3767
CIMON LIMITEE 3767
CINEMA MEGANTIC LTEE 3767
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-JEROME (LE) 3767
CLUB BER-MAU 3767
CLUB DE CHASSE ET PECHE TU DOR (LE) 3767
CLUB ETIENNE 3767
CLUB INTER-CANADA 3767
CLUB DE MOTO LES APOTRES INC. 3767
CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. (LE) 3767
CLUB DE L'ORDRE LOYAL DES MOOSE 1325 VAL-D'OR INC. 3768
CLUB DE RADIO AMATEURS LA TUQUE INC. 3768
CLUB SPORTIF DE SHERBROOKE. INC. 3768
CLUB TOBO-SKI, INC. 3768
CLUB TRAVERSE INC. 3768
COGEFAR (QUEBEC) LIMITEE 3768
COLONIE DE VACANCES AUX QUATRE VENTS INC. (LA) 3768
COMITE DE COORDINATION DES LOISIRS DE LA REGION DE COATICOOK 3768
COMMUNICATION MON OEIL INC. 3768
COMPAGNIE D'AUTOBUS CHAMBLY INC. (LA) 3768
COMPAGNIE IMMOBILIERE DELPHES LTEE (LA) 3768
COMPAGNIE SIMARD LIMITEE 3768
CONGELES RAYON-SOLEIL LTEE (LES) 3768
CONSEILLERS MIROBEC LTEE 3768
CONSTRUCTION D.L.T. INC. 3768
CONSTRUCTION J.P.J. LTEE 3768
CONSTRUCTION PAJAN LTEE 3768
CONVENCO OF CANADA LIMITED 3768
CORPORATION DE GESTION STE-FOY INC. 3768
CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC 3769
CORPORATION MINIERE AYRHART INC. 3769
CORPORATION DE VALEURS TRANS-CANADA 3769
COSMALEA INC. 3769
CYCLOPS MANUFACTURER LTD. 3771
DARVEAU (GEORGES) & ASSOCIES INC. 3769
DATA SERVICE & SUPPLY OF QUEBEC INC. 3773
DECOR DRAPEX INC. 3769
DELPHI REALTIES CO. LTD. 3768
DEPANNEUR A.P.H. INC. 3769
DENEAULT (FLORENT) & CIE LTEE 3769
DIDA SCIENCES INC. 3769
DISCIPLES DE MASSENET (LES) 3769
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES LEO LAROCHE INC. (LES) 3769
DORVAL HOLDINGS INC. 3770
DROLET (Y.) & FILS INC. 3769
DU-BROOK INC. 3769
DURETTE (JACQUES) INC. 3769
EDITIONS DE LA PLEINE LUNE (LES) 3769

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

ELLIS PUBLISHING LTD. 3773
EMCEE INDUSTRIES LTD. 3769
ENTREPRISES BOULEVARD GOUIN LTEE (LES) 3769
ENTREPRISES LUCIEN TURCOTTE INC. (LES) 3769
ENTREPRISES M.V.R.C. INC. 3769
ENTREPRISES PREFONTAINE INC. (LES) 3770
EQUIPEMENT HABITANT LTEE (L') 3770
EQUIPEMENTS NOEL LTEE 3770
EURO-SALES LTD. 3770
FISETTE (ROGER) INC. 3770
FOAM APPLICATORS (1971) INC. 3770
FONDS D'AIDE SACERDOTALE INC. 3770
FREDO CONSTRUCTION LTD. 3770
FRENCH MAID LINGERIE COMPANY 3770
GALLOP LEASING INC. 3771
GARDE ST-BONIFACE INC. 3770
GESTERIX INC. 3770
GESTION DORVAL INC. 3770
GESTION VALERE LANGLOIS INC. 3770
GIOVANNI DAY ORCHESTRA INC. 3770
GOTTHARD REALTY INVESTMENT CORPORATION (QUEBEC) INC. 3774
GUATAIDE INC. 3770
HABITANT EQUIPMENT LTD. 3770
HARCON INC. 3770
HOLDER CO. LTD. (THE) 3770
IMAGINATION PLUS INC. 3770
IMMEUBLE A.J.C. INC. 3770
IMPRIMERIE FALCON INC. 3770
INKSTER (WILLIAM) CONSTRUCTION INC. 3771
INSTALLATIONS ELECTRIQUES L.H. LTEE (LES) 3771
INSTITUT DES RELATIONS HUMAINES INC. 3771
INSTITUTE FOR HUMAN RELATIONS INC. 3771
INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX INC. (LES) 3771
INVESTISSEMENTS SYLVEC INC. (LES) 3771
INVESTISSEMENTS KEVINBEC INC. (LES) 3771
ISOLATION GENERALE LTEE 3771
J.P.J. CONSTRUCTION LTD. 3768
KASIMER (MISCHA) INC. 3771
KORVETTE REALTIES LTD. 3771
L.H. ELECTRIC LTD. 3771
LABORATOIRE D'ANALYSE BOURLAMAQUE LTEE 3771
LAFORCE (ROBERT) INC. 3771
LANG CONSTRUCTION COMPANY LIMITED 3771
LAVALIN INC. 3771
LEFERBVRE (J.C.) CONSTRUCTION LTEE 3771
LEGAULT ELECTRIQUE INC. 3771
LEONARD (J.R.) LIMITEE 3771
LITHOGRAPHERS INVESTMENT INC. 3773
LISBON TRAVEL AGENCY INC. 3765
LOCATION GALOP INC. 3771
M.G. MACHINE SHOP INC. 3771
M.V.R.C. ENTERPRISES INC. 3769
MANUFACTURIER CYCLOPE LTEE 3771
MARBLECOAT LTD. 3772
MARINEX 3772
MARSAN (J.M.) & COMPAGNIE LIMITEE 3772
MAR-SEL ENTREPRISES LTD. 3772

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

McAVOY & LEVY LTD. 3772
MEAD & CIE LIMITEE 3772
MEAD & CO. LIMITED 3772
MERIDIAN IMPORT CO. 3773
METROPOLITAN REFRIGERATION AND EQUIPMENT INC. 3772
MIGLIARA & TREMBLAY CONSTRUCTION LTD. 3768
MIROBEC CONSULTANTS LTD. 3772
MOCLA INC. 3772
MODES BOTTOMS UP INC. (LES) 3772
MONTMIREL INC. 3772
MONTREAL-MATIN INC. 3772
MORANDLES CORP. 3772
MORENCY (CLAUDE) & ASSOCIES INC. 3772
MOTEL LE COR DES ALPES INC. 3772
MUSIQUE DES CANTONS DE L'EST INC. 3775
N.A.G. SPORTSWEAR LIMITED 3773
ORION INVESTMENTS LTD. 3766
OTTAWA VALLEY PROFESSIONAL PHOTOGRAPHERS ASSOCIATION 3772
PARTHENAIS BUILDING CORP. 3772
PETROLES LINA LTEE (LES) 3765
PHAROS TRAVEL AGENCY INC. 3772
PHOTO PIERRE INC. 3772
PLACE SILLERY INC. 3772
PLACEMENTS ADAGE INC. (LES) 3773
PLACEMENTS ABDRE GELINAS INC. (LES) 3773
PLACEMENTS CARMONT INC. (LES) 3773
PLACEMENT DES LITHOGRAPHES INC. 3773
PLACEMENTS ORION LTEE (LES) 3773
PLANTE (AMEDEE) & FILS INC. 3773
POLANSKY (HYMAN) INC. 3773
PRODUCTIONS JACQUELINE VEZINA INC. (LES) 3773
PRODUCTIONS MONIQUE MILLER INC. 3773
PRODUITS LUCERNE LTEE (LES) 3773
PROMOTIONS MARLY INC. 3773
PUBLICATIONS ELLIS LTEE 3773
PYRAMIDE RENT-ALL CENTRE INC 3767
RECYCLAGE SAGUENAY INC. 3773
REFRIGERATION METROPOLITAINE ET EQUIPEMENT INC. 3773
ROBERTSON & HEBERT FUR PROCESSING LTD. 3773
SALLE LONGUE POINTE INC. 3773
SAMCY INVESTMENTS CO. LTD. 3773
SANCTUAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES DE RIGAUD (LE) 3773
SERVICE & FOURNITURE D'INFORMATIQUES DU QUEBEC INC. 3773
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME DU BEL AMOUR 3774
SERVICE DE RESSORTS ST-FELICIEN LTEE 3774
SERVICES VOYAGEURS VAUDREUIL INC. 3774
SOCIETE DE GESTION ARCOR INC. 3774
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'OREE DU BOIS INC. 3774
SOCIETE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER GOTTHARD (QUEBEC) INC. 3774
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS RICHELIEU-YAMASKA 3774
SOCIETE DE PLACEMENTS DES CANTONS DE L'EST INC. 3774
SOREL-O-VISION INC. 3774
SOUTH MONTREAL INDUSTRIAL CENTER INC. 3767
STEEL HOLDINGS CO. LTD. 3774
SYLVEC INVESTMENT INC. 3771
TAVERNE GIFFARD INC. 3774
TISSUS SIECLE LTEE (LES) 3774
TOD VEHICLES (QUEBEC) LTD. 3774

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

TRAITEMENT DE FOURRURES ROBERTSON & HEBERT LTEE. 3774
TRANS-CANADA CORPORATION FUND. 3769
TRANSPORT ANDRE BOURASSA INC. 3774
YRANSPORT FERJAC INC. 3774
TRANSPORT L'ACADIE LTEE. 3774
TRINIBEC INC. 3775
TROUPE DE THEATRE DU GANG DES AUTOBUS INC. (LA). 3775
TUPPER INVESTMENT CO. LTD. 3775
TURGEON TRANSPORT LIMITED. 3775
UNITED SISCOE MINES LIMITED. 3775
UP TO DATE CONSTRUCTION INC. 3775
USEREAU (GAETAN) LTEE. 3775
VENTILATION COTE-NORD INC. 3775
VENTILATION QUEMONT INC. 3775
VERY REALTIES CORP. 3775
VETEMENTS DE SPORT N.A.G. LIMITEE. 3775
VILLAGE DE SECURITE ROUTIERE DE CHICOUTIMI-NORD INC. 3775
WILMOR INDUSTRIES (1969) LTD. 3775
X.L. LUMBER LTD. 3766
ZOLINGER (MAX) INC. 3775

FUSION DES COMPAGNIES

ALIMENTS MARTIN INC. 3776
MARTIN FOOD INC. 3776

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ACTINEL INC. 3776
ADJUTOR CARON INC. 3776
AGENCE DE COLLECTION M.J. BOUCHER INC. 3776
AGENCE PROVINCIALE DES NETTOYEURS B.B. INC. 3776
ALDO IMPORT INC. 3783
AMENAGEMENTS L.P.V. INC (LES). 3776
AMENAGEMENTS P.B.D.R. INC. (LES). 3776
AMUSEMENTS MOREAU LTEE (LES). 3776
AMUSEMENTS PIERYVON INC. (LES). 3776
APPARTEMENTS GUILMAINE INC. 3776
APPARTEMENTS DU PLATEAU INC. (LES). 3776
APPARTEMENTS VAL-BELAIR INC. (LES). 3776
ARTISANES DE ST-JOVITE (1976) INC. (LES). 3776
ASSURANCES JEAN GUY TREMBLAY ET ASSOCIES INC. 3777
ASSURANCES JOLY & ASSOCIES INC. 3777
ATELIER MECANIQUE J.M.C.A. LIMITEE. 3777
ATELIER P.O.S.A. INC. (LES). 3777
ATELIER D'USINAGE CHOINIERE LTEE. 3777
AUTOBUS ARTHABASKA INC. 3777
AUTOBUS FILLION INC. (LES). 3777
AUTOBUS PELLERIN & FILS INC. (LES). 3777
AUTOMCHROME DU PARC INC. 3777
AUTOMOBILE C. DAOU INC. 3777
AUTOMOBILES GILLES GAGNON LTEE. 3777
AUTOMOBILES GRONDIN (1977) INC. 3777
AUTOMOBILES V.F. INC. 3777
AVIATION COMPTON LIMITEE. 3777
AVIATION D.S.L. INC. 3777
BELLEVUE PRODUCTS (1977), LTD. 3787
BELZILE & GERVAIS INC. 3777
BETON ORNEMENTAL GRANBY LTEE. 3777

LETTRES PATENTES (Ire PARTIE)

(suite)

BIJOUX MODE DU SAGUENAY INC. 3777
BIPOLY INC. 3777
BOIS CHIBOUGAMAU (1977) LIMITEE 3778
BOUCHERIE CHAPLEAU INC. 3778
BOUTIQUE ARTISANALE ROLOU INC. 3778
BOUTIQUE BORRELLI INC. 3778
BOUTIQUE CHRIS COHEN INC. 3778
BOUTIQUE HABITCO INC. 3778
BOUTIQUES VAL-DES-SPORTS INC. (LES) 3778
BRASSERIE LE VIKING INC. 3778
BRASSERIE SOULANGES INC. 3778
BRETON (RAYNALD), TAILLEUR INC. 3778
BUANDERIE BLANCHELLE INC. (LA) 3778
BUREAU D'INSPECTION GENERALE DU BATIMENT GHISLAIN LAROUCHE INC. 3778
C.B.M. SELECTIVE EDUCATIONAL SERVICES INC. 3788
CAFETERIA GINO FUOCO INC. 3778
CANADO CARABEAN IMPORT EXPORT CENTRE INC. 3779
CARIGNAN & LANIEL INC. 3778
CARREFOUR FRONTENAC LTEE 3778
CARRIERES DESHARNAIS LTEE)LES) 3778
CARROSSIERS BOUDREAU INC. (LES) 3778
CARTEM INC. 3778
CEDRICO INC. 3778
CENTRE CHIROPRATIQUE CLAVEAU INC. 3778
CENTRE COMMERCIAL PLACE VALENCIA INC. 3779
CENTRE DE DISTRIBUTION CHATEAUDUN INC. 3779
CENTRE D'ETUDE DU MARCHE QUEBECOIS (C.E.M.Q.) INC. (LE) 3779
CENTRE DE FORMATION TAXIDERMIQUE DU NORD INC. 3779
CENTRE IMPORT EXPORT CANADO CARAIBES INC. 3779
CENTRE DE LOCATION BLAINVILLE INC. 3779
CHAUSSURES MAISON CANADIENNE INC. 3779
CHIBOUGAMAU LUMBER (1977) LIMITED 3778
CHOINIERE MACHINE SHOP LTD. 3777
CHRIS COHEN BOUTIQUE INC. 3778
CLAUMIBEK INC. 3779
CLAUTEL INC. 3779
CLAVEAU CHIROPRACTIC CENTER INC. 3778
CLINIQUE DE MEDECINE OCCUPATIONNELLE DE MONTREAL INC. 3779
CLUB DE SANTE GERTHI INC. 3779
CLUB SOCIAL AU ROYAUME DE L'EDEN LTEE 3779
CLUB SOCIAL DOLLARD INC. 3779
COMPAGNIE DE GESTION DE LA DIABLE INC. 3779
COMPAGNIE DE GESTION NORDIN INC. 3779
CONSEILLERS EN GESTION D'AFFAIRES C.G.A. (1977) LTEE 3779
CONSTRUCTION ANDRE TETREAULT INC. (LES) 3779
CONSTRUCTION BOIS D'OR LTEE (LES) 3779
CONSTRUCTION D. MONGRAIN INC. 3779
CONSTRUCTION F.A. INC. 3780
CONSTRUCTION J.M. GAGNON INC. (LES) 3780
CONSTRUCTION LUDGER MARTINEAU INC. 3780
CONSTRUCTION M.B. INC. (LES) 3780
CONSTRUCTION ROBERT DAOUST INC. 3780
CONSTRUCTION TILLY INC. (LES) 3780
CONSTRUCTION TROTTIER INC. 3780
CORDELLY RESTAURANT INC. 3787
CORPORATION DENIGESCO 3780
CORPORATION G. GAULIN LTEE (LA) 3780
CORPORATION SENEBEC 3780

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

COURNOYER (LUCIEN) LTEE. 3780
CREATIONS JACQUES & RICHARD INC. 3780
CREATION JOAN INC. 3780
D.S.L. AVIATION INC. 3777
DAOU (C.) AUTOMOBILE INC. 3777
DENIGESCO CORP. 3780
DEPANNEUR L'HABITAT LIMITEE. 3780
DIESEL BERNARD INC. 3780
DIJELO INC. 3780
DISQUES MIRABEL INC. 3780
DISTRIBUTION AUBUT INC. 3780
DISTRIBUTION J.A. LEMYRE INC. 3780
DOMAINE BOISE MON CHEZ NOUS INC. 3780
DOMAINES LONGUEUIL INC. 3780
DOMOR LTEE. 3781
E.M. METAL INC. 3785
E.R.G. IMPORT-EXPORT INC. 3784
E.W.C. EXCAVATION INC. 3782
EBENISTERIE ST-TITE INC. 3781
EBENISTERIE TREMBOUGA INC. 3781
EDITIONS BOMART LTEE (LES) 3781
ELIE REAL ESTATE INC. 3783
ENTREPRISES CATBEC LIMITEE (LES) 3781
ENTREPRISES DE COFFRAGE L. & M. INC. (LES) 3781
ENTREPRISES CYRO LTEE (LES) 3781
ENTREPRISES D'ELECTRICITE CUY GOHIER INC. (LES) 3781
ENTREPRISES FRANPRE INC. (LES) (*Correction*) 3793
ENTREPRISES GERARD LEPINE INC. (LES) 3781
ENTREPRISES GERVAIS-BOURBONNAIS INC. (LES) 3781
ENTREPRISES J.R. LEBLANC INC. (LES) 3781
ENTREPRISES JACQUES BRISEBOIS LTEE (LES) 3781
ENTREPRISES JEANNETTE NOEL-GAGNON INC. (LES) 3781
ENTREPRISES LAURIN, OUELLET & LAPIERRE INC. 3781
ENTREPRISES MARCEL FILION INC. (LES) 3781
ENTREPRISES MARITIMES VANIER INC. (LES) 3781
ENTREPRISES P. RIVARD ET FILS INC. (LES) 3781
ENTREPRISES PROULX & MORIN INC. (LES) 3781
ENTREPRISES QUINVEST INC. (LES) 3781
ENTREPRISES R. LOGAN & FILS INC. (LES) 3781
ENTREPRISES TERRASSE OUEST INC. (LES) 3781
ENTREPRISES TOPMI INC. (LES) 3782
ENTREPRISES V.C.R. LTEE (LES) 3782
EQUIPEMENT DE BUANDERIE INTERNATIONAL INC. 3782
EQUIPEMENT DE BUREAU DE L'ESTRIE INC. 3782
EQUIPEMENTS MARTEL INC. (LES) 3782
ESCALE KINGSCROFT INC. 3782
EXCAVATION E.W.C. INC. 3782
EXPRESS WALLPAPER INC. 3788
EXTINCTEURS A.B.P. INC. (LES) 3782
F. & P. CUSTOM TAYLORS PRESSING INC. 3786
FAGUNO INC. 3782
FENESCO INC. 3782
FER FORGE LE BARON INC. 3782
FER ORNEMENTAL V.M. INC. 3782
FERME MONTPETIT & FILS INC. 3782
FRANSYL LTEE. 3782
FRERES GULUZIAN LTEE (LES) 3782
G.D.L. IMPORTS INC. 3784

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

GAGNE & LAROUCHE INC. 3782
GAGNON & GIRARD INC. 3782
GANT ACTION INC. 3782
GARAGE KOSTA LTEE 3782
GARAGE L.G.L. INC. 3782
GESTION L'ORANGERIE INC. 3783
GESTIONS MARJAC LIMITEE (LES) 3783
GESTION N.G. INC. 3783
GOSSELIN MACHINERY INC. 3785
GRONDIN AUTOMOBILES (1977) INC. 3777
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER ET TOURISTIQUE DE PORTNEUF INC. 3783
GULUZIAN BROTHERS LTD. 3782
HARMIK TRADING INC. 3788
HOLMES (R.L.) & ASSOCIATES INC. 3783
HOLMES (R.L.) & ASSOCIES INC. 3783
HOTEL LE CONCORDE LTEE 3783
HOTEL WINDSOR DE TROIS-RIVIERES (1977) INC. 3783
HOTEL-APARTMENT RIVE GAUCHE INC. 3783
HOTEL-APPARTEMENT RIVE GAUCHE INC. 3783
HUILES ILE-PERROT INC. (LES) 3783
ILE-PERROT OIL INC. 3783
IMMEUBLES ELIE INC. (LES) 3783
IMMEUBLES J. DORVAL INC. (LES) 3783
IMMEUBLES L.G.H. INC. 3783
IMMEUBLES MAGDA LTEE (LES) 3783
IMMEUBLES POINTE-AU-PERE INC. (LES) 3783
IMMEUBLES DE LA POLYCLINIQUE DE TROIS-RIVIERES INC. (LES) 3783
IMMEUBLES PORTCARTOIS LTEE (LES) 3783
IMMEUBLES PRUD'HOMME INC. (LES) 3783
IMMEUBLES TRADITION INC. (LES) 3783
IMPORTATIONS ADLO INC. (LES) 3783
IMPORTATIONS FERANOR INC. (LES) 3784
IMPORTATIONS G.D.L. INC. (LES) 3784
IMPORTATIONS J.P.R. INC. 3784
IMPORTATION-EXPORTATION E.R.G. INC. 3784
IMPRIMERIE LES COMPAGNONS INC. 3784
IMPRIMERIE QUEBECOGRAPHIE INC. 3784
INSTITUT DES ANNONCEURS NOEL GAUTHIER INC. 3784
INSTITUT DE PSYCHOMETRIE ET DE METHODES QUANTITATIVES I.P.M.Q. INC. 3784
INSTITUT DE TAE KWON DO DU QUEBEC INC. 3784
INTERCOS CANADA LTD. 3784
INTERCOS CANADA LTEE 3784
INTERNATIONAL LAUNDRY EQUIPMENT INC. 3782
INVESTISSEMENTS KIMO INC. (LES) 3784
ISOLATION DE MONT-LAURIER INC. 3784
ISOLBEC INC. 3784
J.P.R. IMPORTS INC. 3784
JEANS SANTANA LTEE (LES) 3784
JOLICOEUR (ROBERT) INC. 3784
KIMO INVESTMENTS INC. 3784
KOSTA GARAGE LTD. 3782
LABONTE (EDMOND) LTEE 3784
LABORATOIRE JACQUES THERRIEN INC. 3784
LAFRANCE (J.C.) INC. 3784
LAGAROY INC. 3784
LANDRY (CLAUDE) & FILS INC. 3785
LAVOIE (NORMAND ET PIERRE) INC. 3785
LEMAY (ROBERT) & ASSOCIATES INC. 3785

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

LEMAY (ROBERT) & ASSOCIES INC. 3785
LEMIEUX-MENARD INC 3785
LEVESQUE, BROSSOIT, LEVESQUE INC. 3785
LIBRAIRIE VILLENEUVE INC. 3785
LITHOGRAPHIE M.F.J. INC. 3785
LOCATION FRANLIPPE LIMITEE 3785
M.B. CONSTRUCTION INC. 3780
M.F.J. LITHO INC. 3785
MACHINERIE GOSSELIN INC. 3785
MAISON DU CHAMBERTIN INC. (LA) 3785
MALENFANT, BELLEY & ASSOCIES INC. 3785
MARCOUX (A.J.) & FRERES INC. 3785
MARJETE LTEE 3785
MARTIN (EMILE) & FILS INC. 3785
MATELAS LAVIOLETTE INC. 3785
MECHBEC (1976) INC. 3785
MESOTEC INC. 3785
METAL E.M. INC. 3785
METAL S.L.J. INC. 3785
MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTEE 3785
MEUBLE ROMAN A. & H. INC. (LE) 3786
MEUBLES SALVARANI LTEE 3786
MICHAUD (J.B. & R.) INC. 3786
MIROLEMAR INC. 3786
MODABEC INC. 3786
MONTREAL OCCUPATIONAL HEALTH CLINIC INC. 3779
MOTEL FRASER INC. 3786
NAIK INC. 3786
NETCOM INC. 3786
NORDIN HOLDING COMPANY INC. 3779
OPTIQUE DE L'ESTRIE INC. 3786
ORANGERAIES METROPOLITAINES INC. (LES) 3786
PAQUET (M.), ENTREPRENEUR INC. 3786
PARE (MARTIN) INC. 3786
PARK AUTO-CHROME INC. 3777
PISCINES METRIQUES INC. 3786
PLACE VALENCIA SHOPPING CENTRE INC. 3779
PLACEMENTS CASAVANT INC. 3786
PLACEMENTS CHASONHEL LIMITEE (LES) 3786
PLACEMENTS JUROBEL INC. (LES) 3786
PLACEMENTS QUATORZE SOIXANTE LTEE (LES) 3786
PLURIGESCO INC. 3786
POULIN (JACQUES & MICHEL) INC. 3786
PREBUTAS INC. 3786
PRESSAGE & SERVICE DE TAILLEURS F. & P. INC. 3786
PRODUITS BELLEVUE (1977), LTEE (LES) 3787
PROPANE L.N. INC. 3787
PUBLICITE COTE-NORD LTEE 3787
PROPRIETES VAL DES BOIS LTEE (LES) 3787
QUINCAILLERIE ST-ANDRE-D'ARGENTEUIL LTEE 3787
QUINVEST ENTERPRISES INC. 3781
R.A.C. AUTOMOBILE SALES INC. 3789
RAYMOND (JACQUES) INC. 3787
RENOVATION G. BOYER INC. 3787
RESIDENCES RAYMOND PLAMONDON INC. (LES) 3787
RESTAURANT CORDELLY INC. (LE) 3787
RESTAURANT GIRADO INC. 3787
RESTAURANTS JEAN DUBE INC. (LES) 3787

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

RESTAURANT LA PRESSE LTEE 3787
RESTAURANT LE MEDAILLON D'OR INC. 3787
RESTAURANT LE MUSCADIN INC. 3787
RESTAURANT LES TROIS AMIS INC. 3787
RESTAURANT LES TROIS MOUSSAILLONS INC. 3787
REVETEMENTS SOUPLES F. ROY INC. 3787
RICHER (CARL) INC. 3787
ROY, MARTIN & ASSOCIES INC. 3787
ROYER (RENAUD) & ASSOCIES INC. 3787
RYCAR INC. 3787
SALVARANI FURNITURE LTD 3786
SANTANA JEANS LTD 3784
SEBAL LTEE 3788
SENEBEC CORPORATION 3780
SERVICES D'EDUCATION SELECTIFS C.B.M. INC 3788
SERVICES DE GESTION GIFFARD INC. (LES) 3788
SERVICES MECANIQUES A. DICKINSON LTEE (LES) 3788
SERVICE DE PISCINES DE L'ESTRIE INC. 3788
SHERGESCO INC 3788
SIMARD (P.) (BEAUPORT) INC. 3788
SOCIETE DE GESTION LAMEL INC. 3788
SOL'EX TOURS-VOYAGES INC. *(Correction)* 3793
SOL'EX TRAVEL AGENCY INC. *(Correction)* 3793
SOUDURE BECANCOUR INC. 3788
STATION CLEMENT ROCHON INC. 3788
STUDIO EROTIQUE DE LONGUEUIL INC 3788
TAE KWON DO INSTITUTE OF QUEBEC INC. 3784
TAPISSERIE EXPRESS INC 3788
TARDIF & FRERES INC. 3788
TERRASSES DES MILLES-ILES INC. 3788
THEATRE LA SARRE INC 3788
THOMPSON (J.A.) INC. 3788
TRAFIC HARMIK INC. 3788
TRANS-QUEBEC TROPHIES INC. 3789
TRANSMISSION D'AUTO HOULE INC 3788
TRANSPORT A. CASTAGNA QUEBEC LTEE 3788
TRANSPORT BEAUDRY INC. 3788
TRANSPORT BEAURIVAGE INC. 3788
TRANSPORT BLANC-SABLON INC. 3789
TRANSPIRT G.R.C.L. INC. 3789
TRANSPORT VOYER INC. 3789
TREMBLAY (BERTRAND) INC. 3789
TREMBLAY (DENIS ET CLEMENT) INC. 3789
TROIZA INC. 3789
TROPHEES TRANS-QUEBEC INC. 3789
V.F. AUTOMOBILES INC. 3777
VAL DES BOIS PROPERTIES LTD 3787
VENTES D'AUTOMOBILES R.A.C. LTEE (LES) 3789
VITRERIE DE LA RIVE SUD INC. 3789
VOILIERS SANSREGRET INC. 3789
VOYAGES EMERILLON INC. (LES) 3789
VOYER TRANSPORT INC. 3789
WEST TERRACE ENTERPRISES INC. 3781

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION DE CHASSE & PECHE DE ST-JEAN-SUR-LE-LAC INC. (L') 3789
ASSOCIATION DES FRANCS-MAÇONS GRAND ORIENT DU QUEBEC 3789

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI INC. 3789
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LES ESCOUMINS INC. 3790
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA MOBILISATION DE LA CREATIVITE 3790
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DES LACS HOSTILE ET ST-JACQUES 3790
ASSOCIATION REGIONALE DES TIREURS DE LAVAL 3790
ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT 3790
BOIS-FRANCS ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION INC. 3792
CENTRE D'ECOLOGIE VALERIE BURGER DU LAC KEMPT ET DE LA MANOUANE INCORPOREE 3790
CENTRE SOCIAL & CULTUREL A.L. M.A. INC. 3790
CERCLE DES FERMIERES DE PASPEBIAC INC. (LE) 3790
CERCLE DE PSYCHOLOGIE ANALYTIQUE DE MONTREAL INC. 3790
CLUB D'AGE D'OR COTEAU-STATION INC. (LE) 3790
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE-DAME-DE-FATIMA DE BOISBRIAND INC. 3790
CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DU-LAC (LE) 3790
CLUB DE L'AGE D'OR ST-POLYCARPE INC. (LE) 3790
CLUB D'ATHLETISME LES RAPIDES DE WINDSOR (LE) 3790
CLUB D'AUTO-NEIGE LES VOYAGEURS DE LAVERLOCHERE (LE) 3790
CLUB DE HOCKEY DISTRICT PAPINEAU INCORPOREE 3790
CLUB KIWANIS VARENNES-BOUCHERVILLE-VERCHERES, QUEBEC LTEE 3790
CLUB DE LOISIRS DES DEBARDEURS DE LA BAIE 3790
CLUB DES LOISIRS SAINTS-ANGES INC. 3791
CLUB DE MAJORETTES LES LUCIOLES DE ST-ELZEAR INC. (LE) 3791
CLUB DE MOTO LES ARDENTS DE LA ROUTE QUEBEC INC. 3791
CLUB DE MOTO FRERES DU SOLEIL 3791
CLUB MOTOCYCLISTE DE MONT-BRUN INC. (LE) 3791
CLUB OPTIMISTE LE GARDEUR INC. 3791
CLUB OPTIMISTE DE ST-SULPICE, QUEBEC, INC. 3791
CLUB DE RADIO CEBISTE PLATEAU MONT-ROYAL 3791
CLUB DE RAQUETTEURS LES FANTASTIQUES INC. (LE) 3791
CLUB RICHELIEU LA PRAIRIE (1976) INC. 3791
CLUB RICHELIEU L'ACADIE INC. 3791
CLUB RICHELIEU ST-HUBERT INC. 3791
CLUB DES ROUTIERS VANADEPTE INC. 3791
CLUB SOCIAL LES EMPLOYES DE VILLE DE VANIER INC. 3791
CLUB SPORTIF DE SILLERY INC. 3791
CLUB DU TROISIEME AGE DES JOYEUX COPAINS DE MONTCERF INC. 3791
COMITE D'ENVIRONNEMENT DU LAC ROXTON POND INC. (LE) 3791
COMITE D'ORGANISATION DES FETES DU CINQUANTENAIRE DE LA VILLE DE DOLBEAU INC. 3791
COMITE OUVRIER ITALO-CANADIEN (LE) 3792
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES BOIS-FRANCS INC. 3792
CORPS DE CLAIRONS ET TAMBOURS LES COMTESSES DE ST-EUSTACHE INC. 3792
FESTIVAL JACQUES CARTIER INC. 3792
FONDATION MAHATMA GANDHI 3792
FORMATION MUSICALE LES QUEBECOIS DE LA RIVE-SUD 3792
FRATERNITE SAINT-PIE X CANADA INC. (LA) 3792
GROUPE D'ETUDES ET D'ACTIONS URBAINES DU MONTREAL METROPOLITAIN INC. 3792
GROUPE DU TROISIEME AGE DES HABITATIONS NICOLET (LE) 3792
HOT RIDERS QUEBEC MOTO CLUB INC. 3791
INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR MOBILIZATION OF CREATIVITY 3790
KIWANIS CLUB OF VARENNES-BOUCHERVILLE-VERCHERES, QUEBEC LTD. 3790
LIGUE DES PROPRIETAIRES DU QUARTIER DES OISEAUX INC. (LA) 3792
MAHATMA GANDHI FOUNDATION 3792
MANOIR DE LA POINTE BLEUE INC. 3792
MANOIR DE LA POINTE BLEUE INC. 3792
MOUNT-ROYAL PLATEAU CITIZENS' BAND RADIO CLUB 3791
OPTIMIST CLUB OF ST-SULPICE, QUEBEC, INC. (THE) 3791
PROJETS BETHEL INC. 3792
REVUE FRESQUE INC. (LA) 3792

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

ST. PATRICK'S SOCIETY OF COWANSVILLE 3792
SEMAINES CULTURELLES DE VICTORIAVILLE INC. (LES) 3792
SOCIETE ST-PATRICE DE COWANSVILLE 3792
SUN'S BROTHERS MOTO CLUB 3791
TROUPE A TOUT LE MONDE INC. (LE) 3792

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AGENCE DE VOYAGES AGE D'OR METROPOLITAIN INC 3793
AMIS DE L'INSTITUT DE L'EDUCATION ET DU CENTRE DE LA JEUNESSE ZEFAT (LES) 3793
AUBERGE LA RENAISSANCE INC 3793
AUTOS GEORGES PEPIN INC 3793
CADORETTE (J.G.) INC 3793
CENTRE D'IMAGE ET DE SON ATLANTIQUE LTEE 3793
CHOINIERE (WILFRID) INC 3793
CONSTRUCTION M.L.D. LTEE 3794
CORPORATION GENIX LTEE 3794
DISTRIBUTION DONALD, LTEE 3794
DOMAINE DU LAC LUCERNE INC 3794
ENTREPRISES BLANCHET LTEE 3794
ENTREPRISES MONT STERLING INC. (LES) 3794
FRIENDS OF THE EDUCATIONAL INSTITUTE AND YOUTH CENTER OF ZEFAT 3793
GALERIE D'ART LOUIS JOLLIET INC 3794
GENIX CORPORATION LTD 3794
GOSSELIN (ALFRED) INC 3794
HABITATIONS FERRINEL LTEE (LES) 3794
INDUSTRIES BEAUNIER INC. (LES) 3794
INTERPROVINCIAL BELT SPLICER LTD 3794
LOCAMIBEC INC 3794
MUSACOR P. & P. INC 3794
ORION INVESTMENTS LTD 3794
P. & M. BOOKKEEPING SERVICE LTD 3794
PEPIN (GEORGES) AUTOS INC 3793
PLACEMENTS L.M.M.A. INC 3794
PLACEMENTS ORION LTEE (LES) 3794
QUEFRAN INC 3794
RAD-MED INC 3794
SERVICE DE TENUE DE LIVRE P. & M. LTEE 3794
SIMARD-BEAUDRY INC 3794
SOCIETE POPULAIRE TRICOFIL INC 3794
TAYLOR (RUSSELL) & FILS INC 3795
TRICOFIL POPULAR SOCIETY INC 3794
VISIONIC INC 3795

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

LEFEBVRE (PAUL E.) LTEE *(Avis annulé)* 3933

CURTTELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

GAGNON, ALFRED 3804
PIETTE, MICHEL 3804

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

ANJOU, VILLE-TOWN 3821
BROMONT, VILLE-TOWN 3821
SAINT-RAPHAEL-DE-L'ILE-BIZARD, PAROISSE-PARISH 3823

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

COOPERATIVE FORESTIERE DE ST-LEON-LE-GRAND 3805

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

PARTIE LIBERAL DU QUEBEC, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE DECEMBRE 1976 3805
PARTIE QUEBECOIS, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE DECEMBRE 1976 3805
PARTIE DE L'UNION NATIONALE, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE JANVIER 1977 3805

MINISTÈRES

ÉDUCATION

MUNICIPALITES SCOLAIRES DE:

ACTON VALE, (*Demande d'annexion*) 3806
BEAUCEVILLE, (*Demande d'annexion*) 3806

DIVERS:

ECOLE DE PIANO LEFEBVRE (*Suspension de permis*) 3806

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

COMPAGNIE D'ASSURANCE LA PROTECTION NATIONALE (LA) (*Liquidation*) 3806
NATIONAL PROTECTION ASSURANCE COMPANY (THE) (*Liquidation*) 3806

COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS:

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD (*Changement d'agent principal*) 3806
MORGUARD TRUST COMPANY (*Changement d'agent principal*) 3806

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

BABEL, CANTON 3807
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 3807
DUBUISSON, CANTON 3807
GRANDE-RIVIERE (REVISE), MUNICIPALITE 3807
LANGUEDOC, CANTON 3807
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 3807
LONGUE-POINTE, PAROISSE 3807
McKENZIE, CANTON 3807
MONT-LAURIER, VILLAGE 3807
MONTREAL, PAROISSE 3808
ORFORD, CANTON 3808
PERCE (REVISE) CANTON 3808
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 3808
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 3808
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 3808
SAINT-JEAN, PAROISSE 3808
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 3808
SAINT-MARTIN, PAROISSE 3808
SAINTE-PUDENTIENNE, PAROISSE 3808
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 3808
SALABERRY, CANTON 3808
SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE 3808
SENNETERRE, VILLAGE 3808
WENTWORTH, CANTON 3808

PROCLAMATIONS

Certain Electoral Districts Land Title Act (R.S. 1964, c. 321) Application to the cadastre of a part of the municipality of *Grande-Rivière*, electoral district of Gaspé ... 3823
Certain Electoral Districts Land Title Act (R.S. 1964, c. 321) Application to the cadastre of a part of the township of *Hamilton*, electoral district of Bonaventure ... 3825
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Bousquet*, situated in the registration division of Rouyn-Noranda ... 3827
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Bristol*, situated in the registration division of Pontiac ... 3829
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Gendreau*, situated in the registration division of Témiscamingue ... 3830
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Grenier*, situated in the registration division of Saguenay (*Modification*) ... 3832
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Guérin*, situated in the registration division of Témiscamingue ... 3833
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Holland*, situated in the registration division of Sainte-Anne-des-Monts ... 3835
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of *Pointe-Claire*, situated in the registration division of Montreal ... 3836
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of *Sainte-Rose*, situated in the registration division of Laval ... 3838
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Shehyn*, situated in the registration division of Témiscamingue ... 3839
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Tabaret*, situated in the registration division of Témiscamingue ... 3841
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Waltham*, situated in the registration division of Pontiac ... 3843
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Bousquet*, située dans la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda ... 3827
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Bristol*, située dans la division d'enregistrement de Pontiac ... 3829
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Gendreau*, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue ... 3830
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Grenier*, située dans la division d'enregistrement de Saguenay (*Modification*) ... 3832
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Guérin*, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue ... 3833
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Holland*, située dans la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts ... 3835
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de *Pointe-Claire*, située dans la division d'enregistrement de Montréal ... 3836
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de *Sainte-Rose*, située dans la division d'enregistrement de Laval ... 3838
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Shehyn*, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue ... 3839
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Tabaret*, située dans la division d'enregistrement de Témiscamingue ... 3841
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Waltham*, située dans la division d'enregistrement de Pontiac ... 3843
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Grande-Rivière*, district électoral de Gaspé ... 3823
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de *Hamilton*, district électoral de Bonaventure ... 3825

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

A.B.C. MODULAR DISPLAY INC. 3797
AMEUBLEMENTS MONSELET LTEE 3795
AMEUBLEMENTS POULIN & FRERE LIMITEE (LES) 3795
ASSOCIATION DES MARCHANDS EN TABAGIE, VARIETES ET AUTRES ACCOMMODATIONS (T.V.A.) 3795
AUBERGE DU PALAIS INC. 3795
BELNEM INVESTMENT CORP. 3795
BLOUIN (JACQUES) & ASSOCIES INC. 3795
BOISVERT (P.E.) & FILS INC. 3795
BOUTIQUES PLATEAU MONT-ROYAL INC. 3795
BREUVAGES RICHELIEU INC. (LES) 3795
CADETS ET MAJORETTES DE ST-JEROME INC. (LES) 3795
CARAVANES B.B. LTEE 3795
CENTRE DE SKI DE BAIE ST-PAUL (1973) INC. 3796
CENTRE DE SKI DU MONT CITADELLE INC. (LE) 3796
CENTRE SOCIAL DE ST. JUSTIN INC. (LE) 3796
CHABOT (MARC) ENTERPRISES INC. 3796
CHAMEX INC. 3796
CHARETTE INDUSTRIES INC. 3797
CLUB SPORTIF LES TAPAGEURS INC. 3796
CLUB SPORTIF MAURICIEN INC. 3796
COIN DES JEUNES STE-FOY INC. 3796
COLORADO CAFETERIAS LIMITED 3796
COMPAGNIE DE FOYERS INDEPENDANTS LIMITEE 3796
COMPAGNIE DE SON ET DE TELECINEMA ROPHE LTEE 3796
COMPOFLOR COMPANY, LTD. 3796
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE MERCIER NUMERO 3370 INC. (LES) 3796
DOMAINE LAC TAPANI INC. 3796
DUBOIS TRAILERS INC. 3798
DUPONT (ANDRE) INC. 3796
EASTAR LTD. 3796
ECLAIRAGE TIFFANY INC. 3796
EDITIONS BELJO INC. 3796
ENTREPRISES BOLINCA INC. (LES) 3796
ENTREPRISES DU-EL INC. (LES) 3796
ENTREPRISES MARC CHABOT INC. (LES) 3797
ENTREPRISES SPASKA INC. (LES) 3797
ESTRIE-CON LTD. 3797
ESTRIE-CON LTEE 3797
ETALAGES MODULAIRES A.B.C. INC. (LES) 3797
F. & A. VENDING MACHINES INC. 3797
FANFARE DE ST-JEROME (LA) 3797
FERME AGRICOLE PAGLIARO LTEE 3797
FINITION DE PLANCHER J.B. INC. 3797
GRAPHIC COMPANY (THE) 3798
GRANDE ALLEE INVESTMENTS LTD. 3797
HABITAT LAURENTIDES INC. 3797
HALLMARK DEVELOPMENT CORPORATION 3797
HARBO INVESTMENT COMPANY, INCORPORATED 3797
IMMEUBLES CASTEL DES NEIGES INC. (LES) 3797
INDUSTRIES CHARETTE INC. (LES) 3797
INSTITUT DE SECRETARIAT DE MONTREAL INC. 3797
J.B. FLOORING INC. 3797
JOE'S STEAK HOUSE (OLD MONTREAL) LTD. 3797
LA CHAUDIERE AUTO INC. 3798
LUXIANA RANCH INC. 3797
MAISON DU STEAK CHEZ JOE (VIEUX MONTREAL) LTEE (LA) 3797
MARCHE BOISVERT INC.

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

MARTIN (GEO.) INVESTMENTS CORP. LTD. 3797
McLEAN AND HITZ INC. 3798
MESSAGERIES METRO INCORPOREE (LES) 3798
MEUNERIE GAMACHE INCORPOREE 3798
MONSELET FURNITURE LTD. 3795
NICODEN INC. 3798
PAGLIARO FARMS LTD. 3797
PARISIAN ARTIFICIAL FLOWERS LTD. 3798
PAYETTE (BERNARD) INC. 3798
PLACEMENTS GRANDE-ALLEE LTEE (LES) 3798
POTVIN (GASTON) LTEE *(Avis annulé)* 3933
PRETS P.M. DU QUEBEC LTEE (LES) 3798
PRODUCTIONS RENLO INC. (LES) 3798
QUEBEC POP CORN INC. 3798
RADISSON GARDEN CENTRES INC. 3798
RAINVILLE & COMPAGNIE LIMITEE 3798
RAINVILLE & COMPANY LIMITED 3798
RANCH LUXIANA INC. 3798
REG LIMITED 3798
RELAIS DE LA GRANDE RIVIERE INC. 3798
RENLO PRODUCTIONS INC. 3798
RIVIERA ALUMINIUM INC. 3798
ROULOTTES DUBOIS INC. 3798
SEIGNIORY PARK COUNTRY CLUB 3798
SINGER ENTERPRISES INC. 3798
SOCIETE IMMOBILIERE QUEBEC METROPOLITAIN INC. 3798
SPASKA ENTERPRISES INC. 3797
SPORTSWAY INC. *(Erratum)* 3933
STRUCTURES DE BETON M.P. INC. (LES) 3799
STUDIO D'ART VENUS INC. 3799
TRANSPORT MARITIME ST-BERNARD LTEE 3799
VEC ELECTRONICS INC. 3799
VIENS (ROSAIRE) LTEE 3799
YOUNG (D.L.) REALTY COMPANY LIMITED 3799

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS

COMMERCE CAPITAL MORTGAGE CORPORATION *(Changement de nom)* 3809
SOCIETE D'HYPOTHEQUE COMMERCE CAPITAL *(Changement de nom)* 3809
SOCIETE D'HYPOTHEQUE PROCAN *(Permis)* 3809
WARDLEY REALTY LTD. *(Permis)* 3810

SOUMISSIONS

BEACONSFIELD, CITE 3810
IBERVILLE, VILLE 3811
SAINT-GEORGES, VILLE 3812

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES AGENTS DISTRIBUTEURS DE PRODUITS LAITIERS DE LA PROVINCE DE QUEBEC *(Constitution)* 3813
FEDERATION DES SCIENCES ET TECHNIQUES F.S.T. *(Constitution)* 3813
FRATERNITE INTER-PROVINCIALE DES POSEURS D'ACIER D'ARMATURE, LOCAL 777 *(Constitution)* 3814
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU LONG-SAULT *(Constitution)* 3814
SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE L'ALUMINIUM DE BEAUHARNOIS INC. *(Siège social)* 3814
SYNDICAT DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE MONTCALM (U.P.A.) (I E) *(Constitution)* 3814
SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS ET INFIRMIERES DE TROIS-RIVIERES *(Changement de nom)* 3814

VENTES

EFFETS NON RÉCLAMÉS

CIE DES MESSAGERIES C.P. LIMITEE 3844

PAR SHÉRIFS

BEDFORD

BOLDUC & GREGOIRE INC. *vs* PARENTEAU 3844

HULL

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN *vs* LES ENTREPRISES ROGER PILON, LES JARDINS MONT-BLEU INC. ET *AL.* 3845
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN *vs* LES ENTREPRISES ROGER PILON, LES JARDINS MONT-BLEU INC. ET *AL.* 3847
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN *vs* LES ENTREPRISES ROGER PILON, LES JARDINS MONT-BLEU INC. ET *AL.* 3848

TAXES

RICHMOND, VILLE-TOWN 3850
SAINT-ANTOINE, VILLE 3851
SAINT-HUBERT, VILLE-CITY 3859
SHERBROOKE, COMTE-COUNTY 3852

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES 3799

AVIS DIVERS 3814–3933

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 3800

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 3709

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 3764–3802–3933

COMPAGNIES ETRANGERES 3804

COMPAGNIES MINIERES 3804

CURATELLE PUBLIQUE 3804

DEMANDES A LA LEGISLATURE 3821

LIQUIDATION 3805

LOI ELECTORALE 3805

MINISTERES 3806

PROCLAMATIONS 3823–3933

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 3795

SOCIETES DE PRETS ET DE PLACEMENTS 3809

SOUMISSIONS 3810

SYNDICATS PROFESSIONNELS 3813

VENTES:

- EFFETS NON RECLAMES 3844
- PAR SHERIFS 3844
- POUR TAXES 3850

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978: Préparé conformément aux articles 38 et 39 du chapitre 17 des Lois de 1970: Imprimé sous l'autorité de l'Assemblée nationale

Min. Finances
Québec, 1977, pagination diverse, tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-2708-X
EOQ 2914, broché **$ 9.00**

Notes explicatives: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978:
Préparé par le Conseil du trésor

Min. Finances
Québec, 1977. 53 p., tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-2727-6
EOQ 2915, broché **$ 1.00**

Renseignements supplémentaires: Discours sur le budget 1976-77 = *Supplementary Information: Budget Speech 1976-77*

Min. Finances
Québec, 11 mai 1976. 31 p., 27 cm
ISBN 0-7754-2736-5
EOQ 2904, broché **$ 1.00**

ÉCONOMIE ET FINANCE

Comptes économiques du Québec:
Revenus et Dépenses: Estimations annuelles 1961-1975

Min. Industrie et Commerce
Québec, 1977. 222 p., tabl., 28 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2734-9
EOQ 2911, broché **$ 3.50**

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Bibliographie politique du Québec pour l'année 1975

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1977. 709 p., index, 27 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2740-3
EOQ 2910, broché **$ 10.00**

JUSTICE ET LÉGISLATION

Recueils de jurisprudence:
Cour d'Appel

Fascicule no 4: 1976 c.a. (451 à 612)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. 163-LXXXIV p., tables et index, 24 cm
EOQ 2906, broché **$ 5.00**

SANTÉ ET ORGANISATION SOCIALE

Loi de l'aide sociale et règlements: 1969, c. 63 = *Social Aid Act and Regulations: 1969, c. 63*

Codification administrative =
Office Consolidation

Min. Affaires sociales
Québec, mars 1977. 49 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2716-0
EOQ 2909, broché **$ 1.50**

VILLES ET RÉGIONS

Tenure des terres forestières du Québec, 1974

Min. Terres et Forêts
Échelle: 1: 1 250 000 (approx. 20 milles au pouce)
Format: (40" x 60")
Carte murale en couleur sur papier
EOQ 2907 **$ 1.50**

Les recueils de jurisprudence du Tribunal de l'expropriation 1975

Min. Justice. Tribunal de l'expropriation
Québec, 1977. 2 Vols. 457 + 381 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2738-1
EOQ 2912, broché **$ 10.00**

N.B. Les volumes ne se vendent pas séparément.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Bibliothèque Nationale GOG12
Dépôt légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q. H2X 3K6

Lois et règlements du tribunal de l'expropriation

À l'usage des membres et des employés du Tribunal, des procureurs et des évaluateurs y comparaissant, cet ouvrage regroupe en un cahier à reliure mobile, la loi de l'expropriation et les lois connexes, les règles de pratique et la procédure ainsi que les tarifs des honoraires et des frais de Cour.

EOQ 2887 **$ 15.00**

Le prix du volume comprend la mise à jour au 31 mars.

REÇU LE
29 AVR. 1977
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

Codification administrative. Ce texte n'a pas force de loi; pour consulter le texte officiel, il y a lieu de référer aux Lois du Québec.

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.